De la democratie en Américque

Alexis de Tocqueville

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

De la democratie en Américque

CE QUI DI8TINGUB LA CONSTITUTION FEDBRALB DBS ÉTATS-UNIS d\mÉRIQUB DB TOUTES LES AUTRBS CONSTITUTIONS FEDERALES.

La confédération américaine ressemble en apparence a toutes les autres confédérations. — Cependant ses effets sont différents. — D'où vient cela ? — En quoi celte confédération 8*é!oigne de toutes les autres. — Le gouyernement américain n*est point un gouvernement fédéral , mais un gouvernement national incomplet.

Les Etats-Unis d* Amérique n'ont pas donné le premier et unique exemple d'une confédération* Sans parler de l'antiquité , l'Earope moderne en a fourni plusieurs. La Suisse, l'empire germanique, la république des Pays-Bas , ont été ou sont encore des confédérations.

Quand on étudie les constitutions de ces différents pays, on remarque avec surprise quelles II. 1

pouvoirs conférés par elles au gouvernement fédéral sont à peu près les mêmes que ceux accordés par la constitution américaine au gouvernement des États-Unis. Comme cette dernière , elles donnent à la puissance centrale le droit de faire la paix et la guerre , le droit de lever les hommes et rai|;ent, de pourvoir aux besoins généraux et de régler les intérêts communs de la nation.

Cependant le gouvernement fédéral chez ces difierents peuples est presque toujours resté débile et impuissant , tandis que celui de TUnion conduit les affaires avec vigueur et facilité.

Il y a plus , la première Union américaine n*a pas pu subsister, à cause de lexcessive faiblesse de son gouvernement ; et pourtant ce gouvernement si faible avait reçu des droits aussi étendus que le gouvernement fédéral de nos jours. On peut même dire qu'à certains égards ses privilèges étaient plus grands.

Il se trouve donc dans la constitution actuelle des Etats-Unis quelques principes nouveaux qui 'ne frappent point d'abord , mais dont l'influence se fait profondément sentir.

Cette constitution , qu'à la première vue on est tenté de confondre avec les constitutions fédérales qui l'ont précédée, repose en effet sur une théorie entièrement nouvelle^ et qui doit marquer comme une grande découverte dans la science politique de nos jours.

Dans toutes les confédérations qui ont précédé

la confédération américaine de 1789, les peupies qui s'alliaient dans an bat comnian , consentaient a obéir aux injonctions d'an goayemement fédéral ; mais ils gardaient le droit d'ordonner et de suryeiller ches enx l'exécution é^ lois de l'Union.

Les états américains qni s'unirent en 1789 ont non-seulement consenti à ce que le gouyemeraent fédéral leur dictât des lois , mais encore à ce qu'il fit exécuter lui-même ses lois.

Dans les deux cas le droit est le même , l'exercice seul du droit^Éit différent. Mais cette seule différence produit d'immenses résultats.

Dans toutes les confédérations qui ont précédé l'Union américaine de nos jours, le gouvernement fédéral^ afin de pourvoir à ses besoins, s'adressait aux gcavernements particuliers. Dans le cas où la mesure prescrite déplaisait à l'un d'eux , ce dernier pouvait toujours se soustraire a la nécessité d'obéir. S'il était fort , il en appelait aux armes ; s'il était faible , il tolérait la résistance aux lois de l'Union devenues les siennes , prétextait l'impuissance et recourait à la force d'inertie.

Aussi a-t-on constamment vu arriver l'une de ces deux choses : le plus puissant des peuples unis 9 prenant en main les droits de l'autorité fédéral, a dominé tous les autres en son nom (1); ou

(1) C'est ce qu'on a vu chex les Grecs , sous Philippe, lorsque ce prince se chargea d'exécuter le décret des

le goaverneinent fédéral e^t resté abandonné à ses propres forcer , et alors l'anarchie s'est établie parmi les confédérés , et TUnion est tombée dans rimpuissance d'agir (1).

En ÂD^ique , l'Union a pour gouvernés , non des £tat^ mliis de simples citoyens. Qaand elle veut lever 'une taxe , elle ne s'adresse pas au gouvernement du Massachusetts , mais à chaque habitant du Massachusetts. Les anciens gouvernements fédéraux avaient en face d'eux des peuples, celui de l'Union a des individus. Il n'emprunte point sa force , mais il la i^ukff. en lui-même. Il a ses administrateurs à lui , ses tribunaux , ses offi* oiers de justice et son armée.

Sans doute, les passions collectives, les préjugés provinciaux de chaque Etat , tendent encore singulièrement à diminuer l'étendue du pouvoir fédéral ainsi constitué , et à créer des centres de résistance à ses volontés; restreint dans sa souveraine-

té, il ne saurait être aussi fort que celui qui la possède tout entière ; mais c'est là un mal inhérent au système fédératif.

amphictyons. C*est ce qui est arrivé a la république des Pays-Bas , où la province de Hollande a toujours fait la loi. La même chose se passe encore de nos joui-s dans le corps germanique. L*Âutricfae et la Prusse se font les agents de la diète , et dominent toute la confédération en son nom.

* En Âmériqne, chaque État a beanconp moins d'occasions et de tentations de résister ; et si la pensée lui en vient , il ne peut la mettre à exécution qu'en violant ouvertement les lois de l'Union^ en interrompant le cours ordinaire de la justice , en levant l'étendard de la révolte ; il lui faut , en un mot, prendre tout d'un coup un parti extrême, ce que les hommes hésitent longtemps à faire.

Dans les anciennes confédérations, les droits accordés à l'Union étaient pour elle des causes de guerre et non de puissance , puisque ces droits multipliaient ses exigences , sans augmenter ses moyens de se faire obéir. Aussi a t-on presque toujours vu la faiblesse réelle des gouvernements fédéraux croître en raison directe de leur pouvoir nominal.

Il n'en est pas ainsi dans l'Union américaine : comme la plupart des gouvernements ordinaires, le gouvernement fédéral peut faire tout ce qu'on lui donne le droit d'exécuter.

L'esprit humain invente plus facilement les choses que les mots : de là vient l'usage de tant de termes impropres et d'expressions incomplètes.

Plusieurs nations forment une ligne permanente et établissent une autorité suprême qui, sans avoir action sur les simples ci-

toyens , comme pourrait le faire un gouvernement national , a cependant action sur chacun des peuples confédérés , pris en corps.

Ce gouvernement, si différent de tous les au-* très , reçoit le nom de fédéral.

On découvre ensuite une forme de société dans laquelle plusieurs peuples se fondent réellement en un seul quant à certains intérêts communs , et restent séparés et seulement confédérés pour tons les autres.

Ici le pouvoir central agît sans intermédiaire sur les gouvernés , les administre et les juge luimême , comme le font les gouvernements nationaux; mais il n'agit ainsi que dans un cercle restreint. Évidemment ce n'est plus là un gouvernement fédéral, c'est un gouvernement na* tional incomplet. Ainsi on a trouvé une forme de gouvernement qui n'était précisément ni nationale ni fédérale , mais on s'est arrêté là , et le mot nouveau qui doit exprimer la chose nouvelle n'existe point encore.

C'est pour n'avoir point connu cette nouvelle espèce de confédération , que toutes les Unions sont arrivées à la guerre civile, à l'asservissement, ou à l'inertie. Les peuples qui les composaient ont tous manqué de lumières pour voir le remède à leurs maux , ou de courage pour l'appliquer.

La première Union américaine était aussi tombée dans les mêmes défauts.

Mais en Amérique , les États confédérés , avant d'arriver à l'indépendance, avaient longtemps fait partie du même empire ; ils n'avaient donc point encore contracté l'habitude de se gouver-

ner complètement eux-mêmes , et les préjugés nationaux n'avaient pu jeter de profondes racines; plus éclairés que le reste du monde, ils étaient entre eux égaux en lumières , ils ne sentaient que faiblement les passions qui d'ordinaire s'opposent chez les peuples à l'extension du pouvoir fédéral , et ces passions étaient combattues par les plus grands citoyens. Les Américains, en même temps qu'ils sentirent le mal , envisagèrent avec fermeté le remède. Ils corrigèrent leurs lois et sauvèrent le pays. «

DES AVANTAGES DU SYSTEME FÉdÉRATIF ET* GENERAL ET DE SON UTILITÉ SPECIALE POUR L^AMERIQUE.

Bonheur et liberté dont jouissent les petites nations. — Puissance des grandes nations. — Les grands empires favorisent les développements de la civilisation. — Que la force est souvent pour les nations le premier élément de prospérité. — Le système fédéral a pour but d*unir les avantages que les peuples tirent de la grandeur et de la petitesse de leur territoire. — Avantages que les Etats-Unis retirent de ce système. La loi [se plie aux besoins des populations , et les populations ne se plient pas aux nécessités de la ^ — Activité, progrès, goût et usage de la liberté parmi les peuples américains. — L'esprit public de l'Union n'est que le résumé du patriotisme provincial. — Les choses et les idées circulent librement sur le territoire des États-Unis. — L'Union est libre et heureuse , comme une petite nation , respectée comme une grande.

Chez les petites nations , l'œil de la société pénètre partout; Fesprit d'amélioration descend jusque dans les moindres détails : l'ambition du peuple étant fort tempérée par sa faiblesse , ses efforts et ses ressources se tournent presque entièrement vers son bien-être intérieur, et ne sont point sujets à se dissiper en vaine

fumée de gloire* De plus, les facultés de chacun y étant généralement bornées , les désirs le sont également. La médiocrité des fortunes y rend les conditions à peu près égales ; les mœurs y ont une allure simple et paisible. Ainsi , à tout prendre , et en faisant état des divers degrés de moralité et de lumière , on rencontre ordinalr:emçat^ ç|îez les

petites nations , plus d'aisance , de population et de tranquillité que chei les grandes.

r^orsque la tyrannie Tient à s'établir dans le sein d'une petite nation , elle y est plus incommode que partout ailleurs, parce qu'agissant dans un cercle plus restreint elle s'étend à tout dans ce cercle. Ne pouvant se prendre à quelques grands objets , elle s'occupe d'une multitude de petits ; elle se montre à la fois Tiolente et tracassiéra. Du monde politique, qui est, à proprement parler, son domaine, elle pénètre dans la vie privée. Après les actions, elle aspire à régenter les goûts; après l'État, elle veut gouverner les familles. Mais cela arrive rarement ; la liberté forme , à vrai dire , la condition naturelle des pe« tites sociétés. Le gouvernement y offre trop peu . d'appât à Tambition , les ressources des particuliers y sont trop bornées pour que le souverain pouvoir s'y concentre aisément dans les mains d'un seul. Le cas arrivant, il n*est pas difficile aux gouvernés de s'unir, et, par un effort commun , de renverser en même temps le tyran et la tyrannie. '

Les petites nations ont donc été de tout temps le berceau de la liberté politique. Il est arrivé que la plupart d'entre elles ont pierdu cette liberté en grandissant; ce qui fait bien voir qu'elle tenait à la petitesse du peuple et non au peuple lui-même.

L'histoire du monde ne fournit pas d'exemple

d'une grande nation qui soit restée longtemps en répabliqae (1) ce qui a fait dire que la chose était impraticable. Ponr moi je pense qa'il est bien imprudent à Thomme de vouloir borner le possible , et juger Favenir, lui auquel le réel et le présent échappent tous les jours , et qui se trouve sans cesse surpris à Fimproviste dans Jes choses qu'il connaît le mieux. Ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que l'existence d'une grande république sera toujours infiniment plus exposée que celle d'une petite.

Toutes les passions fatales aux républiques grandissent avec Fétendue du territoire , tandis que les vertus qui leur servent d'appui ne s*accroissent point suivant la même mesure.

L'ambition des particuliers augmente avec la puissance de FÉtat ; la force des partis avec Fimportance du but qu'ils se proposent; mais Famour de la patrie , qui doit lutter contre ces passions destructives , n'est pas plus fort dans une vaste république que dans une petite. Il serait même facile de prouver qu'il y est moins développé et moins puissant. Les grandes richesses et les profondes misères , les métropoles , la dépravation des mœurs , Fégoïsrae individuel , la complication des intérêts , sont autant de périls qui naissent presque toujours de la grandeur de FE-

(1) Je ne parle point ici d'une conrédération de petites républiques , mais d'une grande république consolidée.

tat. Plusieurs de ces choses ne nuisent point à Texistence d'une monarchie, quelques-uns même peuvent concourir à sa durée. D'ailleurs, dans les monarchies , le gouvernement a une force qui lui est propre ; il se sert du peuple et ne dépend pas de lui; plus le peuple est grand, plus le prince est fort; mais le gouvernement républicain ne peut opposer à ces dangers que l'appui de la

majorité. Or, cet élément de force n'est pas plus puissant, proportion gardée, dans une vaste république que dans une petite. Ainsi , tandis que les mo^'ens d'attaque augmentent sans cesse de nombre et de pouvoir, la force de résistance reste la même. On peut même dire qu^elle diminue , car plus le peuple est nombreux , plus la nature des esprits et des intérêts se diversifie , et plus , par conséquent, il est difficile de former une majorité compacte.

On a pu remarquer d'ailleurs que les passions humaines acquéraient de l'intensité , non-seulement par la grandeur du but qu'elles veulent atteindre, mais aussi par la multitude d'individus qui les ressentent en même temps. Il n'est personne qui ne se soit trouvé plus ému au miliieu d'une foule agitée qui partageait son émotion, que s'il eût été seul à l'éprouver. Dans une grande république, les passions politiques deviennent irrésistibles, non-seulement parce que l'objet qu'elles poursuivent est immense, mais encore parce que des millions d'hommes les ressentent

de la même manière et dans- le même moment.

11 est donc permis de dire , d'une manière générale , que rien n'est si contraire au bien-être et à la liberté des hommes que les grands empires.

Les grands Etats ont cependant des avantages qui leur sont particuliers et qu'il faut reconnaître.

De même que le désir du pouvoir y est plus ar« dent qu'ailleurs parmi les hommes vulgaires, l'amour de la gloire y est aussi plus développé chez certaines âmes qui trouvent dans les applaudissements d'un grand peuple un objet digne de leurs efforts , et propre à les élever en quelque sorte au-dessus d'elles-

mêmes. La pensée y reçoit en toute chose une impulsion plus rapide et plus puissante; les idées y circulent plus librement; les métropoles y sont comme de vastes centres intellectuels où viennent resplendir et se combiner tous les rayons de l'esprit humain : ce fait nous explique pourquoi les grandes nations font faire aux lumières et à la cause générale de la civilisation des progrès plus rapides que les petites. Il faut ajouter que les découvertes importantes exigent souvent un développement de force nationale dont le gouvernement d'un petit peuple est incapable ; chez les grandes nations , le gouverr nement a plus d'idées générales, il se dégage plus complètement de la routine des antécédents et de régoîsme des localités. Il y a plusjie génie

dans ses conceptions , plus de hardiesse dans ses allures.

Le bien-être intérieur est plus complet et plus répandu chez les petites nations , tant qu'elles se maintiennent en paix , mais l'état de guerre leur est plus nuisible qu'aux grandes. Chez celles-ci l'éloignement des frontières permet quelquefois à la masse du peuple de rester pendant des siècles éloignés du danger. Poar elles , la guerre est plutôt une cause de malaise que de ruine.

Il se présente d'ailleurs, en cette matière comme en beaucoup d'autres , un|^ considération qui domine tout le resté : c^est celle de la nécessité. -. S'il n'y avait que de petites nations et point de grandes , l'humanité serait à coup sûr plus libre et plus heureuse ; maison ne peut faire qu'il n'y ait pas de grandes nations.

Ceci introduit dans le monde un nouvel élément de prospérité nationale, qui est la force.^ Qu'importe qu'un peuple présente l'image de l'aisance et de la liberté , s'il se voit exposé chaque jour à être ravagé ou conquis ? Qu'importe qu'il soit manufacturier et

commerçant , si un autre domine les mers et fait la loi sur tous les marchés? Les petites nations sont souvent misérables , non point parce qu'elles sont petites, mais parce qu'elles sont faibles; les grandes prospèrent, non point parce qu'elles sont grandes, mais parce qu'elles sont fortes. La force est donc souvent pour les nations une des premières conditions. du

bonheur et même de Texistence. De la fient qu'à moins de circonstances particulières , les petits peuples finissent toujours par être réunis violemment aux grands ou par s*y réunir d'eux-mêmes. Je ne sache pas de condition plus déplorable que celle d'un peuple qui ne peut se défendre ni se suffire.

C'est pour unir les avantages divers qui résultent de la grandeur et de la petitesse des nations que le système fédératif a été créé.

Il suffit de jeter un regard sur les Etats-Unis d'Amérique , pour apercevoir tous les biens qui découlent pour eux de l'adoptioVi de ce système.

Chez les grandes nations centralisées , le législateur est obligé de donner aux lois un caractère uniforme que ne comporte pas la diversité des lieux et des mœurs; n'étant jamais instruit des > cas particuliers , il ne peut procéder que par des règles générales ; les hommes sont alors obligés de se plier aux nécessités delà législation , car la législation ne sait point s'accommoder auxbesoins et aux mœurs des hommes : ce qui est une grande cause de troubles et de misères.

Cet inconvénient n'existe pas dans les confédérations : le congrès règle les principaux actes de l'existence sociale; tout le détail en est abandonné aux législations provinciales.

On ne saurait se figurer à quel point cette division de la souveraineté sert au bien-être de chacun des États dont l'Union se compose. Dans ces

peliles sociétés qae ne préoccupe point le soiu de se défendre 6a de s'ag^randir , tonte la puissance pobliqne et tonte l'énergie individnelle sont tonr. nées du oèté des améliorations intérieures. Le gonvememetit central de chaque État étant placé tout à côté des gonvemés, est journellement averti des besoins qui se font sentir; aussi voiton présenter chaque année de nouveaux plans qui, discutés dans les assemblées communales ou devant la législature de l'État , et reproduits ensuite par la j^resse , excitent l'intérêt universel et le zèle des citoyens. Ce besoin d'améliorer agite sans cesse les républiques américaines et ne les trouble pas; l'ambition du pouvoir y laisse la place à l'amour du bien-être , passion plus vulgaire , mais moins dangereuse. C'est une opinion généralement répandue en Amérique que l'existence et la durée des formes républicaines dans le Nouveau-Monde dépendent de l'existence et de la dorée du système fédératif. On attribue une grande partie des misères dans lesquelles sont plongés les nouveaux États de l'Amérique du Sud, à ce qu*on a voulu y établir de grandes républiques , au lieu d'y fractionner la souveraineté.

Il est incontestable , en effet, qu'aux Etats-Unis le goût et l'usage du gouvernement républicain sont nés dans les communes et au sein des assemblées provinciales. Chez une petite nation, comme le Connecticut , par exemple, où la grande affairé •politique est l'ouverture d'un canal et le tracé

d'un chemin , où TEtat n'a point d'armée à payer, ni de gaerre à soutenir , et ne saurait donner à ceux qui le dirigent ni beaucoup de richesses , ni beaucoup de gloire , on ne peut rien imagi-

ner de plus naturel et de mieux approprié à la nature des choses que la république. Or, c'est ce même esprit républicain , ce sont ces mœurs et ces habitudes d'un peuple libre qui, après avoir pris naissance et s'être développées dans les divers États , s'appliquent ensuite sans peine à l'ensem> ble du pays. L'esprit public de t^Union n'est en quelque sorte lui-même qu'un résumé du patriotisme provincial. Chaque citoyen des États-Unis transporte, pour ainsi dire, l'intérêt que lui ïnr spire sa petite république dans l'amour de la patrie commune. En défondant l'Union , il défend la prospérité croissante de son canton , le droit d'en diriger les affaires , et l'espérance d'y faire prévaloir des plans d'amélioration qui doivent l'enrichir lui-même : toutes choses qui , pour l'ordinaire, touchent plus les hommes que les intérêts généraux du pays et la gloire de la nation. ' D'un autre côté , si l'esprit et les mœurs des habitants les rendent plus propres que d'autres à faire prospérer une grande république , le système fédératif a rendu la tâche bien moins difficile. La confédération de tous les États américains ne présente pas les inconvénients ordinaires des nombreuses agglomérations d'hommes. L'Union est une grande république quant à retendue;.

mais on pourrait en quelque sorte Fassiiniler à à une petite république , à cause du peu d'objets dont s'occupe son gouvernement. Ses actes sont importants , mais ils sont rares. Gomme]a souv^eraineté de l'Union est gênée et incomplète ,. Tusage de cette souveraineté n'est point dangereux pour la liberté. II n'eicite pas non plus ces désirs immodérés de pouvoir et de bruit qui sont si funestes aux grandes républiques. Comme tout n'y Tient point aboutir nécessairement à un centre commun , on n'y voit ni Vastes métropoles , ni richesses immenses , ni grandes misères , ni subites révolutions. Les passions politiques, au lieu de

s'étendre en un instant , comme une nappe de feu , sur toute la surface du pays , vont se briser contre les intérêts et les passions individuelles de chaque État.

. Dans l'Union cependant , comme chez un seul et même peuple , circulent librement les choses et les idées. Rien n'y arrête l'essor de l'esprit d'entreprise. Son gouvernement appelle à lui les talents et les lumières. En dedans des frontières de l'Union règne une paix profonde, comme dans l'intérieur d'un pays soumis au même empire ; en dehors, elle .prend rang parmi les plus puissantes nations de la terre; elle offre au commerce étranger plus de 800 lieues de rivages ; et, tenant dans ses . mains les clés de tout un monde , elle fait respecter son jfevillon jusqu'aux extrémités des mers. j,gitizedbyGoo

L'Union est libre et heureuse comme une petite nation , glorieuse et forte comme une grande.

CE QUI FAIT QUE LE SYSTEME FEDERAL n EST PAS A LA PORTEE DE TOUS LES PEUPLES, ET CE QUI A PERMIS AUX ANGLO-AMÉRICAINS DE L*ADOPTER.

D 7 a dans tout système fédéral des yices inhérente que le législateur ne peut combattre. — Complication de tout système fédéral. — 11 exige des gouvernés un usage journalier de leur intelligence. — Science pratique des Âmé^ ricains en matière de gouTernement. — Faiblesse relative du gouvernement de TUuion , autre vice inhérent au système fédéral. — Les Américains Tont rendu moins grave , mais n*ont pu le détruire. — La souveraineté des États particuliers plus faible en apparence, plus forte en réalité que celle de TUnion. — Pourquoi. — Il faut donc qu'il existe,

indépendamment des lois, des causes naturelles d'union chez les peuples confédérés.

— Quelles sont ces causes parmi les Anglo- Américain s.

— Le Maine et la Géorgie , éloignés Tun de Tautre dé 400 lieues , plus naturellement unis que la Normandie et la Bretagne. — Que la guerre est le principal écueil des confédérations. — Ceci prouvé par l'exemple même des Etats-Unis. — L'Union n'a pas de grandes guerres à craindre. — Pourquoi. — Dangers que courraient les peuples de l'Europe en adoptant le système fédéral des Américains.

Le législateur parvient quelquefois, après mille efiPorts , à exercer une influence indirecte sur la destinée des nations , et alors on célèbre son génie , tandis que souvent la position géographique du pays, sur laquelle^il ne peut rien, un état social qui s^est créé sans son concours, des

mœurs et des idées dont il ignore Torlgine, un point de départ qu'il ne connaît pas, iifinîineiit à la société des monvements irrésistibles contre lesquels il latte en Tain , et qui rentraineni à son tour.

Le législateur ressemble à Fhomme qui trace sa route au milieu des mers. Il peut aussi diriger le vaisseau qui le porte, mais il ne saurait en changer la structure , créer les vents , ni eropêcher rOcéan de se soulever sous ses pieds.

J*ai montré quels avantages les Américains retirent du système fédéral. Il me reste à faire comprendre ce qui leur a permis d*adopter ce système; car il n'est pas donné à tous les peuples de jouir de ses bienfaits.

On trouve dans le système fédéral des vices accidentels naissant des lois; ceux-là peuvent être corrigés par les législateurs. On en jencon-* très d'autres qui, étant inhérents au système, ne sauraient être détruits par les peuples <Jui l'adoptent. Il faut donc que ces peuples trouvent en eux-mêmes la force nécessaire pour supporter les imperfections naturelles de leur gouvernement.

Parmi les vices inhérents à tout système fédéral , le plus visible de tous est la complication des moyens qu'il emploie. Ce système met nécessairement en présence deux souverainetés. Le législateur parvient à rendre les mouvements de CCS deux souverainetés aussi simples et aussi

égaux, qi^ possible , et peut les renfermer toutes les deux dans des sphères d'action nettement tracées; mais il ne saurait faire qu'il n'y en ait qu'une, ni empêcher qu'elles ne se touchent en quelque endroit.

Le sptèroe fédératif repose donc, quoi qu'on fasse, sur une théorie compliquée , dont l'application exige, dans les gouvernés , un usage journalier des lumières de leur raison.

Il n'y a , en général , que les conceptions sira-, pies qui s'emparent de l'esprit du peuple. Une idée fausse , mais claire et précise, aura toujours plus de puissance dans le monde qu'une idée vraie , mais complexe. De là vient que les partis qui sont comme de petites nations dans une grande, se hâtent toujours d'adopter pour symbole un nom ou un principe qui , souvent , ne représente que très-incomplétement le but qu'ils se propo'sent et les moyens qu'ils emploient, mais sans lequel ils ne pourraient subsister ni se mouvoir. Les gouvernements qui ne reposent que sur

une seule idée ou sur un seul sentimenC facile à définir, ne sont peut- être pas les meilleurs, mais ils sont à coup sûr les plus forts et les plus durables.

Lorsqu'on examine la constitution des États- Unis, la plus parfaite de toutes les constitutions fédérales connues, on est efifrayé au contraire de la multitude de connaissances diverses et du discernement qu'elle suppose chez ceux qu'elle

doit régir. Le gouvernement de TUnion repose presque tout entier sur des fictions légales. L'U* nion est une nation idéale qui n'existe, pour ainsi dire , que dans les esprits , et dont l'intelligence seule découvre l'étendue et les bornes.

La théorie générale étant bien comprise ^ restent les difficultés d'application : elles sont sans nombre; car la souveraineté de l'Union est tellement engagée dans celle des États , qu'il est impossible, au premier coup-d'œil , d'apercevoir leurs limites. Tout est conventionnel et artificiel dans un pareil gouvernement; et il ne saurait convenir qu'à un peuple habitué depuis longtemps à diriger lui-même ses affaires , et chez lequel la science politique est descendue jusque dans les derniers rangs de la société. Je n'ai jamais plus admiré le bon sens et l'intelligence pratique des Américains , que dans la manière dont ils échappent aux difficultés sans nombre qui naissent de leur constitution fédérale. Je n'ai presque jamais rencontré d'homme du peuple , çn Amérique , qui ne discernât , avec une surprenante facilité, les obligations nées des lois^du congrès , et celles dont l'origine est dans les lois de son Etat, et qui, après avoir distingué les objets placés dans les attributions générales de rUition de ceux que la législature locale doit régler, ne pût indiquer le point où commence la compétence

des cours fédérales , et la limite où * s'arrête celles des tribunaux d'Etatj^g ti,,^ by Google

La constitution des États-Unis ressemble à ces belles créations de l'industrie buniaine, qui comblent de gloire et de bien ceux qui les inventent, mais qui restent stériles en d'autres mains.

C'est ce que le Mexique a fait voir de nos jours.

Les habitants du Mexique , voulant établir le système fédératif , prirent pour modèle et copièrent presque entièrement , la constitution fédérale des Angio- Américains , leurs voisins (1). Mais en transportant chez eux la lettre de la loi , ils ne purent transporter en même temps l'esprit qui la vivifie. On les vit donc s'embarrasser sans cesse parmi les rouages de leur double gouvernement. La souveraineté des États et celle de rUnion, sortant du cercle que la constitution avait tracé , pénétrèrent chaque jour l'une dans l'autre. Actuellement encore, le Mexique est sans cesse entraîné de l'anarchie au despotisme militaire et du despotisme militaire à l'anarchie.

Le second et le plus funeste de tous les vices , que je regarde comme inhérent au système fédéral lui-même , c'est la faiblesse relative du gouvernement de l'Union.

Le principe sur lequel reposent toutes les confédérations est le fractionnement de la souveraineté. Les législateurs rendent ce fractionnement peu sensible ; ils le dérobent même pour un

(1) f^oyeslsi constitution mexicaine de 1824 ^ole

temps aux regards, mais ils ne sauraient faire qu'il n'existe pas. Or, une souveraineté fractionnée sera toujours plus faible qu'une souveraineté complète.

'On a vu , dans l'exposé de la constitution des États-Unis, avec quel art les Américains, tout en renfermant le pouvoir de l'Union dans le cercle restreint des gouvernements fédéraux, sont cependant parvenus à lui donner l'apparence , et , jusqu'à un certain point , la force d'un gou* vernement national.

En agissant ainsi , les législateurs de l'Union ont diminué le danger naturel des confédérations; mais ils n'ont pu le faire disparaître entièrement.

Le gouvernement américain , dit-on , ne s'adresse point aux États; il fait parvenir immédiatement ses injonctions jusqu'aux citoyens , et les plie isolément sous l'effort dé la volonté commune.

Mais si la loi féodale heurtait violemment les intérêts et les préjuges d*un État , ne doit-on pas craindre que chacun des citoyens de cet État ne se crût intéressé dans la cause de l'homme qui refuse d'obéir? Tous les citoyens de l'État se trouvant ainsi lésés en même temps et de la même manière par l'autorité de l'Union, en vain le gouvernement fédéral chercherait-il à les isoler pour les combattre; ils sentiraient instinctivement qu'ils doivent s'unir pour se défendre , et ils trouveraient une organisation toute préparée dans la

portion de souveraineté dont a on laisse jouir leur État. La fiction disparaît alors pour faire place à la réalité, et Ton pourrait voir la puissance organisée d'une partie du territoire en lutte avec l'autorité centrale.

J en dirai autant de la justice fédérale. Si , dans un procès particulier, les tribunaux de l'Union violaient une loi importante d'un État , la lutte , sinon apparente , au moins réelle , serait

entre l'État lésé représenté par un citoyen et l'Union représentée par ses tribunaux (1).

Il faut avoir bien peu l'expérience des choses de ce monde 5 pour s'imaginer qu'après avoir laissé aux passions des hommes un moyen de se satisfaire , on les empêchera toujours , à l'aide de fictions légales , de l'apercevoir et de s'en servir.

Les; législateurs américains , en rendant moins

(1) Exemple : la constitution a doi^né à TUnion le droit de fair« vendre pour son compte les terres inoccupées. Je suppose que TOhio revendique ce même droit pour celles qui sofit renfermées dans ses limites , sous le prétexte que la constitution n^a voulu parler que du territoire qui n^est encore soumis à aucune juridiction d*État , et qu*en conséquence il veuille lui-même les vendre. La question judiciaire se poserait, il ûst vrai, entre les acquéreurs qui tiennent leur titre de VUnion-et les acquéreurs qui tiennent leur titre de TÉtat, et non pas entre TUnion et TOhio. Mais si la cour des États-Unis ordonnait que Tacquéreur fédéral fût mis en possession , et que les tribunaux de rOhio maintinssent dans ses biens son compétiteur , alors que devieiidrait la fiction légale? - _ ^ ^^- _

probable la lutte entre les deux souverainetés, n'en ont donc pas détruit les causes?

On peut même aller plus loin , et dire qu'ils n'ont pu , en cas de lutte , assurer au pouvoir fédéral la prépondéi^ancé.

Il donnèrent à l'Union de l'argent et des soldats , les États gardèrent l'amour et les préjugés des peuples.

La souveraineté de l'Union est un être abstrait qui ne se rattache, qu'a un petit nombre d'objets extérieurs.

La souveraineté des États tombe sous tous les sens ; on. la comprend sans peine ; on la voit agir à chaque instant; l'une est nouvelle ^ l'autre est née avec le peuple lui-même.

La souveraineté de l'Union est l'œuvre de l'art; la souveraipeté des États est naturelle : elle existe par elle-même sans effort, comme l'autorité du père de famille.

La souveraineté de l'Union ne touche les hommes que par quelques grands intérêts ; elle représente une partie immense , éloignée , un sentiment vague et indéfini.

La souveraineté des États enveloppe chaque citoyen, en quelque sorte, et le prend chaque j^ir en détail .Ces telle qui se charge die garantir sapropriété sa liberté,sa vie.Elleinflueà tout momentsurson bien-être ou sa misère. La souveraineté des États s'appuie sur les souvenirs, sur les habitudes, sur les préjugés locaux , sur Végoïsme de province et de

famille , en un mot, sur toutes les choses qui rendent rinstinct de la patrie si puissant dans le cœur de rhomme. Gomment douter de ses avantages ?

Puisque les législateurs ne peuvent empêcher qu'il ne survienne , entre 1^ deux souverainetés que le système fédéral met en présence , des collisions dangereuses, il faut donc, qu'à leurs efforts pour détourner les peuples confédérés de la guerre , il se joigne des dispositions particulières qui portent ceux-ci à la paix.

Il résulte de là que le pacte fédéral ne saurait avoir une longue existence , s'il ne rencontre , dans les peuples auxquels il s'ap-

plique , un certain nombre de conditions d'union qui leur rendent aisée cette vie commune , et facilitent la tâche du gouvernement.

Ainsi, le système fédéral, pour réussir, n'a pas seulement besoin de bonnes lois , il faut encore que les circonstances le favorisent.

Tous les peuples qu'on a vus se confédérer avaient un certain nombre d'intérêts communs , qui formaient comme les liens intellectuels de l'association.

, Mais , outre les intérêts matériels , l'homme a encoîSft des idées et des sentiments. Pour qu'une confération subsiste longtemps , il n'est pas moins nécessaire qu'il y ait homogénéité dans la civilisation que dans les besoins des divers peuples qui la composent. Entre la civilisation du canton de Yaudet celle du canton d'Urij, il y a comme

— ardu XIX*» siècle aa XV'; aussi la Suisse nVt-elle jamais eu , à vrai dire , de gouvemenieiit fédéral. L'union , entre ses différents cantons , n'existe que sur la carte, et Ton s'en apercevrait bien , si une autorité centrale voulait applique^ les mêmes lois à tout le territoire.

Il y a un fait qui facilite admirablement , aux Etats-Unisune, existence du gouvernement fédéral. Les différents États ont non-seulement les mêmes intérêts , a peu près la même origine et la même langue, mais encore le même degré de civilisation ; ce qui rend presque toujours l'accord entre eux chose facile. Je ne sais s'il y a de si petite nation européenne qui ne présente un aspect moins homogène dans ses différentes parties que le peuple américain , dont le territoire est aussi grand que la moitié de l'Eu-

rope. De l'Etat du Maine à l'Etat de Géorgie, on compte environ 400 lieues. Il existe cependant moins de différence entre la civilisation du Maine et celle de la Géorgie, qu'entre la civilisation de la Normandie et celle de la Bretagne. Le Maine et la Géorgie , placés aux extrémités d'un vaste empire , trouvent donc naturellement plus de facilités réelles à former une confédération que la Normandie et la Bretagne , qui ne sont séparées que par un ruisseau.

A ces facilités , que les mœurs et les habitudes du])euple. offraient aux législateurs américains , s'en joignaient d'autres qui naissaient de la position géographique du pays. Il faut principalement

attribuer à ces dernières Tadoption et le maintien du système fédéral.

Le plas important de tous les actes qui peuvent signaler la yle d'un peuple , c*est la guerre. Dans la guerre le péUple agit comme un seul individu vis-à-vis des peuples étrangers. Il lutte pour son existence même.

Tant qu'il n'est question que de maintenir la paix dans l'intérieur du pays et de favoriser sa prospérité , l'habileté dans le gouvernement, la raison dans les gouvernés, et un certain attachement naturel que les hommes ont presque toujours pour leur patrie , peuvent aisément suffire; mais, pour qu'une nation se trouve en état de faire une grande guerre ^ les citoyens doivent s'imposer des sacrifices nombreux et pénibles. Croire qu'un grand nombre d'hommes seront capables de se soumettre d'eux-mêmes à de pareilles exigences sociales , c'est bien mal connaître l'humanité.

De là vient que tous les peuples qui ont eu à faire de grandes guerres ont été amenés ^ presque malgré eux , à â<;croitre les forces du gouverne* ment. Ceux qui n'ont pas pu y réussir ont été conquis. Une longue guerre place presque toujours les nations dans cette triste alternative , que leur défaite les livre à la destruction , et leur triomphe au despotisme.

C'est donc^ en général, dans la guerre que se révèle, d'une manière plus visible et plus dangereuse, la faiblesse d'un gouvernement^ et j'ai

iDontré que le yice inhérent des gouvememenU fédéraux était d'être faibles.

Dans le système fédératif , non-seulement il n'y a point de centralisation administrative ni rien c[ui s'en rapproche , mab la centralisation gouTpfrnedientale elle-même n'existe qu'incomplétenEtent, q^ qui est toujours une grande cause de faibfesse, lorsqu'il faut se défendre contre les peuples ch€(^ lesquels elle est complète.

Dans fa constitution fédérale des États-Unis , celle de tous où le gouvernement central est re« vêtu de plus de forces réelles , ce mal se fait encore vivement sentir.

Un seul exemple permettra au lecteur d'en juger. La constitution donne au congrès le droit d'appeler la milice des différents Etats au service actif, lorsqu'il s'agit d'étouffer une insurrection ou de repousser une invasion; un autre article dit que , dans ce cas , le président des États-Unis est }e commandant en chef de la milice.

Lors de la guerre de 18 12, le président donna l'ordre aux milices du nord de se porter vers les frontières; le Connecticut et le Massachusetts, dont la guerre lésait les intérêts , refusèrent d'envoyer leur contingent.

La constitution, dirent^ ils, autorise le gouvernement fédéral de se servir des milices, en cas dUnsurrection et d^ invasion; or, il i\'y a , quant à présent ni insurrection ni invasion. Us ajoutèrent que la même constitution , qui donnait à l'Union

le droit d'appeler les milices en serrice actifs laissait aax États le droit de nommer les officiers; il s'ensuivait , selon eux , qne , môme à' la guerre, aucun officier de l'Union n'avait le droit de com* mander les milices , excepté le président en personne. Or, il s'agissait de servir dans une armée commandée par un autre que lui»

Ces absurdes et destructives doctrines reçurent, Bon-seulement la sanction des gouverneurs et de la législature , mais encore celle des cours de jus* tice' de ces deux États ; et le gouvernement fédéral fut contraint de chercher ailleurs les troupes dont il manquait (1).

D'où vient donc que l'Union américaine, toute protégée qu'elle est par la perfection relative de ses lois , ne se dissout pas au milieu d'une grande guerre? C'est qu'elle n'a pas de grandes guerres à craindre*

(1) Rent's. Gomm. ▼. f , pag. ^44. Remarquez que j*ar ehoisi i*exemple cité plus haut dans des temp8^ postérieurs à rétablissement de la constitution actuelle. Si j*aTais voulu remonter à Tépoque de la première confédération , j*aurai8 signalé des faits bien plus concluants encore. Alors il refait un véritable enthou-

siasme dans la nation ; la révolution était représentée par un homme éminemment populaire, et pourtant, à cette époque, le congrès ne disposait, à proprement parler , de rien. Les hommes et Targent lui manquaient à tous moments. Les plans lés mieux combinés par lui échouaient dans Texécution ; et TUnion , toujours sur le point de périr , fut sauvée bien plus par la faiblesse deses ennemis que par sa propre force. gtizedbyGoo^..

Placée au centre d'an continent immense, où rindostrie humaine peut s*étendre sans bornes , l'Union est presque aussi isolée du monde que si elle se trouvait resserrée de tous côtés par l'Océan.

Le Canada ne compte qu'un million d'habi- ' tants ; sa population est divisée en deux nations ennemies. Les rigueurs du climat limitent l'étendue de son territoire et ferment pendant six mois ses ports.

Da Canada au golfe du Mexique, on rencontre encore quelques tribus sauvages à moitié détruites, que 6,000 soldats poussent devant eux.

Au sud , l'Union toiiche par un point à l'empire du Mexique ; c'est de là probablement que viendront un jour les grandes guerres. Mais pendant longtemps encore , l'état peu avancé de la civilisation , la corruption des mœurs et la misère, empêcheront le Mexique de prendre un rang éjevé parmi les nations. Quant aux puissances de l'Europe, leur éloignement les rend peu redoutables (O).

Le grand bonheur des Etats-Unis n'est donc pas d'avoir trouvé une constitution iedérale qui leur permette de soutenir de

grandes guerres , mais d'être tellement situés qu'il n'y en a pas pour eux à craindre.

Nul ne saurait apprécier plus que moi les avantages du système fédératif. J'y vois l'une des plus puissantes combinaisons en faveur de lajprospé-

rite et de la liberté humaine ; j'envie le sort ded nations auxquelles il a été permis de l'adopter ^ Mais je me refuse pourtant à croire que des peuples confédérés puissent lutter longtemps , à éga^ lité de force , contre une nation où la puissance gouYernementale serait centralisée.

Le peuple qui , en présence des grandes mo-^ narchies militaires de l'Europe , viendrait à fractionner sa souTcraineté , me semblerait abdiquer, par ce seul {slH , son pouvoir^ et peut-être son existence et son nom*

Admirable position du Nouveau-Monde, qui fait que l'homme n'y a encore d'eunemis que lui-^ même ! pour être heureux et libre , il lui suffit de le vouloir.

CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS

Nous , le Peuple des États-Unis, afin de former une union plus parfaite, d'établir la justice, d'assurer la tranquillité intérieure , de pourvoir à la défense commune , d'accroître le bien-être général, et de rendre durables pour nous comme pour notre postérité les bienfaits de la liberté , nous faisons , nous décrétons et nous établissons cette Constitution pour les État-Unis d'Amérique :

▲BTIGLE PBEMIER.

SECTION FBSmÈBE.

Un congrès des États-Unis, composé d'un sénat et d'une cbambre de représentants , sera investi

(1) La traduction qu*on va lire est , à quelque différence près , la reproduction de celle qui se trouve dans TouTrage H. L.-P. Conseil , intitulé : Mélangea poli tiques et philosophiques de Jefferson, On sait la grande influence qu'a exercée ce dernier sur la destinée de son pays. Le but de M. Conseil a été de faire connaître la vie et les prin-

de tous les pouvoirs législatifs déterminés par la présente constitution.

SSCTION DBVXlàBIB.

1 . La chambre des reprësentans sera composée de membres élus tous les deux ans par le peuple des divers États ; les électeurs chargés dans chaque Etat de choisir les représentants devront avoir les qualifications exigées des électeurs de la branche la plus nombreuse de la législature de leur État.

2. Personne ne pourra être représentant, à moins d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, d'avoir été pendant sept ans citoyen des États-Unis, et d'être , au moment de son élection , habitant de l'État qui l'aura élu.

8. Les représentants et les taxes directes seront répartis entre les divers États qui pourront faire partie de l'Union , selon le nombre respectif de leurs habitants, nombre qui sera déterminé en ajoutant au nombre total des personnes libres, y compris ceux

servant pour un terme limité, et non compris les Indiens non taxés , trois cinquièmes de tontes autres personnes. Le recensement pour l'époque actuelle sera fait trois ans après la première réunion du congrès des États-Unis , et en*

cipales opinious de Jefferson. Le livre de IH. Conseil forme assurément le document le plus précieux qu^on ait publié en France sur Thistoire et la législation des États-Unis.

suite de dtx ans en dix ans , d'après le mode qui sera réglé par une loi. Le nombre des représentants n'excédera pas celui d'un par trente mille habitants ; mais chaque Etat aura au moins un re^ présentant. Jusqu'à ce que l'énumération ait été faite, l'État de New-Haropshire en enverra trois, Massachusetts huit, Rhode-Island et les plantations de Providence un , Connecticut cinq, New-York six , New-Jersey quatre, la Pensylvanie huit , le Delaware un, 1q Maryland six, la Virginie dix, la Caroline septentrionale cinq, la Caroline méridionale cinq, et la Géorgie trois.

4. Quand des places viendront à vaquer dans la représentation d'un État au congrès , l'autorité executive de l'État convoquera le corps électoral pour les remplir.

5. La chambre des représentants élira ses orateurs et autres officiers; elle exercera seule le pouvoir de mise en accusation pour cause politique (impeachmenis).

SECTION TROISIÈME

1 . Le sénat des Etats-Unis sera composé de deux sénateurs élus dans chaque État par la législature provinciale ; chaque sénateur

aura un vote.

2. Immédiatement après leur réunion, en conséquence de leur première élection, ils seront divisés , aussi également que possible , en trois classes. Les sièges des sénateurs de la première

classe seront vacants au bout de la seconde année | ceux de la seconde classe, au bout de la quatrième année , et ceux de la troisième à l'expiration de la sixième année, de. manière à ce que tons les deux ans un tiers du sénat soit réélu. Si des places deyiennent vacantes par démission ou par toute autre cause, pendant rintervalle entré les sessions de la législature de chaque État , le pouvoir exécutif de cet Etat fera une nomination provisoire, jusqu'à ce que la législature puisse remplir le siège vacant.

3. Personne ne pourra être sénateur , à moins d'avoir atteint l'âge de trente ans, d'avoir été pendant neuf ans citoyen des États-Unis , et d'être, au moment de son élection, habitant de l'État qui l'aura choisi.

4. Le vice-président des États-Unis sera président du sénat , mais il n'aura point le droit de voter, à moins que les voix ne soient partagées également.

5. Le sénat nommera ses autres officiers, ainsi qu'un président />ro tempore^ qui présidera dans l'absence du vice-président , ou quand celui-ci exercera les fonctions de président des États-Unis»

6. Le sénat aura seul le pouvoir de juger les accusations intentées par la chambre des représentants (impeachments). Quand il agira dans cette fonction, ses membres prêteront serment ou

affirmation. Si c'est le président des Etats-Unis qui est mb en jugement, le président de la cour su^

prène (ckt^-ynsiice } présidera. Aucun accosé ne peut être déclaré coupable qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

7. Les jugements rendus en cas de mise en accusation n'auront d'autre effet que de priver l'ac* cusé de la place qu'il occupe , de le déclarer incapable de posséder quelque office d'honneur, de confiance ou de profit que ce soit, dans les État»* Unis ; mais la partie convaincue pourra être mise en jugement , jugée et punie , selon les lois , par les tribunaux ordinaires*

SECTION flUATRIÈllS.

1 • Le temps, le lieu et le mode de procéder aux élections des sénateurs et des représentants seront réglés dans chaque État par la législature ; mais le congrès peut , par une loi , changer ces régiemen ts ou en faire de nouveaux excepté pourtanten , ce qui concerne le lieu où les sénateurs doivent être élus.

2. Le congrès s'assemblera au moins une fois l'année et cette réunion sera fixée pour le premier lundi de décembre, à moins qu'une loi ne la fixe à un autre jour.

SBCTIOIV CniQIJlillIE.

1 • Chaque chambre sera juge des élections et des droits et titres de ses membres. Une majorité

de chacune suffira pour traiter les affaires; mais un nombre moindre que la majorité peut s'ajourner de jour à jour, et est au-

torisé à forcer les membres absents à se rendre aux séances , par telle pénalité que chaque chambre pourra établir.

S. Chaque chambre fera son règlement, punira ses membres pour conduite inconvenante , et pourra , à la niajorité des deux tiers , exclure un membre.

8. Chaque chambre tiendra un journal de ses délibérations et le publiera d'époque en époque, à l'exception de ce qui lui paraîtra devoir rester secret; etles votes négatifs ou approba tifs des membres de chaque chambre sur une question quelconque seront , sur la demande d'un cinquième de9 membres présents , consignés sur le journal.

4. Aucune des deux chambres ne pourra, pendant la session du congrès et sans le consentement de l'autre chambre, s'ajourner à plus de trois jours ni transférer ses séances dans un autre lien que celui où siègent les deux chambres.

SECTION SIXIÈIIS.

1 . Les sénateurs et les représentants recevront pour leurs services une indemnité qui sera fixée])ar une loi et payée par le trésor des États-Unis. Dans tous les cas , excepté ceux de trahison , de félonie et de trouble à la paix public|ue, ils n©

pourront être arrêtés, soit pendant lenr présence an coDjprès , soit en s'y rendant on en rotoarnant dans leurs foyers. Dans ancnn autre lien , ils ne pourront être inquiétés, ni interrogés, en raison de discours ou opinions prononcés dans lears chambres respectives.

â. Aucun sénateur ou représentant ne pourra, pendant le temps ponr lequel il a été élu , être nommé à une place dans

l'ordre civil sons l'aatorité des États-Unis , lorsque eette place aura été créée ou que les émoluments en auront été augmentés pendant cette époque. Âacun individu occupant une place sous l'autorité des Etats* Unis ne pourra être membre d'une des deux chambres , tant qu'il conservera cette place.

SECTION SEPTlàm.

1. Tous les bills établissant des impôts doivent prendre naissance dans la chambre des représentants ; mais le sénat peut y concourir par des amendements comme aux antres bills.

2. Tout bill qui aura reçu l'approbation du sénat et de la chambre des représentants sera , avant de devenir loi , présenté au président des États-Unis ; s'il l'approuve , il y apposera sa signature ; sinon il le renverra avec ses objections à la chambre dans laquelle il aura été proposé; elle consignera les objections intégrale-

ment dans son journal et discutera de nouveau le bilU Si, après cette seconde discussion 9 deux tiers de la chambre se prononcent en faveur du bill, il sera envoyé, avec les objections du président, à l'autre chambre , qui le discutera également ; et si la même majorité l'approuve , il deviendra loi. Mais , en pareil cas , les votes de& chambres doivent être donnés par oui et non , et les noms des personnes votant pour ou contre seront inscrits sur le journal de leurs chambres respectives. Si dans les dix jours (les dimanches, non compris) le président ne renvoie point un bill qui lui aura été présenté, ce bill aura force de loi , comme s'il l'avait signé , à moins cependant que le congrès, en s'ajournant, ne prévienne le renvoi ; alors le bill ne fera point loi.

8. Tout ordre, toute résolution ou vote, pour lequel le concours des deux chambres est nécessaire (excepté pourtant pour la question d'ajournement) doivent être présentés au président des états-Unis et approuvés par lui avant de recevoir son exécution ; s'il le rejette, il doit être d& nouveau adopté par les deux tiers des deux chambres , suivant les règles prescrites pour les. bills.

SECTION miITlÈME.

Le congrès aura le pouvoir :

V D'établir et de faire percevoir des taxes , droits , impôts et excises; de payer les dettes pu-

bliqnes , et de pourvoir à la défense commane et au bien général des États-Unis ; mais les droits, impôts et excises , devront être les mêmes dans tons les Etats-Unis ;

â<» D^empranter de Targent sur le crédit des ÉtaU-Unis ;

3*" oé régler le commerce avec les nations étrangères, entre les divers Etats, et avec les tribus indiennes ; ' 4® D*établir une règle générale pour les naturalisations, et des lois générales sur les banqueroutes dans les Etats-Unis ;

3® De battre la monnaie, d'en régler la valeur, ainsi que celle des monnaies étrangères, et de fixer la base des poids et mesures ;

6® D'assurer la punition de la contrefaçon de la monnaie courante et du papier public des États-Unis ;

1^ D'établir des bureaux de poste et des routes de poste ;

8" D'encourager les progrès des sciences et û^G% arts utiles , en assurant , pour des périodes limitées, aux auteurs et inventeurs , le droit exclusif de leurs écrits et de leurs découvertes ;

9» De constituer des tribunaux subordonnés a la Cour suprême ;

10" De définir et punir les pirateries et les félonies commises en baute mer, et les offenses contre la loi des nations ;

1 1» De déclarer la guerre , d'accorder des let-

très de marque et de représailles , et de faire des règlements concernant les captures sur terre et sur mer ;

là*" De lever et d'entretenir des armées ; mais aucun argent pour cet objet ne pourra être voté pour plus de deux ans ;

13*^ De créer et d'entretenir, une force maritime;

14» D'établir des règles pour l'administration et l'organisation des forces de terre et de mer ;

15<» De pourvoir à ce que la milice soit convoquée pour exécuter les lois de l'Union , pour réprimer les insurrections et repousser les inva* sions;

16» De pourvoir à ce que la milice soit organisée , armée et disciplinée , et de disposer de cette partie de la milice qui peut se trouver employée au service des États-Unis , en laissant aux États respectifs la nomination des officiers , et le soin d'établir dans la milice la discipline prescrite par le congrès ;

17*" Le congrès aura seul le droit de faire des lois et règlements applicables au district (ne dépassant pas dix milles carrés)

qui , par la cession des États particuliers et l'acceptation des États- Unis, deviendra le siège du gouvernement fédéral, ainsi que sur tons les lieux acquis par achat , d'après le consentement de la législature de l'État où ils seront situés^ et qui serviront à l'établissement de forteresses, de magasins , d'arse-

naax , de chantiers , et autres ëtablisseinents d'utilité publqne ;

18» Enfin le congrès aura le poayoir de faire toutes les lois nécessaires on convenables pour mettre à exécution les pouvoirs qui lui ont été accordés, et tons les pouvoirs dont cette constitution a investi le gouvernement des Etats-Unis ou une de ses branches.

SECTION IIBUVIÈIIE.

1 . La migration ou l'importation de telles personnes dont l'admission peut paraître convenable aux Etats actuellement existants ne sera point prohibée par le congrès avant l'année 1 808 ; mais une taxe ou droit, n'excédant point dix dollars par personne, peut être imposée sur cette importation.

2. Le privilège de Vhabeas corpus ne sera suspendu qu'en cas de rébellion ou d'invasion , et lorsque la sûreté publique l'exigera.

3. Aucun bill d'attainder ni loi rétroactive {ex post facto lato) ne pourront être décrétés.

4. Aucune capitation ou autre taxe directe ne fiera établie , si ce n'est en proportion du recensement prescrit dans une section précédente.

5. Aucune taxe ou droit ne sera établi sur des articles exporté^ d'un État quelconque; aucune préférence ne sera donnée par des règlements

commerciaux ou fiscaux , aux ports d'un État sur ceux d*un antre ; les vaisseaux destinés pour un Etat ou sortant de ses ports ne pourront être forcés d'entrer dans ceux d'un autre ou d'y payer des droits.

6. Aucun argent ne sera tiré de la trésorerie qu'en conséquence de dispositions prises par une loi, et, de temps en temps, on publiera un ta* bleau régulier des recettes et des dépenses publiques.

7. Aucun titre de noblesse ne sera accordé par les États-Unis , et aucune personne tenant une place de profit ou de confiance sous leur autorité ne pourra , sans le consentement du con* grès , accepter quelque présent , émolument , place ou titre quelconque , d'un roi , prince , ou État étranger.

SECTION DIXIÈME

2. Aacna Etat ne pourra, sans le consentement du congrès, établir quelque impôt ou droit sur les importations ou exportations , à Texception de ce qui lui sera absolument nécessaire pour Fexécution de ses lois d'inspection ; et le produit net de tous droits et impôts établis par quelque État sur les importations et exportations sera à la disposition de la trésorerie des Etats-Unis ; et toute loi pareille sera sujette à la révision et au contrôle du congrès. Aucun Etat ne pourra, sans le consentement du congrès,

établir aucun droit sur le tonnage , entretenir des troupes ou des vaisseaux de guerre en temps de paix , contracter quelque traité ou union avec un autre Etat ou avec une puissance étrangère , ou s'engager dans une guerre , si ce n'est dans le cas] d'invasion ou d'un danger assez imminent pour n'admettre aucun délai.

Chaque État nommera, de la manière qui sera

prescrite par sa législature, un nombre d'électeurs égal au nombre total de sénateurs et de représentants que l'Etat envoie au congrès; mais aucun sénateur ou représentant ,• ni aucune personne possédant une place de profit ou de confiance sous l'autorité des États-Unis, ne peut être nomme électeur.

3. Les électeurs s'assembleront dans leurs Etats respectifs , et ils voteront au scrutin pour deux individus, dont un au moins ne sera point habitant du même État qu'eux» Ils feront une liste de toutes les personnes qui ont obtenu des sufirages , et du nombre des suffrages que chacune d'elles aura obtenus ; ils signeront et eertifieront cette liste , et la transmettront scellée au siège du gouvernement des Etats-Unis , sous l'adresse du président du sénat, qui , en présence du sénat et de la chambre des représentants , ouvrira tous les certificats , et comptera les votes. Celui qui aura obtenu le plus grand nombre de votes sera président , si ce nombre forme la majorité des électeurs. Si plusieurs ont obtenu cette majorité , et que deux ou un plus grand nombre réunissent la même quantité de suffrages , alors la chambre des représentants choisira l'un d'entre eux pour président, par voie de scrutin.

Si hul n'a réuni cette majorité, la chambre prendra les cinq personnes qui en ont approché davantage , et choisira parmi elles le président de la même manière. Mais, en choisissant ainsi le président^ les_ votes

seront pris par État , la représentation de chaque état ayant an vote ; un membre ou des membres des deux tiers des Etais devf ont être présents , et la majorité de tous ces États sera *indispen8able pour que le choix soit validé. Dans tous les cas , après le choix du président, celui qui réunira le plus de Yoix sera vice-président. Si deux ou plusieurs candidats ont obtenu un nombre égal de voix, le sénat choisira parmi ces candidats le vice-président par voie de scrutin (1).

4. Le congrès peut déterminer Tépoque de la réunion des électeurs et le jour auquel ils donneront leurs suffrages , lequel jour sera le même pour tous les États-Unis. •

3. Aucun individu autre qu'un citoyen né dans les États-Unis , ou étant citoyen lors de l'adoption de cette constitution ne peut être éligible à la place de président ; aucune personne ne sera éligible à cette place, à moins d'avoir atteint l'âge de .trente-cinq ans, et d'avoir résidé quatorze ans auxI\tats-Unis.

6. £n cas que le président soit privé de sa place , ou en cas de mort, de démission ou d'inhabileté à remplir les fonctions et les devoirs de cette place , elle sera confiée au vice-président , et le congrès peut , par une loi , pourvoir au cas du renvoi , de la mort , de la démission ou de Tinhabileté , tant du président que du vice-prési-

(1) P'oyoz le douzième amendcment^li.c^^^^n.

dent , et indiquer quel fonctionnaire public remplira , en pareil cafi^, la présidence , josqa'a ce que la cause de l'inhabilétë n'existe plus, ou qu*un nouTeau président ait été élu.

7. Le président recevra pour ses services, à des époques fixées , une indemnité qui ne pourra être augmentée ni diminuée pendant la période pour laquelle il aura été élu , et pendant le même temps il ne pourra recevoir aucun autre émolument des Etats-Unis ou de Tun des États.

8. Avant son entrée en fonctions, il prêtera le serment ou affirmation qui suit :

9. t(Je jure (ou j'affirme) solennellement que u je remplirai fidèflemjent la place dg président » des Etats-Unis, et que j'emploierai tous mes » soins à conserver, protéger et défendre la conn stitution des Etats-Unis. »

SECTION BEUXIÈIHE.

1 . Le président sera commandant en chef de l'armée et des flottes des États-Unis et de la milice des divers États , quand elle sera appelée au service actif des États-Unis ; il peut requérir l'opi-nion écrite du principal fonctionnaire dans chacun des départements exécutifs, sur tout objet relatif aux devoirs de leurs officiers respectifs, et il aura le pouvoir d'accorder diminution de peine et pardon pour délits envers les États-Unis, ex-

ceptë en cas de mise en accusation par la chambre des représentants.

2. Il aura le pouvoir de faire des traités, de l'ayïs et du consentement du sénat , pourvu que les deux tiers des sénateurs présents y donnent leur approbation ; il nommera de Favis et du

consentement du sénat , et désignera les ambassadeurs , les autres ministres publics et les consuls , les juges des cours suprêmes , et tous autres fonctionnaires des Etats-Unis aux nominations desquels il n'aura point été pourvu d'une autr| manière dans cette constitution , et qui seront institués par une loi. Mais le congrès peut , par une loi, attribuer les nominations de ces.^mployés subalternes au président seul , aux cours de justice , ou aux chefs des départements,. •

3. Le président aura le pouvoir de remplir toutes les places vacantes pendant Tintervalle des sessions du sénat , en accordant des commissions qui expireront à la fin de la session prochaine.

SECTIOIV TR6ISIÈHE.

1 . De temps en temps , le président donnera au congrès des informations sur l'état de l'Union, et il recommandera à sa considération les mesures qu'il jugera nécessaires et convenables ; il peut , dans des occasions extraordinaires, convoquer les deux chambres, ou l'une d'elles , et en cas de dis-

sentiments entre elles sar le temps de leur ajour* nement , il peut les ajourner à telle époque qui lui paraîtra convenable. Il recevra les ambassadeurs et les autres ministres publics; il veillera à ce que les lois soient fidèlement exécutées , et il commissionnera tous les fonctionnaires de» Etats-Unis.

SECTION QUATRIEME

Les présideill , vice-président et tons les fonctionnaires civils pourront être renvoyés de leurs places , si , à la suite d'une accu-

sation , ils sont convaincus de trahison , êe dilapidation du trésor public ou d'autres crimes et d'inconduite [mùdemeanors). •

ARTICLE TROUIÈME.

SECTIOn PREMIÈRE.

Le pouvoir judiciaire des Etats-Unis sera confié à une Cour suprême et aux autres Cours inférieures que le congrès peut de temps à autre former et établir. Les juges , tant des Cours suprêmes que des Cours inférieures , conserveront leurs places tant que leur conduite sera bonne (1), et ils re-

(1) G*est la formule qu^emploieiil les constitutions amérieatnes pour dire que les juges ne sont pas élecli's ni

cevront poar leurs services , à des époques fixées, une indemnité qui ne pourra être diminuée tant qu'ils conserveront leur plaee.

SEGTIOIf DEUXIÈME.

1. Le pouvoir judiciaire s'étendra à tous les procès en matière de lois et d'équité {equHy cases) qui auront leur source dans l'interprétation de cette constitution , des lois des Etats-Unis , et des traités faits ou qui seront faits sous leur autorité; à toutes les causes concernant des ambassadeurs, d'autres ministres publics ou des consuls ; à toutes les causes de l'amirauté ou de la juridiction maritime ; aux contestations dans lesquelles les Etats-Unis seront partie ; aux contestations entre deux ou plusieurs* Etats , entre un État et des citoyens d'un autre Etat (1) , entre des citoyens d'Etats différents , entre des citoyens du même État réclamant des terres en vertu de concessions émanées de différents

États , et entre un Etat ou les citoyens de cet Etat, et des Etats , citoyens ou sujets étrangers.

2. Dans tous les cas concernant les ambassadeurs , d'autres ministres publics ou des consuls ,

amovibles , et qu^ils ne peuvent perdre leur place en yertu d'un arrêt.

(1) royes le xi" amendement à la consttttutîcwfl^^^'^

et dans les causes dans lesquelles un État sera partie , la Cour suprême jugera en première et dernière instance (shall hâve original jurisdiction). Dans tous les autres cas susmentionnés , la Cour suprême prononcera en appel seulement , tant sous le rapport de la loi que âjix fait , avec telles exceptions et tels règlements que le congrès pourra faire.

2i Le jugement de tous crimes , excepté en cas de mise en accusation par la chambre des représentants , sera fait par jury : ce jugement aura lieu dans FÉtat où le crime aura été commis; mais si le crime n*a point été commis dans un des États, le jugement sera rendu dans tel ou tel lieu que le congrès aura désigné à cet effet par une loi.

SECTION TROISIÈME

1 . La trahison contre les Etats-Unis consistera uniquement a prendre les armes contre, eux du à se réunir à leurs ennemis en leur donnant aide et secours. Aucune personne ne sera convaincue de trahison si ce n'est sur le témoignage de deux témoins dé-

posant sur le même acte patent , ou lorsqu'elle se sera reconnue coupable devant la Cour*

2. Le congrès aura le pouvoir de fixer la peine de la trahison ; mais ce crime n'entrainera point la dégradation (corruption of blood) , ni la con-

fiscatîon , si ce n'est pendant la vie de la personne convaincue.

SECTION PREMIERS

Pleine confiance et crédit seront donnés en chaque État aux actes publics et'aux procédures judiciaires de tout autre État , et le congrès peut, par des lois générales, déterminer quelle sera la forme probante de ces actes et procédures, et les effets qui y seront attachés.

SECTIOn DEUXIÈllB.

1 . Les citoyens de chaque Etat auront droit à tous les privilèges et immunités attachés au titre de citoyen dans les autres Etats.

S. Un individu accusé dans un Etat , de trahison, félonie ou autre crime, qui se dérobera aux poursuites de la justice et qui sera trouvé dans un autre État, sera, sur la demande de l'autorité executive de l'État dont il s'est enfui , livré et conduit vers l'État ayant juridiction sur ce crime.

8. Aucune personne .tenue au service ou au travail dans un État , sous les lois de cet État , et qui se sauverait dans un autre, ne pourra, en con-

séquence d'une loi ou d'an règlement de l'Etat où elle s'est réfugiée, être dispensée de ce service ou travail, mais sera livrée sur la réclamation de la partie à laquelle ce service et ce travail sont dus(l).

SECTION TROISIÈHE.

1 . Le congrès pourra admettre de nouveaux Etats dans cette-union ; mais aucun nouvel État nfi sera érigé ou formé dans la juridiction d'un autre Etat; aucun État ne sera formé non plus de la réunion de deux ou de plusieurs États , ni de quelques parties d'État, sans le consentement de la législature des Etats intéressés et sans celui du congrès.

Le congrès aura le pouvoir de disposer du territoire et des autres propriétés appartenant aux États-Unis , et d'adopter à ce sujet tous les règlements et mesures convenables ; et rien dans cette constitution ne sera interprété dans un sens préjudiciable aux droits que peuvent faire valoir les États-Unis , ou quelques États particuliers.

SECTION ftUATRiÈHE.

Les États-Unis garantissent à tous les États de l'Union une forme de gouvernement républi-

(1) On cuinprend qu^il s^agitici des esclayes. Le législateur légalise ici FesclaTage et a*ose en prononcer le nom.

csain, ils s'engagent à protéger chacan d'enx contre toute inyasion , et aussi contre toute vio- Jencû intérieure, si la législature de FEtat en péril, ou le pouvoir exécutif, dans le cas où la législature ne pourrait être convoquée, le de-* mandait.

ARTICLE CINQUIÈME

Le congrès , toutes les fois que les deux tiers . des deux chambres le jugeront nécessaire , proposera des amendements à cette constitution; ou, sur la demande de deux tiers des législatures des divers États , il convoquera une convention pour proposer des amendements , lesquels , dans les deux cas, seront valables à toutes fins, comme partie de cette constitution , quand ils auront été ratifiés par les législatures des trois quarts des divers Etats , ou par les trois quarts des conventions formées dans le sein de chacun d'eux ; selon que l'un ou l'autre mode de ratification aura été prescrit par le congrès , pourvu qu'aucun amendement fait avant Tannée 1 808 n'afiecte d'une manière quelconque la première et la quatrième clause de la 9^ section du 1**' article, et qu aucun État ne soit privé , sans son consentement, de son sufirage dans le sénat.

ARTICLE SIXIÈHIB.

h Toutes les dettes contractées et les engage* inents pris avant la présente constitution seront aussi valides à Fégard des États-Unis, sous la pré-^ sente constitution , que sons la confédération.

S. Cette constitution et les lois des Etats-Unis qui seront faites en conséquence , et tous les trai- .tés faits ou qui seront faits sous l'autorité desdits États-Unis , composeront la loi suprême du pays ; les juges de chaque État seront tenus^de s*y con« former nonobstant toute disposition qui , dans les lois ou la constitution d'un État quelconque , serait en opposition avec cette loi suprême^ 3. Les sénateurs et les représentants susmen- . tiennes, et les membres des législatures des États et tous les officiers du pouvoir exécutif et judiciaire, tant des États-Unis que des divers

États , seront tenus , par serment , ou par affirmation , de soutenir cette constitution ; mais aucun serment religieux ne sera jamais requis comme condition , pour remplir une fonction ou chargé^ publique, sous l'autorité des Étals-Unis.

ARTICLE SEPTIEME

1 . La ratification donnée par les conventions de neuf Etats sera suffisante pour rétablissement

ée cette oonstitation entre les États qui ranront ainsi ratifiée.

2. Fait en convention, par le consentement unanime des État» présents , le 17* jour de septembre , Fan du Seigneur 1787, et de l'indépendance des États-Unis , le IS* ; en témoîgfoage de quoi , nous avons apposé ci-dessous nos noms. Signé GsoRGSs WASHINGTON, Président et député de la Virginie.

AMENDEMENTS

ÀRTICLB PRBMIBK.

Le congrès ne pourra faire aucune loi relative à l'établissement d'une religion , ou pour en prohiber une; il ne po«rra pas non plus restreindre la liberté de la parole ou de la presse , ni attaquer le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gou- Tcrnement pour obtenir le redressement de ses griefs.

ARTICLB HBUXIJUIE.

Une milice bien réglée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre , on ne pourra restreindre

le droit qu'a le peuple de garder et de porter des armes.

ARTICLE TROISIÈME

Aucun soldat ne sera , en temps de paix , logé dans une maison sans le consentement du propriétaire ; ni en temps de guerre , si ce n'est de

la manière qui sera prescrite par une loi.

ARTICLE QVATRIÈIIE.

Le droit (yi'ottt les citoyens de jouir de la sûreté de leurs personnes, de leur domicile , de leurs papiers et effets , à l'abri de recherches et saisies déraisonnables, ne pourra être violé; aucun mandat ne sera émis^ si ce n'est dans des présomptions fondées, corroborées par le serment ou l'affirmation ; et ces mandgts devront contenir la désignation spéciale du lieu où les perquisitions devront être faites et des personnes ou objets à saisir.

ARTICLE COrQlIlàME.

Aucune personne ne sera tenue de répondre à une accusation capitale ou infamante, à moins d'une mise en accusation émanant d'un grand jury, à l'exception des délits commis par des in^ dividus appartenant aux troupes de terj^e et de

mer, ou à la milice, quand elle est en service ac^ tif en temps de gnerre ou de danger public ; la mém^ personne ne pourra être soumise deux fois pour le même délit à une procédure qui compromettrait sa vie ou un de ses membres. Dans aucune cause criminelle, l'accusé ne pourra être forcé à rendre témoignage contre lui-même, et il ne pourra être privé de la vie , de la liberté ou de sa propriété, que par suite d'une procédure l^ale. Aucune propriété privée ne pourra être appliquée à un usage public sans juste oompen* sation.

ARTICLE SIXIÈME

Dans toute procédure criminelle, l'accusé jouira du droit d'être jugé promptement et publiquement par un jury impartial de l'État et du district dans lequel le crime aura été commis, district dont les limites auront été tracées par une loi préalable; il sera informé de la nature et du motif de l'accusation; il sera confronté avec les témoins à charge ; il aura la faculté de faire comparaître des témoins en sa faveur , et il aura l'assistance d'un conseil pour sa défense.

ÀIITICI.E SEPTâME.

Dans les causes qui devront être décidées selon la loi commune (in suit at common law) , le juge-

- ea -

ment par jury sera conserrë dès que la valeur des objets en litige excédera vingt dollars ; ets-ancun ûûl jugé par un jury ne

pourra être soninis à l'examen d'une autre Cour dans les États-Unis , que conformément à la loi commune.

ARTICLE EUlTlèllE.

On ne pourra exiger des cautionnements exagérés , ni imposer des amendes excessives, ni infliger des punitions cruelles et inaccoutumées.

ARTICLE nSUViÈlIE.

L'énumération faite , dans cette constitution , de certains droits, ne pourra être interprétée de manière à exclure ou affaiblir d'autres droits conservés par le peuple.

ARTICLE DIxâlIE.

Les pouvoirs non délégués aux Etats-Unis par la constitution, ou ceux qu'elle ne défend pas aux Étais d'exercer, sont réservés aux États respectifs ou au peuple.

ARTICLE ONZikME.

Le pouvoir judiciaire des États-Unis ne sera point organisé de manière à pouvoir s'étendre

par interprétation à one prooédmre quelconque , commencée contre un des Etats par le» citoyens d*nn antre Élat, ou par les citoyens ou sujets d'un Etat étranger.

ARTICLE DOUZIÈMB.

1. Les électeurs se rassembleront dans leurs Etats respectifs , et ils voteront au scrutin pour la nomination du président et du vice-président , dont un au moins ne sera point habitant du même Etat qu'eux ; dans leurs bulletins ils nommeront la per-

sonne pour laquelle ils votent comme président, et dans les bulletins distincts celle qulls portent à la vice*présidence : ils feront des listes distinctes de toutes les personnes portées a la présidence, et de toutes celles désignées pour la viceprésidence, et du nombre des votes pour chacune d'elles; ces listes seront par eux signées et certir fiées, et transmises, scellées, au siège du gouvernement dcsEtats-UniSy à l'adresse du président du sénat. Le président du sénat, en présence des deux chambres, ouvrira tous les procès-verbaux, et les votes seront comptés • La personne réunissant le plus grand nombre de suffrages pour la présidence sera président , si ce nombre forme la majorité de tous les électeurs réunis : et si aucune personne n'avait cette majorité , alors , parmi les trois candidats ayant réuni le plus dejvpix pour

la présidence, la chambre des représentants choisira immédiatement le président par la voix da scrutin. Mais, dans ce choix du président ^ les YOtes seront comptés par l'État , la représentation de chaque État n'ayant qu'an vote; un membre on des membres de deux tiers des États devront être présents pour cet objet, et la majorité de tous les États sera nécesssaire pour le choix. Et si la chambre des représentants ne choisit point le président, quand ce choix lui sera dévolu , avant le quatrième jour du mois de marB suivant, le viceprésident sera président , comme dans le cas de mort ou d'autre inhabileté constitutionnelle du président. .

S.La personne réunissant le pi us desuffragespour la vice-présidence, sera vice-président^, si ce nombre forme la majorité du nombre total des électeurs réunis; et si personne n'a obtenu cette majorité, alors le sénat choisira le vice-président parmi les deux candidats ayant le plus de voix ; la présence des deux tiers des sé-

nateurs et la majorité du nombre total sont nécessaires pour ce choix.

8. Aucune personne constitutionnellement inéligible à la place de président ne sera éligibleà celle du vice-président des États-Unis.

L'ÉTAT DE NEW-YORK

Pénétrés de reconnaissance envers la bonté divine qui nous a permis de choisir ïa forme de notre gouvernement , nons , le peuple de l'État de New- York 9 nous avons établi la présente constitution : ^

ARTICXS PREMIER.

1. Le pouvoir législatif de l'État sera confié à un sénat et à une chambre* des représentants.

S. Le sénat se composera de trente-deux mem^ brés.

Les sénateurs seront choisis parmi les propriétaires fonciers et seront nommés pour quatre ans.

d. Dans l'iine et l'autre cbambre , la majorité absolue décidera.

Chacune formera ses règlements intérieurs , et vérifiera les pouvoirs de ses m^bres.

Chacune nommera ses officiers.

Le sénat se choisira an président temporaire , quand Je lieutenant gouverneur ne présidera p^, ou qu'il remplira les fonctions

de gouverneur.

4. Chaque chambre tiendra un procès-verbal de ses séances. Ces procès*verbaiix seront publiés en entier , à moins qu'il ne devienne nécessaire d'en tenir secrète une partie.

Les séances seront publiques ; elles peuvent cependant avoir lieu â huis-clds, si l'intérêt général l'exige.

Une chambre ne pourra s'ajourner plus de deux jours sans le consentement de l'autre.

5. L'État sera divisé en huit districts qui prendront le nom de districts sénatoriaux. Dans chacun il sera choisi quatre sénateurs.

Aussitôt que le sénat sera assemblé , ajprès les premières élections qui auront lieu en conséquence de la présenté constitution , il se divisera en quatre classes. Chacune de ces classes se com* posera de huit séi\ateurs, de sorte qu6, dans cha^ que classe, il y ait un sénateur de chaque district. Ces classes seront numérotées par première , seconde , troisième et quatrième.

Les néges de la première classe seront vacants à la fin de la {iremière année, ceux de la seconde

a la fin de la denxème , ceux de la troisième à la fin de la troisième, et céiix de la quatrième à la fin de la quatrième année. De cette manière , un sénateur sera nommé annuellement dans chaque district sénatorial.

6. Le dénombrement des habitants deTÉtat se fera en 18SK, sous la direction du pouvoir légis^ latif ; et ensuite il aura lieu tous les dix ans.

A chaque session qui suivra un dénombre* ment , la légilature fixera de nouveau la circonscriptondes districts, afin qu'il se trouve toujours^ s'il est possible, un nombre égal d'habitants dans chacun d'eux. Les étrangers , les indigents et les hommes de couleur qui ne sont point imposés ne seront point comptés dans ces calculs. Lacirconciiption des districts ne pourra être changée qu'aux époques fixées plus haut. Chaque district sénatorial aura un territoire compacte; et, pour le former, on ne divisera point les comtés.

7. Les représentants seront élus par les comtés ; chaque comté nommant on nombre de députés proportionné au nombre de ses habitants. Les étrangers , les pauvres et les hommes de couleur qui ne payent point de taxes, ne seront point compris dans ce calcul. Ma session qui suivra un recensement, la législature fixera le nombre de députés que doit envoyer chaque comté , et ce nombre restera le même jusqu'au recensement suivant.

Chacun des comtés anciennement formés , et organisés séparément , enverra nn membre à Tas-

semblée des représentants. On ne formera point de notfveaax comtés, a| moins que leur population ne leur donne le droit d'élire au moins un représentant.'

8. Les deux chambres possèdent également le droit d'initiative pour tous les bills.

' Un bilt adopté par une chambre peut être amendé par l'autre»

9. Il sera alloué aux membres de la législature, comme indemnité , une somme qui sera fixée par une loi et payée par le trésor

public.

La loi qui augmenterait le montant de cette indemnité ne pourrait être exécutée que l'année qui suivrait celle où elle aurait été rendue. On ne pourra augmenter le montant de l'indemnité accordée aux membres du corps législatif, que jusqu'à la concurrence de la somme de 3 dollars (16 francs 5 centimes).

10. Aucun membre des deux chambres , tant que durera son mandat , ne pourra être nommé à des fonctions de l'ordre civil par le gouverneur, le sénat ou la législature.

11 . Ne pourra siéger dans les deux chambres aucun membre du congrès, ni autre personne remplissant une fonction judiciaire ou militaire, pour les États-Unis.

Si un membre de la législature était appelé au congrès ou était nommé à, un emploi civil ou militaire pour le service des Etats-Unis , son op-

lion ponr ces nouvelles fonctions rendra ton siège Vacant,

1% Tout bill qni aura reçu la sanction da së> nat et de la chambre des représentants, devra être présenté au gouverneur avant de devenir loi de

rétat.

Si le gouverneur sanctionne le bill, il le signera ; si 9 au contraire , il le désapprouve , il le renverra , en expliquant les motifs de son refus ^ à la chambre qui Tavaiten premier lieu proposé. Celle-ci insérera en entier les motifis du gouverneur dans le procès- verbal des séances , et procédera à un nouvel examen. Si , après avoir discuté une seconde Ibis le bill , les deux tiers des

membres présents se prononcent de nouveau en sa faveur, le bill sera alors renvoyé avec les objections du gouverneur à l'autre chambre ; celleci lui fera de même subir un nouvel examen , et si les deux tiers des membres présents Tapprouvent , ce bill aura force de loi; mais, dans ces derniers cas , les votes seront exprimés par oui ou non , et on insérera le vole de chaque membre dans le procès-verbal.

Tout bill qui , après avoir été présenté au gouverneur, ne sera pas renvoyé par lui dans les dix jours (le dimanche excepté) , aura force de loi , comme si le gouverneur l'avait signé, à moins que , dans Fintervalle des dix jours , le corps législatif ne s'ajourne. Dans ce cas, le bill restera comme non avenu. rr^r^n]f>

II

18. Les magistrats dcmt les fcoK^ioDS ne sont pas temporaires (holding their offices during god behavûmr) pearent cependant être rëroifûés par le Tote simultané des deux chambres. Mais il &at que les deux tiers de tous les représentants élus et la majorité des membres du sénat consentent à la révocation.

14» L'année politique commencera le premier

janvier, et le corps législatif devra être assemblé

annuellement le premier mardi de janvier, à

moins qu'un autre jour ne soit désigné par une

. loi.

m. IiCs élections pour la nomination du gouverneur, du lieutenant gouverneur, des sénateurs et des représentants , commenceront le premier lundi de novembre lb^%

Toutes les élections subséquentes auront toujours lieu à peu près dans le même temps , c'està-dire en octobre ou en novembre , ainsi que la législature le fixera par une loi.

16. Le gouverneur, le lieutenant gouverneur, les sénateurs et les représentants qui seront les premiers élus en vertu de la présente constitution , entreront dans l'exercice de leurs fonctions respectives le premier janvier 1828.

Le gouverneur, le lieutenant gouverneur, les sénateurs et les membres de la chambre des représentants maintenant en fonctions, continueront de les remplir jusqu'au premier janvier 1828.

1 • Aura le droit de voter dans la ville oa dan» le quartier où il iait sa résidence , et non ailleurs^ pour la nomination de tons fonctionnaires qui maintenant on à Favenir seront ëlns par le peuple , tout citoyen ftgé de vingt-un ans qui aura fësidé dans cet État un an avant Télection à laquelle il veut concourir, qui en outre aura résidé pendant les six derniers mois dans la ville ou dans le comté où il peut donner son vote, et qui , dans l'année précédant les élections , aura payé à FEtat ou au comté une taxe foncière ou personnelle; ou qui, étant armé et équipé, aura durant Tannée , rempli un service militaire dans la mi- Jice. Ces dernières conditions ne seront pas exi- 'gées de ceux que la loi exempte de toute imposition , ou qui ne font pas partie de la milice parce ^dHls servent comme pompiers.

Auront également le droit de voter, les citoyens ^e Fâge de vingt-un ans qui résideront dans F£- 4at pendant les trois ans

qui précéderont ime «élection , et pendant la dernière année dans la Tille ou dans le comté où ils peuvent donner leur Tote 9 et qui , en outre , auront , pendant le cours de la même année , contribué de leur personne « la réparaticm des routes, ou auront payé Féquivalent de leur travail , suivant qu'il est réglé par la loi. o

Aucun homme de couleur n'aura droit de va* ter, à moins qu'il ne soit depuis trois ans citoyen de l'État; qu'il ne possède un an a^ant les élections une propriété foncière de la yaleur de 250 dollars (liâ7 francs 50 cent.) libre de toutes dettes et hypothèques. L'homme de couleur qui aura été imposé pour cette propriété, et qui aura payé la taxe , sera admi& à voter à toute élection.

Si les hommes de couleur ne possèdent pas un bien foncier tel qu'il a été désigné plus haut, ils ne payeront aucune contribution directe.

2. Des lois ultérieures pourront exclure du droit de suffrage toute personne qui a été ou qui serait frappée d'une peine infamante.

8. Des lois régleront la manière dont les citoyens doivent établir le droit électoral dont les conditions viennent d'être fixées.

4. Toutes les élections auront lieu par bulletins écrits , à l'exception de celles relatives aux fonctionnaires municipaux. La manière dont ces dernières doivent être faites sera déterminée par une loi.

ARTICLE TROISlàHE.

1. Le pouvoir exécutif sera confié à un gourer*neur dont les fonctions dureront deux années.

Un lieutenant gouverneur sera choisi en même temps et pour la même période.

Pour ètrcéligible aux fonctions^ de j;qu ver

neur, il ùmi être citoyen ne de» ÉUts-Unis , être franc- tenancier, aToir atteint l'âge de trente ans, et avoir résidé cinq ans dans TE-tat, à moins que, pendant ce temps, l'absence n'ait été motivée par un service pablic ponr l'État , on ponr les États- Unis.

8. Le gonvemenr et le lieutenant gouverneur seront élus en même temps et au même lieu que les membres de la législature , et à la pluralité des suffrages. En cas d'égalité de suffrages entre deux ou plusieurs candidats pour les fonctions de gouverneur ou lieutenant gouverneur, les deux chambres de la législature choisiront parmi ces candidats, par un scrutin de ballotage commun et à la pluralité des voix, le gouverneur et le lieutenant gouverneur.

4. Le gouverneur sera commandant en chef de la milice , et amiral de la marine de l'Etat ; il pourra , dans les circonstances extraordinaires , convoquer la législature ou seulement le sénat. Il devra , à l'ouverture de chaque session , communiquer par un message , à la législature, l'exposé de la situation de l'État , et lui recommander les mesures qu'il croira nécessaires ; il dirigera les affaires administratives , civiles ou militaires avec les fonctionnaires du gouvernement , promulguera les décisions de la législature , et veillera soigneusement à la fidèle exécution des lois. En rémunération de ses services, il recevra, à des époques déterminées, une somme qui ne

pourra être ni angmentée ni diminuée pend«it le temps pour lequel il aura été élu.

tf • Le gouverneur aura le droit de £eiire grâce^ ou de suspendre l'exécution après condamnation, excepté en cas de t^hison , ou d'accusaticm par les représentants : dans ce dernier cas , la suspen-sion ne peut aller que jusqu'à la plus prochaine session de la législature , qui peut ou faire grâce, ou ordonner l'exécution de la sentence , ou prolonger le répit.

6. En cas d'accusation du gouverneur, ou de sa destitution , de sa démission , de sa mort , ou de son absence de l'État , les droits et les devoirs de sa place seront remis au lieutenant gouverneur, qui les conservera pendant le reste du tempsdéterminé , ou , si la vacance est occasionnée par une accusation ou une absence, jusqu'à l'acquittement ou le retour du gouverneur.

Cependant le gouvemenr continuera d'être commandant en chef de toutes les forces militaires de lltat , lorsque son absence sera motivée par la gperre et autorisée par la législature, pour commander la force armée de l'Etat.

7. Lè^lientenant gouverneur sera président du sénat , mais il n'aura voix délibérative qu'en cas d'égalité de votes. Si pendant l'absence du gouverneur, le lieutenant gouverneur s'absente, abdique , meurt , ou s'il est accusé ou destitué , le président du sénat (1) remplira les fonctions de

(1) Il s*agit du président temporaire nommé conformé-

{piHiTeniear jusqu'à oe que Ton ait pourm au remplacement, on que Fincapacitë ait cesse.

ABTIGUB QUâTRIÈVB.

I • Les officiers de la milice seront ëlns et nommés de la manière snivante :

Les sous-officiers et officiers, jusqu'aux capîtai- . nés inclusivement , par les votes écrits des membres de leurs compagnies respectives.

Les che£i de bataillons et officiers supérieurs des régiments , par les votes écrits des officiers de leurs bataillons et de leurs régiments.

Les brigadiers généraux, par les officiers supérieurs de leurs brigades respectives.

Enfin les majors généraux, les brigadiers généraux et les colonels des régiments ou cbefs de bataillons , nommeront les officiers d'état-major de leurs divisions , brigades , régiments ou bataillons respectifs.

2. Le gouverneur nommera, et, avec l'autorisation du sénat, installera les majors généraux, les inspecteurs de brigade et les chefs d'état-major, excepté le commissaire général et l'adjudant général. Ce dernier sera installé par le gouverneur seul.

8. La législature déterminera , par une loi , l'époque et le mode des élections des officiers de

ment au paragraphe 3 de Tarticle lar'^ditii èd^f^Won.

milice et la manière de les notifier an gouvernenr.

A» Les officiers recevront leurs brevets du gouvernenr. Âucnn officier breveté ne ponrra être privé de son emploi que par le sénat , et sur une demande du gouverneur, indiquant les motifs

pour lesquels on réclame la destitution , ou par décision d^une cour martiale , conformément à la loi.

Les officiers actuels de la milice conserveront leurs brevets et leurs emplois aux conditions cidessus.

5. Dans le cas où le mode d'élection et de no* mination ci-dessus ne produirait pas d'amélioration dans la milice , la législature pourra l'abroger et lui en substituer une autre par une loi , pourvu que ce soit avec l'assentiment des deux tiers des membres présents dans cbaque cbambre.

6. Le secrétaire d'État, le contrôleur, le trésorier, l'avocat général, l'inspecteur général et le commissaire général seront nommés de la manière suivante :

Le sénat et l'assemblée présenteront chacun un candidat pour chacune de ces fonctions , puis se réuniront. Si ces choix tombent sur les mêmes candidats , les personnes ainsi choisies seront installées dans les fonctions auxquelles on les aura nommées. S'il y a divergence dans les présentations , le choix sera fait par un scrutin commun ,

et à la majorité des suffrages da sénat et de rassemblée réunis.

Le trésorier sera élu chaque année. Le secrétaire d'État , le contrôleur, Tavocat général, Finspectenr général et le commissaire général conserveront leurs fonctions pendant trois ans, a inoins qu'ils ne soient révoqués par une décision commune du sénat et de l'assemblée.

7. Le gouverneur nommera par message écrit, et, avec l'assentiment du sénat, instituera tous les officiers judiciaires , excepté les juges de paix, qui seront nommés ainsi qu'il suit :

La commission des surveillants (supervisors) (1) de chacun des comtés de l'État s'assemblera au jour fixé par la législature, et désignera, à la majorité des voix , un nombre de personnes égal an nombre des juges de paix à établir dans les villes du comté : les juges des cours de comté s'assembleront aussi , et nommeront de même un égal nombre de candidats ; puis , a l'époque et au lieu indiqués par la législature, les surveillants et les juges de la cour du comté se réunissent et examinent leurs choix respectifs. Lorsqu'il y a unanimité pour certains choix , ils la constatent par un certificat qu'ils déposent aux archives du

(1) Les 8aper?isor8 sont des magistrats chargés en partie de l'administration des communes , qui , en outre , forment en se réunissant le pouvoir législatif de chaque comté. - _ ^ ^

seerëUire du oomité, et la permane ou les per* sonnes nommées dans ces certificats sont juges de paix.

S'il y a dissentiment total ou partiel dans les choix , la commission des surveillants et les jugea devront transm^tre leurs choix différents aa gouverneur qui prendra et instituera, parmi cea candidats , autant de juges de paix qu'il en faudra pour remplir les places vacantes.

Les juges de paix resteront en place pendant quatre ans , à moins qu'ils ne soient révoqués par les cours des comtés, lesquels devront spécifier les motifs de la révocation ; mais cette révocation ne peut avoir lieu sans que , préalablement, le juge de paix ait reçu signification dea faita imputés, et qu'il ait pu présenter sa défense.

8. Les shérifs , les greffiers des comtés et les ar* cfaivistes , aussi bien que le greffier de la citécomté de New-York , seront

choisis tous les trois ans y ou lorsqu'il y aura une vacance, par les éleo* teurs de ces comtés respecti&. Les shérifs ne pourront exercer aucune autre fonction , et ne pourront être réélus que trois ans après leur sor» tie de service. On peut exiger d'eux , conformément à la loi, de renouveler de temps en temps leurs cautionnements, et, faute par eux de les fournir, leur emploi sera considéré comme vacant.

Le comté ne sera jamais responsable des actes du shérif. Le gouverneur peut destituer ce magis-^

-Titrât aassi bien que les greflfiers et les archivistes des comtés, mais jamais sans leur avoir communiqué les accusations portées contre euK , et sans leur avoir donné la faculté de se défendre.

9. Les grefiiers des cours, excepté ceux dont il est question dans la section précédente , seront nommés par les cours auprès desquelles il exerceront, et les procureurs de districts par les cours de comté. Ces greffiers et ces procureurs resteront en place pendant trois ans , a moins de révocation par les cours qui les auront nommés.

10* Les maires de toutes les cités de cet État seront nommés par les conseils communaux de ces cités respectives.

11. Les coroners seront élus de la môme manière que les shérifs , et pour le même temps ; leur révocation n^aura lieu que dans les mêmes formes. La législature en déterminera le nombre qui pourtant ne pourra être de plus de quatre par comté.

13. Le gouverneur nommera, et, avec Tassentiment du sénat , installera les maîtres et auditeurs en chancellerie, qui conserve-

ront leurs fonctions pendant trois ans , à moins de révocation par le sénat, sur la demande du gouverneur. Les greffiers et sous-greffiers seront nommés et remplacés à volonté par le chancelier.

18. Le greffier de la cour d*oyer et terminer, et des cessions générales de paix , pour la ville et comté de New- York , sera nommé par la cour de

ces sessions générales de la ville , et exercera tant qu'il plaira à la cour. Les autres commis et employés des cours , dont la nomination n'est pas déterminée ici , seront au choix des différentes cours , ou du gouverneur , avec Tassentiraent du sénat, suivant que l'indiquera la loi.

14. Les juges spéciaux et leurs adjoints, ainsi que leurs greffiers dans la cité de New- York , seront nommés par le conseil communal de cette cité. Leurs fonctions auront la même durée que celles des juges de paix des autres comtés, et ils ne pourront être révoqués que dans les mêmes formes.

15. Tous les fonctionnaires qui aujourd'hui sont nommés par le peuple, continueront à être nommés par lui. Les fonctions à la nomina> tion desquelles il n'est pas pourvu par cette con* stitution , ou qui pourront être créées à l'avenir , seront de même à la nomination du peuple, à moins que la loi ne dispose autrement.

16. La durée des fonctions non fixée par la présente constitution pourra être déterminée par une loi; sinon elle dépendra du bon plaisir de l'autorité qui nommera à ces fonctions.

ARTICLE CmftUlèMB-

1. Le tribunal auquel doivent être déférées les accusations politiques (trials by empeackment) (1) et

(1) Il 8*ag;itici du cas où la chambre des représentants accuse un fonctionnaire public devant le sénat.

les procès relatifs à la correction des erreurs (cof*reciion ofetrors), se composera du président du sénat, des sénateurs , du chancelier, des juges de la Cour suprême ou de la majeure partie d'entre eux. Lorsque cette accusation sera intentée con* tre le chancelier ou un juge de la Cour suprême , ' la personne accusée sera suspendue de ses fonctions jusqu'à son acquittement. •

Dans les appels contre les arrêts de chancellerie , le chancelier informera le tribunal des motifs de sa première décision , mais n'aura pas voix délibérative; et si l'appel a lieu pour erreur dans un jugement de la Cour suprême , les juges de cette cour exposeront dé même les motifs de leur arrêt , mais ne pourront prendre part à la délibération. %

â. La chambre des représentants a droit de mettre en accusation tous les employés civils de l'État^ pour corruption ou malversation dans l'exercice de leurs fonctions, pour crimes ou pour délits ; mais il faut pour cela l'assentiment de la majorité de tons les membres élus.

Les membres de la cour, chargés de prononcer sur cette accusation , s'engageront par serment ou par affirmation , an commencement du procès , à juger et prononcer suivant les preuves. La condamnation ne pourra être prononcée qu'aux deux tiers des voix des membres présents. . La peine à prononcer ne peut être que la révocation des fonctions , et une déclaration d'incapa-

cite , pour le condamné , de remplir aucune fonction et de jouir d'aucun honneur ou avantage dans l'Etat ; mais le condam-

né peut alors être accusé de nouveau, suivant les formes ordinaires , et puni conformément à la loi.

8. Le chancelier et les juges de la Cour suprême conserveront leurs fonctions tant qu'ils les rempliront bien [duringgood behaviour) (l), mais pas au-delà de l'âge de soixante ans.

4. La Cour suprême se composera d'un président et de deux juges ; mais un seul des trois peut tenir l'audience.

5. L'État sera, par une loi, divisé en un nombre proportionné de circuits. Il n'y en aura pas moins de quatre , et pas plus de huit. La législature pourra de temps en temps, suàrant le besoin, changer cette division. Chaque circuit aura un juge qui sera nommé de la même manière et pour le même temps que les juges de la Cour suprême. Ces juges de circuit auront le même pouvoir que les juges de la Cour suprême jugeant seuls, et dans les jugements de causes portées en première instance à la Cour suprême et dans les cours d'oyer et terminer et des assises. La législature pourra en outre , suivant le besoin , accorder à ces juges ou aux cours de comté , ou aux tribu-

(1) C^est la forme dont on se sert pour indiquer que les juges ne sont pas révocables^ et ne peuvent perdre leur place qu*en vertu d'un arrêt ', r- _t _

naux inférieurs , ane juridiction d'équité (equiiy powers) ; mais en la subordonnant toujours à l'appel du chancelier.

6. Les juges des cours de comté , et les recor* ders des cités seront nommés pour cinq ans : mais ils peuvent être destitués par le sénat sur la demande motivée du gouverneur.

7. Le chancelier , les juges de la Cour suprême et les juges de circuit ne pourront exercer aucune autre fonction publique ; tout suffrage qui leur serait donné pour des fonctions électives , par la législature où par le peuple , e«t nul.

ARTICLE SIXIEME

1 • Les membres de la législature et tous les fonctionnaires administratifs ou judiciaires , excepté les employés subalternes exemptés par la loi , devront , avant d'entrer en exercice , prononcer et souscrire la formule de serment ou d'affirmation suivante :

u Je jure solennellement (ou , suivant le cas , » j'affirme) que je maintiendrai la constitution » des États-Unis et la constitution de l'Etat de 1» New-York, et que je remplirai fidèlement, et)» aussi bien qu'il me sera possible , les fonctions » de... n

ARTICLE SEPTIÈME

1. Aucun membre de l'Etat de New-York ne pourra être privé des droits et privilèges assurés à tous les citoyens de FÉtat, si ce n'est par les lois du pays et par le jugement de ses pairs.

2. Le jugement par jury sera inviolablement et à toujours conservé dans toutes les affaires où il a été appliqué jusqu'à aujourd'hui. Aucun nouveau tribunal ne sera établi , si ce n'est pour

procéder suivant la loi commune , excepté les cours d'équité que la législature est autorisée à établir par la présente constitution.

8. La profession et l'exercice libre de toutes les croyances religieuses et de tous les cultes , sans aucune prééminence , sont permis à chacun, et le seront toujours; mais la liberté de conscience, garantie par cet article, ne peut s'étendre jusqu'à excuser des actes licencieux et des pratiques incompatibles avec la paix et la sécurité de l'État.

4. Attendu que les ministres de l'évangile sont, par leur profession, dévoués au service de Dieu et au soin des âmes, et qu'ilsne doivent pas être distraits des grands devoirs de leur état , aucun ministre de l'évangile ou pr.ètre d'aucune dénomination, ne pourra, dans quelque circonstance et pour quelque motif que ce soit, êtreappelé, par élection ou autreraent,à aucune fonction civile ou militaire.

5. La milice de l'Etat devra être touîours armée, disciplinée et prête au service :«fpiis tout

habitant de l'État ap\)artenant à une religion quelconque, où des scrupules de conscience font condamner l'usage des armes ^ sera exempté , en payant en argent une compensation que la législature déterminera par une loi , et qui sera estimée d'après la dépense de temps et d'argent que fait un bon milicien.

6* Le privilège de l'acte d'habeas corpus ne pourra être suspendu qu'en cas de rébellion ou d'invasion , lorsque le salut public requiert cette suspension.

7. Personne ne pourra être traduit en jugement pour une accusation capitale ou infamante, ai ce n'est sur l'accusation ou le rap-

port d'un grand jury. Il est fait plusieurs exceptions à ce principe ; la première , lorsqu'il s'agit d'un cas d'accusation par les représentants ; la seconde«, quand on poursuit un milicien en service actif et un soldat en temps de guerre (ou en temps de paix si le congrès a permis à l'Etat* d'entretenir des troupes); la troisième, quand il n'est question que de petits vols {little /arceny) ; la législature fixera lesquels.

Dans tout jugement par accusation des représentants ou du grand jury , l'accusé pourra toujours être assisté d'un conseil comme dans les causes civiles. .

Personne ne pourra être mis en jugement deux fois pour le même fait su^ une accusation capitale, niêtre forcé à donner témoignage contre lui-même

dans une affaire criniinelfe , ni être privé de sa liberté , de sa propriété ou de sa vie , qae conformément à la loi.

L'expropriation pour cause d'utilité publique ne pourra avoir lieu qu'après une juste compen* sation.

8. Tout citoyen peut librement exprimer , écrire et publier son opinion sur tout sujet, et il demeure responsable de l'abus qu'il peut faire de ce droit* Aucune loi ne pourra être faite pour restreindre la liberté de la parole ou de la presse. •

Dans toutes les poursuites ou accusations pour libelle , on sera admis à la preuve des faits ; et si le jury pense que les faits sont vrais, et qu'ils ont été publiés dans de bons motifs et pour un but utile, l'accusé sera acquitté. Le jury, dans ces causes , décidera en droit comme en fait.

9. L'assentiment des deux tiers des membres élus de cbaque brancbe de la législature est nécessaire pour l'application des revenus et la disposition des propriétés de l'État, pour les lois d'intérêt particulier ou local, pour créer, prolonger, renouveler ou modifier les associations politiques ou privées.

10. Le produit de la vente ou cession de toutes les terres appartenant à l'État , excepté de celles réservées ou appropriées à un us^ge public , ou cédées aux États-Unis , et le fonds appelé des écoles communales y formeront et resteront un fonds perpétuel, dont l'intérêt sera înpolable*

ment appliqué à l'entretien des écoles communales de l'État.

Un droit de barrière sera perça sur toutes les parties navigables* du canal, entre les grands lacs de l'Ouest et du Nord et l'Océan atlantique , qui sont établies ou qu'on établira par la suite. Ces droits ne seront pas inférieurs à ceux agréés par les commissaires des canaux, et spécifiés dans leur rapport à la législature du là mars 1831.

Ce droit , ainsi que celui sur toutes les salines, établi par la loi du 15 avril 1817 , et les droits sur les ventes à l'encbère (excepté une somme de 8i,500 dollars dont il est disposé par cette même loi , et enfin le montant du revenu établi par décision de la législature du 18 mars 1820) au lieu de la taxe sur les passagers des bâtiments à vapeur, sont et resteront inviolablement appliqué» •• à l'achèvement des communications par eau , au payement de l'intérêt et au remboursement du capital des sommes empruntées déjà , ou qu'on emprunterait par la suite pour terminer ces travaux.

Ces droits de barrières sur les communications navigables, ceux sur les salines, ceux sur les ventes à l'enchère, établis par la loi du 15 avril 1817, non plus que le montant du revenu fixé par la loi du 18 mars 18â0 , ne pourront être ré* duits ou appliqués autrement , jusqu'à entier et parfait payement des intérêts et du capital des sommes empruntées ou qu'on emprunterait encore pour ces travaux. ,,,, byGoo^ _

ta législature ne pourra jamais Tendre, ni aliéner les sources salines appartenant à l'État , ni les terres contiguês qui peuvent être nécessaires-à leur exploitation, ni en tout, ni en partie, les communications navigables ; tout cela étant et devant rester toujours la propriété de l'État*

] 1 . Aucune loterie ne sera désormais autorisée, et la législature prohibera , par une loi , la vente dans cet État des billets de loteries autres que celles déjà autorisées par la loi.

là. Aucun contrat , pour l'acquisition de ter*rains avec des Indiens, qui aurait été ou qui sera fait dans l'État, a dater du 14 octobre 1775, ^e sera valKTe que par le consentement et avec Fautorisation de la législature.

19". Continueront d'être lois de l'État , avec les ** "^V igeroents que la législature jugera convena- ^^ •v'**^[e de faire , les parties du droit coutuniier {cornmon lato) et des actes de la législature de la colonie de New-York, qui composaient la loi do cette colonie , le 19 avril 1775 , et les résolutions du congrès de cette colonie et de la convention de l'État de New-York , en vigueur le 20 avril 1777 , qui ne sont pas périmées , ou qui n'ont pas été révoquées ou modi'fiées, ainsi que les décrets de la législature de cet État , en vigueur aujourd'hui ; mais toutes les parties de ce

droit coutn* mier et des actes ci-dessus mentionnés qui ne sont pas en accord avec la présente constitution, sont

li. Toute concession de terre faite dans l'Etat par le roi de la Grande-Bretagne , ou par les personnes exerçant son autorité , après le 1 4 octobre 1775, est nulle et non avenue; mais rien , dana la présente constitution , n'invalidera les concessions de terre faites antérieurement par ce roi et ses prédécesseurs, ou n'annulera les chartes concédées, avant cette époque, par lui ou eux, ni les concessions et chartes faites depuis par l'Etat ou par des personnes exerçant son autorité , ni n'infirmera les obligations ou dettes contractées par l'Etat , par les individus et par les corporations , ni les droits de propriété , les droits éventuels , les revendications ou aucune procédure dans les cours de justice.

ARTICLE HUITIEME

1. Il est permis au sénat ou à la chambre des représentants de proposer un ou plusieurs amendements à la présente constitution. Si la proposition d'amendement est appuyée par la majorité des membres élus des deux chambres , l'amendement ou les amendements proposés seront transcrits sur leurs registres , avec les votes pour et contre, et remis à la décision de la législature suivante.

Trois mois avant l'élection de cette législature, ces amendements seront publiés 5 et si , lorsque cette nouvelle législature entrera en fonctions^

JigitizedbyVjOO _

les amendements .proposés sont adoptés par les deux tiers d^ tous les membres élus dans chaqae chambre, la législature devra les soumettre au peuple , à l'époque et de la manière qu'elle prescrira.

Si le peuple, c'est-à-dire si la majorité de tous les citoyens ayant droit de voter pour l'électioi^ des membres de la législature approuvent et ratifient ces amendements, ils deviendront partie intégrante de la constitution.

• ABTICUB HsmnàMS.

1. La présente constitution deviendra exécutoire à dater du 31 décembre 1822. Tout ce qui y a rapport au droit de suffrage, à la division de l'Etat en districts sénatoriaux, au nombre des membres à élire à la chambre des représentants et à la convocation des électeurs pour le premier lundi de novembre 1822, à la prolongation des fonctions de la législature actuelle jusqu'au 1" janvier 1823 , à la prohibition des loteries, ou à la défense d'appliquer des propriétés et des revenus publics , à des intérêts locaux ou privés , à la création, changement, renouvellement ou prorogation des chartes des corporations politiques , seront exécutoires à dater du dernier jour de février prochain.

Le premier lundi de mars prochain , les membres de la présente législature prêteront ej signe-

ront le serinent ou l'obligation de maintenir la constitution alors en vigaeur.

Les shérifs , greffiers de comté et les coroners seront élas dans les élections fixées par la présente constitution au premier lundi de novembre 18ââ; mais ils n'entreront en fonctions que le 1**'

janvier suivant ..Les brevets de toutes les pcr* sonnes occupant des emplois civils le 81 décembre 18ää expireront ce jour-là ; mais les titulaires pourront continuer leurs fonctions, jusqu'à ce que les nouvelles nominations ou élections prescrites par la présente constitution aient été faites.

â. Les lois maintenant existantes sur la convocation aux élections , sur leur ordre , le mode de voter, de recueillir les suffrages et de proclamer le résultat , seront observées aux élections fixées par la présente constitution au premier lundi de novembre 1822, en tout ce qui sera applicable, et la législature actuelle fera les lois qui pourraient encore être nécessaires pour ces élections, conformément à la présente constitution.

Fait en Convention , au Capitole de la ville d'Albany , le dix novembre mil huit cent vingtun , et le quarante-sixième de l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique.

En foi de quoi nous avons signé.

Daniel D. Tohpkins , Président.

Samuel s. Ga«di«r, Secrétaires.

John F. Bacon ,

m AMÉRIQUE.

Jii«|a'à présent j'ai examiné les institutions, j'ai purcoum les lois écrites, j'ai peint les formes actuelles de la société politique aux Etats-Unis.

Mais y au-dessus de toutes les institutions et en dehors de toutes les formes , réside un pouvoir fiourerain : celui du peuple , qui les détruit ou les modifie à son gré»

Il me reste à faire .connaître par quelles voies procède ce pouvoir, dominateur des lois; quels sont ses instincts, ses'passipns ; quels ressorts se^ crets le poussent , le retapent , ou le dirigent dans sa marcbe irrésistible ; quel effet produit sa toute-puiisanoe , et quel avenir lui est réservé.

«OMMKNT ON PEUT DIRE RIGOUREUSEMENT Qu\uX ETATS- UNIS C^EST LE PEUPLE QUI GOUVERNE.

En Amérique , le peuple nomme celui qui fait la loi et celui qui l'exécute ; lui-même forme le jury qui punit les infractions à la loi. Non-^eule- II. 9

ment les institations sont démocratiques dans leur principe , mais dans tous leurs développements; ainsi le peuple nomme directement ses représentants, et les choisit en général tous les ans, afin de les tenir plus complètement dans sa dépendance. C'est donc réellement le peuple qui dirige , et , quoique la forme du gouvernement soit représentative, il est évident que les opinions , les préjugés , les intérêts , et même les passions du peuple ne peuvent trouver d'obstacles durables qui les empêchent de se produire dans la direction journalière de la société.

Aux États-Unis , comme dans tous les pays où le peuple règne, c'est la majorité qui gouverne au nom du peuple. ^ *^

Cette majorité se compose principalement des citoyens paisibles qui , soit par goût , soit par intérêt , désirent sincèrement le bien du pays. Autour d'eux s'agitent sans cesse les partis, qui cherchent à les attirer dans leur sein et a s'en faire un 4ippui.

Q^£^a«t?aia 3q«

DES PARTIS AUX ETATS-UNIS

Il faut faire une grande division entre les partis. — Partis qui sont entre eux comme des nations rivales. — Partis proprement dits. — Différence entre les grands et les petits partis. — Dans quels temps ils naissent. — Leurs divers caractères. — L'Amérique a eu de grands partis.

. — Elle n'en a plus. — Fédéralistes. — Républicains. — Défaite des fédéralistes. — Difficulté de créer aux États- Unis des partis. — Ce qu'on fait pour y parvenir. — Caractère aristocratique ou démocratique qui se retrouve dans tous les partis. — Lutte du général Jackson contre la banque.

Je dois établir d*abord ane grande division entre les partis.

Il est des pays si vastes, que les différentes populations qui les habitent , quoique réunies sous la même souveraineté , ont des intérêts contradictoires , d'où naît entre elles une opposition permanente. Les diverses fractions d'un même peuple ne forment point alors , à proprement parler, des partis, mais des nations distinctes ; et , si la guerre civile vient à naître, il y a conflit

entre des peuples rivaux plutôt que lutte entre des factions.

Mais quand les citoyens diffèrent entre eux sur des points qui intéressent également toutes les portions du pays , tels , par exemple , que les prm. cipes généraux du gouvernement , alors on voit naître ce que j'appellerai véritablement des partis^

Les partis sont un mal inhérent aux gouvernements libres ; mais ils n'ont pas dans tous les temps le même caractère et les mêmes instincts.

11 arrive des époques où les nations se sentent tourmentées de maux si grands , que l'idée d'un changement total dans leur constitution politique se présente à leur pensée. Il y en a d'autres où le malaise est plus profon d encore , et où l'état social lui-même est compromis. C'est le temps des grandes révolutions et des grands partis.

Entre ces siècles de désordres et de misères , il s'en rencontre d'autres où les sociétés se reposent et où la race humaine semble reprendre haleine. Ce n'est encore là, à vrai dire, qu'une apparence, • le temps ne suspend pas plus sa marche pour les peuples que pour les hommes ; les uns et les autres s'avancent chaque jour vers un avenir qu'ils ignorent ; et lorsque nous les croyons stationnaires, c*est que leurs mouvements nous échappent. Ce sont des gens qui marchent : ils paraisssent immobiles à ceux qui courent.

Quoi qu'il en soit , il arrive des époques où les changements qui s'opèrent dans la constitution pô^

litique et Tétat social de» peuples sont si lents et si insensibles, qae les hommes pensent être arri* ▼ es à un état final; l'esprit humain se croit alors fermement assis sur certaines bases, et ne porte pas ses regards au delà d'un certain horiion*

C'est le temps des intrigues et des partis.

Ce que j'appelle les grands partis politiques sont ceux qui s'attachent aux principes plus qu'à leurs consëqnences; aux généralités et non aux cas particuliers; aux idées et non aux hommes. Ces partis ont , en général , des traits plus nobles , des passions plus généreuses , des convictions plus réelles , une allure plus franche et plus hardie que les autres. L'iAtérét particulier , qui joue tou-

jours le plus grand rôle dans les passions politiques , se cache ici plus habilement sous le voile de l'intérêt public ; il parvient même quelquefois à se dérober aux regards de ceux qu'il anime et fait agir.

Les petits partis, au contraire, sont en général sans foi politique. Comme ils ne se sentent pas élevés et boutenus par de grands objets , leur caratère est empreint d'un égoîsme qui se produit ostensiblement à chacun de leurs actes. Ils s'échaujQfent toujours à froid; leur langage est violent , mais leur marche est timide et incertaine. Les moyens qu'ils emploient sont misérables comme le but même qu'ils se proposent. De là vient que , quand un temps de calme succède à une révolution violente , les grands hommes sem^

Ment disparaître tout-à-conp et les âmes se reirfermer en elles-mêmes.

Les grands partis bouleversent la société , les petits Tagilent ; les uns la déchirent et les autres la dépravent; les premiers la sauvent quelquefois en l'ébranlant, les seconds la troublent toujours sans profit.

L'Amérique a eu de grands partis. Aujourd'hui ils n'existent plus. Elle y a beaucoup gagné enbonheur, mais non en moralité.

Lorsque la guerre de l'indépendance eut pris fin et qu'il s'agit d'établir les bases du nouveau gouvernement , la nation se retrouva divisée en deux opinions. Ces. 'opinions étaient aussi anciennes que le monde, et on les retrouve sous différentes formes et revêtues de noms divers dans toutes les sociétés libres ; l'une voulait restreindre le pouvoir populaire ; l'autre , l'étendre indéfiniment.

La lutte entre ces deux opinions ne prit jamais chez les .Américains le caractère de violence qui l'a souvent signalée ailleurs. En Amérique , les deux partis étaient d'accord sur les points les plus essentiels. Aucun des deux , pour vaincre , n'avait à détruire un ordre ancien, ni à bouleverser tout un état social. Aucun des deux, par conséquent, ne rattachait un grand nombre d'existences individuelles au triomphe de ses principes. Mais ils touchaient à des intérêts immatériels du premier ordre, tels que l'amour de l'égalité et de

Vindépendance. C'en était assez pour soulever de violentes passions.

Le parti qui voulait restreindre le pouvoir populaire chercha surtout à faire l'application de ces doctrines à la Constitution de l'Union , ce qui lui valut le nom de fédéral.

L'autre , qui se prétendait l'amant exclusif de la liberté , prit le titre de Républicain,

L'Amérique est la terre de la démocratie. Les fédéralistes farent donc toujours en minorité, mais ils comptaient dans leurs rangs presque tons les grands hommes que la guerre de l'indépendance avait fait naître y et leur puissance morale était très-étendue. Les circonstances leur furent d'ailleurs favorables. La ruine de la première confédération fit craindre au peuple de tomber dans l'anarchie, elles fédéralistes profitèrent de cette disposition passagère. Pendant dis ou douze ans, ils dirigèrent les affaires et purent appliquer non tous leurs principes , mais quelques-uns d'entre eux ; car le courant opposé devenait de jour en jour trop violent pour qu'on osât lutter contre lui.

En 1801 , les républicains s'emparèrent enfin du gouvernement. Thomas Jefferson fut nommé président; iL leur apporta l'appui d'un nom célèbre j d'un grand talent et d'une immense popularité.

Les fédéralistes ne s'étaient jamais maintenus que par des moyens artificiels et à Taide de ressources momentanées, c'étaient la vertu ou les la?

lents de leurs che& , ainsi que le bonheur des circonstances , qui les avaient pousses au pouToir« Quand les républicains y arrivèrent a leur tour, le parti contraire fut comme enveloppé au milieu d'une inondation subite. Une immense majorité se déclara contre lui , et il se vit sur-le- champ en si jietite minorité , qu'aussitôt il désespéra de lui-ifll&me. Depuis ce moment , le parti républicain ou démocratique a marché de conquêtes en conquêtes , et ^'est emparé de la société toute entière.

Les fédéralistes , se sentant vaincus sans res* sources , et se voyant isolés au milieu de la na^f tion , se divisèrent; les uns se joignirent aux vainqueurs ; le« autres déposèrent leur bannière et changèrent de nom. Il y a déjà un assex grand nombre d'années qu'ils ont entièrement cessé d'exister comme parti.

Le passage des fédéralistes au pouvoir est, à mon avis , l'un des événements les plus heureux qui aient accompagné la naissance de la grande union américaine. Les fédéralistes luttaient contre la pente irrésistible de leur siècle et de leur pays. Quels que fussent la bonté ou le vioe de leurs théories , elles avaient le tort d'être inapplicables dans leur entier à la société qu'ils vou^ laient régir; ce qui est arrivé sous Jefferson serait donc arrivé tôt

ou tard. Mais leur gouvernement laissa du moins à la nouvelle république le temps de s'asseoir, et lui permit ensuite de supporter

— IQl -

sans iDconTénient le développement rapide des doctrines qu'ils avaient combattues. Un grand nombre de leurs principes finit d'aUieurs par s'in* troduire dtfns le symbole de leurs adversaires; et la constitution fédérale , qui subsiste encore de notre temps , est un monument durable de leur patriotisme et de leur sagessç.

Ainsi donc, de tios jours, on n'aperçoit point aux États-Unis de grands partis politiques. On y rencontre bien des partis qui menacent l'avenit de l'Union; mais il n'en existe pas qui paraissent s'attaquer à la forme actuelle du gouvernement et à la inarehe générale de la société. Les partis qui menacent l'Union reposent non sur des prin* cipes, mais sur des intérêts matériels. €es intérêts constituent dans les différentes provinces d'un si vaste empire des nations rivales plutôt que des partis. C'est ainsi qu'on a vu dernièrement le Nord soutenir le système des prohibitions commerciales , et le Sud prendre les armes en faveur de la liberté du commerce , par la seule raison que le Nord est manufacturier et le Sud cultivateur, et que le système restrictif agit au profit de Ton 6t au: détriment de l'autre.

A défaut des grands partis , les États-Unis fourmillent de petits , et l'opinion publique se fractionne à l'infini sur des questions de détails. On ne saurait imaginer la peine qu'on s'y donne pour créer des partis ; ce n'est pas chose aisée de notre temps, iàux États-Unis, point de haine religieuse ,

parce qoe la religion est universellement respectée et qu'aucune secte n'est dominante f point de haine de classes , parce que le peuple est tout , et que nul n'ose encore lutter avec lui; "enfin point de misères publiques à exploiter, parce que l'état matériel du pays offre une si immense carrière à l'industrie , qu'il ^ffit de laisser l'homme à luimême pour qu'il fasse des prodiges. Il faut bien pourtant que l'ambition parvienne à créer des partis , car il est difficile de renverser celui qui tient le.pouvoir par la seule raison qu'on veut prendre sa place. Toute l'habileté des hommes politiques consiste donc à composer des j)artis : un homme politique , 'aux États-Unis , cherche d'abord à discerner son intérêt et à voir quels sont les intérêts analogues qui'pourraient se grouper autour du sien ; il s'occupe ensuite à découvrir s'il n'existerait pas par hasard, dans le monde, un doctrine ou un principe qu'on pnt placer convenablement à la tête de la nouvelle association , pour lui donner le droit de se produire et de circuler librement. C'est comme qui dirait le privilège du roi que nos pères imprimaient jadis sur la première feuille de leurs ouvrages , et qu'ils incorporaient au livre , bien qu'il n'en fit point partie.

Ceci fait , on introduit la nouvelle puissance dans le monde politique.

Pour un étranger , presque toutes les querelles domestique» des Américains paraissent , pu< pre-

mier abord , incompréhensibles ou puériles , et Ton ne sait si l'on doit prendre en pitié un peuple qui s'occupe sérieusement de semblables *niisères, ou lui Isnyier le bonheur de pouvoir s'en occuper.

Mais lorsqu'on vient à étudier avec soin les instincts secrets qui , en Amérique , gouvernent les factions, on découvre aisément que la plupart d'entre elles se rattachent plus ou moins à l'unou à l'autre des deux grands partis qui divisent lej3 hommes, depuis qu'il y a des sociétés libres. A mesure qu'on pénètre plus profondément dans la pensée intime de ces partis, on s'aperçoit que les uns travaillent à resserrer l'usage, de la puissance publique, les autres à l'étendre.

Je ne dis point que les partis américains aient toujours pour but ostensible, ni même pour but caché de faire prévaloir l'aristocratie ou la démocratie dans le pays ; je dis que les passions aristocratiques 'OU démocratiques se retrouvent aisément au fond de tous les partis ; et que , bien qu'elles s'y dérobent aux regards , elles en for* ment comme le point sensible et l'âme.

Je citerai un exemple récent : le président attaque la banque des États-Unis ; le pays s'émeut et se divise ; les classes éclairées se rangent en général du côté de la banque , le peuple en faveur du président. Pensez-vous que le peuple a su discerner les raisons de son opinion au milieu

des détours d'une question ai difficile , et on les homoies expérimentés hésitent? Nullement. Biais Itt banque est un grand établissement qui a une existence indépendante ; le peuple , qui détruit ou élève toutes les puissances , ne peut rien sur elle : cela Tétonne» Au milieu du mouvement uni* yersel de la société, ce point immobile choque ses regards , ^t il veut voir Vil ne parviendra pas à le mettre en branle comme le reste»

DES BB8TB8 OU PARTI AIllSTOCRATlOOE ADX ETATS-UNIS^

Opposition secrète des riches à la démocratie. — Ils se reti-^ rent dans la vie privée. — Goût qu^ils montrent , dans l'intérieur de leurs demeures , pour les plaisirs exclusifs et le luxe. ^- Leur simplicité au dehors. — Leur condescendance affectée pour le peuple.

Il arrive quelquefois , cheft un penple dirisé d'opinions, que l'équilibre entre les partis ve* nant à se rompre, l'un d'eux acquiert une pré« pondérance irrésistible. Il brise tous les obstacles , accable son adversaire et exploite la société entière à son profit* lies vaincus , désespérant alors du succès, se eachent ou se taisent* Il se fait une immobilité et un silence nniversels. La nation semble réunie dans une même pensée. Le parti vainqueur se lève ^t dit : J'ai rendu la paix au pays, on me doit des actions de grâces. Mais sons cette unanimité apparente se cachent

encore dea dÎTisions profondes , et une opposi* tien réelle.

C'est ce quiarrira en Amérique : quand le parti dëmooratiqoe eut obtenu la prépondérance , on le vit s'emparer de la direction excluBive des af* faires. Depuis, il n'a cessé de modeler les mœurs et les lois sur ses désirs*

De nos jours , on peut dire qu'aux Etats-Unis les classes riches de la société sont presque entièrement hors des affaires politiques, et que la richesse , loin d'y être un droit , y est une cause réelle de défiiTeur et un ohstacle pour parvenir au pouvoir.

Les riches aiment donc mieux abandonner la lice , que d'y soutenir une lutte souvent inégale contre les plus pauvres de leurs concitoyens. Ne pouvant pas prendre dans la yie publique un rang analogue à celui qu'ils occupent dans la vie privée , ils abandonnent la première pour se concentrer dans la seconde* Ils

forment au milieu de rétat comme une société particulière qui a ses goûts et ses jouissances à part.

Le riche se soumet à cet état de choses comme â un mal irrémédiable ; il évite même avec grand soin de montrer qu'il le blesse; on l'entend donc vanter en public les douceurs du gouvernement républicain, et les avantages des formes démocratiques. Car, après le fait de haïr leurs ennemis^qu'y a-t-il de plus naturel aux hommes que de les flatter? ". ^ 10

Jigitized by VjOO •

Voyez-vous cet opulent citoyen? ne dirait-on pasun Juifdu moyenàge, qui craint de laisser soupçonner ses richesses ? Sa mise est simple ,* sa démarche est modeste; entre les quatre murailles de sa demeure on adore le luxe , il ne laisse pénétrer dans ce sanctuaire que quelques hôtes choisis qu'il appelle insolemment ses égaux. On ne rencontre point de nohle en Europe qui se montre plus exclusif que lui dans ses plaisirs , plus envieux des moindres avantages qu'une position privilégiée assure. Mais le voici qui sort de chez lui pour aller travailler dans un réduit poudreux qu'il occupe au centre de la ville et des affaires ; et où chacun est libre de venir l'aborder. Au milieu du chemin , son cordonnier vient à passer, et ils s'arrêtent : tous deux se mettent alors à discourir. Que peuvent-ils dire ? ces deux citoyens s'occupent des affaires de l'État , et ils ne se quitteront pas sans s'être serré la main.

Au fond de cet enthousiasme de convention, et au milieu de ces formes obséquieuses envers le pouvoir dominant , il est facile d'apercevoir dans les riches un grand dégoût pour les institutions démocratiques de leur pays. Le peuple est un pouvoir qu'ils

craignent et qu'ils méprisent. Si le mauvais gouvernement de la démocratie amenait un jour une crise politique; si la monarchie se présentait jamais aux Etats-Unis comme une chose praticable, on découvrirait bientôt la vérité de ce que j'avance. ^ .

Les deux grandes armes qu'emploient les partis pour réussir, sont les jot»fftaiMr et les auoctations.

(3S2ilî?3Q!&a ^SSa

DE LA LIBERTE DE* LA PRESSE AUX ETATS-UNIS

Difficulté de restreindre la liberté de la presse. — Raisons particalières qu*ont certains peuples de tenir i cette liberté. — La liberté de la presse est une conséquence nécessaire de la souveraineté du peuple ,, comme on l*entend en Amérique. — Violence du langage de la presse périodique aux États-Ums. — La presse périodique,a des instincts qui lui sont propres. — L'exemple des États- Unis le prouve. — Opinion des Américains sur la répression judiciaire des délits de la presse. — Pourquoi la presse est moins puissante aux États-Unis qu'en France.

La liberté de la presse ne fait pas seulement sentir son pouvoir sur les opinions politiques , mais encore sur toutes les opinions des hommes. Elle ne modifie pas seulement les lois , mais les mœurs. Dans une autre partie de cet ourrage , je chercherai à déterminer le degré d'influence cfu'a pxexcé la liberté de la presse sur la société civile* aux États-Unis^ je tâcherai de discerner la direction qu'elle a donnée aux idées , les habitudes qu'elle a fait

prendre à l'esprit et aux sentimenta des Américains. En ce moment^ je ne veux exa-

miner que les effets produits par ia liberté de la presse dans le monde politique.

J'avoue que je ne porte point à la liberté de ia presse cet amour complet et instantané qu'on accorde aux choses souverainement bonnes de leur nature.

Je l'aime par la considération des maux qu'elle empêche , bien plus que pour les biens qu'elle fait.

Si quelqu'un me montrait, entre l'indépendance complète et l'asservissement entier de la pensée , une position intermédiaire où je pusse espérer me tenir, je m'y établirais peut-être ; mais qui découvrira cette position intermédiaire? Vous partez de la licence de la presse , et vous marches vers l'ordre : que faites vous? vous soumettez d'abord les écrivains aux jurés; mais les jurés acquittent , et ce qui n'était que l'opinion d'un homme isolé devient l'opinion du pays. Vous avez donc fait trop et trop peu ; il faut encore marcher : vous livrez les auteurs à des magistrats permanents; mais les juges sont obligés d'entendre avant de condamner ; ce qu'on eût craint d'avouer dans le livre , on le proclame impunément dans le plaidoyer ; ce qu'on eut dit obscurément dans un écrit se trouve ainsi répété dans mille autres. L'expression est la forme extérieure, et, si je puis m'exprimer ainsi, le corps de la pensée; mais elle n'est pas la pensée elle-même. Vos tribunaux arrêtent le corps ^ mais l'âœe^leur

ëchftppe et glisse snlitileineiit entre leurs mainsv Vous avez donc fait trop et trop peu ; il faat continuer a marcher. Vous abandonnez enfin les ëcri- ' vains à des censeurs : fort bien ! nous

approchons. Mais la tribune politique n'est-elle pas libre? vous n'avez donc encore rien fait? je me trompe, vous avez accru le mal. Prendriez-vous , par hasard , la pensée pour une de ces puissances matérielles qui s'accroissent par le nombre de leurs agents ? compterez-vons les écrivains comme les soldats d'une armée? Au rebours de tontes les puissances matérielles , le pouvoir de la pensée s'augmente souvent par le petit nombre même de ceux qui l'expriment. La parole d'un homme puissant qui pénètre seul au milieu des passions d'une assemblée muette, a plus de pouvoir que les cris confus de mille orateurs ; et , pour peu qu'on puisse parler librement dans un seul lieu public , c'est comme si on parlait publiquement dans chaque village. Il vous faut donc détruire la liberté de parler comme celle d'écrire ; cette fois , vous voici dans le port : chacun se tait. Mais où étes-vous arrivé? Vous étiez parti des abus de la liberté , et je vous retrouve sous les pieds d'un despote.

Vous avez été de l'extrême indépendance à l'extrême servitude , sans rencontrer, sur un si long espace , un seul lieu où vous puissiez vous poser.

Il y a des peuples qui , indépendamment des raisons générales que je viens d'énoncer, en ont

de papticnlières qui dotrent les attacher à la liberté de la presse.

Chez certaines nations qui se prétendent libres, chacan des agents da pouToir peut impo- Bàment yioler la loi sans que la constitution du pays donne aux opprimés le droit de se plaindre devant la justice; Gbez ces peuples , il ne faut pas considérer Tindépendance de la presse comme l'une des garanties , mais

comme la seule garan* tie qui reste de la liberté et de la sécurité des citoyens.

Si donc les hommes qui gouvernent ces nations parlaient d*en1ever son indépendance à la presse, le peuple entier pourrait leur répondre : Laisseznous poursuivre vos crimes devant les juges ordinaires , et peut-être que nous consentirons alors à ne point en appeler au tribunal de Topinion.

Dans le pays, où règne ostensiblement le dogme de la souveraineté du peuple, la censure n'est pas seulement un danger, mais encore une grande absurdité.

Lorsqu'on accorde à chacun un droit à gouverner Ja société , il faut bien lui reconnaître la capacité de choisir entre les différentes opinions qui agitent ses contemporains , et d'apprécier les différents faits dontla connaissance peut le guider.

La souveraineté du peuple et la liberté de la presse sont donc deux choses entièrement corrélatives; la censure et le vote universel sont au contraire deux choses qui se contredisent , et ne

peuvent se rencontrer longtemps dans les instita-» lions politiques d'un même peuple. Parmi lea douze millions d'hommes qui vivent sur le territoire des États-Unis , il n'en est pas un seul qui ait encore osé proposer de restreindre la liberté de la presse.

Le premier jourpal qui tomba bous mes yeux , en arrivant en Amérique , contenait l'article sui^ vaut , que je traduis fidèlement..

u Dans toute cette affaire , le langage tenu par » Jackson (le président) a été celui d'un despote » sans cœur, occupé uniquement à conserver son » pouvoir. L'ambition est son crime , et il y

trou-* » vera sa peine. Il a pour vocation l'intrigue , et » l'intrigue confondrases desseins et lui arrachera » sa puissance.il gouverne par la corruption , et ses » manœuvres coupables tourneront à sa confusion » et à sa honte. Il s'est montré dans l'arène politi- » que comme un joueur sans pudeur et sans frein, n II a réussi ; mais l'heure de la justice approche ; » bientôt il lui faudra rendre ce qu'il a gagné , » jeter loin de lui son dé trompeur , et fuir dans » quelgue retraite où il puisse blasphémer en li-)» ber|^ contre sa folie ; car le repentir n'est point » une vertu qu'il ait été donné à son co^ur de ja- » mais connaître. »

(Vincenne9 GazeUe).

Bien des gens en France s'imaginent que la violence de la presse tient parmi nous A^'^P^^^^litô

de l'état social , à nos passions politi<iites, et au malaise général qui en est la suite. Ils attendent donc sans cesse une époque où la société reprenant une assiette tranquille , la presse à son tour deviendra calme. Pour moi , j'attribuerais volon^ tiers aux causes indiquées plus haut l'extrême ascendant qu'elle a sur nous ; mais je ne pense point que ces causes influent beaucoup sur son langage. La presse périodique me parait avoir des instincts et des passions à elle, indépendam* ment des circonstances au milieu desquelles elle agit. Ce qui se passe en Amérique achève de me le prouver.

L'Amérique est peut-être , en ce moment, le pays du mondé qui renferme dans son sein le moins de germes de révolution. En Amérique, cependant, la presse a les mêmes goûts destriictmirs qu'en France , et la môme violence sans les mêmes causes de colère. En Amérique , comme en France, elle est cette puissance ex-

traordinaire, si étrangement mélangée de biens et de maux , que sans elle la liberté ne saurait vivre , et qu'arec elle i'ord)^ peut à peine se maintenir.

Ce qu'il faut dire , c'est que la presse a beaucoup moins de pouvoir aux États-Unis, que parmi nous. Rien pourtant n'est plus rare dans ce pays que de voir une poursuite judiciaire dirigée contre elle. La raison en est simple. Les Américains , en admettant parmi eux le dogme de la souveraineté du peuple , en ont fait l'applic^Ation

sincère. Ils n'ont point eu l'idée de fonder , avec des élëfneniis qni changent tous lesjours^ des cOhstitutions dont la durée fût étemelle. Attaquer les lois existantes n'est donc pas criminel , pourvu qu'on ne veuille point s'y «oustraire par la violence.

Ils croient d'ailleurs que les tribunaux sont impuissants pour modérer la presse , et que la souplesse des langages humains échappant sans cesse à l'analysé judiciaire , les délits de cette nature se dérobent en quelque sorte devant la main qui s'étend pour les saisir. Ils pensent qu'afîn de pouvoir agir efficacement sur la presse, il faudrait trouver un tribunal qui, non-seulement fût dévoué a l'ordre existant, mais encore pût se placer au* dessus de l'opinion publique qui s'agite autour de lui ; un tribunal qui jugeât sans admettre la publicité , prononçât sans motiver ses arrêts , et punît l'intention plus encore que les paroles. Quiconque aurait le pouvoir de créer et de main> tenir un semblable tribunal , perdrait son temps a poursuivre la liberté de la presse; car alors il serait maître absolu de la société elle-même, et pourrait se débarrasser des écrivains en même temps que de leurs écrits. En matière de presse, il n'y a donc réellement pas de milieu entre la servitude et la licence. Pour recueillir les biens ines-

timables qu'assure la liberté de la presse , il faut savoir se soumettre aux maux inévitables qu'eller fait naître. Vouloir obtenir^ les uns en

échappant aux aaires, c'est se livrer à l'une de ces illusions dent se bercent d'ordinaire les natiotis malades , alors que , fatiguées de lutte et épuisées d'efforts , elles cherchent les moyens de faire coexister à la fois , sur le même sol , des opinions ennemies et des principes contraires.

Le peu de puissance des journaux en Amérique tient à plusieurs causes , dont voici les principales :

La liberté d'écrire, comme toutes les autlres^ est d'autant plus redoutable qu'elle est plus nou« velle ; un peuple qui n'a jamais entendu traiter devant lui les affaires de FËtat croit le premier tribun qu} se présente. Parmi les Anglo-Américains, cette liberté est aussi ancienne que la fondation des colonies ; la presse d'ailleurs , qui sait si. bien enflammer les passions humaines, ne peut cependant les créer à elle toute seule. Or , en Amérique , la vie politique est active , variée , agitée môme ; mais elle est rarement troublée par des passions profondes : il est rare que celles-ci se soulèvent quand les intérêts matériels ne sont pas compromis, et aux États-Unis ces intérêts prospèrent. Pour juger de la différence qui existe sur ce point entre les Aoglo- Américains et nous, je n'ai qu'à jeter les yeux sur les journaux des deux peuples. £n France , les annonces commerciales ne tiennent qu'un espace fort restreint, les nouvelles mêmes sont peu nombreuses; la partie vitale d'un journal , c'est celle où se^ trou-

y^tpt les discv&siona politiques* En Amérique , les trois quarte de Timmense journal qui est plaeé aous vos yeux sont

remplis par- àe$ annonces f le reste est occupé le plus souvent par des nouvelles politiques ou dé simples anecdotes ; de loin en loin seulement on aperçoit dans un coin ignoré Tune de ces discussions brûlantes qui sont parmi nous la pâture journalière des électeurs.

Toute puissance augmente l'action de ses forces a mesure qu'elle en centralise la direction ; c'est là une loi générale de la nature que l'examen démontre à l'observateur , et qu'un instinct plus sûr encore a toujours fait connaître aux moindres despotes.

En France , la presse réunit deux espèces de centralisations distinctes.

Presque tout son pouvoir est concentré dans un même lieu , et , pour ainsi dire , dans les même mains, car ses organes sont en très-petit nombre.

Ainsi constitué au milieu d'une nation sceptique , le pouvoir de la presse doit être presque sans bornes. C'est un ennemi avec qui un gouvernement peut faire des trêves plus ou moins longues , mais en face duquel il lui est difficile de vivre longtemps.

Ni l'une ni l'autre des deux espèces de centralisations dont je viens de parler n'existe en Amé« rique.

Les États-Unis n'ont point de capitale ;Jes lu**

- iir -

niières comme la puissance sont disséminées dans tontes les parties de cette vaste contrée; les rayons de Tintelligence humaine , au lieu de partir d'un centre commun, s'y croisent donc

en tous sens; les Américains n'ont placé nulle part la direction générale delà pensée,non plus que celle des affaires.

Ceci tient à des circonstances locales qui ne dépendent point des hommes. Mais Toici qui Tient des lois.

Aux Etats*Unis ,il n'y a pas de patentes pour les imprimeurs; de timbre ni enregistrement pour les journaux; enfin la règle des cautionnements est inconnue.

Il résulte de là que la création d'un journal est une entreprise simple et facile; peu d'abonnés suffisent pour que le journaliste puisse couvrir ses irais. Aussi , le nombre des écrits périodiques ou semi-périodiques aux États-Unis dépasse-t-il toute croyance. Les Américains les plus éclairés attribuent â cette incroyable dissémination des forces de la presse son peu de puissance ; c'est un axiome de la science politique aux États-Unis , que le seul moyen de neutraliser les effets des journaux est d'en multiplier le nombre. Je ne saurais me figurer qu'une vérité aussi évidente ne soit pas encore devenue chez nous plus vulgaire. Que ceux qui veulent faire des révolutions à l'aide de la presse cherchent à ne lui donner que quelques puissants organes, je le comprends sans peine; mais que les partisans officiels de l'ordre é^tabli 11. 11

«t les soutiens naturels des lois existantes croient atténuer Faction de la presse en la concentrant , voilù ce que je ne saurais absolument concevoir. Les gouvernements d'Europe me semblent agir vis-à-vis de la presse de la même façon qu'agissaient jadis les chevaliers envers leurs adversaires. Ils ont remarqué par leur propre usage que la centralisation était une arme puissante , et ils veulent en pourvoir leur ennemi, aBn sans doute d'avoir plus de gloire à lui résister.

Aux Etats-Unis , il n'y a presque pas de bourgade qui n'ait son journal. On conçoit sans peine que, parmi tant de combattants, on ne peut établir ni discipline , ni unité d'action ; aussi voit-on chacun lever sa bannière. Ce n'est pas que tous les journaux politiques de l'Union ne soient rangés pour ou contre l'administration ; mais ils l'attaquent et la défendent par cent moyens divers. Les journaux ne peuvent donc pas établir aux Etats-Unis de ces grands courants d'opinions qui soulèvent ou débordent les plus puissantes digues. Cette division des forces de la presse produit encore d'autres effets non moins remarquables ; la création d'un journal étant chose facile , tout le monde peut s'en occuper; d'un autre côté, la concurrence fait qu'un journal ne peut espérer de très-grands profits , ce qui empêche les hautes capacités industrielles de se mêler de ces sortes d'entreprises. Les journaux, fussent-ils d'ailleurs la source des richesses, comme ils sont excessive-

ment nombreux , les écrivains de talent ne pourraient snffire à les diriger. Les journalistes, aux États-Unis, ont donc en général une position peu élevée ; leur éducation n*est qu'ébauchée , et la tournure de leurs idées est souvent vulgaire. Or, en toutes choses la majorité fait loi ; elle établit de certaines allures auxquelles chacun ensuite se conforme; renserable de ces habitudes communes s'appelle un esprit : il y a l'esprit du barreau, l'esprit de cour. L'esprit du journaliste, en France, est de discuter d'une manière violente , mais élevée, et souvent éloquente, les grands intérêts de l'Etat ; s*il n^en est pas toujours ainsi , c'est que toute règle a ses exceptions. L'esprit du journaliste , en Amérique , est de s'attaquer grossièrement, sans apprêts et sans art , aux passions de ceux auxquels il s^'adresse , dé laisser là les principes

pour saisir lesv hommes, de suivre ceux-ci dans leur vie privée , et de mettre à nu leurs faiblesses et leurs vices.

il faut déplorer un pareil abus de la pensée ; plus tard , j'aurai occasion de rechercher quelle influence^xercent les journaux sur le goût et la moralité du peuple américain ; tuais, je le répète, je ne m'occupe en ce moment que du monde politique. On ne peut se dissimuler que les effets politiques de cette licence de la presse ne contri- Iruent indirectement au maintien de la tranquillité publique. 11 en résulte que les hommes qui ont déjà une position élevée dans l'opinion do

leurs concitoyens , n^osent point écrire dans les journaux , et perdent ainsi l'armé la plus redoutable dont ils puissent se servir pour remuer à leur profit les passions populaires (1). Il en résulte surtout que les vues personnelles exprimées par les journalistes ne sont, pour ainsi dire, d'aucun poids aux yeux des lecteurs. Ce qu'ils cherchent dans un journal , c'est la connaissance des faits; ce n'est qu'en altérant ou en dénaturant ces faits , que le journaliste peut acquérir à son opinion quelque influence*

Réduite à ces seules ressources, la presse exerce encore un immense pouvoir en Amérique. Elle fait circuler la vie politique dans toutes les portions de ce vaste territoire. C'est elle dont Toeil toujours ouvert met sans cesse à nu les secrets ressorts de la politique , et force les hommes publics à venir tour à tour comparaître devant le tribunal de l'opinion. C'est elle qui rallie les intérêts autour de certaines doctrines et formule le symbole des partis ; c'est par elle que ceux-ci se parlent sans se voir , s'entendent sans s'être mis en contact. Lorsqu'un gr^nd nombre des organes de la presse parvienta marcher dans la même voie, leur influencer la longue devient presque irrésis-*

(1) Ils n'écrÎTent dans les jouimaux que dans les cas rares où ils Toulent s^adresser au peuple et parler en leur propre nom : lorsque , par exemple , on a répandu sur leur compte des imputations calomnieuses , et qu*ils désirent rétablir la yérité dea faits. gtized by Goo _

tible; et Tc^inioii puLliqae, frappëe toujours du niéine côte , finit par céder sous leurs coups.

Aux États-Unis, chaque journal a individuellement peu de pouvoir; mais la presse périodique est, encore après le peuple , la première des puissances (^).

Que les opinions qui s^établissent sous l'empire (16% liberté de la presse aux États-Unis sont souyent plus tenaces que celles qui se forment ailleurs sous Tempire de la censure.

Aux États-Unis , la démocratie amène sans cesse deshommes nouveaux a la direction des affaires. Le gouvernement met donc peu de suite et d'ordre dans ses mesures. Mais les principes gé» néraux du gouvernement y sont plus stables que dans beaucoup d'autres pays, et les opinions principales qui règlent la société s'y montrent plus durables. Quand une idée a pris possession de l'esprit du peuple américain , qu'elle soit juste •ou déraisonnable , rien n'est plus difficile que de l'en extirper.

Le même fait a été observé en Angleterre , le pays de l'Europe où l'on a vu pendant un siècle la liberté la plus grande de penser et les préjugés les plus invincibles.

J'attribue cet effet à la cause même qui , au premier abord , semblerait devoir l'empêcher de se produire à la liberté de la presse. Les peuples chez lesquels existe cette liberté s'attachent à

leurs opinions par orgueil , autant que par con* viction. Ils les aiment , parce qu'elles leur semblent justes , et aussi parce qu'elles sont de leur choix ; et ils y tiennent , non-seulement comme à une chose vraie , mais encore comme à une chose qui leur est propre.

Il y a plusieurs autres raisons encore.

Un grand homme a dit que l'ignorance était aux deux bouts de la science. Peut-être eût-il été plus vrai de dire que les convictions profondes ne se trouvent -qu'aux deux bouts , et qu'au milieu est le doute. On peut considérer, en effet , l'intelligence humaine daiis trois états distincts et souvent successife.

L'homme croit fermement , parce qu'il adopte sans approfondir.il doute quand les objections se présentent.. Souvent il parvient à résoudre tous ses doutes , et alors il recommence à croire. Cette fois il ne saisit plus la vérité au hasard et dans les ténèbres ; mais il la voit face ^à face et marche directement à sa lumière (1).

Lorsque la liberté de la presse trouve les hommes dans le premier état, elle leur laisse pendant longtemps encore cette habitude de croire fermement sans réfléchir; seulement elle change chaque jour l'objet de leurs croyances irréflé-

(1) Encorejei^esais si cette conviction réfléchie et imitresse d'elle élève jamais Thomme au degré dVrdeur et de dévo.ûnient qu'inspirent les croyances dogmatiques.

chics. Sar tout l'horizon intellectoel ; l'esprit de l'homme continue donc à ne Toir qu'an point à la fois; mais ce point varie sans cesse. C'est le temps des révolutions subites : malheur aux

générations qui, les premières, admettent tout-àooup la liberté de la presse !

Bientôt , cependant , le cercle des idées nou*- Telles est à peu près parcouru. L'expérience arrive , etîl'homme se plonge dans un doute et dans une méfiance universels.

On peut compter que la majorité des hommes s'arrêtera toujours dans l'un de ces deux états z elle croira sans savoir pourquoi, ou ne saura pas précisément ce qu'il faut croire.

Quand à cette autre espèce de conviction réfléchie et maîtresse d'elle-même, qui nait de la science et s'éiève du milieu même des agitations du doute , il ne sera jamais donné qu'aux efforts d'un très-petit nombre d'hommes de l'atteindre.

Dans ces siècles , on ne se fait pas taer si aisé^ ment pour ses opinions , mais on ne les change point , et il s'y rencontre tout à la fois , moins â» martyrs et d'apostats*

Ajoutez à cette raison cette autre plus puissante 'encore : dans le doute des opinions, les hommes finissent par s'attacher oniquement aux instincts et aux intérêts matériels, qui sont bien plus vi* sibles, plus saisissables et plus permanentl^e leui^ nature que les opinions.

C'est une question très-difficile à décider que celle de savoir qui gouTcrne le mieux de la dé* mocratie ou de l'aristocratie. Mais il est clair que la démocratie gène l'un , et que l'aristocratie op« prime l'antre.

C'est là une vérité qui s'établit d'elle-même et qu'on n'a pas besoin de discuter : vous êtes riche et je suis pauvre.

DK l'aSSOCMTION POLITIQUE AVX BTATo-DMIS.

Usage journalier que les Anglo-Américains font da droit d'association. — Trois genres d*a88ociations politiques. — Gomment les Américains appliquent le système représentatif aux associations. — Dangers qui en résultent pour l'État. — Grande conyention de 1851 relative au tarif. — Caractère législatif de cette convention. — Pourquoi Texercioe illimité du droit d^association n*est pas aussi dangereux aux États-Unis qu^aHleurs. — Pourquoi on peut Ty considérer comme nécessaire. — Utilité des associations chez les peuples démocratiques*

L'Amérique est le p^ys du monde où l'on a tiré lef>lus de parti de l'association, et' où on a appliqué ce puissant moyen d'action à une plus grande diversité d'objets.

Indépendamment des associations permanentes 'créées par la loi sous le nom de communes , de villes et de comtés , il y en a une multitude d'autres qui ne doivent leur naissance et leur développement qu'à des volontés individuelles.

L'habitant des États-Unis apprend dès sa naissance qu'il faut s'appuyer sur soi-même pour lutter contre les maux et les embarras de la vie; il ne jette sur l'autorité sociale qu'un regard défiant

et inquiet , et n'en appelle à son pouvoir que quand il ne peut s'en passer. Ceci oommence à s'apercevoir dès l'école , où les enfants se soumettent jusque dans leurs jeux à des règles qu'ils ont établies, et punissent entre eux les délits par euxmêmes définis. Le même esprit se retrouve dans tous les actes de la vie sociale. Un embarras survient dans la voie publique , le passage est interrompu , la circulation arrêtée , les voisins sVta^ blissent aussitôt en corps délibérant ; de cette assemblée improvisée sortira un

pouvoir exécutif qui remédiera au mal avant que l'idée d'une autorité préexistante à celle des intéressés se soit présentée a l'imagination de personne. S'agit-il de plaisir, on s'associera pour donner plus de splendeur et de régularité à la fête. On s'unit enfin pour résister à des ennemis tout intdilec* tuels , on combat en commun l'intempérance. Aux États-Unis , on s'associe dans des buts de S^curité publique , de commerce et d'industrie , de morale et de religion. Il n'y a rien que la volonté humaine désespère d'atteindre par l'action libre de la puissance collective des individus.

J'aurai occasion plus tard de parler des effets que produit l'association dans la vie civile. Je dois me renfermer en ce moment dans le monde politique.

Le droit d'association étant reconnu , les ci^toyens peuvent en user de différentes manières.

Une association consiste seulement dans l'ad-

héâion publique que donnent un certain nombre d'individus a telles ou telles doctrines, et dans l'engagement qu'ils contractent de concourir d'une certaine façon à les faire prévaloir. Le droit de s'associer «insi se confond presque avec la liberté d'écrire ; déjà cependant Tassociation pos^ sède.plus de puissance que la presse. Quand une opinion est représentée par une association , elle est obligée de prendre une forme plus nette et plus précise. Elle compte ses partisans et les com^ promet dans sa cause. Ceux-ci apprennent euxmêmes à se connaître les uns les autres , et leur ardeur s'accroit de leur nombre. L'association réunit en faisceau les efforts des esprits diver-^ gents et les pousse avec vigueur vers un seul but clairement indiqué par elle.

Le second degré dans l'exercice du droit d'as-' sociation est de pouvoir s'assembler. Quand on laisse une association politique placer sur certains points importants du pays des foyers d'action, son activité en devient plus grande e^ son influence plus étendue. Là, les bommes se voient; les moyens d'exécution se combinent; les opinions se déploient avec cette force et cette cbaleur que ne peut jamais atteindre la pensée écrite.^

Il est enfin dans l'exercice du droit d'associa^ tion , en matière politique , un dernier degré : les partisans d'une même opinion peuvent se réunir en collèges électoraux , et nommer des mandataires pour les aller représenter dans une

assemblée centrale. C'est à proprement parler le^ système représentatif appliqué à un parti.

Ainsi , dans le premier cas , les hommes qui professent une même opinion établissent entre eux un lien purement intellectuel , dans le second , ils se réunissent en petites assemblées qui ne présentent qu'une fraction de parti. Dans le troisième enfin , ils forment comme une nation , À part dans la nation , un gouvernement dans le gouvernement. Leurs mandataires, semblables aux vrais mandataires de la majorité , représentent à eux seuls toute la force collective de leurs partisans; ainsi que ces derniers, ils arrivent avec une apparence de nationalité et toute la puissance morale qui en résulte. Il est vrai qu'ils n'ont pas comme eux le droit de faire la loi ; mais ils ont le droit d'attaquer celle qui existe et de formuler d'avanc^ celle qui doit exiàter.

Je suppose un peuple qui ne soit pas parfaitement habitué à l'usage de la liberté , où chez lequel fermentent des passions politiques profondes. A côté de la majorité qui fait les lois, je place

une minorité qui se charge seulement des considérantaet s^ arrête slu dispositif; et je ne puis m'empécher de croire que l'ordre public est ex^ posé à de grands hasards.

Entre prouver qu'une loi est meilleure en soi qu'une autre , et prouver qu'on doit la substituer à cette autre , il y a loin sans doute. M%is où Tes* prit des hommes éclairés voit encore une grande

distance, l'imagiiiattott de la foule n*en aper* çoît déjà plus. H arriTe d'ailleurs des temps ou la ttation se partage presque également entre deux partis , dont chacun prétend représenter la majorité. Près du pouvoir qui dirige , s*il Tient à s'établir un pouvoir dont Fautorité morale soit presque aussi grande, peut-on croire qu'il se borne longtemps à parler sans agir ?

S'arrêtera-t-il toujours devant cette considéra^ tion métaphysique , que le but des associations est de diriger les opinions et non de les contrains dre, de cqnseiller la loi , non de la fsiire?

Plus j'envisage Tindépendance de la presse dans «es principaux effets , et plus je viens à me convaincre , que chez les modernes l'indépendance de la presse est l'élément capital] et , pour ainsi dire, eenstitutif de la liberté* Un peuple qui veut rester libre a donc le droit d'exiger qu'à tout prix en la respecte. Mais la liberté illimitée d'association en matière politique ne saurait être entièrement confondue avec la liberté d'écrire. L'une est tout à la fois moins nécessaire et plus dangereuse que l'autre» Une nation peut y mettre des bornes sans cesser d'être maîtresse d'ellemême , elle doit quelquefois le faire pour continuer à l'être.

En Amérique , la liberté de s'associer dans des buts politiques est illimitée.

Un exemple fera mieux connaître que tout ce

que je pourrais ajouter jusqu'à quel de^é on la tolère.

On se rappelle combien la question du tarif ou de la liberté du commerce a agité les esprits en Amérique. Le tarif favorisait ou attaquait nonseulement des opinions, mais des intérêts mater riels très*puissants. Le Nord lui attribuait une partie de sa prospérité , le Sud presque tontes ses misères. On peut dire que pendant longtemps le tarif a fait naitre les seules passions politiques qui aient agité l'Union.

En 18S1 , et lorsque la querelle était le plus eoTenimée , un citoyen obscur du Massachusetts imagina de proposer, par la voie des journaux , à tous les ennemis du tarif, d'envoyer des députés à Philadelphie, enfin d'aviser ensemble aux moyens de faire rendre au commerce sa liberté. Cette proposition circula en peu de jours, par la puissance de l'imprimerie , depuis le Maine jusqu'à la nou- Telle-Orléans. Les ennemis du tarif l'adoptèrent avec ardeur. Ils se réunirent de toutes parts et 'nommèrent des députés. Le plus grand nombre de ceux-ci étaient des hommes connus et queU ques-uns d'entre eux s'étaient rendus célèbres. La Caroline du Sud , qu'on a vue depuis prendre les armes dans la même cause , envoya pour sa part soixante-trois délégués. Le 1"' octobre 1881 , l'assemblée , qui , suivant l'habitude américaine , avait pris le nom de convention , se constitua à Philadelphie ; elle comptait plus de deux cents

membres. Ses discussions étaient publiques , et prirent, dès le premier jour, un caractère tout législatif; on discuta l'étendue des pouvoirs du congrès , les théories de la liberté du commerce et enfin les diverses dispositions du tarif. Au bout de dix jours , l'as-

semblée se sépara après avoir rédigé une adresse au peuple américain. Dans cette adresse , on exposait : P que le coi^ès n'avait pas le droit de faire un tarif, et que le tarif existant était inconstitutionnel ; â^ qu'il n'était dans l'intérêt d*ancun peuple , et en particulier du peuple américain , que le commerce ne fût pas libre.

Il faut reconnaître que la liberté illimitée de s'associer en matière politique n'a pas produit jusqu'à présent, aux Etats-Unis, les résultats funestes qu'on pourrait peut-être en attendre ailleurs. Le droit d'association y est une importation anglaise, et il a existé de tout temps en Amérique. L'usage de ce droit est aujourd'hur passé dans les habitudes et dans les mœurs.

De notre temps, la liberté d'association est de-' venue une garantie nécessaire contre la tyrannie de la majorité. Aux États-Unis, quand tine fois un parti est devenu dominant , toute la puissance publique passe dans ses mains ; ses amis particuliers occupent tous les emplois et disposent de toutes les forces organisées. Les hommes letf plus distingué» du parti contraire ne pouvant franchir la barrière qui les. sépare du pouvoir , il faut

bien qu'ils puissent s'établir en debors) il faut que la minorité oppose sa &rce morale tout entière à la puissance matérielle qui Topprime. C^est donc un danger qu'on oppose à un danger plus à craindre.

L'omnipotence de la majorité me parait un sigrand péril pour les républiques américaines, que le moyen dangereux dont on se sert pour la borner me semble encore un bien.

Ici j'exprimerai une pensée qui rappellera ce que j'ai dit antre part à l'occasion des libertés communales : il n'y a pas de pays où

les associations soient pl^s nécessaires, pour empêcber le despotisme des partis ou l'arbitraire du prince , que ceux où l'état social est démocratique. Ches les nations aristocratiques , les corps secondaires forment des associations naturelles qui arrêtent iesabus du pouvoir. Dans les pays où de pareilles associations n'existent point, si les particuliers ne peuvent se créer artificiellement et momenta*» nément quelque cbose qui leur ressemble, je n'aperçois plus de digue à aucune sorte de ty« rannie , et un grand peuple peut être opprimé impunément par nne poignée de factieux ou par un homme.

La réunion d'une grande convention politique (car il y en a de tous genres) , qui peut souvent devenir une mesure nécessaire , est toujours , même en Amérique , un événement grave et que les amis de leur pays n'eiivisageiU qu'avec crainte,

Ceci se vit bien clairement dans la convention de 18S1, où tous les efforts des hommes distingués qui faisaient partie de l'assemblée, tendirent à en modérer le langage et à en restreindre l'objet. Il est probable que la convention de 1831 exerça en effet un grande influence sur l'esprit des mécontents , et les prépara à la révolte ouverte qui eut lieu en 1882 contre les lois commerciales de l'Union.

On ne peut se dissimuler que la liberté illimitée d'association, en matière politique, ne soit, de tontes les libertés , la dernière qu'un peuple puisse supporter. Si elle ne le fait pas tomber dans l'anarchie , elle la lui fait , pour ainsi dire, toucher à chaque instant. Cette liberté , si dangereuse , offre cependant sur un point des garanties ; dans les pays où les associations sont libres, les sociétés secrètes sont inconnues. £n Amérique , il y a des factieux, mais point de conspirateurs.

Pet différentes manières dont on entend le droit d^associa'* tion en Europe et aax États-Unis , et de Tusage différent quVn en fait.

Après la liberté d'agir seul , la plus naturelle ^ l'homme est celle de combiner ses efforts avec les efforts de ses semblables et d'agir en commun. Le droit d'association me parait donc presque aussi inaliénable de sa nature que la liberté indi-

viduelle. Le lëgislatear ne saurait vouloir le détruire sans attaquer la société elle-même. Cepen* dant, s'il est des peuples chez lesquels la liberté de s'unir n*est que bienfaisante et féconde en prospérités, il en est d'autres aussi qui, par leur excès , la dénaturent , et d'un élément de vie font une cause de destruction . Il m'a semblé que la -comparaison des voies diverses que suivent les associations , dans les pays où la liberté est comprise et dans ceux où cette liberté se change en licence , serait tout à la fois utile aux gouvernements et aux partis.

La plupart des Européens voient encore dans l'association une arme de guerre qu'on forme à la hâte pour aller l'essayer aussitôt sur un champ de bataille.

On s'associe bien dans le but de parler, mais la pensée prochaine d'agir préoccupe tous les esprits. Une association , c'est une armée ; on y parle pour se compter et s'animer, et puis on marche à l'ennemi. Aux yeux de ceux qui la composent, les ressources légales peuvent paraître des moyens , mais elles ne sont jamais Tunique moyen de réussir.

Telle n'est point la manière dont on entend le droit d'association aux États-Unis. En Amérique , les citoyens qui forment la minorité s'associent, d'abord pour constater leur nombre , et af-

faiblir ainsi l'empire moral de la majorité ; le second objet des associés est de mettre au concours et

de découTiir de cette manière les arguments les plus propres à faire impression sur la majorité ; car ils ont toujours l'espérance d'attirer i eux cette dernière , et de disposer ensuite , en son nom , du pouvoir.

Les associations politiques aux Etats-Unis sont donc paisibles dans leur objet et légales dans leurs moyens; et lorsqu'elles prétendent ne vou* loir triompher que par les lois elles disent en général la vérité.

La différence qui se remarque sur ce point entre les Américains et nous , tient à plusieurs causes.

Il existe en Europe des partis qui diffèrent tellement de la majorité, qu'ils ne peuventespérer de s'en faire jamais un appui , et ces mêmes partis se croient assez forts par eux-mêmes pour lutter contre elle. Quand un parti de cette espèce forme une association , il ne veut pas convaincre , mais combattre. En Amérique , les hommes qui sont placés très-loin de la majorité par leur opinion ne peuvent rien contre son pouvoir : tous les autres espèrent la gagner.

L'exercice du droit d'association devient donc dangereux en proportion de l'impossibilité où sont les grands partis de devenir la majorité. Dans un pays comme les États-Unis , où les opinions ne [diffèrent que par des nuances , le droit d'association peut rester pour ainsi dire sans limites.

Ce qui nous porte encore à iJgtztd^K^^J** !* **"

berté d'association que le droit de faire la guerre aux gouvernants , c'est notre inexpérience en fait de liberté. La première idée qui se présente à l'esprit d'un parti comme à celle d'un bomme , quand les forces lui viennent, c'est l'idée de la violence : l'idée de la peivuasion n'arrive que plus tard : elle nait de l'expérience,

Les Anglais , qui sont divisés entre eux , d'une manière si profonde, foQt rarement abus du droit d'association., parce qu'ils en ont un plus long usage,

On a de plus parmi nous un goût tellement passionné pour Isi guerre , qu'il n'est pas d'entre* prise si insensée, dut-elle bouleverser l'Etiit, dans laquelle on ne s'estimât glorieux de mourir les armes à la main,

Mais de toutes les causes qui concourent slu.% États-Unis à modérer les violences de l'^^ssociation politique, la plus puissante peut-être est le vote universel. Dans les pays où le vote universel est admis , la majorité n'est jamais douteuse , parce que nul parti ne saurait raisonnablement s'établir comme le représentant de ceux qui n'ont point voté. Les associations savent donc, et tout le monde sait, qu'elles ne représentent point la majorité. Ceci résulte du fait même de leur existence ; car, si elles la représentaient , elles changeraient elles-mêmes la loi au lieu d'en demander Ifi réforme.

La force morale du gouvernement qu'elles at-^

«aquent s'en trouve très-aogmentëe , la lear fort affaiblie.

Eo Europe, il n'y a presque point d'associations qui ne prétendent ou ne croient représenter]e8 .Tdlontés de la majorité.

Cette prétention ou cette croyance augmente prodigieusement leur force , et sert merreilleuseiùent a légitimer leurs actes ; car, quoi de plus excusable que la vio* lence pour &ire triompher la cause opprimée du droit!

C'est ainsi <yie , dans l'immense complication des lois humaines, il arrive quelquefois que l'extrême liberté corrige les abus de la liberté, et que l'extrême démocratie prévient les dangers de]a démocratie*

En Europe , les associations se considèrent en quelque sorte comme le conseil législatif et exécutif de la nation , qui elle-même ne peut élever la voix ; partant de cette idée , elles agissent et commandent. En Amérique , où elles ne représentent aux yeux de tous qu'uneminorité dans la nation, elles parlent et pétitionnent.

Les moyens dont se servent les associations en Europe sont d'accord avec le but qu'elles se proposent.

Le but principal de fies associations étant d'agir et non de parler, de combattre et non de convaincre, elles sont naturellement amenées a se donner une organisation qui n'a rien de civil , et à introduire dans leur sein les habitudes et les

maximes militaires. Aussi les voit^n centraliser; autant qu^elles le peuvent , la direction de leurs forces et remettre le pouvoir de tous dans les mains d'un très-petit nombre.

Les membres de ces associations répondent à un mot d'ordre comme des soldats en campagne ; ils professent le dogme de l'obéissance passive, ou plutôt, en fr'unissant, ils ont fait d'un seul coup le sacrifice entier de leur jugement et de leur libre ar-

bitre : aussi règne-t-il souvent , dans le sein de ces associations , une tyrannie plus insupportable que celle qui s'exerce dans la société au nom du gouvernement qu'on attaque.

Gela diminue beaucoup leur force morale. Elle& perdent ainsi le caractère sacré qui s'attache à la lutte des opprimés contre les opresseurs; car celui qui consent à obéir servilement en certains cas à quelques uns de ses semblables , qui leur livre sa volonté et leur soumet jusqu'à sa pensée , comment celui-là peut-il prétendre qu'il veut être libre?

Les Américains ont aussi établi un gouvernement au sein des associations ; mais c'est , si je puis m'exprimer ainsi , un gouvernement civiU L'indépendance individuelle y trouve sa part: comme dans la société , tous les hommes y marchent en même temps vers le même but; maia chacun n'est pas tenu d'y marcher exactement par les mêmes voies. On n'y ûdt point le saerifice de sa volonté et de sa raison; mai» on applique sa

volonté et sa raison à faire réussir une entreprise commune.

(3ja^jP3^;:a3 ^«

DD fiODVBRNBMBNT DE LA DEMOCRATIE EN AMERIQUE.

Je sais que je marche ici sur un terrain brûlant. Chacun des mots de ce chapitre doit froisser en quelques points les différents partis qui divisent mon pays.^ Je n'en dirai pas moins toute ma pensée.

En Europe , nous avons peine à juger le véritable caractère et les instincts permanents de la démocratie ; parce qu'en Europe il y a lutte entre deux principes contraires, et qu'on ne sait pas pré-

cisément quelle part il faut attribuer aux principes eux-mêmes , ou aux passions que le combat a &it naître.

Il n'en est pas de même en Amérique. Là , le peuple domine sans obstacles ; il n'a pas de périls à craindre ni d'injures à venger.

En Amérique , la démâieratie est donc livrée à

ses propres pentes. Ses allures sont natui*elles et tous ses mouvements sont libres. C'est là qu^il faut la juger. Et pour qui cette étude serait-elle intéressante et profitable , si ce n'était pour nous , qu'un mouvement irrésistible entraîne chaque jour, et qui marchons en aveugles , peut-être vers le despotisme, peut-être vers la république^ mais à coup sûr vers un état social démocratie que?

DU VOTE UNiVBRStaL.

j'ai dit précédemment que tous les États de l'Union avaient admis le vote universel. On le rc'trouve chez des populations placées à différents degrés de l'échelle sociale. J'ai eu occasion de voir ses effets dans des lieux divers et parmi des races d'hommes que leur langue, leur religion ou leurs mœurs, tendent presque étrangères les unes aux autres t à la Louisiane comme dans la Nouvelle-Angleterre, à la Géorgie comme au Canada. J'ai remarqué que le vote universel était loin de produire , en Amérique , tous les biens et tous les maux qu'on en attend en Europe , et que ses effets étaient en général autres qu'on ne les suppose.

DU CHOIX DU PEUPLB ET DBS INSTINCTS DB LA DEMO" CRATIB AMBBICAINE DANS SES CHOIX.

Aax États-Unis les hommes les plus remarquables sont rare^ ment appelés à la direction des affaires publiques. — Causes de ce phénomène. — UenWe, qui anime les classes inférieures de France contre les supérieures , n^est pas un sentiment français , mais démocratique. — Pourquoi en Amérique les hommes distini^ués s^écartent souvent d^eux-mêmes de la carrière politique.

Bien des gens, en Earope, croient, sans le dire, ou disent, sans le croire , qu'un des grands avantages du Yote universel est d'appeler à la direction des affaires des hommes dignes de la confiance publique. Le peuple n6 saurait gouverner lui-même, dit -on, mais il veut toujours sincèrement le bien de l'État, et son instinct ne manque guère de lui désigner ceux qu'un même désir anime et qui sont les plus capables de tenir en main le pouvoir.

, Pour moi, je dois le dire, ce que j'ai vu en Amérique ne m'autorise point à penser qu'il en soit ainsi. A mon arrivée aux Etats-Unis, je fus frappé de surprise en découvrant à quel point le mérite était commun parmi les gouvernés et combien il rétait peu chez les gouvernants. C'est un fait constant que , de nos jours , aux États-Unis , les hommes les plus remarquables sont rarement appelés aux fonctions publiques, et l'on est obligé de reconnaître qu'il en a été ainsi à mesure que H. 15

la démocratie a dépassé toutes .ses anciennes limites. Il est évident que la race des hommes d'État américains s'est singulièrement rapetissée depuis un demi-siècle.

On peut indiquer plusieurs causes de ce phénomène.

Il est impossible, quoi qu'on fasse, d^élever les lumières du peuple au-dessus d*un certain niveau. On aura beau faciliter les

abords des connaissances humaines, améliorer les méthodes d'enseignement et mettre la science à bon marché , on ne fera jamais que les hommes s'instruisent et développent leur intelligence sans y consacrer du temps.

Le plus ou moins de facilité que rencontre le peuple à vivre sans travailler forme dona la limite nécessaire de ses progrès intellectuels. Cette limite est placée plus loin dans certains pays , moins loin dans certains autres ; mais pour qu'elle n'existât point, il faudrait que le peuple n'eût plus à s^occuper des soins matériels de la vie; c'est-à-dire qu'il ne fût plus le peuple. Il est donc aussi difficile de concevoir une société où tous les hommes soient très-éclairés , qu'un État où tous les citoyeiis soient riches ; ce sont là deux difficultés corrélatives. J'admettrai sans peine que la masse des citoyens veut très-sincèrement le bien du pays ; je vais même plus loin , et je dis que les classes inférieures de la société me sem* blent mêler, en général, à ce désir moins de

combinaisons d'intërét personnel qne les classes «leyées;'mais ce qai leur manque toujours, plus ou moins, c'est Tart de juger les moyens tout en voulant sincèrement la fin. Quelle longue étude, que de notions diverses sont nécessaires pour se fiiire une idée exacte du caractère d'un seul homme ! Les plus grands génies s'y égarent,etla multitude y réussirait ! Le peuple ne trouve jamais le temps et les moyens de se livrer à ce travail. Il lui faut toujours juger à la hâte et s'attacher au plus saillant des objets. De là vient que les charlatans de tout genre savent si bien le secret de lui plaire ; tandis que , le plus souvent , ses véritables amis y échouent.

Du reste , ce n'est pas toujours la capacité qui manque à la démocratie pour choisir les hommes de mérite , mais le désir et le

goût.

Il ne faut pas se dissimuler que les institutions démocratiques développent a un très -haut degré le sentiment de Tenvie dans le cœur humain. Ce n'est point tant parce qu'elles offrent à chacun des .moyens de s'égaler aux autres , mais parce que ces moyens défaillent sans cesse à ceux qui les emploient. Les institutions démocratiques réveillent et flattent la passion de l'égalité sans pouvoir jamais la satisfaire entièrement. Cette égalité complète s'échappe tous les jours des mains du peuple au moment où il croit la saisir, et fuit, comme dit Pascal , d'une fuite étemelle ; le peuple s'échauffe à la recherche de ce bien ,

d'aafimt plas précieux qa*il est asses près pour être connu , assez loin pour n'être point goûté. La chance de réussir l'émeut; l'incertitude du. succès l'irrite ; il s'agite , il se lasse , il s'aigrit. Tout ce qui le dépasse par quelque endroit lui parait alors un obstacle à ses désirs, et il n'y a pas de supériorité si légitime dont la vue ne fatigue ses yeux.

Beaucoup de gens s'imaginent que cet instinct secret , qui porte chez nous les classes inférieures à écarter autant qu'elles le peuvent les supérieures de la direction des affaires ,ne se découvre qu'en France. C'est une erreur. L'instinct dont je parle n'est point français, il est démocratique ; les circonstances politiques ont pu lui donner un caractère particulier d'amettume , mais elles ne l'ont pas fait naître.

Aux États-Unis , le peuple n'a point de haine pour les classât élevées de la société ; mais il se sent peu de bienveillance pour elles , et les tient avec soin en dehors du pouvoir ; il ne craint pas les grands talents, mais il les goûte peu. En général , on remarque

que tout ce qui s'élève sans son appui obtient difficilement sa faveur.

Tandis que les instincts naturels de la démocratie portent le peuple à écarter les hommes distingués du pouvoir, un instinct non moins fort porte ceux-ci à s'éloigner de la carrière politique, où il leur est si difficile de rester complètement eux-mêmes et de marcher 9ans s'avilir.

#«il^tte fieiiiée^im est fort 0a!v«nieiilexpriftfée fMle cbancelier KenU L'%t|tear célèbre dont je jpflHe, afpài avoir donné de grands élogea à cette pc^on de la constitution qui ac^rde au pouvoir «péoutil^^ nomination des juges , ajoute : u II esjt IW' probable, en effet, que les hommes les plus » propres à remplir ces places auraient trop de » réserve dans les manières , et trop de sévérité)> dans les principes, pour pouvoir jamais réunir » la majorité des suffrages à une élection qui re- » poserait sur le vote universel. » (Kent's comm. V. I, p. 27â.) Voilà ce qu'on imprimait sans cou* tradiction en Amérique dans l'année 1880.

Il m'est démontré que ceux qui regardent le vote universel comme une garantie de la bonté des choix se font une illusion complète. Le vote universel a d'autres avantages, mais non celui-là.

DES CAUSES QUI PEUVENT CORRIGER EN PARTIE CES IN- STINCTS DE LA DÉMOCRATIE.

Xffett contraires produitt sur les peuples comnie sur les hommes par les £prands périls. — Pourquoi T Amérique a TU tant d^hommes remarquables à la tête de ses affaires, il y a cinquante ans. — Influence qu*exercent les lumières et les mœurs sur les choix du peuple. — Exemple de la Nouvelle-Angleterre. —

États au 8ud-oue»t. — Gomment certaines lois influent sur les choix du peuple. — Élection à deux degrés. — Ses effets dans la composition du sénat.

Lorsque de grands périls menacent TÉtat, on voit souvent le peuple choisir avec bonheur les citoyens les plus propres à le sauvek*. ^

On a remarqué que Thomme dam* on dasffAr pressant restait raren^nt à son niveau habituel ; il 8*élèye bien au-dessus , ou tombe aurdessous. Ainsi arriTet-il aux peuples eux-mêmes. Les périls extrêmes , au lieu d'élever une nation y aiâiè^ vent quelquefois de Tabattre ; ils soulèvent ses passions sans les conduire, et troublent son intelligence , loin de l'éclairer. Les juifs s'égorgeaient encore au milieu des débris fumants du temple. Mais il est plus commun de voir , chez les nations comme chez les hommes , les vertus extraordinaires naître de l'immipence même des dangers. Les grands caractères paraissent alors en relief comme ces monuments que cachait l'obscurité de la nuit , et qu'on voit se dessiner tout à coup à la lueur d'un incendie. Le génie ne dédaigne plus.de se reproduire de lui-même; et le peuple, frappé de ses propres périls, oublie, pour un temps, ses passions envieuses. Il n'est pas rare de voir alors sortir de l'urne électorale des noms célèbres. J'ai dit plus haut qu'en Amérique , les hommes d'État de nos jours semblent fort inférieurs à ceux qui parurent , il y a cinquante ans, à la tète des affaires. Ceci ne tient pas seulement aux lois, mais aux circonstances. Quand l'Amérique luttait pour la plus juste des causes, celle d'un peuple échappant au joug d'un autre peuple, lorsqu'il s'agissait de faire entrer une nation nouvelle dans le monde, toutes les âmes s'élevaient pour atteindre a la hauteur du

but de leurs efforts. Dans cette excitation gêné* raie , les hommes supérieurs couraient au devant du peuple ; et le peuple , les prenant dans ses bras , les plaçait à sa tète. Mais de pareils événements sont rares. C'est sur Tallure ordinaire des chosc^qu'il faut juger.

Si des événements passagers parviennent quelquefois à combattre les passions de la démocratie , les lumières et surtout les mœurs exercent sur ses penchants une influence non moins puissante , mais plus durable. On s'en aperçoit bien aux Etats-Unis.

Dans la Nouvelle- Angleterre, où l'éducation et la liberté sont filles de la morale et de la religion; où la société, déjà ancienne et depuis longtemps assise , a pu se former des maximes et des habitudes , le peuple « en même temps qu'il échappe a toutes les supériorités que la richesse et la naissance ont jamais créées parmi les hommes , s'est habitué à respecter les supériorités intellectuelles et morales, et à s'y soumettre s«ns déplaisir. Aussi voit-on que la démocratie dans la Nouvelle-Angleterre fait de meilleurs choix que partout ailleurs.

A mesure au contraire qu'on descend vers le midi, dans les États où le lien social est moins ancien et moins fort, où l'instruction s'est moins répandue , et où les principes de la morale , de la religion et delà liberté, se sont combinés d'une manière moins heureuse, on aper^it que les ta-

lents et les vertus deviennent de plus en plus rares parmi les gouvernants.

Lorsqu'on pénètre enfin dans les nouveaux États du sud-ouest, où le eorps social, formé d*hier, ne présente encore qu'une agglomération d'aventuriers ou de spéculateurs, on est confondu

de voir en quelles mains la puissance publique est remise, et l'on se demande par quelle force indépendante de la législation et des hommes , l'Etat peut y croître et la société y prospérer.

Il y a certaines lois dont la nature est démocratique , et qui réussissent cependant à corriger , en partie, ces instincts dangereux de la démocratie.

Lorsque vous entrez dans la salle des représentants à Washington , vous vous sentez frappé de l'aspect vulgaire de cette grande assemblée. L'œil cherche souvent en vain dans son sein un homme célèbre. Presque tous ses membres sont des personnages obscurs , dont le nom ne fournit aucune image à la pensée. Ce sont, pour la plupart , des avocats de village , des commerçants , ou même des hommes appartenant aux dernières classes. Dans un pays où l'instruction est presque universellement répandue, on dit que les représentants du peuple ne savent pas toujours correctement écrire.

A deux pas de là , s'ouvre la salle du sénat , dont l'étroite enceinte renferme une grande partie des célébrités de l'Amérique. A peine y aper^

^it-on nn seul homme çpii ne rappgHe VUée d^ane îUastration tëcente. Ce sont d'élûqaenU avocats , des généraux distingués , d'habiles magistrats y ou des hommes' dwit connus. Toutes les paroles qui s'échappent de cette asseiiiUée feraient honneur aux plus grands déhats parlementaires d'Europe. '

B'iTDf vient ce bizarre contraste? Pourquoi l'élîlfls de la nation se trouve-t-elle dans cette salle plutôt que dans cette autre? Pourquoi la première assenoJïIée réunit-ellr tant d'éléments vrflgââres, lorsque la seconde semble avoir le monopole des talents

et des lumières? L^ane et l'autre cependant émanent du peuple; l^ftne et l'autre sont le produit du suffrage universel , et nuHe voix , jusqu'à présent , ne s'est élevée en Amérique , pour soutenir que le sénat fût ennemi des intérêts populaires. D'où vient donc une si énorme diSérence? Je ne vois qnfun seul fait qui l'explique : lelection qui produit la chambre des représentants est direQBe ; celle dont le sénat émane est soumise à deux degrés. L'univerisalité des citoyena nomme la législMure de chaque Etat; et la constitution fédérale , tranformant 3 leur tour chacune de ces législatures en^corps ^ctoraux , y puise les membres du sénat. Les sénateurs expriment donc, qoctique indirectement, le résultat du vote universel; car la lé^lature, qui nomme tes sénateurs, n'est point du corps aristocratique m privilégié qui tire son droit électoral de tui^

méoie. Elle dépend essentiellement de runivef' salité des eitoyms ; elle est en général élue par eux tous les ans, et ils peuvent toujours dirigjer ses choix, en la composant de membres non* veaox. Mais il suffit que la volonté populaire passe à travers cette assemblée choisie, pour s'y élaborer; en quelque sorte, et en sortir revêtue de formes plus nobles et plus belles. Les hommes ainsi élus représentent donc toujours exactement la majorité de la nation qui gouverne ; mais ils ne représentent que les pensées élevées qui ont cours au miUfcu d'elles , les instincts génér^ix qui l'animent, et non les petites passions qui souvent l'agitent, et les vices qui la déshonorent.

Il est facile d'apercevoir dans l'avenir un moment où les républiques américaines seront forcées de multiplier' les deux degrés dans leur itystéîi&e électoral , sous peine de se prendre misérablement parmi les écneils de la démocratie.

Je ne ferai pas difficulté de l'ainauer ; je vois dans le double degré électoral le seul moyen de mettre l'usage de la liberté politique à la portée de toutes les classes du peuple. Ceux qui espè^rent faire ée ce nfbyen l'arme exclusive d'un parti, et ceux qjA le craignent, me paraissent tomber dans une égale erreur^ .

INFLCEKCE QU A EXERCEE LA DEMOCRATIE AMERICAINE SUR LES LOIS ÉLECTORALES.

Ca rareté 'des élections eipose TÉtat à de grandes crises. — Lear fréquence Tentretient dans une agitation fébrile. — Les Américains ont choisi le second de ces deux maux. — Versatilité de la loi. — Opinion de Uamilton , de Madisson et de Jefferson sur ce sujet.

Quand l'élection ne revient qu'a de longs intervalles , à chaque élection l'Etat court rbque d'un bouleversement.

Les partis font alors de prodigieux efforts pour se saisir d'une fortune qui passe si rarement à leur portée ; et le mal étant presque sans remède poutles candidats qui échouent, il faut tout craindre de leur ambition poussée au désespoir. Si , au contraire, la lutte légale doit bientôt se renouvellera les vaincus patientent.

Lorsque les élections se succèdent rapidement, leur fréquence entretient dans la société un mouvement fébrile et maintient les affaires publiques dans un état de versatilité continuelle.

Ainsi , d'un côté , il y a pour l'Etat chance de malaise; de Tautre, chance de révolution : le premier système nuit à la bonté du gouvernement ; le second menace son existence.

Les Américains ont mieux aimé s'exposer au premier mal qu'au second. En cela , ils se sont dirigés par instinct bien plus

que par raisonne*

ment , la dAyjicratie poussant le goût de Ja variété jusqiqPk passioi»*

Il en résulte une mutabilité singulière dans]a législation.

Beaucoup d'Américains considèrent Finstabitité de leurs lois comme la conséquence nécessaire d'un système dont les effets généraux sont utiles. Mais il n'est personne , je crois , aux États-Unis , qui prétende nier que cette instabilité existe, ou qui ne la regarde pas comme un grand mal.

Hamilton , après avoir démontré l'utilité d'un pouvoir qui pût empêcher ou du moins retarder la promulgation des mauvaises lois, ajoute : u On)» me répondra peut-être que le pouvoir de pré- » venir de mauvaises lois implique le pouvoir de » prévenir les bonnes. Cette objection ne saurait)» satisfaire ceux qui ont été à même d'examiner)> tous les maux qui découlent pour nous de l'in- 9 constance et de la mutabilité de la loi. L'insta- » bilité législative est la plus grande tache qu'on » puissesignaler dans nos institutions.» FortMike greatest hlemùh in the characterand geniuè ofour government (Federalist,, n® 7â).

<(La facilité qu'on trouve à changer les lois , » dit Madisson, et l'excès qu'on peut faire du pou- » voir législatif, me paraissent les maladies les. n plus dangereuses auxquelles notre gouverne- » ment soit exposé » (Fédéraliste , n® 62 }•

Jefierson lui-même , le plus grand démocrate

qui soit encore sorti du sein de la dëniocratie américaine , a signale les mêmes périls.

41 L'instabilité de nos lois est réellement un incon-)) yénient très-grave, dit-il. Je pense que nous n aurions dû y pourvoir en décidant qu'il y aurait » toujours un intervalle d'une année entre la » présentation d'une loi et le vote définitif. Elle » serait ensuite discutée et votée , sans qu'on pût » y changer un mot , et si les circonstances sem- » blaient exiger une plus prompte résolution , la » proposition ne pourrait être adoptée à la simple » majorité , mais à la majorité des deux tiers de » l'une et l'autre chambre (1) ».

DBS FONCTIONNAIRES PUBLICS SOUS L BMPIRE DE LA DE- MOCRATIE AMÉRICAINE.

Simplicité des fonctionuaires américains. — Absence de costume. — Tous les fonctionnaires sont payés. — Conséquence politique de ce fait. — En Amérique il n*y a pas de carrière publique. — Ce qui en résulte.

Les fonctionnaires publics, aux États-Unis, restent confondus au milieu de la foule des citoyens ; ils n'ont ni palais, ni gardes, ni costumes d'apparat. Cette simplicité des gouvernants ne tient

(1) Lettre à Madisson , du 20 décembre 1787 , traduction de M. Conseil. jigitizedbyGoo _

II

pas seulement à nn tour particulier de l'esprit américain , mais aux principes fondamentaux de la société.

Aux yeux de la démocratie , le gourernement n'est pas un bien , c'est un mal nécessaire. Il faut accorder aux fonctionnaires un certain pouvoir ; car, sans ce pouvoir , à quoi serviraient-ils ? Mais les apparences extérieures du pouvoir ne sont point indispensables à la marche des affaires, elles blessent inutilement la vue du public.

Les fonctionnaires eux-mêmes sentent parfaitement qu'ils n'ont obtenu le droit de se placer au-dessus des autres par leur puissance, que sous la condition de descendre au niveau de tous par leurs manières.

Je ne saurais rien imaginer de plus uni dans ses flacons d'agir , de plus accessible à tous , de plus attentif aux demandes, et de plus civil dans ses réponses, qu'un homme public aux £tats<Unis.

J'aime cette allure naturelle du gouvernement de la démocratie ; dans cette force intérieure qui s'attachera la fonction plus qu'au fonctionnaire , à l'homme plus qu'aux signes extérieurs de la puissance , j'aperçois quelque chose de viril que j'admire.

Quant à l'influence que peuvent exercer les costumes , je crob qu'on s'exagère beaucoup l'importance qu'ils doivent avoir dans un siècle comme le nôtre. Je n'ai point remarqué qu'en Amérique le fonctionnaire, dans l'exercice de son

pouvoir , Tût accueilli avec moins d'égards et de respects ; pour en être réduit à son seul mérite.

D'une au ire part, je doute fort qu'un vêtement particulier porte les hommes publics à se respecter eux-mêmes , quand ils ne sont pas naturellement disposés a le faire; car je ne saurais

croire qu'ils aient plus d'égards pour leur habit que pour leur personne.

Quand je vois, parmi nous ,' certains magistrats brusquer les partis ou leur adresser des bons mots , lever les épaules aux moyens de la défense , et sourire avec complaisance à l'énumération des charges , je voudrais qu'on essayât de leur ôter leur robe, afin de découvrir si, se trouvant vêtus comme les simples citoyens , cela ne les rappellerait pas à la dignité naturelle de l'espèce humaine.

Ceci découle plus naturellement encore que ce qui précède des principes démocratiques. Une démocratie peut environner de pompe ses magistrats et les couvrir de soie et d*or sans attaquer directement le principe de son existence. De pareils privilèges sont passagers ; ils tiennent à la place , et non à l'homme. Mais établir des fonctions gratuites, c'e$t créer une classe de fonctionnaires riches et indépendants ; c'est former le noyau d'une aristocratie. Si le peuple conserve encore le droit du choix , l'exercice de ce droit a donc des bornes nécessaires.

Quand on voit une république démocratique

rendre gratuites les fonctions rétribuées , je crois qu'on peut en conclure qu'elle marche vers la monarchie. Et quand une monarchie commence à rétribuer les fonctions gratuites , c'est la marque assurée qu'on s'avance vers un état despotique ou vers un état républicain.

La substitution des fonctions salariées aux fonction gratuites me semble donc à elle toute seule constituer une véritable révolution.

Je regarde comme un des signes les plus visibles del'empire absolu qu'exerce la démocratie en Amérique l'absence complète des fonctions gratuites. Les services rendus au public, quels qu'ils soient, s'y payent ; aussi chacun a-t-il , non pas seulement le droit, mais la possibilité de les rendre.

Si dans les Etats démocratiques , tous les citoyens peuvent obtenir les emplois , tous ne sont pas tentés de les briguer. Ce ne sont pas les conditions de la candidature , mais le nombre et la capacité des candidats, qui souvent limitent le choix des électeurs.

Chez les peuples où le principe de l'élection s'étend à tout , il n'y a pas , à proprement parler, de carrière publique. Les hommes n'arrivent en quelque sorte aux fonctions que par hasard, et ils n'ont aucune assurance de s'y maintenir. Cela est vrai surtout lorsque les élections sont annuelles. Il en résulte que dans les temps de calme , les fonctions publiques offrent peu d'appât à l'ambition. Aux États-Unis , ce sont les gens mo-

dérës dans leurs dësin, qui s'engagent an milieu des détours de la politique. Les grands talents et les grandes passions s'écartent en général du pou. ▼oir , afin de poursuivre la richesse ; et il arrive souvent qu'on ne se charge de diriger la fortune de rÉtat que quand on se sent peu capable de conduire ses propres affaires.

C'est à ces causes , autant qu'au mauvais choix de la démocratie, qu'il faut attribuer le grand nombre d'hommes vulgaires qui occupent les fonctions publiques. Aux États-Unis , ge ne sais si le peuple choisirait les hommes supérieurs qui brigueraient ses suffrages; mais i[est certain que ceux-ci ne les briguent pas.

DE b'ARBlTBAIBB DES MAGISTRATS (1) SOUS L^EHPIRB DB LA DÉMOCBATIB AHBBIGAINB.

Pourquoi Tarbi traire des magistrats est plus grand sous les monarchies absolues et dans les républiques démocratiques que dans les monarchies tempérées. — Arbitraire des magistrats dans la Nouvelle-Angleterre.

Il y a deux espèces de gouvernements, sous lesquels il se mêle beaucoup d'arbitraire à l'action des magistrats ; il en est ainsi sous le gouverne-

(1) J*entends ici le mot magistrats dans son acception la >lus étendue : je rapplique à tous ceux qui sont chargés de me exécuterlM lois, <^ ~

ment absolu d'an seul et sous le gouvernement de la démocratie.

Ce même effet provient de cause» presque analogues.

Dans les Etats despotiques, le sort de personne n'est assuré , pas plus celui des fonctionnaires publics que celui des simples particuliers. Le souverain , tenant toujours dans sa main la vie , la fortune, et quelquefois Fbonneur des bomraes qu'il emploie , pense n'avoir rien à craindre d'eux , et il leur laisse uHe grande liberté d'action , parce qu'il se croit assuré qu'ils n'en abuseront jamais contre lui.

Dans les États despotiques , le souverain est si amoureux de son pouvoir , qu'il craint la gêne de ses propres règles ; et il aime à voir ses agents aller à peu près au hasard , afin d'être sûr de ne jamais rencontrer en eux une tendance contraire à ses désirs.

Dans les démocraties , la majorité pouvant chaque année enlever le pouvoir des mains auxquelles elle l'a confié , ne craint point non plus qu'on en abuse contre elle.

Maîtresse de faire connaître à chaque instant ses volontés aux gouvernants , elle aime mieux les abandonner à leurs propres efforts, que de les enchaîner à une règle invariable, qui, en les bornant, la bornerait en quelque sorte elle-même.

On découvre même , en y regardant de près , que , sous l'empire de la démocratie, l'arbitraire

du magistrat doit être plus grand encore que

dans les Etats despotiques.

Dans ces États , le souverain peut punir en un

moment toutes les fautes qu'il aperçoit ; mais il

De saurait se flatter d'apercevoir toutes les fautes qu'il devrait punir. Dans les démocraties , au con-

- traire , I^ souverain , en même temps qu'il est tout-puissant, est partout à la fois. Aussi voit-on que les fonctionnaires américains sont bien plus libres dans le cercle d'action que la loi leur trace, qu'aucun fonctionnaire d'Europe. Souvent on se borne à leur montrer le but vers lequel ils doivent tendre , les laissant maîtres de choisir les moyens.

Dans la Nouvelle-Angleterre , par exemple, on s'en rapporte aux select-men de chaque commune du soin de former la liste de jury; la seule règle qu'on «leur trace est celle-ci : ils doivent choisir les jurés parmi les citoyens qui jouissent des droits électoraux et qui ont une bonne réputation (1).

En France , nous croirions la vie et la liberté des hommes en péril, si nous confiions à un fonctionnaire , quel qu'il soit , l'exercice d'un droit aussi redoutable.

Dans la Nouvelle-Angleterre , ces mêmes ma-

(1) ^oycâ loi du 27 février 1815. Collection générale des lois du Massachusetts, vol. 2, p. 321. On doit dire qu'en^ suite les jurés sont tirés au sort sur les listes.

gistrats peuvent faire afficher dans les cabarets le nom des ivrognes et empêcher sous peine d'amende les habitants de leur fournir du vin (1).

Un pareil pouvoir censorial révolterait le peuple dans la monarchie la plus absolue, ici, pourtant, on s'y soumet sans peine.

Nulle part la loi n'a laissé une plus grande part à l'arbitraire que dans les républiques démocratiques , parce que l'arbitraire n'y paraît point à ' craindre. On peut même dire que le magistrat y devient plus libre , à mesure que le droit électoral desoend_- plus bas et que le temps de la magistrature est plus limité.

De là vient qu'il est difficile de faire passer une république démocratique à l'état de monarchie. Le magistrat , en cessant d'être électif , y garde d'ordinaire les droits et y conserve les usages du iuagistrat élu. On arrive alors au despotisme.

Ce n'est que dans les monarchies tempérées que

(1> Loi du 28 février 1787. Fayez Collection générale des lois du Massachusetts, \ol. 1 , p. 305.

Voici le texte :

a Les select-men de chaque commune feront afficher dans » les boutiques des cabaretiers , aubergistes et détaillants, » une liste des personnes réputées ivrognes , joueurs, et » qui ont Thabitude de perdre leur temps et leur fortune » dans ces maisons : et le maître desdites maisons , qui , » après cet avertissement, aura souffert que lesdites person^ » nés boivent et jouent dans sa demeure , ou leur » aura Tendu des liqueurs spiritueuses, sera condamné à » Tamende. » jigitizedbyGoo _

! Ja loi , en même temps qu'elle trace un cercle

! d'action autour des fonctionnaires publics , prend

encore le soin de les y guider à chaque pas. La cause de ce fait est facile à dire.

Dans les monarchies tempérées , le pouvoir se trouve divisé entre le peuple et le prince. L'un et l'autre ont intérêt à ce que la position du magistrat soit stable.

Le prince ne veut pas remettre le sort des fonctionnaires dans les mains du peuple , de peur que ceux-ci ne trahissent son autorité ; de son côté , le peuple craint que les magistrats , placés dans la dépendance absolue du prince , ne servent à opprimer la liberté ; on ne les fait donc dépendre en quelque sorte de personne.

La même cause qui porte le prince et le peuple à rendre le fonctionnaire indépendant , les porte à chercher des garanties contre les abus de son indépendance, afin qu'il ne la tourne pas contre l'autorité de l'un ou la liberté de l'autre. Tons deux s'accordent donc sur la nécessité de tracer d'avance au fonctionnaire public une ligne de conduite , et trouvent leur intérêt à lui imposer des règles dont il lui soit impossible de s'écarter*'

INSTABILITE ADMINISTRATIVE AUX. ETATS-UNIS

En Amérique , les actes de la société laissent souvent moins de traces que les actions d'une famille. — Journaux, seuls monuments historiques. — Comment Pexti'ôme instabi^ lité administrative nuit a Part de gouverner.

Les hommes ne faisant que passer an instant au pouyoir,{poar aller ensuite se perdre dans une foule qui, elle-même, change chaque jour de face , il en résulte que les actes de la société , en Amérique , laissent souvent moins de traces que les actions d'une simple famille. L'administration publique y est en quelque sorte orale et traditionnelle. On n'y écrit point , ou ce qui est écrit s'envole au moindre vent comme les feuilles de la Sibylle , et dispai'ait sans retour.

Les seuls monuments historiques des Etats-Unis sont les journaux. Si un numéro vient à manquer, la chaîne des temps est comme brisée ; le présent et le passé ne se joignent plus. Je ne doute point que , dans cinquante ans , il ne soit plus difficile de réunir des documents authentiques sur les détails de l'existence sociale des Américains de nos jours , que sur l'administration des Français au moyen-âge ; et si une invasion de Barbares venait à surprendre les États-Unis, il faudrait, pour savoir quelque chose du peuple qui les habite , recourir à l'histoire des autres nations.

- les -

L'iB8tabi]ité administrative a commencé par pénétrer dans les habitudes; je pourrais presque dire qu'aujourd'hui chacun a fini par en contracter le goût. Nul ne s'inquiète de ce qu'on a fait

avant lui. On n'adopte point de méthode ; on ne compose point de collection , on ne réunit pas de documents , lors même qu'il serait aisé de le faire. Quand par hasard on les possède , on n'y tient guère. J'ai dans mes papiers des pièces originales qui m'ont été données dans des administrations publiques pour répondre à quelques-unes de mes questions. En Amérique , la société semble vivre au jour le jour, comme une armée en campagne. Cependant , l'art d'administrer est à coup sûr une science ; et toutes les sciences, pour faîr des progrès , ont besoin de lier ensemble les découvertes des difierentes générations , à mesure qu'elles se succèdent. Un homme , dans le court espace de la vie , remarque un fait ; un autre conçoit une idée ; celui-ci invente un moyen ; celui-là trouve une formule ; l'humanité recueille en passant des fruits divers de l'expérience individuelle , et forme les sciences. Il est très-difficile que les administrateurs américains apprennent rien les uns des autres. Ainsi , ils apportent à la conduite de la société les lumières qu'ils trouvent répandues dans son sein , et non des connaissances qui leur soient propres. La démocratie, poussée dans ses dernières limites , nuit donc au progrès de l'art de gouverner. Sous ce rapport, elle

coBTient mieux à un peuple dont l'ëdncation administrative est déjàfaite , qu'à un peuple novice dans l'expérience des affaires.

Ceci , du reste , ne se rapporte point uniquement à la science administrative. Le gouvernement démocratique , qui se fonde sur une idée si simple et si naturelle , suppose toujours cependant l'existence d'une société très-civilisée et très^savante (1). D'abord , on le croirait contemporain des premiers âges du monde ; en y

regardant de près , on découvre abément qu'il n'a dû venir que le dernier.

DBS CHARGES PUBLIQUES SOUS L^EMPIRB DE LA DÉMO- CRATIE AMÉRICAINE

Daas toutes les sociétés , les citoyens se divisent en un certain nombre de classes. — Instinct qu'apporte chacune de ces classes dans la direction des finances de TÉtat. — Pourquoi les dépenses publiques doivent tendre à croître quand le peuple gouverne. — Ce qui rend les profusioas de la démocratie moins à craindre en Amérique. — Emploi des deniers publics sous la démocratie.

Le gouvernement de la démocratie est-il économique ? Il faut d'abord savoir à quoi nous entendons le comparer.

(1) Il est inutile de dire que je parle ici du gouvernement démocratique appliqué à un peuple et non à une petite

la question «erait ftoile à rëaoudra ai Ton vou» lait établir un f^rallèle entre une république démocratique et une monarchie absolue. On trouverait que les dépenses publiques dans |a première sont plus considérables que la seconde. Mais il en est ainsi pour tous les Etats libres , comparés a ceux qui ne le sont pas. 11 est certain que le despotisme ruine les hommes en les empêchant de produire , plus qu'en leur enlerant les fruits de la production ; il tari^]a source des richesses» et respecte souTcnt la richesse acquise. La liberté , au contraire , en&nte mille fois plus de biens

qu'elle n'en détruit , et chei^ les nations qui la connaissent, les ressources du peuple croissent toujours plus vite que les impôts*

Ce qui m'importe en ce moment est de comparer entre eux les peuples libres , et parmi ces derniers, de constater quelle influence exçrce la démocratie sur les finances de l'Etat.

Les sociétés , ainsi que les corps organisés, suivent dans leur formation certaines règles fixes dont elles ne sauraient s'écarter. Elles sont composées de certains éléments qu'on retrouve partout et dans tous les temps.

Il sera teujours facile de diviser idéalement chaque peuple en trois classes.

La première classe se composera des riches. La

seoonde comprendra ceux qui, sans être riches ,

vivent au milieu de Taisance de toutes choses.

Dans la troisième seront renfermés ceux qui n'ont

qae peu ou point de propriété , et qui vivent particulièrement du travail que leur fournissent les deux premières.

Les individus renfermés dans ces différentes catégories peuvent être plus ou moins nombreux suivant Fétat social ; mais vous .ne sauriez faire 'que ces catégories n'existent pas»

Il est évident que chacune de ces classes apportera dans le maniement des finances de l'État cer* tains instincts qui lui seront propres.

Supposez que la première seule fasse les lois : il est probable qu^elle se préoccupera assez peu d'économiser les deniers pu-

blics , parce qu'un im^ p6t, qui vient à frapper une fortune considérable , n'enlève que du superflu et produit uii effet peu sensible.

Admettez 9 au contraire , que ce soient les classes moyennes .qui seules fassent la loi. On peut compter qu'elles ne prodigueront pas les impôts , parce qu'il n'y a rien de si désastreux qu'une grosse' taxe venant à frapper une petite fortune. ^^ Le gouvernement des classes Moyennes me semble devoir être parmi les gouvernements libres , je ne dirai pas le plus éclairé , ni surtout le plus généreux , mais le plus économique.

Je suppose maintenant que la dernière classe soit exclusivement chargée de faire la loi ; je vois bien des chances pour que les charges publiques augmentent au lieu de décrpitre , et ceci pour deux raisons : ^ t

JigitizedbyCjOOgle

là plus grande partie de cenx qui votent alora la loi n'ayant aucune propriélë imposable , tout l'argent qu'on dépense dans l'intérêt de la soctélé semble ne pouvoir que leur profiter , sans jamais leur nuire; et ceux qui ont quelque peu de propriéié trouvent aisément les moyens d'asseoir l'impôt de manière qu'il ne frappe que sur les riches et ne profite qu'aux pauvres; chose que les riches ne sauraient faire de leur côté , lorsqu'ils sont maîtres du gouvernement.

< Les pays où les pauvres (1) seraient exckisiv«ment chargés de faire la loi ne pourraient dodc espérer une grande économie dans les dépenses pabliques : ces dépenses seront toujours considérables, soit parce que les impôts ne peuvent^atteindre -ceux qui les votent, soit parce qu'ils sont assis de manière à ne pas les

atteindre. En d'autres termes , le gouvernement de la démocratie est le seul où celui qui vote l'impôt puisse échapper à Fobligation de le payer.

En vain objectera-t-on que l'intérêt bien entendu du peuple est de ménager la fortune des riches , parce qu'il ne tarderait pas à se ressentir

(1) On comprend bien que le mot pauvre a ici, comme 4lans le reste du chapitre , un sens relatif, et non tme mgnification absoluer. Les pauTres* d*Amérîque ^ comparés à ceux d^Europe , pourraient souTcnt paraître des riches : on a pourtant raison de les nommer des pauvres , quand on les oppose à ceux àe leurs concitoyens qui sont plus riche»

qO^ettX. igitized by GoOglC

de la gène qu'il ferait naître. Mais Fintérét des rois n'est-il pas aussi de rendre leurs sujets heuroux ; et celui des nobles de savoir ouvrir à pro* pos leurs rangs ? Si l'intërôt éloigné pouvait prévaloir sur les passions et les besoins du moment , il n^ aurait jamais eu de souverains tyranniques ni d'aristocratie exchisive.

L'on m'arrête encore en disant : Qui a jamais imaginé de charger les pauvres de faire seuls la loi? Qui? Ceux qui ont établi le vote universel. Est-ce la majorité ou la minorité qui Mt la loi ? La mi^rité sans doute ; et si je prouve que les pauvres composent toujours la majorité , n'auraisje pas raison d'ajouter que dans les pays où 9s sont appelés a voter, les pauvres fmt seillsla loi ?

Or, il est certain que jusqu'ici, cheï toutes les •nations du monde , le plus grand nombre a toujours été composé de ceux qui n'avaient point de propriété , ou de ceux dont la propriété était

trop restreinte pour qu'ils pussent vivre dans l'aisance «ans travailler. Le vote universel donne donc réellement le gouvernement de la sociëlë aux pauvres.

L'influence fâcheuse que peut quelquefois exercer le pouvoir populaire sur les finances de l'État se fit bien voir dans certaines républiques démo^ eratiques de l'antiquité , où le trésor public s'épuisait à secourir les citoyens indigents, ou a donner des jeux et des spectacles au peuple.

Il est vrai de dire que le système représentatif

ëlait a peu près inconnu à Tantiquité. De nm jéurs , len passions populaires se produisent plus difiBcilemeett dans les affaires publiques; on peut compler cependant qu'à la longue , le mandataiJN) finira toujours par se conformer ft l'esprit de set cc-MEnn^etiants et par faire prévaloir leurs penchants aussi bien que leurs intérêts»

Les profusions de la démocratie sont du reste moi» à craindre à proportion que le peuple de- Tient propriétaire, parce qu'alors , d'une part , le peuple a moins besoin de l'argent del riches,et que, ée l'autre, il rencontre plus de difficultés à ne pas sefk-^pper luimême en établissant Itbipôt.Sous ce rapport le vote universel serait moms dangereux en France qu'en Angleterre , où presque toute la propriété imposable est ré unie en quelques mains. L'Amérique , où la grande majorité des citoyens possède ^ se trouve dans une situation plus favoraMe que la France.

Il est d'autres causes encore qui peuvent élever la somme des dépenses publiques dans les démocraties.

Lorsque l'aristocratie gouverne, les hommes qui conduisent les affaires de l'Etat échappent par leur position même à tous les besoins ; contents de leur sort , ils demandent surtout à la société de la puissance et de la gloire; et placés au-dessus de la foule obscure des citoyens , ils n'aperçoivent pas toujours ctaiirement comment le bien-être général doit concourir à leur propre jgrandeur.

4è9 n'est pas qu'ils Toient sans pitié les souffrancei du pauvre ; mais ils ne sauraient ressentir ses misères comme s*ils les partageaient eui^-ménies; pourvu que le peuple semble s'accommoder de sa fortune, ils se tiennent donc pour satisfaits et jfi'attendent rien de plus du gouyernement. L'aristocratie songe à maintenir plus qu'à perfectionner.

Quand, au eontrai^e, la puissance publique «st entre les mains du peuple , le souverain cherphe partout Je mieux, parce qu'il se sent mal» L'esprit diamélioration s'étend alors à mille objets divers ; il descend à des détails infrnis , et surtout H s'app Ii-qjie.il des espèces d'améliorati<Mis qu'on ne saurait obtnir qu'en payant ; car il s'agit de rendre meilleure la condition du pauvre qui ne peut s'aider luî-mèmè.

Il existe de {^us dans les sociétés démocrati-^ ques une agitation sans but précis ; il y règ:ne «ne sorte de fièvre permanente qui se tourne en innovations de tout genre, et les innovations sont presque toujours coûteuses.

Dans les monarchies et dans les aristocraties , les ambitieux fiaient le goût naturel qui porte le souverain vers la renommée et vers le pouvoir , et le poussent souvent ainsi à de grandes dépenses.

Dans les démocraties , où le souverain est nécessiteux , on ne peut guère acquérir sa bienveillance qu'en accroissant son bien-être^ ce qui ne

peut presque jamais se faire qu'avec de l'argent.

De pluS; quand le peuple commence lui-même à réfléchir sur sa position , il lui nait une foule de besoins qu'il n'avait pas ressentis d'abord et qu'on ne peut satisfaire qu'en recourant aux ressources de l'État. De là vient qu'en générai les charges publiques semblent s'acroitre avec la civilisation , et qu'on voit les impôts s'élever a mesure que les lumières s'étendent.

Il est enfin une dernière cause qui rend souvent le gouvernement démocratique plus cher qu'un autre. Quelquefois la démocratie veut mettre de l'économie dans ses dépenses, mais elie ne peut y parvenir, parce qu'elle n'a pas l'art d'être économe*

Comme elle change fréquemment de vue et plus fréquemment encore d'agents , il arrive que ses entreprises sont mal conduites ou restent injachevées : dans le premier cas, l'État fait des dépenses disproportionnées a la grandeur du but qu'il veut atteindre; dans le second, il fait des dépenses improductives.

DKS INSTINCTS DR Lk OBMOCEATIK AMEBICAINB DANS LA FIXATION DU TBAITBMBNT DES FONCTIONNAIRES.

Dans les démocraties , ceax qui iostitaent les grands tra^ tements n*ont pas de chance d*en profiter. — Tendance de la démocratie américaine à élever le traitement des fonctionnaires secondaires et à baisser celui des principaux. — Pourquoi il en est ainsi. — Tableau comparatif du traitement des fonctionnaires publics aux États-Unis et en France.

Il y a une {grande raison qui porte , en général , les démocraties à économiser sur les traiiements des fonctionnaires publics.

Dans les démocraties , ceux qui instituent les traitements étant en très-grand nombre ont trèspeu de chances d'arrivei* jamais à les toucher.

Dans les aristocraties , ati contraire , ceux qui instituent les grands traitements ont presque toujours le vague espoir d*en profiter. Ce sont des capitaux qu'ils se créent pour eux-mêmes, ou tout an moins des réstfources qu'ils préparent à leurs enfants.

Il faut avouer pourtant que la démocratie ne se montre très - parcimonieuse qu'envers ses principaux agents.

En Amérique, les fonctionnaires d'un ordre secondaire «ont plus payés qu'ailleurs; mais les hauts fonctionnaires le sont beaucoup moins.

Ces effets contraires sont produits par la même cause : le peuple, dans les deux cas, fixe le sa-

laire des fonctionnaires publics; il pense à ses propres besoins , et cette comparaison l'éclairé. Gomme il yit lai-même dans une grande aisance , il loi semble naturel que ceux dont il se sert la partagent (1). Mais quand il en arrive a fixw le sort des grands officiers de TEtat, sa règle lai échappe, et il ne procède plus qu'au hasard.

Le pauvre ne se fait pas une idée distincte des besoins que peuvent ressentir les classes supérienres de la société. Ce qui paraîtrait une somme modique à un riche lui parait une somme prodigiefuse , a lui qui se contente du nécessaire ; et il estime que

le gouverneur de l'État , pourvu de nm deux mille écus , doit encore se trouver heu» reux et exciter l'envie (2).

Que si vous entreprenez de lui faire entendre que le représentant d'une grande nation doit paraître avec une certaine splendeur aux yeux des étrangers , il vous comprendra tout d'abord ; mais

(1) L^aisance dans laquelle yWent les fonctionnaires secondaires aux États-Unis tient encore & une autre cause : celleci estétrangère aux instincts généraux de la démocratie : toute espèce de carrière privée est fort productire : PÉtat ne tiouTeraft pas de fonctionnaires secondaires , sMl ne ■ consentait à les bien payer. Il est donc dans la position d^une entreprise commerciale , obligé, quels que soient •es goûts économiques , de soutenir une concurrence onéreuse.

(â) L^État de TOhio , qui compte un million d*babitants , ne donne au gouverneur que l^StN) dollars de salaire ou 0,504 francs. - o -

lorsqae, venant à penser à sa simple demeure et aux modestes fruits de son pénible labeur, il songera à tout ce qu'il pourrait exécuter lui-même avec ce même salaire que vous jugez insuffisant , il se trouvera surpris et comme effrayé à la vue 4e tant de richesses.

Ajoutez à cela que le fonctionnaire secondaire est presque au niveau du peuple, tandis que l'autre le domine. Le premier peut donc encore exci^ ter son intérêt ; mais Tautre commence à faire naître son envie.

Ceci se voit bien clairement aux États-Unis j où les salaires semblent en quelque sorte décroître à ^mesure que le pouvoir des fonctionnaires est ptet grand (1).

(1) Pour rendre cette Térité sensible aui yeux , il suffit d^examiner les traitements de quelques-uns des agents du gouTernement fédéral. J*ai cru devoir placer en regard le salaire attaché en France aux fonctions analogues , afin que la comparaison achève d*éclairer le lecteur.

FRANCE

HJNISTBRB DES VINANCB&.

Soas Tempire de raristocratie, il arrive au coq* traire que les hauts fonctionnaires reçoivent de trèa-grands émoluments, tandis que les petits ont souvent à peine de quoi vivre. 11 est facile de trouver la raison de oe fait dans des causes analogies à celles que nous avons indiquées plus haut. . Si la démocratie ne conçoit pas les plaisirs du riche ou les envie , de son côté j Taristocratie ne comprend point les misères du pauvre , ou plutôt elle les ignore. Le pauvre n'est point , à proprement parler , le semblable du riche ; c'est un être d'une autre espèce. L'aristocratie s'inquiète donc assez peu du sort de ses agents inférieurs. Elle ne hausse leurs salaires que quand ils refusent de la servir à trop bas prix.

C'est la tendance parcimonieuse de la démocratie envers les pricipaux fonctionnaires, qui lui

Lecommis le moins payé 1,000 à 1,800

Le commis le plus payé 3,â00 à 3,600

Le secrétaire général 20,000

Le ministre 80,000

Le chefdu gouTernement (leroi) . . . 12,000^000

J^ai peut-être eu tort de prendre pour point de comparaison la France. En France , où les instincts démocratiques pénètrent tous les jours davantage dans le gouyernement, on aperçoit déjà une forte tendance qui porte les Chambres à élever les petits traitements et surtout à abaisser les grands. Ainsi le ministre des finances , qui , en 1834, reçoit 80,000 fr. , en recevait 160,000 sous Tempire; les directeurs généraux des finances , qai en refoivent 20,000 , en recevaient alors 50,000. _

a fait attribuer de grands penchants éoonomiqoes qu'elle n'a pas.

Il est Trai que la démocratie donne à peine de quoi vivre honnêtement à cei» qui la gouvernent. Mais elle dépense des sommes énormes pour se* courir les besoins, ou £aioiliter les jouissances an peuple (1). Voilà nn emploi meilleur du produit de l'impôt , non une économie.

En général , la démocratie donne peu aus gou* vernants et beaucoup auK gouvernés. Le contraire se voit dans les aristocraties où l'argent de l'État profite surtout a la classe qui mène les aflPaires.

MFPrCULTBS DB DISCBENBR LBS CAHSVe ^Vl BOBTBNt LE GOUYBENEIIBNT AMERICAIN A L^ÉCONOmB.

Celui qui recherche dans les faits l'influence réelle qu'exercent les lob sur le sort de Thoma-

(1) F'oye» , entre autres , dans les budgets amérioains , ce qu*ii en coûte pour Tentretien des indigents et pour Pinstruction gratuite.

En 1831 , on a dépensé dans TÉtat de New-Tork, pour le soutien des indigents , la somme de 1,290,000 francs.

Et la somme consacrée à ^instruction publique est estimée s'élever à 5,420,000 francs au moins (fFillianCa New- York annual regiater , 1832 , p. 205 et 245).

L'État de New-York n'avait, en 1830, que 1,900,000 habitants ; ce qui ae forme pas le double de la population du département du Nord. ,,,,, ^yGoo^ _

mié » eit exposé à de s^raiides inéppiflet ; car il n'y a rien de â difficile à apprécier ({aW fait.

Un peuple est natarellement léger et enthonaiaste ; un antre réfléchi et oalenlateur. Ceci tient à Ba constitutian physique ellemême , on à des eauses.éloiipiées qne j'ignore..

On voit des penples qui aiment la représentation , le bruit et la joie , et qui ne regrettent pas un million dépensé en fuméa.

On en voit d'autres qui ne prisent que les plaisirs solitaires , et qui sexpUeal honteux de paraître contons.

Dans certains pays, on attache un grand prix à le beauté des édifices.

Dans certains autres, on ne met aucune yaleur msi objets d'«it, et l'on méprise ce qui ne rapporte rlin.

Il en est enfin où on aime la renommée, et d^tutres où l'on place avant tout l'argent.

Indépendamment des lois, toutes ces causes influent d'une manière très -puissante sur la conduite des finances de l'État.

S'il n'esf jamais arrivé aux Américains de dépenser l'argent du peuple en fêtes publiques, ce n'est point seulement parce que, chez eux, le peuple vote l'impôt , c'est parce que le peuple n'aime pas à se réjouir.

S'ils repoussent les ornements de leur architecture , et ne prisent que les avantages matériels et positifs, ce n'est pas seulement parce qu'ils

II

farment une nation .démocratique , c'est aussi parce qu'ils sont un peuple commerçant.

Les habitudes de la yie privée se sont continuées dans la vie publique ; et il faut bien distinguer chez eux les économies qui dépendant des insti* tutions de celles qui découlent des habitudes et des mœurs.

»Bin-ON COMPARER LES DEPENSES PURLIQVES DBS ÉTATS- UNIS A €ELLES DE FRANGE ?

Deux points à établir pour apprécier retendue des chargées publiques : la richesse nationale et rimpôt. — i|o ne donnait pas exactement la fortune et les charges de la France.

— Pourquoi on ne peut espérer de comiaître la fortuneét les charges de TUnion. — Recherches de Tauieur pour apprendre le montant des impôts dans la Pensylvanie.

— Signes généraux auxquels on peut reconnaitre Vétendue des charges d*un peuple. — Résultat de cet examen pour rUnion.

On s'est beaucoup occupé , dans ces derniers temps , à comparer les dépenses publiques des Etats-Unis aux nôtres. Tous ces travaux ont été sans résultats , et peu de mots suffiront, je crois, pour prouver qu^ils devaient l'être.

Afin de pouvoir apprécier l'étendue des charges publiques chez un peuple , deux opérations sont nécessaires : il faut d'abord apprendre quelle est la richesse de ce peuple^ et ensuite quelle portion de cette richesse il consacre aux dépenses de

l'État* Celai qai rechercherait le mon tant des taxes,

sans montrer l'Aendue des ressources qui doivent

7 pourvoir , se livrerait à an travail iniprodactif;

car ce n'est pas la dépense, mais le rapport de la

-dépense aa revenu qu'il est intéressant de con*

•naître.

Le même impôt que supporte aisément un con-

-trihuable riche , achèvera de réduire un pauvre

« la misère,

La richesse des peuples se compose de plu-

-sieurs éléments , la population est le premier ; les fonds immobiliers forment le second; et les biens mobiliers constituent le troisième.

' De ces trois éléments , le premier se découvre «ans peine. Chez les peuples civilisés, on peut arriver aisément à un dénombrement exact des citoyens ; mais il n'en est pas de même des deux antres. Il est difficile de connaître l'étendue des terres cultivables que possède une nation, et leur valeur naturelle ou acquise. Il est plus difficile encore d'estimer tous les biens mobiliers dont un peuple dispose. Ceux-là échappent, par leur diversité et par leur nombre , à presque tous les eïïoris de l'analyse.

Aussi voyons-nous que les nations les plus an- .ciennement civilisées de l'Europe , celles même chez lesquelles l'administration est centralisée , n'ont point établi jusqu'à présent d'une manière précise l'état de leur fortune.

£n Amérique , on n'a pas mémo conçu l'idée df

le tenteir. Et comment pouràiton se flatter èi'f réussir dans ce pays noaveau où h société ii*a pas encore pris une assiette tranquille et définitiTe; où le gouvernement national ne trouve pas à sa disposition , comme le nôtre , une multitude d'a^ gents dont il puisse commander et diriger simuLtanément les efforts ; où la statistique enfin n'est point cultivée , parce qu'il ne s'y rencontre personne qui ait la faculté de réunir des documente ou le temps de les parcourir?

Ainsi donc 9 Fun des éléments constituti& de nos calculs ne saurait être obtenu. Nous ignorons la fortune comparative de la France et de l'Union. La richesse de l'une n'est pas encore connue, et les moyens d'établir celle de l'autre n-exisi> tent point.

Mais je veux bien consentir, pour un moment, a écarter ce terme nécessaire de la comparaison; je renonce a savoir quel est le rapport de l'impôt an revenu , et je me borne à vouloir établir quel est l'impôt.

Le lecteur va reconnaître qu'en rétrécissant le cercle de mes recherches , je n'ai pas rendu ma tâche plus aisée.

Je ne doute point que l'administration centrale de France , aidée de tous les fonctionnaires doni elle dispose, ne parvint à découvrir exactement le montant des taxes directes ou indirectes qujt pèsent sur les citoyens. Mais ces travaux, qu'u9 particulier ne peut entreprendre, le gouverne^

^ Ml -

méat français luiHBaéme ne les a point encore iloheTës, ou da moins il n'a pas fait connaître leurs résaltats, Noos savons quelles sont les eliarges de FÉat ; le total des dépenses départementales nous est oonnu ; nous ignorons ce qoi se passe dans les communes : nul ne saurait donc dire , quant a présent , à quelle somme s'élèvent les dépenses publiques en France, r Si je retourne maintenant à l'Amérique , j'ajl^rcois les difficultés qui deviennent plus nembrenses et plus insurmontables. L'Union me fait connidtre , avec exactitude , quel est le montant de ses chargées ; je puis me procurer les budgets particuTlert des vingt-qaatre Etats dont elle se compose ; mais qui m'apprendra ce que

d^ensent les citoyens pour l'administration du comté et de la commune (1) ?

(1) Les Américains , comme on le voit , ont quatre espèces de budgets. L^Union a le sien ; les États , les comtés et les communes ont 'également le leur. Pendant mon séjour en Amérique , j^ai fait de grandes recherches pour connaître le montant des dépenses publiques dans les communes et dans les comtés des principaux États de TUniou. Pai pu facilement obtenir le budget des plus grandes communes , mais il m*a été impossible de me - procurer celui des petites. Je ne puis doue me former aucune idée exacte des dépenses communales. Pour ce qui concerne les dépenses des comtés, je possède quelques documents qui , bien qu'incomplets , «ont peut-être de nature à mériter la curiosité du lecteur. Je dois à Vobligeance de M. Richard , ancien maire de Philadelphie , les budgets de treize comtés de la Pensyfvanie

L*aatoritë fédérale ne peut s*étendre jusqu'à obliger les gouvernements proyinciaux à nous éclai *• rersurce point; et cesgouvemenients^ voulussent* ils eux-mêmes nous prêter simultanément leur con* cours f je doute qu'ils fussent en état de noud satisfaire. Indépendamment de la difficulté naturelle de l'entreprise , l'organisation politique du pays s'opposerait encore au succès de leurs efiforts» Les magistrats de la commune et du comté ne smki point pommés par les administrateurs de l'É^

pour Tannée 1830. Ce «^ot ceux de LUwnon , Centre , Franklin , Lafayette , Montgommery , La Bttzevne , Dauphin , Buttler , AUégany , Coiombia , Nortnumberland , Northampton , Philadelphie. Il s'y trouvait , en 1850 , 495,307 habitants. Si IV>n jette les yeux sur une carte de ia PensyWanie , on verra que ces treize comtés sont dispersés dans toutes les direclions et soumis à

toutes les causes générales qui peuvent influer sur Pétat du pays ; de telle sorte quMl serait impossible de dire pourquoi ils ne fourniraient pas une idée exacte de Tétat financier des comtés de la Pensylvanie. Or , ces mêmes comtés ont dépensé, pendant Tannée 1830 , 1,800,221 fr. , ce qui donne 3 fr. 64 c. par habitant. J*ai calculé que'chacun de ces mêmes habitants, durant Tannée 1830 , avait consacré aux besoins de TDnion fédérale 12 fr. 70 c. , et 3 fr. 80 c. à ceux de la Pensylvanie, d^oùil résulte que , dans Tannée 1830, ces mêmes citoyens ont donné à la société , pour subvenir à toutes les dépenses publiques (excepté les dépenses communales) , la somme de 20 fr. 14 c. Ce résultat est doublement incomplet , comme on le voit , puisqu*il ne s^applique qu^àune seule année et i une partie des charges publiques : mais il a le mérite d^être certain. jgitizedbyCjOOQlc

iat et ne dëpendeht point de ceuK-ei. Il est dènc permis de croire que si TEtat roiilait obtenir les Tenseignèments qui nous sont nécessaires , il ren* contrerait de grands obstacles dans la négligence des fonctionnaires inférieurs dont S serait obfigé de se servir (!)•

(1) Ceut qui ont voulu établir un parallèle entre 1es|dépeii» ses des Américains et les nôtres ont bien senti qu*il était impossible de comparer le tolil des dépenses publiques de la France au total des dépenses publiques de TUnion ; mais ils ont cbêcché à comparer entre elles de» portions détachées de ces dépenses. JU est facAe de prouver que cette seconda manière d*opérer n*est pas moins défectueuse qae la .prer mière.

A quoi comparcraî-je , par exemple , noti« budget nar ^onal ? Au budget de rUnioii ? Mais TUnion s'occupe d« beaucoup moins d^objets que notre gouyernement central, «I ses charges doivent

naturellement être beaucoup moindres. Opposerai-je nos budgets de département aux budgets des États particuliers dont rUoion se compose ? Mais en général les États particuliers veillent à des intérêts plus importants et plus nombreux que radministration de nos déparlements ; leurs dépenses sont donc naturellement plus considérables. Quant aux budgets des comtés , on ne rencontre rien dans notre système de finances qui leur. ressemble. Ferons-nous rentrer les dépenses qui y sont portées dans le budget de TÉtat ou dans celui des communes ?

Les dépenses communales existent dans les deux pays , mais elles ne sont pas toujours analogues. En Amérique , la commune se charge de plusieurs soins qu^en France elle abandonne au département ou à TÉtat. Que faut-il enten-> dre d''ailleurs par dépenses communales en Amérique ? L'organisation de la commune diffère suivant les JÉtals. Pran-

Il eftt inutile d'ailleurs de rechercher ce que le* Américains pourraient faire en pareille matière, puisqu'il est certain que , jusqu'à présent , ilâ n'on rient fait.

Il n'existe donc pas aujourd'hui , en Amérique •u en Europe , uu seul homme qui puisse nous apprendre ce que paye annuellement chaque citoyen de l'Union , pour subvenir aux charges de la société (l).

droaiN»nou8 pour fègle oe qui se passe d«nsla NôiiVelle-Aii* l^eterre ou en Géot^e , dans la PensyWsnie ou dans rÉtat des Illinois?

Il estfacile d'apercevoir , enfre certains budgets des deux pays, une sorte d*analogie ; mais les él<Sinelits qui les composent dif-

férant toujours plus on moins , l'on ne saut'ait établir entre eux êb comparaison sérieuse.

(1) On parviendrait à connaître la somme précise qtto chaque citoyen français ou américain Terse dans le trésor public , qu*on n'aurait encore qu'une partie de la -vérité.

Les gouyernements ne demandent pas seulement aux contribuables de l'argent , mais encore des efforts personnels qui sont appréciables en argent. L'état lève une armée ; indépendamment de la solde que la nation entière se charge de fournir , il faut encore que le soldat donne son temps qui a une valeur plua-<m moins grande, suivant l'emploi qu'il en pourrait faire s'il restait libre. J'en dirai autant du service de la milice. L*homme qui fait partie de la milice consacre momentanément un temps précieux à la sûreté publique , et donne réellement à l'État ce que luimême manque d'acquérir. J'ai cité ces exemples ; j'aurais ptt en citer beaucoup d'autres. Le gouvernement de France et celui d'Amérique perçoivent des impôts de cette nature |

CoBcluonB qu'A est ausii diftcile de cofliparer avec fruit les dépenses sociales des Amëmatiis aiix nôtres, que la richesse de FUnioa à cdUe de la France. J'ajoute qu'il serait même dangereux de le teiiter* Quand la statistique n'est pas fondée sur des calculs rigoureusement yrais , elle égare au lieu de diriger. L'esprit se laisse prendre aisément au faux air d'exactitude qu'elle conserve jusque dans ses écarts, et il se repose sans trouble sur des erreurs qu'on rcTât à ses yeux des formes mathé* matiques de la yérité.

ces impôts pèsent sur les citoyens ; mais qui peut en apprécier avec exactitude le montant dans les deux pays ? - Ge n'est pas la

dernière difficulté qui tous arrête lorsque ▼eus t oulea comparer les dépenses publiques de TUnion aux nôtres. L^tat se fait en France certaines obligations qa*il ne s'impose pas en Amérique , et réciproquement. Le gou- ▼ernement françab paye le clergé , le gouTernement américain abandonne ce soin aux fidèles. En Amérique , t'État se cbarge des pauvres ; en France , il les livre à la charité du publie. If oqs faison» i tons nos fonctionnaires un traitement fixe y les Américains leur permettent de percevoir certains droits. En France les prestations en nature n*ont lieu que sur un petit nombre de routes ; aux États-Unis , sur presque tous les cbemins. Nos voies sont ouvertes aux voyageurs qnî peuvent les parcourir sans rien payer ; on rencontre aux États-Unis beaucoup de routes à barrières. Toutes ces différences dcuis la manière dont le contribuable arrive à acquitter les charges de la société reiident la comparaison entre ces deux pays très^tfficile. Car il y a certaines dépenses que les citoyens ne feraient point ou qui seraient moindres si PÉtat ne se chargeait d'agir en leur nom.^. _

Abandonnons donc les chiffres , et lâchons de trouver nos preuves ailleurs.

Un pays prësente-t-il l'aspect de la prospérité matérielle? Après avoir payé FEtat , le pauvre y oonserve-t-il des ressources , et le riche du superflu 7 L'un et l'antre y paraissent-ils satisfaits de leur sort , et cherchent-ils chaque jour à l'amé* Horer encore , de telle sorte que les capitaux ne manquant jamais à l'industrie, l'industrie a son tour ne manque point aux capitaux ? Tels sont les signes auxquels , faute de documents positifs, il est possible de recourir, pour connaître si les charges publiques qui pèsent sur un peuple sont proportionnées à sa richesse.

L'observateur qui s'en tiendrait à ces témoignages jugerait sans doute que l'Américain des Etats- Unis donne à l'Etat une moins forte part de son revenu que le Français.

Maïs comment pourrait-on concevoir qu'il en fût autrement ?

Une partie de la dette française est le résultat de deux invasions. L'Union n'a point à en craindre. Notre position nous oblige à tenir habituellement une nombreuse armée sous les armes; l'isolement de l'Union lui permet de n'avoir que 6,000 soldats. Nous entretenons près de 300 vais« seaux , les Américains n'en ont que ëlâ (1). Gom-

ment l'habitant de l'Union pourrait-il payer à rÉtat autant qne l'habitant de la France?

Il n'y a donc point de parallèle à établir entre les finances de pays si diversement placés.

C'est en examinant ce qui se passe dans l'Union, «t non en comparant l'Union à la France, que fions pouvons juger si la démocratie américaine est véritablement économe.

Je jette les yeux sur chacune des diverses républiques dont se forme la confédération , et je dé- <;ouvre que leur gouvernement manque souvent de persévérance dans ses desseins, et qu'il n'exerce point une surveillanee continue sur les hommes qu'il emploie. J'en tire naturellement cette conséquence, qu'il doit souvent dépenser inutilement l'argent des contribuables , ou en consacrer plus qu'il n'est nécessaire à ses entreprises.

Je vois que, fidèle à son origine populaire, il fait de prodigieux efibrts pour satisfaire les besoins des elasses inférieures de la société , leur ouvrir ies chemins du pouvoir , et répandre dans leur

sein le bien-être et les lumières. II entretient les pauyres , distribue chaque année des millions aux écoles , paye tous les services , et rétribue avec générosité ses moindres agents. Si une pareille manière de gouverner me semble utile et raisonnable , je suis obligé de reconnaître qu'elle est dispendieuse.

J'aperçois le pauvre qui dirige les affaires publiques et dispose des ressources natiojiales ; et

je ne saurais croire que , profitant 'des dépenses d^rÉtat, il n'entraîne pas souvent l'État dans de nouvelles dépenses.

Je conclns donc , sans avoir recours à des cliif«> fres incomplets, et sans vouloir établir des comparaisons hasardées , que le gouvernement démo<> cratique des Américains n'est pas , comme en le prétend quelquefois , un gouvernement à bon marché ; et je ne crains pas de prédire que , si de grands embarras venaient un jour assaillir les peuples des Etats-Unis , on verrait chet e«x les ira* p6t$ s'élever aussi haut que dans la plupart des aristocraties ou des monarehies de l'Europe.

DE LA COBBUPTION ET DES VICES DES GOUVERNANTS DANS LA DÉMOCRATIE, DBS EFFETS QUI EN RESULTENT SUR LA MORALITÉ PUBLIQUE.

Dans les aristocraties , les gouTernants cherchent quelquefois à corrompre. — Souvent , dans les démocraties , i\$ se montrent eux-mêmes corrompus. — Dans les]^emières , leurs vices attaquent directement la moralité du peuple. — Ils exercent sur lui, dans les secondes , une influence indirecte qui est plus redoutable encore.

L'aristocratie et la démocratie se renvoient mutuellement le reproche de faciliter la corruption : il faut distinguer :

Dans les gouvernements aristocratiques, les hommes qui arrivent aux affaires sont des gens

riches qui ne défirent que dii pouT<»r. Bant les démocraties, les hommes d'État sont pauvres et ont leur fortune à faire.

Il s'ensuit que, dans les États aristocratiques, les gouvernants sont peu accessibles à la corruption et n'ont qu'un goût très^modërë pour l'argent ; tandis que le contraire se voit chex les peuples démocratiques.

Mais, dans les aristocraties , ceux qui yeulent arrivera la tète des affaires, disposant de grandes richesses , et le nombre de ceux qui peuvent les ,j- faire parv^r étant souvem circonscrit entre certaines limites , le gouverneoient se trouve en quelque sorte à l'enchère. Dans les démocraties, au contraire , ceux qui briguent le pouvoir ne sobt presque jamais riches , et le nombre de ceux qui cotfoburent à le donner est très-grand. Peutêtre dans les démocraties n'y a-t-il pas moins dThojsnmes à vendre ; mais on n'y trouve presque point d'achéteuM ; et , d'aillepRs , il faudrait acheter trop de monde à la fois pour atteindre le but.

Parmi les hommes qui ont occupé le pouvoir en France depuis quarante ans , plusieurs ont été accusés d'avoir fait fortune aux dépens de l'État et de ses alliés; reproche qui a été rarement adressé aux hommes publics de l'ancienne monarchie. Mais en France, il est presque sans exemple qu'on achète le vote d'un électeur à prix d'argent ; tandis que la chose se fait notoirement et publiquement en Angleterre. _^ ^ _

II

- lÔO -

Je a*ai jamais ouï dire qa'aux Etats-Unis on employât ses richesses à gagner les gouTernés; mais souvent j ai vu mettre en doute la probité des fonctionnaires publics. Plus souvent encore , j'ai entendu attribuer leurs succès à de basses intrigues ou à des manœuvres coupables.

Si donc les hommes qui dirigent les aristocraties cherchent quelquefois à corrompre , les chefs des démocraties se montrent eux-mêmes coqrompus. Dans les unes on attaque directement la moralité du peuple ; on exerce dans les autres , sur la conscience publique , une action indirecte qu'il faut plus redk)uter encore.

Chez les peuples démocratiques , ce^x qui sont à la tète de l'État , étant presque toujours en butte à des soupçons fâcheux, donnent en quelque soi^e l'appui du gouvernement aux orimei^ dont on les accuse. Ils présentent ainsi de dangereux exemples à la vertu qui lutte encore , et fournissent des comparaisons glorieuses au vice qui se cachet ' En vain dirait-on que les passions déshonnêtes se rencontrent dans tous les rangs ; qu'elles montent souvent sur le trône par 4iroit de naissance : qu'ainsi on peut rencontrer des hommes fort méprisables à la tête des nations aristocratiques comme au sein des démocraties.

Cette réponse ne me satisfait point ; il se découvre , dans la corruption de ceux qui arrivent par hasard au pouvoir, quelque chose de grossier et de vnigaire qui la rend contagieuse pour la foule ;

il règne , au contraire, jusque dans la dépravation des grands seigneurs, un certain raffinement aristocratique , un air de grandeur, qui souvent empêchent qu'elle ne se communique.

Le peuple ne pénétrera jamais dans le labyrinthe obscur de l'esprit de cour; il découvrira toujours avec peine la bassesse qui se cache sons l'élégance des manières, la recherche des goûts et les grâces du langage. Mais voler le trésor public , ou vendre à prix d'argent les faveurs de l'État, le premier misérable comprend cela et peut se flatter d'en faire autant à son tour.

Ce qu'il faut craindre , d'ailleurs , ce n'est pas tant la vne de l'immoralité des grands que celle de l'immoralité menant à la grandeur. Dans la démocratie, les simples citoyens voient un homme qui sort de leurs rangs et qui parvient en peu d'années à la richesse et à la puissance : ce spectacle excite leur surprise et leur envie ; ils recher^ chent comment celui qui était hier leur égal est aujourd'hui revêtu du droit de les diriger. Attribuer son élévation a ses talents ou à ses vertus est incommode ; car c'^t avouer qu'eux-mêmes sont moins vertueux et moins habiles que lui. Ils en placent done la principale cause dans quelques-uns de ses vices, et souvent ils ont raison de le faire. Il s'opère ainsi je ne sais quel odieux mélange entre les idées de bassesse et de pouvoir, d'indignité et de succès, d'utilité et de déshonneur» ■ J,gitizedbyGOO^-_

DB QUELS BFFoBT8 LA. DBMoGB4TIE EST CAPABLE

L*Union n*a lutté qu'un seule fois pour son existence. — Enthousiasme au commencement de la guerre. ~~ Refroi> dissement à la fin. — Difficulté d'établir en Amérique la conscription ou Pinscription maritime. — Pourquoi un peuple démocratique est moins capable qu*uu autre de grands efforts continus.

Je préviens le lecteur que je parle ici d*un gouvemeoient qui suit les Tolontés réelles du peuple, et non d'un gouvernement qui se borne seulement à commander au nom du peuple.

Il n'y a rien de si irrésistible qu'un pouvoir tyrannique qui commande au nom du peuple, parce qu'étant revêtu de la puissance morale qui apparu tient aux volontés du plus grand nombre , il agit en même temps avec la décision , la promptitude et la ténacité qu'aurait un seul homme.

Il est assex difficile de dire de quel degré d'effort est capable un gouvernement démocratique, en temps de crise nationale.

On n'a jamais vu, jusqu'à présent, de grande république démocratique. €e serait faire injure aux républiques, que d'appeler de ce nom l'oli*garchie qui régnait sur la France en 1708. L«s états-Unis seuls présentent ce spectacle aonveau.

Or, depuis un demi-siècle que l'Union est formée , son existence n'a été mise en question qu'une seule fois , lors de la guerre de l'indépendance.

Au cooHnencement de cette longue guerre, il y eat des traits exIraordifiaLresd'enthousiafine pour le service de la patrie (1).

Mais à mesure que la lutte se prolongeait , on tairait reparaître rëgoisme individuel. L'argent n'arrivait plus au trésor public ; les hommes ne se présentaient plus à l'armée, le peuple voulait encore l'indépendance, mais il reculait devant les moyens de l'obtenir. « En vain nous avons multiplié les taxes et esn sayé de nouvelles méthodes de les lever, dit » Harailton dans le Fédéralisie (n» 12) ; l'attente » publique a toujours été déçue , et le trésor des » États est resté vide. Les formes démocratiques » de l'administration , qui sont inhérentes à la » nature démocratiqoe de notre gouvernement ,)» venant à se combiner avec la rareté du numé- » raire que produisait l'état languissant de notre 1) commerce, ont jusqu'à présent rendu inutiles » tous les efforts qu'on a pu tenter pour lever des n sommes considérables. Les différentes législa- » tures ont enfin compris la folie de semblables » essais. »

Depuis cette époque , les Etats-Unis n'ont pas eu une seule guerre sérieuse à soutenir. '

(1) L*uii des plus singuliers , à mon avis , fut la résolution par laqiitfle les Américains renoncèrent momentané' ment à Tusage du thé. Ceux qui savent que les hommes tiennent plus en général à leurs habitudes qu*à leur yie , iVtonneroat sans doute d« ce grand et obscur sacrifice obtenu de tout un peuple. - _ ^ ^^--

^ouT jager quels sacrifices savent s'imlloser tes démocraties , il fant donc attendre le temps où la nation américaine sera obligée de mettre dans les mains de son gouvernement la moi^é da revenu des biens , comme l'Angleterre , ou devra Jeter à la fois le vingtième de sa population sur les champs de bataille, ainsi que Ta fait la France*

En Amérique, la conscription est inconnue; on y enrôle les hommes à prix d'argent. Le recrutement forcé est tellement contraire aux idées , et si étranger aux habitudes, du peuple des Etats- UniS; que je doute qu'on osât jamais l'introduire dans les lois. €e qu'on appelle en France la conscription forme assurément le plus lourd de tous nos impôts. Mais, sans la conscription, comment pourrions-nous soutenir une grande guerre continentale?

Les Américains n'ont point adopté chez eux la presse des Anglais. Ils n'ont rien qui ressemble à notre inscription maritime. La marine de l'État , iOOfume la marine marchande , se recrute à l'aide dégagements volontaires.

Or , il n'est pas facile de concevoir qu'un peuple puisse soutenir une grande guerre maritime , sans recourir à l'un des deux moyens indiqués plus haut. Aussi l'Union , qui a déjà con^attu sur mer avec gloire , n'a-t-elle jamais eu cependant de flottes nombreuses, et l'armement du petit nombre de ses vaisseaux lui a-t-il toujours coûté très-cher. o

J'ai entendu des hommes d'Etat américains ayouer que l'Union aura peine à maintenir son rang sur les mers, si elle ne recourt pas à la presse on à l'inscription maritime ; mais la difficulté est d'obliger le peuple , qui gouverne , à souffrir la presse ou l'inscription maritime.

Il est incontestable que les peuples libres dé^ploient , en général , dans les dangers, une énergie infiniment plus grande que ceux qui ne le sont pas. Mais je suis porté à craîre que ceci est snrtout vrai des peuples libres chez lesquels domine l'élément aristocratique. La démocratie me parait bien plus propre à diri-

ger une société paisible , ou à faire au besoin un subit et vigoureux effort, qu'à braver pendant longtemps les grands orages de la vie politique des peuples. La raison en est simple: les hommes s'exposent aux dangers et aux privations par enthousiasme ; mais ils n'y restent longtemps exposés que par réflexion. Il y a , dans ce qu'on a^ipelle le courage instinctif lui-même, plus de calcul qu'on ne penSe; et, quoique les passions seules fassent faire , en général, les premiers efforts, c'est en vue du résultat qu'on les continue. On risque une partie de ce^ qui est cher pour sauver le resAs.

Or, c'est cette perception claire de l'avenir, fondée sur les lumières et l'expérience , qui doit souvent manquer à la démocratie. Le peuple sent bien plus qu'il ne raisonne ; et si les maux actuels sont grands, il est à craindre qu'il oublie les

aiaux plus grands qui l'attendent peut-être en cas de défaite.

Il y a encore iioe autre cause qui doit rendre les efforts d'un gouvernement démocratique moins durables que les efforts d'une aristocratie.

Le peuple, non-seulement voit moins clairement que les hautes classes ce qu'il peut espérer ou craindre de l'avenir , mais encore il sooSre bien autrement qu'elles ^^ maux du présent. Le noble, en exposaoi sa personne , court autant de chances de gloire que de péril. En livrant à l'Etat la plus grande partie de «on revenu, il se prive momentaneitteat de quelques-uns des plaisirs de la richesse ; mais , poi^ le pauvre , la mort est sans prestige , et l'impôt , qui gène le riche , atta-, que souvent chez lui les sources de la vie.

Cette faiblesse relative des républiques démocratiques , en temps de crise , est peut'-dfre le plus grand obstacle qui s'oppose à ce qu'une pareille république se fonde en Europe. Pour que la république démocratique subsistât sans peine chez un peuple européen , il faudrait qu'elle s'établit en même temps chez tous les autres. ' Je crois que le gouvernement de la démocran tie doit , à la long^ , augmenter les forces réelles V de la société ; mais il ne saurait réunir à la fois , sur un point et dans un temps donné , autant de forces qu'un gouvernement aristocratique ou qu'une monarchie absolue. Si un pays démocratique restfl&t soumis, pendant un siècle^ au gouver-

nement rëpoblicaiq, on peut croire qa'au beat da siècle il aérait plas riche , plua peuple et plus prospère qoéles Etats despotiques qui Favôisinent. Mais , pendant ce siècle i il aurait plusieurs fois couru le risque d*ètre conquU par eux.

DD POUYOIB QU BZERCE Elf GENERAL LA DEMOCRATIK AMBRlCAIlfB SUR BLLE-MIÉMB.

QuQ le peuple aniéricûin ne se prête qu*à la longue , et quelquefois se refuse , à faire oe qui est utile à son bien-être. — Facultés qu*ont les Américains de faire des fautes ré* parables.

Cette difficulté que trouTe k dëmdcratie à rain* cre les passiims et à faire taire les besoins du mo* ment , en vue de l'ayenir, se reikiarque aux États* Unis dans les moindres choses.

Le peuple , entouré de flatteurs, parvient diffi« cilemeiAt^à triompher de lui-même. Chaque fois qu'on vent obtenir de lui qu'il s'impose une privation ou une gêne , même dans un but que sa raison approuve , H cominence presque toujours par s'y refuser. On vante avee raison l'obéiss^oia^ que les Américains ac-

cordent aux loi». 11 faut ajouter qu'en Amérique la législation est faite par le peuj^e et pour le peuple. Aux Etats-Unis , la loi se montre donc favorable à ceux qui, pjir-

tout ailleurs , ont le plus d'intérêt à la violer^ Ainsi il est permis de croire qu'une loi gênante , dont la majorîtë ne sentirait pas l'utilité actuelle, ne serait pas portée ou ne serait pas obéie.

Aux État-Unis, il n'existe pas de législation re* lative aux banqueroutes. frauduleuses. Serait-ce qu'il n'y à pas de banqueroutes ? Non , c'est an contraire parce qu'il y en a beaucoup. La crainte d'être poursuivi comme banqueroutier surpasse , dans l'esprit de la majorité , la crainte d'être ruiné par les banqueroutes ; et il se fait , dans la conscience publique , une sorte de tolérance coupable pour le délit que chacun individuellement condamne.

Dans les nouveaux Etats du Sud-Ouest , les citoyens se font presque toujours justice à euxmêmes, et les meurtres s'y renouvellent sans cesse. Cela vient êé ce que les habittides du peu* pie sont trop rudes , et les lumières trop peu ré- 'pandues dans ces déserts, pour qu'on sente l'utilité d'y donner force a la loi : on y préfère encore les duels aux procès.

Quelqu'un me disait un jour, à Philadelphie, que presque tous les crimes, en Amérique, étaient causés par l'abus des liseurs fortes , dont le bas peuple pouvait user à volonté, parce qu'on les lui vendait à vil prix. — D'où vient, demandaije , que vous ne mettez pas un droit sur l'ean-de* vie? — Nos législateurs y ont bien souvent p^é^ répliqua-t-il , mais l'entreprise est difficile^" On

caraint une révolte ; et d'ailleurs, les membres qi|i voteraient une pareille loi seraient bien sûrs 4p n'être pas réélus. Ainsi

donc, repris-je, chez vous les buveurs sont en majorité, et la tempérance est impopulaire.

• Quand on fait remarquer ces choses aux hommes d'État , ils se bornent à vous répondre : Laissez faire lé temps ; le sentiment du mal éclairera le peuple et lui montrera ses besoins. Cela est souvent vrai : si la démocratie a plus*de chances de se tromper qa*iin roi ou un corps de nobles , elle a aussi plus de chances de revenir à la vérité, une fois que la lumière lai arrive ; parce qu'il n'y a pas , en général , dans son sein , d'intérêts con» traires à celui du plus grand nombre, et qui luttent contre la raison. Mais la démocratie ne peut obtenir la vérité que de l'expérience, et beaucoup de peuples ne sauraient attendre, sans périr, les résultats de leurs erreurs.

Le grand privilège des Américains n'est donc pas seulement d'être plus éclairés que d^autres, mais d'avoir la faculté de faire des fautes réparables.

Ajoutez que , pour mettre facilement à profit l'expérience du passé , il faut que la démocratie soit déjà parvenue à un certain degré de civilisation et de lumière. .

On voit des peuples dont l'éducation preniière

" a été si vicieuse , et dont le caractère présente un

si étrange mélange de passions, d'ignorance et de

notions erronées de toutes choses, qu*ils ne i r«ient d'eux-mêmes , discerner la cause de leurs misères; ils succombent sous des maux qu'ils ignorent.

J'ai parcouru de vastes contrées habitées jadis par de puissantes nations indiennes qui , aujourd'hui , n'existent plus. J'ai habité chez des tribus déjà mutilées qui , chaque jour , voient décroître leur nom^e et disparaître Téclat de leur gloire sayvage. J'ai entendu ces Indiens eux-mêmes pré* voir le destin final réservé à leur race. Il n'y a pas d'Européen , cependant , qui n'aperçoive ce qu'il faudrait faire pour préserver ces peuples infortunés d'une destruction inévitable. Mais eux ne le voient point; ils sentent les maux qui, chaque année , s'accumulent sur leurs têtes ; et ils péri-> ront jusqu'au dernier en rejetant le remède. Il faudrait employer la force pour les contraindre à vivre.

On s'étonne en apercevant les nouvelles nations de l'Amérique du Sud s'agiter, depuis un q^art de siècle , au milieu de révolutions sans cesse rerenaissantes, et, chaque jour, on s'attend a les voir rentrer dans ce qu'on appelle leur étai naturel. Mais qui peut affirmer que les révolutions ne soient pas , de notre temps , l'état le plus naturel des Espagnols de l'Amérique du Sud? Dans ce piys, la société se débat au fond d'un abime,^ dont ses propres efforts ne peuvent la faire sortir.

Le peuple qui habite cette belle moitié d'un hé-

-.Ml ^

vaisfbète flemble obstinëmeat aUaché à te dédiî^ rer les entrailies; rien ne saurait Fen dëtoomer. L'épuisement le fait un instant tomber dans le repos ; et le repos le rend bientôt à de nooyelles foreurs. Quand je Tiens à le oonsîdërer àaaa cet ëtat alternatif de misères et de crimes , je sois tenté de croire que pour lui le despotisme serait un bienfait.

Mais ces deux mots ne pourront jMiiais se trouver unis dans ma pensée.

DB LA VANIKKB DONT IiA DEMOGRATII AVKRICADIli COIT- DUIT I.B& AFrAIBBS BXTIRISVftES 9E Ï^BITAY.

Direction donnée à la politique extérieure des États-Unis pAr Wafthingkoa et JeffersoB. — Fresque to*» les défauts naturels de la démocratie se iomt sentir dans la direction des affaires extérieures , et ses qualités y sont peu sensibles.

Nous avons tu que la conopslitution fédérale mettait la direction permanente des intérêts extérieurs de la nation dans les mains du président et du sénat (1) ; ce qui place , jusqu'à un certain

(1) « te président , dit ki c^nstilntioa , art. 9 , seet. 9 , i> part, â, fera les traités de Tavis et avec le eoBsentement » du sénat. « Le lecteur ne doit pas perdre de vue que le mandat des sénateurs dure six ans , et qu^étant choisis par les législateurs de chaque État , ils sont le produit d^une élection k deux deçrés. oigtized byGoogle

II

point, la politique générale de rUnion hors âe Finfluenoe directe et journalière du peuple. On ne peut donc pas dire, d'une manière absolue , que ce soit la démocratie qui, en Amérique, conduit les affaires extérieures de l'État.

Il y- a deux hommes qui ont imprimé à la politique des Américains une direction qu'onsuit encore de nos jours : je premier est Washington , et Jèfferson est le second.

Washington disait , dans cette admirable lettre adressée à ses concitoyens , el qui forme comme le testament politique de ce grand homme :

u Étendre nos relations commerciales ares les » peuples étrangers, et étabKr aussi peu de liens » politiques que possible entre eux et nous, telle » doit être la règle de notre politique. Nous de- » TOUS remplir -avec fidélité les engagements déjà » contractés ; mais il faut nous garder d'en for- » mer d'autres.

» Notre isolement et notre ëloignement d'elle Il .nous invitent à adopter une marche contraire , }» et noua permettent de la saÎTre. Si nons conti-)> nnons à former une seule nation , régie par un » gouvernement fort , le temps n'est pas loin où » nous n'aurons rien à craindre de personne. » Alors nous pourrons prendre une attitude qui H fasse respecter notre neutralité ; les nations n belligérantes, sentant l'impossibilité de rien » acquérir sur noua, craindront de nous provow quer sans motifs, et nous serons en position de H choisir la paix ou la guerre , sans prendre d'au- » très guides de nos actions que notre intérêt et » la justice.

» Pourquoi abandonnerions-nous les avanta-)» ges que nous pouvons tirer d'une situation si » favorable ? Pourquoi quitterions-nous un ter-)i rain qui nous est propre, pour aller nous éta- » blîr sur un terrain qui nous est étranger Tl^dur* » quoi, enfin , liant notre destinée à celle d'une » portion quelconque de l'Europe , exposerions- » nous notre paix et notre prospérité à

l'àrobi- » tion, aux rivalités, aux intérêts ou aux caprices » des peuples qui l'habitent ?

» Notre vraie politique est de ne contracter y* d'alliance permanente avec aupune nation » étrangère ; autant du moins que nous scHumea >» encore libre» de ne pas le faire, car je suis bien 3» loin de vouloir qu'on manque aux engagements)» existants. L'honnêteté est toujoturslfii' meilleure

» potitique ; c^est une maxime que je tiens pour n ëf^lement a|^licable aux affaires des nations et » à celles des individus. Je pense donc qu'il faut » exécuter , dans touUi leur ëtendoe, les engage- » ments que nous avons déjà contractés ; mais je 1» crois inutile et imprudent d'en contracter » d'autres. Plaçons-nous toujours de manière à » faire respecter notre position ;etées alliances » temporaires suffiront pour nous permettre de » iaire &ce à tous les dangers. »

Précédemment, Washington avait énoncé cette belle et juste idée : « La nation qui se livre à des » sentiments habituels d'amour ou de haine en- » vers une autre devient, eu^ quelque sorte, es- » çlave. Elle est esclave de sa haine ou de son » amovr.N

La conduite politique de Washington fut toujours dirigée d'après ces maximes. Il parvint à maintenir son pays en paix, lorsque tout le reste de l'univers était en guerre ; et il établit, comme point de doctriaey que l'intérêt bien entendu des Américains était de ne jamais prendre parti dans les querelles intérieures de l'Europe.

Jefferson alla plus loin enoore , et il introduisit dans la politique de l'Union cette autre maxime : « Que les Américains ne

devaient » jamais demttïder de privilèges aux nations » étrangères , afin de n'être pas obligés eux-mê- » mes d'en accorder. »

Ces deux principes , que leur évictente^ustesse

mirent fiUbilement à la portée de la foale , <mi e&trêmemenl simple la polHiqoe extërieuta'des États-Unis.

L'Union ne se mêlant pas des affaires de l'Europe, n'a pour Mnsi dire point d^ihtërèts extérieurs à débattre ; car elle n'a pas encore de Toisîns puissants en Amérique. Placée, par sa situation, autant que par sa volonté, en dehors des passions de l'Ancien-Monde, Me n'a pas plus à s'en garantir qu* à les épouser. Quant à celles du NouTeau-Monde, l'avenir les cache encore.

L'Union est libre d^engagements antérieurs ; elle profite donc de l'expérience des vieux peuples de l'Europe, sans être obligée comme eux de tirer parti du passé , et de l'accommoder au présent ; ainsi qu'eux , elle n'est pas forcée d'accepter un immense héritage que lui ont légué ses pères ; mélange de gloire et de misères , d'amitiés et de haines nationales. La politique extérieuire des États-Unis est éminemment expectante ; elle consiste bien plus à s'abstenir qu'à faire.

11 est donc bien difficile de savoir, quant à présent, quelle habileté développera la démocratie américaine dans la conduite des affaires extérieu* res de liEtat. Sur ce point , ses adversaires coniipue ses amis doivent suspendre leur jugement.

Quant à moi , je ne ferai pas difficulté de le dire : c'est dans la direction des intérêts extérieurs de la société que les gouvernements démo-

oraliqttes me pavaisiteiit décidément inférieur» aux filtres. L'expërienea , les iiMOBurs ei rimtruction fiiûsseDt presque toujours par créer.cbez la démocratie cette sorte de sagesse, pratique de toas les joufB , et cette science 4es petits ëyénements.de la vie, qu'on nomme le bon sens.. Le bon sens suffît au train ordinaire de la société ; et cbez un peuple dont l'éducation est faite , Ik liberté démocratique , appliquée aux affaires intérieures de rétat, produit plus de biens que les erreurs du gouvernement de la démocratie ne saui^ient amener de maux. Mais il n'en est pas toujours ainsi dans les rapports de peuple à peuple. .

La politique extérieure n'exige. l'usage de presque . aucune des qualités qui sont propres à la démocratie , et commande au contraire le développement de' presque toutes celles qui lui manquent. La démocratie (favorise l'accroissement des ressources intérieures de l'État ; elle répand l'aisance , développe l'esprit public , fortifie le respect à la loi dans les différentes classes de la société ; toutes choses qui n'ont qu'une influence indirecte sur la position d'un peuple vis-à-vis d'un autre, ^ais la démocratie ne saurait que difficilement coordonner les détails d'une grande entreprise, s'arrêter à un dessein et le suivre ensuite obstinément à travers les obstacles. Elle est peu capable de combiner des mesures en secret , et d'attendre patiemment leur résultot. Ce sont là

des qonlités qui appartiennônt plm parlicaliére^' ment à un homme ou à uûe- aristocratie. Olr , oe aoBt, précisément ces qualités qoi font qu'à la longue nn peuple, comme individu, finit par dominer.

Si , au contraire , vous faites attention aux dé* fauts naturels de l'aristocratie, vous trouvères que Teffet qu'il peuvent produire

n'est presque point sensible dans la direction des affaires esté* rieures de l'Etat. Le vice capital qu'on reproche à l'aristocratie , c'est de ne travailler que pour elle seule et non pour la masse. Dans la politique extérieure , il est très-rare que l'aristocratie ait un intérêt distinct de celui du peuple.

La pente qui entraine la démocratie à obéir , en politique , a des sentiments plutôt qu'à des raisonnements, et à abandonner un dessein longtemps mûri pour la satisfaction d'une passion momentanée , se fit bien voir en Amérique , lorsque la révolution française éclata. Les plus simples lumières de la raison suffisaient alors, comme aujourd'hui , pour faire concevoir aux Américains que leur intérêt n'était point de s'engager dans la lutte qui allait ensanglanter TEurope , et dont les États-Unis ne pouvaient souffrir aucun dommage.

Les sympathies du peuple , en faveur de la France, se déclarèrent cependant avec tant de violence , qu'il ne fallut rien moins que le caractère inflexible de Washington ,^J'immen8e

popularité dont il jouissait , pour empècker qu'on ne déclarât la gaerre à l'Angleterre. Et encore , les efforts que fit Faustère raison de ce grand homme, pour lutter contre les passions généreuses, mais irréfléchies de ses concitoyens , failli* rent-ils lui enlever la seule récompense qu'il se fût jamais réservée, l'amour de son pays. La majorité se prononça contre sa politique ; maintenant le peuple entier l'approuve (i).

Si la constitution et la faveur publique n'eus-

(1) Vo^es l» cinquième volume de U TÎede Washington, par MarshalL «Dans un gouTernement constitué comme » Pest celui des États-Unis, dit-il, page 514, le premier » magistfat ne peut ,

quelle que soit sa fermeté , opposer « longtemps une digue au torrent de Topinion populaire ; « et celle qui prévalait alors eemblait mener à la guerre. » En effBt , dans la session du congrès tenu à cette époque, » on s*aperçut très-fréquemment que Washington avait » perdu la majorité dans la chambre des représentants. » En dehors , la violence du langage dont on se servait contre lui était extrême : dans une réunion politique on ne craignit pas de le comparer indirectement au traître Arnold (page 965). a Ceux qui tenaient au parti de Topposition , dit » encore Marshall (page 355) , prétendirent que les parti- » sans de Tadministration composaient une faction aristo- » cratique qui était soumise à TAngleterre , et qui , vou- » lant établir la monarchie , était par conséquent ennemie » de la France; une faction dont les membres constituaient » UB« sorte de noblesse , qui avait pour titres les actions de » de la Banque , et qui craignait tellement toute mesure » qui pouvait influer sus les fonds , qu^elle était insensible » aux affronts que Fhonneur et Pintérét de la nation com- » mandaient également de repousser, t, ^__

sent pas donné à Washington la direction des affaires extérieures de l'État , il est certain que la nation aurait précisément fait alors ce qa'elle condamne aujoord'hui*

Presque tojcis les peupées qui ont agi fortement sur le monde, ceux qui ont conçu, suivi et exécuté de grands desseins , depuis les Romains jusqu'aux Anglais , étaient dirigés par une aristocratie ; et comment s'en étonner?

Ce qu'il y a de plus fixe au inonde dans ses vues, c'est une aristocratie. La masse du peuple peut être séduite par son ignorance ou ses passions; on peut surprendre l'esprit d'un roi, et le fai^e vaciller dans ses projets; et d'ailleurs, un roi n'est point immortel.

Mais an corps aristocratique est trop nombreux pour être capté , trop peu nombreux pour céder aisément à renivrement dépassions irrëjBécbies. Un corps aristocratique est un homme ferme et éclairé qui ne meurt point.

(BSra!?3'ê?i&3 "^Sa

QDBL8 «ONT LB8 AYArNTAGBS BRBL8 QVV LA SOCIBTB AMIftlGAINB RBTIBB DU fiODYBRNBMBVT DB LA BBNO^ CBATIE.

ÂTant de commencer le présent chapitre , je sens le besoin de rappeler au lectear ce que j'ai déjà indiqué plusieurs fois dans le cours de ce livre.

La constitution politique des Etats-Unis me parait Fune des formes que la démocratie peut donr ner à son gouvernement; mais je ne considère pas les institutions araéricaiaes comme les seules ni comme les meilleures qn'un peuple démocratique doive adopter.

En faisant connaître quels biens les Américains retirent du gouremement de la démocratie , je suis donc loin de prétendre ni dé penser que de pareils avantages ne puissent être obtenus qu'à l'aide des mêmes lois.

1>B LA TBlfDANGB 6BNBRALB DBS LOtê SOITB L^BBPIRB DB LA DBMOCRATIB ' AMBRICAINB , BT DB L*fR5TmCT PB 0«DX QUI LB8 APPLIQUBNT.

Les "vices de la démocratie se Yoient tout d^an coup. — Ses avantages ne s^aperçoivent qu*à la longue. — La démocratie américaine est souvent inhabile , mais la tendance générale de ses lois est profitable. — Les fonctionnaires publics , sous la dé-

mocratie américaine , n*ont point dUntérêts permanents qui diffèrent de ceux du plus • grand nombre. — Ce qui en résulte.

Les vices et les faiblesses du gouvernement de la démocratie se voient sans peine; on les démontre par des faits patents , tandis que son influence : salutaire s*exerce d*une manière insensible , et , pour ainsi dire , occulte. Ses défauts frappent du premier abord; mais ses qualités ne se découvrent qu'à la longue.

Les lois de la démocratie américaine sont souvent défectueuses ou incomplètes ; il leur arrive de violer des droits acquis , ou d'en sanctionner de dangereux; fussent-elles bonnes, leur fréquence serait encore un grand mal. Tou(ceci s'aperçoit au premier coup-d'œil.

D'où vient donc que les républiques américaines se maintiennent et prospèrent ?

On doit distinguer soigneusement, dans les lois, le but qu'elles poursuivent, de la manière dont elles marcbent vers ce but ; leur bonté absolue , de celle qui n'est que relative. ^"

Je suppose que l'objet da lëgîslatsar soit de fa* Yoriser les intérêts du petit nombre aux dépens de ceux da grand; sed dispositions sont oombinées de façon à obtenir le rësnltat qu'il se propose dans moins de ieD^ps et avec le moins d'efforts possibles. La loi sera bien faite , et son but mauvais ; elle sera dangereuse en propwtion de son efficaeitë même.

Les lois de la démocratie tendent en général au . bien du plus grand nombre; car elles émanent de la majorité de tous les citoyens , laquelle peut se tromper , mais ne saurait avoir un intérêt contraire à elle-même*

Celles de l'aristocratie tendent , au contraire , â monopoliser, dans les mains du petit nombre, la ricbesse et le pouvoir , parce que l'aristocratie forme toujours de sa nature une minorité.

On peut donc dire , d'une manière générale , que l'objet de la démocratie, dans sa législation, est plus utile à l'humanité que l'objet de l'aristocratie dans la sienne.

Mais là finissent ses avantages.

L'aristocratie est infiniment plus habile dans la science du législateur , que ne saurait l'être la démocratie. Maîtresse d'elle-même , elle n'est point sujette à des entraînements passagers ; elle a de longs desseins qu'elle sait mûrir jusqu'à ce que l'occasion favorable se présente. L'aristocratie procède savamment; elle connaît l'art de faire

tcewmrgwt en même tenqM , vers ivn même poial,

la force coUectÎTe de toutes ses loii.

Il n'en est pas aiosi de la démoeratie : seê lois

«ont presqM toujours défectueuses on intempestires.

Les anofens de la-dëroocratie sont d<mo pins

imparfaits que ceux de l'aristocratie : souyeuteUe

travaille, sans le vouloir , oontre elle-même ; mais

•(Alt but est plus utile.

Imaginez une société que k nature ou sa oon-

etitution ait organisée de manière à supporter

l'action passagère de mauvaises lois , et qui puisse

attendre «ans périr le résultat de la tendance gé-

nérole des lois , et vous concevrez que le gonvertiement de la démocratie, malgré ses débats , soit encore de tous le plus propre à faire prospérer <sette société.

C'est précisément là ce qui arrive aux États-

Unis , je répète ici ce que j'ai déjà etprimé ail« leurs : le grand privilège des Américains est de

potiitoir faire de fautes réparables.

- Je dirai quelque chose d'analogue sur les fonctionnaires publics.

Il est ikcile de voir que la démocratie américaine se trompe souvent dans le choix des hommes auxquels elle confie le pouvoir ; mais il n'est pas au^si aisé de dire pourquoi l'État prospère en leun mains.

' Remarquez d'abord que, si dans un État démocratique, les gouvernants sont moins honnètef ou

II

nojnt capaUey^ie» gouyemés sont (dos ëdairét et plas attentifs. ^ " '*;

Le peuple, clans les démocraties, occupé comme il Test sans cesse de ses affaires, et jaloux de ses droits, empêche ses représentants de s'écarter d'une certaine ligne générale que son intérêt lui trace.

Remarquez encore que , si le magistrat démocratique use plus mal qu'un autre du pouvoir ; il le possède eu général moins longtemps»

Mais il y a une raison plus générale que celle-là , et plus satisfaisante.

Il importé sans doute au bien des nations que les gouvernants aient des vertus ou des talents ; mais ce qui, peut-être, leur importe encore davantage, c'est que les gouvernants n'aient pas d'intérêts contraires à la masse des gouvernés* Car, dans ces cas, les vertus pourraient devenir presque inutiles, et les talents funestes.

J'ai dit qu'il importait que les gouvernants n'aient point d'intérêts contraires.ou différents de la masse des gouvernés; je n'ai point dit qu'il importait qu'ils eussent des intérêts semblables i ceux de tou$ les gouvernés; car je ne sache point que la chose se soit encore rencontrée.

On n'a point découvert jusqu'ici de forme po* Ittique qui favorisât également le développement et la prospérité de toutes les classes dont la société se compose. Ces classes ont continué à former comme autant de natioflf distinctes dans la

mènie wÊ6att^ ft'flenpërlence a prouvé qu'il était presque aussi dangereux de s'en remettre com^ plétement à aucune d^eHes dusort des aiftres, que de faire d'un peuple l'arbitre des

destinées d'un autre peuple. Lorsque les riches seuls gouvernent, yintérét des pauvres est toujou^ en péril; et lorsque les pauvres font la loi , celui des i*icbes court de grands hasards. Quel est doncl'avantage de la démocratie? L'avantage réel de la démocratie n'est pas, comme on l'a dit, de favoriser la prospérité de tous, mais seulement de servir au bien-être du plus grand nombre.

Ceux qu'on charge, aux États-lMis , de diriger les affaires du public sont souvent inférieurs en capacité et en moralité aux hommes que l'aristocratie porterait au pouvoir.Mais leur intérêt se cou» fbnd et s'identifie avec celui de la majorité de leurs concitoyens. Il peuvent donc commettre de fréquentes infidélités et de graves erreurs ; mais ils fie suivront jamais systématiquement une ten^» dance hostile à cette majorité ; e€ il ne saurait leur arriver d'imprimer au gouvernement une allure exclusive et dai^ereuse.

La mauvaise acbninislration d'un magistrat, sous la dénKHsratie , est d'ailleurs un fait isolé qui n'a d'influence que pendant)a> eourte durée de cette administration. La corrup(;^on et l'i^apacité ne sont pas des intérêts communs , qui pi^issent lier entre eux les hommes d'une manière perm^mente»

Un magistrat corrompu, oa>ncapal|le^ m eofUt-

Unem p4Mâ» efforts mme vm^ aoMioi^fMpit, {rib la seule raison que ce demiir est incapable el eorrmUfm ceaMae lui , el ces deun hommes ne travaillevogat jamais de concert à faire fleurir. la o^craptfon et l'incapacité chez leurs arrière-neve«(* L'ambition et lea manœuvres de l'un ser- , Tirent) au contraire ; à démasquer J'autre. des vices du'ma^^tiat, dans les démocraties, loi sont en général tout personnels.

Mais les hommes publics, sous le gouvememeni de l'aristoc^tie, ont un intérêt de classe qui, s'il se confond quelquefois aveo celui de la majorité, en re^te souvent distinct. Cet intérêt forme entre eux un lien commun et durable; il les invite à unir et à combiner leurs efforts vers unbu^qui n'est pas toujours le bonheur du plus grand nom* bre : il ne lie pas seulement les gouvernants les uns aax autres , il les unit encore à une portion eonsidéraMe de gouvernés; car bea«eoup de citoyens, sans être reiétus d'aucun emploi , font partie de l'asistoékTatie.

Le magistral aristocraÉiquerencoptre donc un appui constant dans la sociélé , ejp même tempa* quKIen trouve on dans le gotvemetnent.

€etolrjet eommum , qui dans lea afristœratîes unit toijnagialrats à l'intérêt d'une partie d^ leors contempomîiM, les idqplifte encore el les soumet, pourliiâi'dire, à celui des raoea futures. Ils tra* TaiHent-^iour l'aveiir aussi Men que pour k pré*sem» U magisIrM lyriatoeraliqàe est donc^fmissé

tout à Ift fw rers- un même poiuAf par le» pi^nlms des gouTernës, par ka si^nae» propres^ «f , je poomûa presque àix^ par les passima db sa: pce^

CoDuneni s'étonner , s'il ne résiste poiat?' Aussi Toit«»on souvent, dans les aristocrafties ^ Fèspfit da classe entraîner cenx même qu'il ne Gorro»|ilpas^ el flaire qu'à leur insu ils aeeommodent peu a peu la société à leur u^a^» et la préparent pour leurs descendants*

Je ne sais s'il a jamais existé nne aristocratie aussi libérale que celle d'Angleterre, et qui ait, sans interruption , fourni au gouvernement du pays des hommes aussi dignes et aassi éclairés.

11 est cependant facile de reconnaître que, dans la législation anglaise , le bien du pauvre a fini par être entièrement sacrifié à celui da riche , et les droits du plus grand nombre aux privilèges de quelques-uns. Aussi l'Angleterre , de nos jours , réunit-elle dans son sein tout ce que l£^ fortune a déplus extrême, et ses dangers, ainsi que ses misères » égalent piresque sa puissance et sa gloire.

Aux Etats-Unis, où les fonctionnsûres- publics n'ont point d'intérêts de classe à faire prévaloir, la marche générale et continue du gouvernement est bienfaisante » quoique les gouvernants soient souvent inbaUlea ,. et quelquefois^ méprisables*

Il y a donc, au fond des institutions démocr^ tiques, une tiçndaiice^ cachée qui&it pouvant Ç99r

ur-ic lealMMwneS'à livprespérit&oénéraie^:9>At-

gré kmrs vices ou leurs erreurs; tandis que, dans les instilu tiens aristocratiques , il se découvre quelquefois une pente secrète qui , en dëplt des talents et des vertus , les entraine à contribuer aux misères de leurs semblables. C'eâlt ainsi qu'il peut ar«ver que , dans les gouvernements aristocratiques, les hommes publicsfassent le mal sans le vouloir, et que , dans les démocraties , ils pro* duisent le l\ien sans en avoir la pensée.

DB L ESPRIT PUBLIC AVX ETATS-UNIS

Amour instinctif de la patrie. — Patriotisme réfléchi. — Leurs différents caractères. — Que les peuples doivent tendre de toutes leurs forces vers le second quand le premier disparaît. — Efforts

qu'ont fait les Américains pour y parvenir. — L'intérêt de l'individu intimement lié i celui du pays.

Il existe un amour de la patrie qui a principa* lement sa source dans ce sentiment irréfléchi , désintéressé et indéfinissable qui lie le cœur de rhomme aux lieux où l'homme a pris naissance. Cet amour instinctif se confond avec le goût des coutumes anciennes , avec Je respect des aïeux et la mémoire du passé ; ceux qui l'éprouvent chérissent leur pays comme on aime la maison paternelle. Ils aiment la tranquillité dont ils jouissent; ils tiennent aux paisibles habitudes qu'ils

y ont'OonfiNietJes; ik s'atl^ehiHit aux 8o»renirr qu'elle leur présoDte , et trouvent même-^elqne douceur a y vivre damTobéissaoce. Souvent cet amour de la patrie est encore exailé par le zèle t^Upeux, et alors on lui voit faire des prodiges. Lui-même est une sert»' de religion ; il ne raisonne point , il croit , il sent , il agit. Des peuples se sont rencontrés , qui ont , en quelque façon , personnifié la patrie , et qui l'ont entrevue dan» le prkiûe. Ils ont donc transporté en lui une par^tie des sentiments dont le patriotisme se compose; ils se sont enorgueiUis de ses triomphes, et ont été fiers de sa puissance. Il fut un temps , sous l'ancienne monarchie , où les Français éprouvaient une sorte de joie en se sentant livrés sans recours à l'arbitraire du monarque , et disaient avçc orgueil : u Nous vivons sous le plus puissant roi du monde. »

Comme toutes les passions irréfléchies , cet amour du pays pousse à de grands efforts passagers plutôt qu'à la continuité des efforts. Après avoir sauvé l'Etat en temps de crise , il le laisse souvent dépérir au sein de la paix.

Lorsque les peuples sont encore simples dans leurs mœurs et fermes dans leur croyance ; quand la société repose doucement sur un ordre de choses ancien , dont la légitimité n'est point contestée , on voit régner cet amour instinctif de la patrie.

Il en est un autre plus ratiounel que celui-là f

jèQo féecmd et plu» duraUe ; eetaô^eî a«ii dnlumières; il 8e dév«toppe à l'aide deft leia, il or«i« aveo Fexerciee des droi^ , et il fin^, en queliiiie. sorte y par se confoitfre avee l'intévét persaottaU Unhcmime comprend iifaifaenoe qu'a le l»i<mèlie du pays sur le sien propre; il sait qi«e la loi lui permet de contribuer a produire^ce bien-être, et il s'inténnêe à la prospérité de son paya, d'abord comme à mm chose qui lui est utile, ok et^ suite comme à son ouvrage.

Mais il arrive quelquefois , dans la vie des peuples, un moment où les coutumes anciennes sont changées, les mœurs détruites, les croyances ébranlées , le prestige des souvenirs évanoui , et où cependant, les lumières sont restées incomplètes , et les droits politiques mal assurés ou restreints. Les hommes alors n'aperçoivent plus la patrie que sons un jour faible et douteux; ils ne la placent plus ni dans le sol qui est devenu à leurs yeux une ienre inanimée ; ni dans les usages de leurs aïeux, qu'on leur a appris à regarder comme un joug; ni dans la religion dont il& doutent; ni dans les lois qu'ils ne font pas, ni dans le législateur qu'ils craignent et méprisent. Us ne la voient donc nulle part , pas plus sous ses propres traits que sous aucun autre, et ils se retirent dans un égoîsme étroit et sans lumière. Ces hommes échappent aux préjugés sans reconnaître l'empire de la raison ; ils n'ont ni le jiatrio-

lime instinctif #e la laooardhio, ni le p^oiume réfléchi de la répi^licfie ; mais ^s si êopt arrêtés entre les deux, au milieu de la confa^on et des misères.

.Qne faire en un pareil état? Reculer , mais les peuples ne reviennent pas plus aux sentiments de leur jeunesse , que les tiommes aux goûts in-* noeents de leur premier %e; ils peuvent les regretter, mais non les flire renaître. Il faut dono marcher en avant , et se hâter d'unir aux yeux du peuple l'intérêt individuel à l'iotérêt du pays: car l'amour désintéressé de la patrie fuit sans retour.

Je sais|iagurément loin de prétendre que, pour arrivera ce résultat, on doive accorder t(mt à coup l'exercice des droits politiques à tous les hommes. Mais je dis que le plus puissant moyen, et peut-être le seul qui nous reste d'intéresser les hommes au sort de leur patrie , c'est de les faire participer à son gouvernement. De nos jours , l'esprit de oité me semble inséparable de Fexercioe des droits potitiqaés; et je pmse que désor-» I9ais on v^lra augmenter ou diminuer &el Europe le nombre des eiteyens, en proportion de l'extensio« de œ^ droits.

D'iNà vient qu'aux États-Unis, où les habitants sont arrivés d'hier sur le soè qu'ils occupent ^ où JwiCj ont stppcgrté ni usages, ni souvenirs; G|p: ils a'y rencontrent pour te première fois sans se connaitre ; où, pour le dire en nn mot, l'instinet

de la palple peat à peine exbterf 'd^ou yient queclia'»' can s^intëfëléèaqx aSaire»de sa commune, de son canton «tjle TÉtat tout entier comme aux siennes mêm.e8? C'est que chacun , dans saBphère, prend une part active au gouvernement de la société. L'homme du peuple , aux états*Unis , a compris l'influence

qu'ex^ce la prospérité générale sur son bonheur, idée si simple et cependant si peu-connue du peuple. De plus^, il s'est accoutumé à regarder cette prospérité comme%(ht ou- Trage. Il voit donc dans la fortune publique la * iienne propre , et il travaille au bien de l'État , non-seulement par devoir ou par orgueil , mais j'oserai presque dire par cupidité. ^ s

On n'a pas besoin «l'étudier les institutions et l'histoire des Américains pour connaître la vérité de ce qui précède, les mœurs vous en avertissent assez. L'Américain , prenant part à tout ce qui se fait dans son pays , se croit intéressé à défendre tout ee qu'en y critique : car ce n'est pas seulemeq^ son pays qu'on attaque alors , c'est luimême. Aussi voit-on son orgueil national recourir à tous les artifices et descendre ajoutas M puérilités de la vanité individileUe.

, Il n'y a rien de plus gênant dans TliabitudD de la vie 9 que ce patriotisme irritable des ^nnéricainjs. L'étranger consentirait bien à louer beau- <lfup dans leur pays; mais il voodrsStqu'qpr lui permit de blâmer quelque chose, et c'est ce qu'on lui refuse absolument. -

L'AmëriqQe est donc un pays de liberté , où ^ pour ne blesser personne , on ne doit parler li* brement ni des partiealiers , ni de l'Etat , ni des gouTemés , ni des gouyernants , ni des entrepri* ses publiques , ni des entreprises privées ; de rien enfin de ce qu'on y rencontre , sinon , peut-être^ du climat et du sol ; encore trouve-t-on des Amë* ricains prêts à défendre l'un et l'autre , comme s'ils avaient concouru à les former.

De nos jours , il faut savoir prendre son parti et oser choisir entre le patriotisme de tons et le gouvernement du petit nombre :

car on ne peut réunir à la fois la force et l'activité sociales que donne le premier, avec les garantie^ de tranquillité que fournit quelquefois le second.

DE L^DÉB DES DROITS AUX ETATS-UNIS

11 n\ a pas de grands peuples sans idée des droits. — Quel est le moyen de donner au peuple Tidée des droits. — Respect des droits aux États-Unis. — I>*où il naît.

Après Vidée générale de la vertu , je n'en sais pas de plus belle que celle des droits , ou plutôt ces deux idées se confondent. L'idée des droits n'est autre chose que l'idée de la vertu introdaite dans le monde politique.

C'est avec l'idée des droits que les hommes ont

défini ce qu'ëtaient Ift licence et la tyrannie. Éclaire par elle) obacnn â pu le teontrei^ indé« pendant sans arrogance, et soamis sans bassesse. L'homme qui obéit â la violence se plie et s'a* baisse ; mais quand il se soumet au droit de commander, qu'il reconnaît à son semblable , il s'élève, en quelque sorte , au-dessus de celui même qui lui commande. Il n^est pas de grands bommc|S sans vertu ; sans respect des droits , il n'y a pas de* grand peuple ; on peut presque dire qu'il n'y a pas de société : car qu'est-^e qu'une réunion d'êtres rationnels et intelligents dont la force est le seul lien ?

Ce qui arrîTe à l'enfant pour ses jouets, am?e fhÈB tard à Thomme poar tons les objets qui Ini appartiennent ; pourquoi, en Amérique , pays de démocratie par excellence , personne ne

fait-il entendre contre la propriété en général ces plaintes qui souvent retentissent en Europe ? Est-il besoin de le dire? C'est qu'en Amérique il n'y a point de prolétaires. Chacun ayant un bien particulier à défendre reconnidt en principe le droit de propriété.

Dans le monde politique , il en est de même. En Amérique , l'homme du peuple a conçu une haute idée des droits politiques , parce qu'il a des droits politiques ; il n'attaque pas ceux d'autrui, pour qu'on ne viole pas les siens. Et, tandis qu'en Europe ce même homme méconnaît jusqu'à l'autorité souveraine , l'Américain se soumet sans murmurer au pouvoir du moindre de ses magistrats.

Cette vérité parait jusque dans les plus petits détails de l'existence des peuples. En France , il y a peu de plaisirs exclusivement réservés aux classes supérieures de la société ; le pauvre est admis presque partout où le riche peut entrer; aussi le voit-'On se conduire avec décence et respecter tout ce qui sert à des jouissances qu'il partage. En Angleterre , où la richesse a le privilège de la joie comme le monopole du pouvoir, on se plaint que , quand le pauvre parvient à s'introduire furtivement dans le lieu destiné aux plaisirs ^du ri- II. 90

che , il aime à y causer des dë^ts inutiles. Comment s'en étonner? on a pris soin qu'il n'ait rien à perdre.

Le gouvernement de la démocratie fait descen<^ dre ridée des droits politiques jusqu'au moindre des citoyens , comme la division des biens met ridée du droit de propriété en général à la portée de tous les hommes. C'est là un de ses plus grands mérites à mes yeux.

Je ne dis point que ce soit chose aisée que d'apprendre à tous les hommes à se servir des droits politiques; je dis seulement que, quand cela peut être , les effets qui en résultent sont grands.

Et j'ajoute que s'il eàt un siècle où une pareille entreprise doive être tentée, ce siècle est le nôtre.

Ne voyez-vous pas que les religions s'affaiblissent , et que la notion divine des droits disparait? Ne découvrez-vous point que les mœurs s'altèrent, et qu'avec elles s'efface la notion morale des droits?

N'apercevez-vous pas de toutes parts les croyances qui font place aux raisonnements, et les sentiments aux calculs? Si, au milieu de cet ébranlement universel , voas ne parvenez à lier l'idée des droits a l'intérêt personnel qui s'offre comme)e seul point immobile dans le cœur humain , que TOUS restera-t-il donc pour gouverner le monde , sinon la peur?

Lors donc qu'on me dit que les lois s^t fai^

blés, ef les gouvernés turbulents; que les pas« sions sont vives et la vertu sans pouvoir, et que, dans cette situation , il ne faut point songer à augmenter les droits de la démocratie, je réponds que c'est à cause de ces choses mêmes que je crois qu'il faut y songer; et, en vérité, je pense que les gouvernements y sont plus intéressés encore que la société , car les gouvernements périssent , et la société ne saurait mourir.

Du reste , je ne veux point abuser de l'exemple de l'Amérique.

En Amérique , le peuple a été revêtu de droits politiques à une époque où il lui était difficile d'en faire un mauvais usage ^ parce que les citoyens étaient en petit nombre et simples de mœurs. En

grandissant, les Américains n'ont point accru , pour ainsi dire , les pouvoirs de la démocratie ; ils ont plutôt étendu ses doDMines.

On ne peut douter que le moment où l'on ac» corde des droits politiques à un peuple qui en a été privé jusqu'alors ne soit un moment de crise, crise souvent nécessaire, mais toujours dangereuse.

L'enfant donne la mort quand il ignore le prix de la vie ; il enlève la propriété d'autruî avant de connaître qu'on peut lui ravir la sienne. L'homme du peuple, à l'instant où on lui accorde des droits politiques , se trouve , par rapport à ces droits , dans la même position que l'enfant vis-à« vis de toute la naturo , et o'est le cas de lui

appliquer ce mot célèbre : Homo puer robustus.

Cette vérité se découvre en Amérique même« Les États où les citoyens jouissent le plus anciennement de leurs droits sont ceux où ils savent encore le mieux s'en servir.

On ne saurait trop le dire : il n'est rien de plus fécond en merveilles que l'art d'être libre. Mais .il n'y a rien de plus dur que l'apprentissage dç la liberté. Il n'en est pas de même du despotisme* Le despotisme se présente souvent comme le réparateur de tous les maux soufferti^ ; il est l'appui du bon droit , le soutien des opprimés et le fondateur de l'ordre. Les peuples s'endorment au sein de la prospérité momentanée qu'il fait naitre, et , lorsqu'ils se réveillent , ils sont misérables^ La liberté , au contraire , nait d'ordinaire au milieu des orages ; elle s'établit péniblement parmi les disQprdes civiles , et ce n'est que quand elle est déjà vieille qu'on peut connaître ses bienfaits.

DU RESPECT POUR LA LOI AUX BTA,T8-UIfI8.

Respect des Américains pour la loi. — Amour paternel qa*il8 ressentent pour elle. — Intérêt personnel que cha- , cun trouve à au^^enter la puissance de la loi.

Il n'est pas toujours loisible d'appeler le peuple entier, soit directement , soit indirectement, à ia confection de la loi; mais on ne saurait nier qtte4

^and cela eut praticable , Ja loi n'en acquière tttie grande autorité. Cette origine populaire^ qui •nuit souvent a la bonté et à la sagesse de la légisiatîon , contribue singulièrement à sa puissance^

Il y a dans l'expression des volontés de tout an peuple une force prodigieuse. Quand elle se dé» couvre au grand jour , l'imagination même de ceux qui voudraient lutter eonhre elle en eH eomkne accablée.

La vérité de eeci est bien connue des partis.

Aussi les voit-on contester la majorité partout m ils le peuvent. Quand; elle leur manque parmi «eux qui ont voté , ils la placent parmi ceux qui se sont abstenus de voter ; et , lorsque là encore elle vient à leur échapper , ils la retrouvent au «ein de ceux qui n'avaient pas le droit.de voter*

Aux Etats-Unis, excepté les esclaves, les do<mestiques et les indigents nourris par les communes , il n'est personne qui ne soit électeur , et qui , à ce titre , ne concoure indirectement à la loi. Ceux qui veulent attaquer les lois sont donc réduits à faire ostensiblement l'une de ces deux eboses : ils doivent ou changer l'opinion de la nation , ou fouler aux pieds ses volontés.

Ajoutez à cette première raison cette autre plus directe et plus puissante : qu'aux Etats^'Unis, chacun trouve une sorte d'intérêt personnel à oe que tous obéissent aux lois ; car celui qui aujourd'hui ne fait pas partie de la^ majorité sera pent^ être demain dans ses rangs; et. ce respect ^'il

professe maintenant pour les volonté» da législateur, il aura bientôt occasion de Fexiger ponr les siennes. Quelque fâcheuse que soit la loi , l'habitant des Etats-Unis s'y soumet donc sans peine, non-seulement comme à l'ouvrage du plus grand nombre , mais encore comme au sien propre ; il la considère sous le point de vue d'un contrat , dans lequel il aura été partie.

On ne voit donc pas, aux Etats-Unis, une foule nombreuse et toujours turbulente , qui , regardant la loi comme un ennemi naturel , ne jette sur elle que des regards de crainte et de soupçons^ Il est impossible , au contraire , de ne point apercevoir que toutes les classes montrent une grande confiance dans la législation qui régit le pays, et ressentent^ pour elle une sorte d'amour pa* terneL

Je me trompe en disant toutes les classes. En Amérique , l'échelle européenne des pouvoirs étant renversée , les riches se trouvent dans une position analogue à celle des pauvres en Europe : ce sont eux qui souvent se défient de la loi* Je Fai dit ailleurs ; l'avantage réel du gouvernement démocratique n'est pas de garantir les intérêts de tous , ainsi qu'on l'a prétendu quelquefois , mais seulement de protéger ceux du plus grand nombre. Aux états-Unis 9 où le pauvre gouverne, les riches ont toujours à craindre qu'il n'abuse contre eux de son pouvoir.

Cette disposition de l'esprit des riches peut pro-

dnire an mécontentement sourd ; mais la société n'en est pas TÎolemment troublée ; car la même raison qui empêche le riche d'accorder sa confiance au légfislateur l'empêche de braver ses commandements» Il ne fait pas la loi parce qu'il est riche , et il n'ose la violer à cause de la richesse. Chez les nations civilisées , il n'y a en général que ceux qui n'ont rien à perdre qui se révoltent. Ainsi donc , si les lois de la démocratie ne sont pas toujours respectables , elles sont presque toujours respectées ; car ceux qui en général violent les lois ne peuvent manquer d'obéir à celles qu'ils ont faites et dont ils profitent, et les citoyens qui pourraient avoir intérêt à les enfreindre sont portés par caractère et par position à se soumettre aux volontés quelconques du législateur. Au reste, le peuple , en Amérique , n'obéit pas seulement à la loi parce qu'elle est son ouvrage , mais encore parce qu'il peut la changer, quand par hasard elle le blesse ; il s'y soumet d'abord comme à un mal qu'il s'est imposé à lui-même, et ensuite comme à un mal passager i.

ACTIVITE QUI aÈGIIB DANS tOOTBS DBS PAaTIBS DV COBM . PpUTIQUB AOX ETATS-UNIS ; INFLtlBNGE ^^BILB EXBBOB SUR LA SOGIBTB.

11 est plus difficile de concevoir Tactivité politique qui règne

< aux États-Unis , que la liberté on Tégalité qu*on y ren^-

- contre. — Le grand mouvement qui agite sans cesse les

législateurs n^est qu*un épisode , un prolongement de ce

. monvement uoiversel. — Difficulté que trouve rAméFt«>

cain à ne s^occuper que de ses propres affaires. — L*agi-

talion politique se propage dans la société civile. — Ac-

tWifé induatrielle des Américains Tenant en partie de

cette cause. — Avantages indirects que retire la société

du gouvernement de la dém'ocratie.

Qaand on passe d*an pays libre dans nn antre qui ne l'est pas , on est frappe d'un spectacle fort extraordinaire: là, tout est activité et mouvement; ici, tout semble calme et immobile. Dans l'un , il n'est question que d'amélioration et de progrès ; on dirait que la société dans l'autre , après avoir acquis tous les biens , n'aspire qu'à se reposer pour en jouir. Cependant , le pays qui se donne tant d'agitation pour être heureux est en général plus riche et plus prospère que celui qui parait si satisfait de son sort. Et , en les considérant l'un et l'autre , on a peine à concevoir comment tant de besoins nouveaux se font sentir chaque jour dans le premier, tandis qu'on semble en éprouver si peu dans le second.

Si cette remarque est applicable aux pays libres qui ont conservé la forme monarchique et à ceux où l'aristocratie domine , elle l'est bien plus en«

€ore aux rë{>abt!ques démocratiques. Là , oe nfest plus une portion du peuple qui entreprend d'améliorer l'état de la société ; le peuple entier se charge de ce soin. Il ne s'agit pas seulement de pourvoir aux besoins et aux commodités d'une classe , mais de toutes les classes en même temps.

Il n'est pas impossible de concevoir l'immense liberté dont jouissent les Américains ; on peaft aussi se faire une idée de leur extrême égalité 9 mais oe qu'on ne saurait comprendre sans en

avoir déjà été le témoin , c'est l'activité politique qui régne aux Etats-Unis.

A peine êtes-vous descendu sur le sol de l'Amé- ^que , que vous vous trouvez au milieu d'une sorte de tumulte ; une clameur confuse s'élève de toutes parts; mille voix parviennent en même temps à votre oreille ; chacune d'elles exprime quelques besoins sociaux. Autour de vous tout se remue : ici, le peuple d'un quartier est réuni pour savoir si Ton doit bâtir une église ; là , on travaille au choix d'un représentant ; plus . loin, les députés d'un canton se rendent en toute hâte à la ville, afin d'aviser, à certaines améliorations locales ; dans un autre endroit, ce sont les cultivateurs d'un village qui abandonnent leurs sillons pour aller discuter le plan d'une ri»ute ou <l*une école. Des citoyens s'assemblent, dans le seul butde déclarer qu'ils désapprouvent Jta marche du gouvernement; tandis que d'autres se réunissent , afin de proclamer que les hommes en

place sont les pères dé la patrie. En voici d'autres encore qui , regardant l'ivrognerie comme la source principale des mauic de l'Etat, viennent s'engager solennellement à donner l'exemple de la tempérance (1).

Le grand mouvement politique qui agite sans cesse les législatures américaines , le seul dont on s'aperçoive au dehors , n'est qu'un épisode et une sorte de prolongement de ce mouvement universel , qui commence dans les derniers rangs du peuple, et gagne ensuite, de proche en proche, toutes les classes de citoyens. On ne saurait travailler plus lahorieusement à être heureux.

Il est difficile de dire quelle place occupent les soins de la politique dans la vie d'un homme aux Etats-Unis. Se mêler du gouvernement de la so*. ciété et en parler, c'est la plus grande afi-Paire, et , pour ainsi dire , le seul plaisir qu'un Américain connaisse. Ceci s'aperçoit jusque dans les moindres habitudes de sa vie : les femmes elles-mêmes se rendent souvent aux assemblées publiques , et se délassent , en écoutant des discours politiques , des ennuis du ménage. Pour elles les clubs rem-

(1) Les sociétés de tempéraace sont des associations dont les nllîmfares s^engagpent à s^abstenir de liqueurs fortes. ~- A mon passage aux États-Unis , les sociétés de tempérance comptaient déjà plus de 270,000 membres , et leur effet avait été de diminuer^ dans le seul État de Pensylvanie , la consommation des liqueurs fortes de 500,000 gallons par «nnée. _ ^ ^ ^__

placent jnsqa'à un certain point les spectacles. Un Américain ne sait pas converser, mais il discute ; il ne discourt pas, mais il disserte. Il vous parle toujours comme à une assemblée ; et , s'il lui arrive par hasard de s'échauffer, il dira Messieurs, en s'adressant à son interlocuteur.

Dans certains pays , l'habitant n'accepte qu'ayeo une sorte de répugnance les droits politiques que la loi lui accorde ; il semble que ce soit lui dérober son temps que de l'occuper des intérêts communs ; et il aime à se renfermer dans un égoïsme étroit , dont quatre fossés surmontés d'une haie forment l'exacte limite.

Du moment , au contraire , où l'Américain serait réduit à ne s'occuper que de ses propres affaires, la moitié de son existence lui serait ravie ; il sentirait comme un vide immense dans ses jours, et il deviendrait incroyablement malheureux (1).

Je suis persuadé que si le despotisme parvient jamais à s'établir en Amérique, il trouvera plus de difficulté encore à vaincre les habitudes que la liberté a fait naître , qu'à surmonter l'amour même de la liberté.

Cette agitation, sans cesse renaissante, que le gouvernement de la démocratie a introduite dan»

(1) Le même fait fut déjà observé à Rome sous les pre* miers Césars. Montesquieu remarque quelque part que rien n^égala le désespoir de certains citoyens romains qui, après les agitations d^une existence politique , rentrèrent tout à coup dans le calme de la vie priyée. ^ y

le monde politique , passe ensuite dans la société eivile. Je ne sais si , à tout prendre , ce n'est pas là le plus grand avantage du gouTemement démocratique ; et je le loue bien plus à cause de ce qu'il fait faire que de ce qu'il fait.

II est incontestable que le peuple dirige souvent fort mal les affaires publiques ; mais le peuple ne saurait se mêler des affaires publiques sans que le cercle de ses idées ne vienne à s'étendre , et sans qu'on ne voie son esprit sortir de sa rou> fine ordinaire. L'-homme du peuple qui est appelé au gouvernement de la société conçoit une certaine estime de lui-même. Comme il est alors une puissance , des intelligences très -éclairées se mettent au service de la sienne. On s'adresse sans cesse à lui pour s'en faire un appui ; et en cherehaht à le tromper de mille maniéré différentes , on i'éclaire. En politique, il prend part à des entreprises qu'il n'a pas conçues , mais qui lui donnent le goût général des entreprises. On lui indique tous les jours de nouvelles améliorations à ùàre à la propriété commune, et il sent naître le désir d'améliorer celle

qui lui est personnelle. Il n'est ni plus vertueux ni plus heureux , peutêtre , mais plus éclairé et plus actif que ses devanciers. Je ne doute pas que les institutions démocratiques, jointes a la nature physique du pays , ne soient la cause , non pas directe , comme tant jde gens le disent , mais la cause indirecte du prodigieux mouvement d'industrie qu'on remarque

aax états-Unia. Ce ne sont pas les lois qui le font naître, mais le peuple apprend à le produire en faisant la loi.

Lorsque les ennemis de la démoeratie prëten-> dent qa'un seul fait^ mieux ce dont il se charge que le gouvernement dq tons , il me semble qu'ils ont raison. Le gouyernement d'un seul, en supposant de part et d'autre égalité de lumières, met plus de suite dans ses entreprises que la multitude ; il montre plus de persévérance , plus d'idée d*ensemble , plus de perfection de détail , un discernement plus juste dans le choix des hommes. Ceux qui nient ces choses n'ont jamais vu de république démocratique , ou n'ont jugé que sur un petit nombre d'exemples* La démocratie , lors même que les circonstances locales et les dis^ positions du peuple lui permettent de se maintenir, ne présente pas le coup d'œil de la régula* rite administrative et de l'ordre méthodique dan& le gouvernement ; cela est vrai. La liberté démo* cratique n'exécute pas chacune de ses entreprises avec la même perfection que le despotisme intelligent. Souvent elle les abandonne avant d'en avoir retiré le fruit, ou en hasarde de dangereuses^ mais à la longue elle produit plus que lui; elle fait moins bien chaque chose , mais elle fait plus de choses. Sous sou empire , ce n'est pas surtout ce qu*exécute l'administration publique qui est grande c'est ce qu'on exécute sans elle et en dehors d'elle. La démocratie, ne donne pas aa

peuple le gouverdement le plus habile, maia elle fait ce que le gouvernement le plus habile est souvent impuissant à créer ; elle répand dans tout le corps social une inquiète activité, une force surabondante, une énergie, qui n'existent jamais sans elle , et qui , pour peu que les circonstances soient favorables , peuvent enfanter de» merveilles. Là sont ses vrais avantages.

Dans ce siècle , où les destinées du monde chrétien paraissent en suspens , les uns se hâtent d'attaquer la démocratie comme une puissance ennemie, tandis qu'elle grandit encore; les autres adorent déjà en elle un Dien nouveau qui sort du néant : mais les uns et les autres ne connaissent qu'imparfaitement Tobjet de leur haine ou de leur désir; ils se combattent dans les ténèbres et ne frappent qu'au hasard.

Que demandez-vous de la société et de son gouvernement ? Il faut s'entendre.

Voulez-vous donner à l'esprit humain une certaine hauteur , une façon généreuse d'envisager les choses de ce monde? Voulez-vous inspirer aux hommes une sorte de mépris des biens matériels? Désirez-vous faire naître ou entretenir des convictions profondes , et préparer de grands /dévoûments ?

S'agit-il pour vous dépolir les mœurs, d'élever les manières, de faire briller les arts?

Voulez-vous de la poésie, du bruit, de la gloire? ^ ,

Pfëtendeï-Tous organiser un peuple de ma« nière à agir fortement sur tous les autres? Le destinez-Tous à tenter les grandes entreprises, et, quel que soit le résultat de ses efforts à laisser une trace immense dans l'histoire?

Si tel est, suivant vous, l'objet principal que doivent se proposer les hommes en société , ne prenez pas le gouvernement de la démocratie f il ne vous conduirait pas sûrement au but.

Mais s'il vous semble utile de détourner l'activité intellectuelle et morale de l'homme sur les nécessités de la vie matérielle , et de l'employer à produire le bien-être ; si la raison vous parait plus profitable aux hommes que le génie ; si votre objet n'est point de créer des vertus héroïques, mais des habitudes paisibles; si vous aimez mieux voir des vices que des crimes , et préférez trouver moins de grandes actions , à la condition de rencontrer moins de forfaits ; si , au lieu d'agir dans le sein d'une société brillante, il vous suffi de vivre au milieu d'une société prospère; si enfin l'objet principal d'un gouvernement n'est point , suivant vous , de donner au corps entier de la nation le plus de force ou le plus de gloire possible, mais de procurer à chacun des individus qui le composent le plus de bien-être , et de lui éviter le plus de misère , alors égalisez les conditions , et constituez le gouvernement de la démocratie.

Que s'il n'est plus temps de faire un choix , et

qu'une forbe supérieure à Thomme tous entraîne déjàt sans consulter vos désirs, vers Fun des deux gouvernements, cherches du moins à en tirer tout le bien qu'il peut faire ; et connaissant ses bons instincts ainsi que ses mauvais penchants, efforcez-vous de restreindre l'effet des seconds et de développer les premiers.

@jQ^s>a'!ïïaa ^^as»

DE L OMNIPOTENCE DE Lk MAJOBITB AUX ETATS-UNIS, ET DE SES EFFETS.

Force naturelle de la majorité dans les démocraties. — La plupart des constitutions américaines ont accru artificiellement cette force naturelle. — Comment. — Mandats impératifs. — Empire morale de la majorité. — Opinion de son infaillibilité. — Respects pour ses droits. — Ce qui Teugmente aux États-Unis.

Il est de l'essence même des gouvernements démocratiques , que l'empire de la majorité y soit absolu ; car en dehors de la majorité , dans les démocraties, il n'y a rien qui résiste.

La plupart des constitutions américaines ont encore cherché à augmenter artificiellement cette force naturelle de la majorité (1}«

(1) Nous avons tu , lors de Fexamen de la constitution fédérale , que les législateurs de TUnion ayaient fait des eiTorts contraires. Le résultat de ces efforts a été de rendre le gouvernement fédéral plus indépendant dans sa sphère que celui des États* Mais le gouvernement fédéral ne s*occupe guère que dos affaires extérieures : ce sont les gouvernements d*État qui dirigent réellement la société américaine. - - o -

La législature est , de tous les pouYOÎrs politiques , celui qui obéit le plus volontiers à la majorité. Les Américains ont voulu que les membres de la législature fussent nommés directement par le peuple , et pour un terme très- court, afin de les obliger à se soumettre, non-seulement aux vues générales , mais encore aux passions journalières de leurs constituants.

Ils ont pris dans les mêmes classes et nommé de la même manière les membres des deux chambres ; de telle sorte que les mouvements du corps législatif sont presque aussi rapides et non moins irrésistibles que ceux d'une seule assem^ blée.

La législature ainsi constituée, il ont réuni dans son sein presque tout le gouvernement*

En même temps que la loi accroissait la force des pouvoirs qui étaient naturellement forts, elle énervait de plus en plus ceux qui étaient naturellement faibles. Elle n'accordait, aux représentants de la puissance executive , ni stabilité ni indépefiidance ; et , en les soumettant complètement aux caprices de la législature , elle leur enlevait le peu d'influence que la nature du gouvernement démocratique leur aurait permis d'exercer.

Dans plusieurs États , elle livrait le pouvoir judiciaire à l'élection de la majorité et , dans tous, elle faisait , en quelque sorte , dépendre son existence de la puissance législative, en laissant aux

reprësentant» le droit de fixer chaque année le sa* laire des juges.

Les usages ont été plus loin encore que les lois.

Il se répand de plus en plus , aux État-Unis , une coutume qui finira par rendre vaines les ga* ranties du gouveniement représentatif : il arrive très-fréquemment que les électeurs, en nommant un député , lui tracent un plan de conduite et lui imposent un certain nombre d'obligations positi* ▼ es dont il ne saurait nullement s'écarter. Au tumulte près , c'est comme si la majorité elle-même délibérait sur la place publique.

Plusieurs circonstances particulières tendent encore à rendre , en Amérique , le pouvoir de la majorité non-seulement prédominant , mais irrésistible.

L'empire moral de la majorité se fonde en partie sur cette idée, qu'il y a plus de lumières et de sagesse dans beaucoup d'hommes réunis que dans un seul , dans le nombre des législateurs que danis le choix. C'est la théorie de l'égalité appliquée aux intelligences. Cette doctrine attaque l'orgueil de l'homme dans son dernier asile ; aussi la minorité l'admet-elle avec peine : elle ne s'y habitue qu'à la longue. Comme tous les pouvoirs, et plus peut-être qu'aucun d'entre eux, le pouvoir de la majorité a donc besoin de durer pour paraître légitime. Quand il commence à s'établir, il se fait obéir par la contrainte; ce n'est qg'après

avoir longtemps rëca sons ses lois qu'on com«« nience à le respecter.

L*idée du droit que possède la majorité , par ses lumières, de gouverner la société, a été appor« tée sur le sol des Etats-Unis par leurs premiers habitants. Cette idée, qui seule suffirait pour créer un peuple libre, est aujourd'hui passée dans les mœurs, et on la retrouve jusque dans les moindres habitudes de la vie.

Les Français , sous Tancienne monarchie , tenaient pour constant que le roi ne pouvait jamais faillir ; et , quand il lui arrivait de faire le mal , ils pensaient que la faute en était à ses conseillers. Ceci facilitait merveilleusement robéissance. On pouvait murmurer contre la loi , sans cesser d'aimer et de respecter le législateur. Les Américains ont la même opinion de la majorité.

L'empire moral de la majorité se fonde encore sur ce principe , que les intérêts du plus grand nombre doivent être préférés à ceux du petit. Or, on comprend sans peine que le respect qu'on professe pour ce droit du plus grand nombre augmente naturelle-

ment ou diminue suivant l'état des partis. Quand une nation est partagée entre plusieurs grands intérêts inconciliables , le privilège de la majorité est souvent méconnu , parce qu'il devient trop pénible de s'y soumettre.

S'il existait en Amérique une classe de citoyens que le législateur travaillât à dépouiller de certains avantages exclusifs, possédés pendant des

Biècles, et TOalût faire descendre d'une situation éleyée pour les ramener-dans les rangs de la multitude , il est probable que la minorité ne se soumettrait pas facilement à ses lois.

Mais les États-Unis ayant été peuplés par des hommes égaux entre eux , il ne se trouve pas encore de dissidence naturelle et permanente entre les intérêts de leurs divers habitants.

Il y a tel état social où les membres de la minorité ne peuvent espérer d'attirer à eux la majorité, parce qu'il faudrait pour cela abandonner l'objet même de la lutte qu'ils soutiennent contre elle. Une aristocratie , par exemple , ne saurait devenir majorité en conservant ses privilèges exclusifs , et elle ne saurait laisser échapper ses privilèges sans cesser d'être une aristocratie.

Aux Etats-Unis , les questions politiques ne peuvent se poser d'une manière aussi générale et aussi absolue y et tous les partis sont prêts à reconnaître les droits de la majorité, parce que tous ils espèrent pouvoir un jour les exercer à leur profit.

La majorité a donc aux Etats-Unis une immense puissance de fait et une puissance d'opinion presque aussi grande ; et, lorsqu'elle est une fois formée sur une question , il n'y a, pour ainsi dire , point d'obstacles qui puissent, je ne dirai pas arrêter , mais

même retarder sa marche , et lui laisser le temps d'écouter les plaintes de ceux qu'elle écrase en passant, ^ -

Les conséqaences de cet état de choses sont funestes et dangereuses pour l'aveniré

GOMMEMT L OHKIPOTENGB DB LA MAJORITE AUQUEHTE , EN AMÉRIQUE, L^INSTABILITE LEGISLATIVE ET ADMI- NISTRATIVE QUI EST NATURELLE AUX DÉMOCRATIES,

Comment les Américains augmentant rinstabilité législative, qui est naturelle à la démocratie, en changeant chaque année le législateur , et en Tarmant d*un pouvoir presque sans bornes. — Le même effet produit sur Tadministration. — En Amérique on a|)porte aux améliorations sociales une force infiniment plus grande, mais moins continue qu'en Europe.

J'ai parlé précédemment des vices qui sont naturels au gouvernement de la démocartie ; il n'en est pas un qui ne croisse en même temps que le pouvoir de la majorité.

Et , pour commencer par le plus apparent de tous :

L'instabilité législative est un mal inhérent au gouvernement démocratique , parce qu'il est de la nature des démocraties d'amener des hommes nouveaux au pouvoir. Mais ce mal est plus ou moins grand suivant la puissance et les moyens d'action qu'on accorde au législateur.

En Amérique , on remet à l'autorité qui fait les lois un souverain pouvoir. Elle peut se livrer ra-

pidement et irrésistiblement à chacun de ses désirs, et tout les ans on lui donne d*àntres représentants. C'est-à-dire qu'on a adopté précisément la combinaison qui favorise le plus l'instabilité démocratique et qui permet à la démocratie d'appliquer ses volontés changeantes aux objets les plus iitiportants.

Aussi l'Amérique est-elle de nos jours le pays du monde où les lois ont le moins de durée. Pres-^ que toutes les constitutions américaines ont été amendées depuis trente ans. Il n'y a donc pas d'Etat américain qui n'ait, pendant cette période, modifié le principe de ces lois.

Quant aux lois elles-mêmes , il suffit de jeter un coup d'œil sur les archives des différents Etats de rUnion , pour se convaincre qu'en Amérique l'action du législateur ne se ralentit jamais. Ce n'est pas que la démocratie américaine soit , de sa nature 9 plus instable qu'une autre ; mais on lui a donné le moyen de suivre , dans la formation des lois, l'instabilité naturelle de ses penchants (1).

(1) Les actes législatifs promulgués dans le seul État du Massachusetts, à partir de 1780 jusqu^à nos jours, remplissent déjà trois grands volumes. Encore il faut remarquer que le recueil dont je parle a été révisé en 1823, et qu^on a écarté beaucoup de lois anciennes ou deyenues sans objet. Or , rÉtat de Massachusetts , qui n*est pas plus peuplé qu'un de nos départements , peut passer pour le plus sta-ble de tovite PUnion , et celui qui met le plus de suite et de .aeeMC dan. ks entreprÏM.. ^^^^^ ,,GoogIe

L'omnipotence de la majorité et la manière ra«* pide*et absolue dont ses volontés s'exécutent aux États-Unis ne rend pas seulement la loi instable ; elle exerce encore la même influence

sur l'exécution de la loi et sur l'action de l'administration publique.

La majorité étant la seule puissance à laquelle il soit important de plaire, on concourt avec ardeur aux œuvres qu'elle entreprend; mais du moment où son attention se porte ailleurs , tous les efforts cessent : tandis que dans les États libres de l'Europe y où le pouvoir administratif a une existence indépendante et une position assurée , les volontés du législateur continuent à b'exécuter, alors même qu'il s'occupe d'autres objets.

En Amérique , on apporte à certaines amélio^ rations beaucoup plus de zèle et d'activité qu'on, ne le fait ailleurs.

En Europe , on emploie à ces mêmes choses une force sociale infiniment moins grande , mais plus continue.

Quelques hommes religieux entreprirent , il y a plusieurs années , d'améliorer l'état des prisons. Le public s'émut a leur voix , et la régénération des criminels devint une œuvre populaire.

De nouvelles prisons s'élevèrent alors. Pour la première fois, l'idée de la réforme du coupable pénétra dans un cachot en même temps que l'idée du châtiment. Mais l'heureuse révolution à laquelle le public s'était associé avec tant d'ardeur^

etqneles efforts simaltanës des citoyens rendaient irrésistible , ne pouvait s'opérer en nn moment.

A côté dés nouveaux pénitenciers, dont le vœu de la majorité hâtait le développement, les an* ciennes prisons subsistaient encore et continuaient à renfermer un grand nombre de coupables. Celles-ci semblaient devenir plus insalubres et plus corruptrices

à mesure que les nouvelles devenaient plas réformatrices et plus saines : ce double effet se comprend aisément.

La majorité , préoccupée par l'idée de fonder le nouvel établissement , avait oublié celui qui existait déjà. Chacun alors détournant les yeux de l'objet qui n'attirait plus les regards du maître, la surveillance avait cessé. On avait d'abord vu se détendre , puis , bientôt après', se briser les liens salutaires de la discipline. Et j à côté de la prison , monument durable de la douceur et des lumières de notre temps , se rencontrait un cachot qui rappelait la barbarie du moyen-âge.

TTRANNIB DB LA MAJORITE

Comment il faut entendre le principe de la souveraineté du peuple. — Impossibilité de concevoir un gouvernement mixte. — Il faut que le souverain pouvoir soit quelque part. — Précautions qu^on doit prendre pour modérer son action. — Ces précautions n^ont pas été prises aux États-Unis. — Ce qui en résulte.

Je regarde comme impie et détestable cette maxime, qu'en matière de gouvernement la ma- 11. 22

jorilë d'un peuple a le droit de tout faire, et pour* tant je place dans les volontés de la majorité l'o^ rigine de tous les pouvoirs. Suis-je en* contradietion aveo moi-même?

Il existe une loi générale qui a été fiiite oti du moins adoptée , non pas> seulement par Itf majorité de tel ou tel peuple , mais par la ma-» jorité de tous les hommes. Cette loi, c'est la |u»* tice^

' La justice forme donc la borne du droit de chaque peuple.

Une nation est comme un jury chargé de représenter la société universelle et d'appliquer la justice qui est sa loi. Le jury , qui représente la société , doit-il avoir plus de puissance que la société elle-même dont il applique les lois?

Quand donc je refuse d'obéir à une loi injuste, je ne nie point à la majorité le droit 4e comman-* der; j'en appelle seulement de la souTcraineté du peuple à la souveraineté du genre humain.

Il y a des gens qui n'ont pas craint de dire qu'un peuple , dans les objets qui n'intéressaient que lui-même , ne pouvait sortir entièrement des» limites de la justice et de la raison , et qu'ainsi on ne devait pas craindre de donner tout pou^ voir à la majorité qui le représente. Mais c'est le un langage d'esclave.

Qu'est-ce donc qu'une majorité prise collecti-' vement, sinon un individu, qui a des opinions et le plus souvent des intérêts contraires à un autre'

îndiyidff qv.*<» nomme la minorité. Or , n toas admettes qii'«n homme, rerètii de la toute-pnisttace, peut en abuser contre ses adversaires, pourquoi n'admetlez-Tous pas la môme diose poi|r une «oitJQrité? Les hommes, en se rëunusant, ont-ils changé de caractère? sont-ils devenais plus patientsdanaleaohstacle9endefenantp1nsforts(l)? Pour moi , je ne saurais le croire ; et le pouvoir de tout &ire , que je refuse à un seul de mes sembla* blés» je ne l'accorderai jamais à plusieurs.

Ce n'est pas que, pour conserver la liberté , je croie qu'on puisse mélanger plusieurs principes dans un même gouvernement , de manière à les opposer réellement l'un à l'autre.

Le gouvernement qu'on appelle mixte m'a tou<* jours semblé une chimère. Il n'y a pas, à vrai dire y de gouvernement mixte (dans le sens qu'on donne à ce mot) , parce que dans chaque société, on finit par découvrir un principe d'action qui domine tous les autres.

L'Angleterre du dernier siècle , qu'on a parti* oulièrement citée comme exemple de ces sortes de gouvernements, était un état essentiellement

(I) Personne ne Youdrait soutenir qa*un peuple ne peut abuser de la force Tid^-yis d*un autre peuple. Or , les partis forment comme autant de petites nations dans une grande ; ib sont entre eux dans des rapports d^étrangers.

aristocratiqae, bien qa'il se troayAt dans son sein de grands éléments de démocratie ; car les lois et les mœurs y étaient ainsi établies, qae Taristocratie devait toujours, à la longue , y prédominer et diriger a sa volonté les affaires publi« ques; ,

L'erreur est venue de ce que, voyant sans cesse les intérêts des grands aux prises avec ceux du peuple , on n'a songé qu'à la lutte , au lieu de faire attention au résultat de cette lutte, qui était le point important. Quand une société en vient a avoir réellement un gouvernement mixte , e'est« à-dire également partagé entre des principes contraires , elle entre en révolution ou elle se dis* sont.

Je pense donc qu'il faut toujours placer quel* que part un pouvoir social supérieur à tous les autres ; mais je crois la liberté en péril lorsque ce pouvoir ne trouve devant lui aucun obstacle qui puisse retenir sa marche , et lui donner le temps de se modérer lui-même.

La toute • puissance me semble en soi une chose mauvaise et dangereuse. Son exercice me parait au-dessus des forces de l'homme , tel qu'il soit, et je ne vois que Dieu qui puisse sans danger être tout-puissant , parce que sa sagesse et sa jus« tice sont toujours égales à son pouvoir» Il n'y a donc pas sur la terre d'autorité si respectable en elle-même , ou revêtue d'un droit si sacré, que je voulusse laisser agir sans contrôle et domiser

sans obstables. Lors donc qaejeTOÛ accorder le droit et la faculté de tout faire à une puissance quelconque, qpi'on l'appelle peuple ou roi , démocratie ou aristocratie, qu'on l'exerce dans une monarchie ou dans une république, je dis: La est le gerrae de la tyrannie 9 et je cherche à aller ti- Tre sous d'autres lois.

Ce que je reproche le plus au gouvernement démocratique , tel qu'on l'a organisé aux États- Unis , ce n'est pas , comme beaucoup de gens le prétendent en Europe, sa faiblesse, mais au contraire s»force irrésistible. Et ce qui me répugne le plus en Amérique , ce n'est pas l'extrême liberté qui y règne, c'est le peu de garantie qu'on y trouve contre la tyrannie. .

Lorsqu'un homme ou un parti souffre d'une injustice aux Etat-Unis , à qui voulez vous qu'il «'adresse ?• A l'opinion publique ? c'est elle qui forme la majorité ; au corps législatif? il représente la majorité et lui obéit aveuglément ; 'an pouvoir exécutif? il est nommé par la majorité et lui sert d'instrument passif; à la forcé publique ? la force publique n'est autre chose que la majorité sous les armes ; au jury ? le jury c'est la majorité revêtue du droit de prononcer des arrêts : les juges eux-mêmes , dans certains Etats , sont élus par là majorité. Quelque inique ou déraisonnable que soit la mesure qui vous frappe , il faut donc voas y soumettre (1).

(1) On ^ît à Baltimore, lors de la çaéTré de lolz , un

• SappoMi, an contraire, mu corps oompofië de telle manière qu'il représente la ma* jorité, sans être nécessairement l'esclaTe de ses passions; on pouvoir exécutif qui ait une force qui lui soit propre, et une puissance judiciaire

exemple frappant des excès que peut amener le despotisme de la majorité. A cette époque , la guerre était très-populaire à Baltimore. Un journal , qui s'y montrait fort opposé, excita par cette conduite l'indignation des habitants. Le penpie s^asseijabla , brisa les presses , et attaqua les maisons des journalistes.. On iroulut réunir la mitio«»,' mais elle ne répondit point à Tappel. Afin de sauver les malheureux que menaçait la fureur publique, on prit le parti de les conduire en prison , comme des criminels. Cette précaution fut inutile : pendant la nuit , le peuple s^assembla de nou* Teau ; les magistrats ayant encore échoué pour réunir la milice , la prison fut forcée, un des journalistes fut tué sur la place , les autres restèrent pour morts : Iqs coupables déférés au jury furent acquittés.

Je disais un jour à un habitant de la Pensylvanie : -^ Expliquez-moi , je yous prie , comment , dans un État fondé par des quakers , et renommé pour sa tolérance , les Nègres affranchis ne sont pas admis à exercer les droits de citoyens* lis payent Timpôt , n*est-il pas juste qu'ils votent? — Ne nous faites pas cette injure , me répondit-il , de croire que nos législateurs aient commis un acte aussi grossier d'injustice et d'intolérance. — Ainsi, chez vous , les Noirs ont le droit de voter ? — Sans aucun doute. — Alors , d'où vient qu'au collège électoral ce matin je n'en ai pas aperçu ur seul dans l'assemblée ? -7 Ceci n'est pas la faute Je la loi , me dit l'Américain; les Nègres ont, il est vrai , le droit de se présenter

aux élections ; mais ils s'abstiennent volontairement d'y paraître. — Voilà bien de la modestie de leur

iadtfpendaiite dea deux antres ponvoin; voûê àii** Tel encore un gouyernement démocratique , mais il n'y aura presque plus de chances poar la tyrannie»

le ne dis pas que dans le temps actuel on fasse en Amérique un fréquent usage de la tyrannie , je dis qu'on n'y déoouTre point de garantie con* ire elle , et qu'il faut y chercher les causes de la douceur du gouTemement dans les circon* stances et dans les mœurs , plutôt que dans les lois.

BFFETS I>E L^OMNIPOTBNCE DE LA MAJORITE 6UB l\k-BITBAIRE DES FONCTIONNAIRES PUBLICS AUERICAINS.

Liberté que laisse la loi américaine aax fonctionnaires dans le eercle qa>lle a tracé. — Leur puissance.

Il faut bien distinguer l'arbitraire de la tyrannie. La tyrannie peut s'exercer au moyen de la loi même, et alors elle n'est point arbitraire ; l'ar-

{Nirt. — Oh! ce n^est pas qu^ils refusent d*y aller ; mais ils craignent qu^on les y maltraite. Chez nous , il arrive quelquefois que la loi manque de force , quand la mujorif é ne Tappuie point. Or, la majorité est imbue des plus grands préjugés contre les Nègres, et les magistrats ne se sentent pas la force de garantir à ceax-ci les droits que le législateur leur a conférés. — Hc quoi ! la majorité , qui a le pri vilége de faire la loi , veut encore avoir celui de désobéir à

bitraire peut s'exercer dans rintérét des gouver-' nés , et alors il n'est pas tyranniqae.

La tyrannie se sert ordinairement de l'arbi-» traire , mais au besoin elle sait s'en passer.

Aux États-Unis Fomnipotence delà majorité, en môme temps qu'elle favorise le despotisme légal du législateur, favorise aussi l'arbitraire du magistrat. La majorité, étant maîtresse absolue de faire la loi et d'en surveiller l'exécution, ayant un égal contrôle sur les gouvernants et sur les gouvernés, regarde les fonctionnaires publics comme ses agents passifs , et se repose volontiers sur eux du soin de servir ses desseins. Elle n'entre donc point d'avance dans les détails de leurs devoirs , et ne prend guère la peine de définir leurs droits. Elle les traite comme pourrait faire un maître de ses serviteurs, si, les voyant toujours agir sous ses yeux , il pouvait diriger ou corriger leur conduite à chaque instant.

En général, la loi laisse les fonctionnaires amé« ricains bien plus libres que les nôtres dans le cercle qu'elle trace autour d'eux. Quelquefois même il arrive que la majorité leur permet d'en sortir. Garantis par l'opinion du plus grand nombre et forts de son concours , ils osent alors des choses dont un Européen , habitué au spectacle de l'arbitraire, s'étonne encore. 11 se forme ainsi au sein delà liberté des habitudes qui un jour pourront lui devenir funestes.

DD POUTOIB QU EXE ACE LA MA,IoR1TE EN AMEBIQUB 8UB LA PENSÉE

Aux États-Unis, quand la majorité s*est irrévocablement ûxée sur une question , on ne discute plus^ — Pourquoi.

— Puissance morale que la majorité exerce sur la pensée.

— Les républiques démocratiques immatérialisent le despotisme.

Lorsqu'on vient à examiner qnel est aux États- Unis Texeroice de la pensée , c'est alors qu'on aperçoit bien clairement à quel point la puissance de la majorité surpasse toutes les puissances que nous connaissions en Europe.

Un roi d'ailleuii n'a qu'une puissance maté* rielle qui agit sur les actions et ne saurait atteindre les Tolontés ; mais la majorité est revêtue d'une force tout à la fois matérielle et morale, qui agit sur la volonté autant que sur les actions, e| qui empêche en même temps le fait et le désir de faire.

Je ne connais pas de pays ou il règne en général moins d'indépendance d'esprit et de véritable liberté de discusaion qu'en Amérique.

Il n'y a pas de théorie religieuse ou politique qu'on ne puisse prêcher librement dans les Etata oonstitutionnels de l'Europe , et qui ne pénètre dans les autres ; car il n'est pas de pays ea fiurope^ tellement soumis à un seul pouvoir , que celui qui veut y dire la vérité n'y trouve un appui capable de le rassurer contre les résultats de son in* dépendance. S'il a le malheur de vivre sous un gouvernement absolu , il a souvent pour lui lé peuple ; s'il ha-

bite un pays libre , il peut au be^ ^ soin s'abriter derrière l'autorité royale. La fraction aristocratique de la société le soutient dau les contrées démocratiques , et la démocratie dans les autres. Mais au sein d'une démocratie, organisée ainsi que celle des Etats-Unis , oa ne^ rencontre qu'un seul pouvoir , un seul élémenl de force et de succès , et rien en dehors de lui.

En Amérique , la majorité trace un œrole formidable autour de la pensée. Au dedans de ces limites, l'écrivain est libre, mats malheur à loi

«Til ose M sortir. Ce n'est pas ifn'il ait à craiiulM un aato*da*fë; mais il est en bntle à des dëgoAte de tons genres et à des perséontions de tous les jonrs. La carrière politique lai est fermée; il a offense la seule puissance qui ait la faculté de l'ouvrir* On hiî refiise tout, jusqu'à la gloire* Avant de publier ses opinions, il croyait avoir des partisans ; il lui semble qu'il n'en a plus , maintenant qu'il s'est découvert à tous ; car oenx qui le blâment s'expriment baulement , et ceux qui pensent comme lui , sans avoir son courage , se taisent et s'éloignent. Il cède, il plie enfin sous l'effort de cboque jonr , et renCre dans le silenoe> comme s'il éprouvait des remords d'avoir dit vrai«

Des chaînes et des bourreaux , ce sont là les instruments grossiers qu'employait jadis la tyrannie* lAais de nos jours la civilisation a perfectionné jusqu'au despotisme lui-même, qui semblait pourtant n'avoir plus rien à apprendre.

Les princes avaient , pour ainsi dire , matérialisé la violence ; les républiques démocratiques de nos jours l'ont rendue tout aussi intellectuelle que la voloi^é humaine , qu'elle veut contraindre. Sous le gouvernement absolu d'un seul , le despotisme , pour ar-

river à l'Âme , frappait grossièrement le corps; et l'âme, échappant à ces coups , s'élevait glorieuse au-dessus de lui ; mais, dans les républiques démocrsH^ues , ce n'est f>oint ainsi que procède la tyrannie ; elle laisse le «orps et va droit à l'âme. Le maître n'y dit plus :

Vous penseres comme moi , oa vous mourrez ; il dit : Vous êtes libre de ne point penser ainsi que moi ; votre vie , vos biens , tout vous reste ; mais de ce jour vous êtes un étranger parmi nous. Tous garderez vos privilèges à la cite , mais ils vous deviendront inutiles ; car si vous briguez le choix de vos concitoyens, ils ne vous l'accorderont point , et si vous ne demandez que leur estime , ils feindront eiKsore de vous la refuser. Vous resterez parmi les hommes, mais vous perdrez vos droits à Thumanité. Quand vous vous approcherez de vos semblables , ils vous fuiront comme un être impur ; et ceux qui croient à votre innocence, ceux-là même vous abandonneront, car on les fuirait à leur tour. Allez en paix , je vous laisse la vie, mais je vous la laisse pire que la mort.

Les monarchies absolues avaient déshonoré le despotisme ; prenons garde que les républiques démocratiques ne le réhabilitent, et qu*en le rendant plus lourd pour quelques-uns, elles ne lui ôtent, aux yeux du plus grand nombre , son aspect odieux et son caractère avilissant.

Chez les nations les plus fières de ranoien monde, on a publié des ouvrages destinés à peindre fidèlement les vices et les ridicules des contemporains; La Bruyère habitait le palais de Louis XIY quand il composa son chapitre sur les grands, et Molière critiquait la cour dans des pièces qu'il fusait représenter devant les courti*

sans. Maîa la puiasanoe qui domine aux États- Unis n'entend point ainsi qu'on la joae. Le plus léger reproche la blesse, la moindre vérité piquante l'effarouche : et il fieiut qu'on loue depuis les formes de son langage jusqu'à ses plus solides vertus. Aucun écrivain , quelle que soit sa renommée , ne peut échapper à cette obligation d'encenser ses concitoyens. La majorité vit donc dans une perpétuelle adoration d'elle-même j il n'y a que les étrangers ou l'expérience qui puissent faire arriver certaines vérités jusqu'aux oreilles des Américains.

Si l'Amérique n'a pas encore eu de grands écrivains, nous ne devons pas en chercher ailleurs les raisons : il n'existe pas de génie littéraire sans liberté d'esprit, et il n'y a pas liberté d'esprit en Amérique.

L'inquisition n'a jamais pu empêcher qu'il ne circulât en Espagne des livres contraires à la religion du plus grand nombre. L^erapire de la majorité fait mieux aux États-Unis; elle a ôté jusqu'à la pensée d'en publier. On rencontre des incrédules en Amérique, mais l'incrédulité n'y trouve, pour ainsi dire , pas d'organe.

On voit des gouvernements qui s'efforcent de protéger les mœurs en condamnant les auteurs de livres licencieux. Aux États-Unis, on ne condamne personne pour ces sortes d'ouvrages ; mais personne n'est tenté de les écrire. Ce n'est pas cependant que tous les citoyens aient des opiœuropures,

- aca -

mais la majorité est régfulière dans les sieimes. Ici , l'usage da pouToir est bon sans doute ; aassi ne parlé-je que du ponvoir en lui-même. Ce pouvoir irrésistible est un fait continu, et son bon emploi n'est qu'un accident.

RACTÈRE NATIONAL DES AMERICAINS 3 DE L^ESPRIT DE COUR AUX ÉTATS-UNIS

Les effet» de la tyrannie de la majorité se font JHsqu^à présent plus sentir sur les mœurs que sur la conduite de la société. — Ils arrêtent le développement des grands caractères. — Les républiques démocratiques organisées comme celles des États-Unis mettent Tesprit de cour à la portée du grand nombre. — Preuves de cet esprit aux États-Unis. — Pourquoi il y a plus de patriotisme dans le peuple que dans ceux qui gouvernent en son nom.

L'influence de ce qui précède ne se fait encore sentir que faiblement dans la société politique ; mais on en remarque déjà de lacheuz effets sur le caractère national des Américains. Je pense que c'est à l'action toujours croissante du despotisme de la majorité , aux Etats-Unis , qu'il faut surtout attribuer le petit nombre d'hommes remarquables qui s*y montrent aujourd'hui sur la scène politique.

Lorsque la révolution d'Amérique éclata, ils parurent en foute ; l'opinion publique dirigeait

alors les volontés , et ne les tyrannisait pas. Les hommes célèbres de cette époque , s'associant librement au monvement des esprits , eurent une grandeur qui leur fut propre : ils répandirent leur éclat sur la nation, et ne l'empruntèrent pas d'elle.

Dans les gouvernements absolus, les grands qui avoisinent le trône flattent les passions du maître , et se plient volontairement à ses caprices. Mais la masse de la nation ne se prête pas à la servitude ; elle s'y soumet , souvent par faiblesse , par habitude ou par ignorance ; quelquefois par amour de la royauté ou du roi.

On a vu des peuples mettre une espèce de plaisir et d'orgueil à sacrifier leur volonté à celle du prince , et placer ainsi une sorte d'indépendance d'âme jusqu'au milieu même de l'obéissance. Chez ces peuples , on rencontre bien moins de dégradation que de misère. Il y a d'ailleurs une grande difierenoe entre faire ce qu'on n'approuve pas, ou feindre d'approuver ce qu'on fait : l'un est d'un homme faible , mais l'autre n'appartient qu'aux habitudes d'un valet.

Dans les pays libres, ou chacun est plus ou moins appelé à donner son opinion sur les affaires de l'État; dans les républiques démocratiques, où la vie publique est incessamment mêlée à la vie privée , où le souverain est abordable de toutes parts, et où il ne s'agit que d'élever la voix pour arriver jusqu'à son oreille , on rencontre

beanooup plus de geirs qui cherchent à tpëcalei^ sur ses faiblesses, et à vivre aux dépens de ses passions, que dans les monarchies absolues* Ce n'est pas que les hommes y soient naturellement pires qu'ailleurs, mais la tentation y est plus forte , et s'offre, a plus de monde en même temps. Il en résulte un abaissement bien plus général dans les âmes»

Les républiques démocratiques mettent l'esprit de cour à la portée du grand nombre , et le font pénétrer dans toutes les classes à la fois. C'est un des principaux reproches qu'on peut leur faire.

Gela est surtout vrai dans les États démocratiques, organisés comme les républiques américai* nés, où la majorité possède un empire si absolu et si irrésistible , qu'il faut en quelque sorte re-

noncer à ses droits de citoyen, et, pour ainsi dire , à sa qualité d'homme , quand on veut s'écarter du chemin qu'elle a tracé.

Parmi la foule immense qui , aux Etats-Unis , se presse dans la carrière politique , j'ai vu bien peu d'hommes qui montrassent cette virile candeur , cette mâle indépendance de la pensée, qui a souvent distingué les Américains dans les temps antérieurs, et qui, partout où on la trouve, forme comme le trait saillant des grands caractères. On dirait, au premier abord , qu'en Amérique les esprits ont tous été formés sur les mêmes modèles , tant ils suivent exactement les mêmes voies. L'étranger rencontre , il est vrai , quelque-

fois des Âméricams qui s^écartent de la rigueur des formules; il arrive à ceux-là de déplorer le vice des lois , la versatilité de la démocratie , et son manque de lumières; ils vont même souvent jusqu'à remarquer les défauts qui altèrent le caractère national, et ils indiquent les moyens qu'on pourrait prendre pour les corriger ; mais nul , excepté vous, ne les écoute , et vous, à qui il confie ces pensées secrètes vous n*ètes qu'an étranger, et vous passez. Ils vous livrent volontiers des vérités qui vous sont inutiles ; et , descendus sur la place publique, ils tiennent un autre langage.

Si ces lignes parviennent jamais en Amérique , je suis assuré de deux choses : la première, que les lecteurs élèveront tous la voix pour me condamner ; la seconde , que beaucoup d'entre eux m'absoudront au fond de leur conscience.

J'ai entendu parler de la patrie aux Etats-Unis. J'ai rencontré du patriotisme véritable dans le peuple ; j'en ai souvent cherché en vain dans ceux qui le dirigent. Ceci se comprend facilement par analogie : le despotisme déprave bien plus celui qui s'y sou-

met, que celui qui l'impose. Dans les monarchies absolues, le roi a souvent de grandes vertus ; mais les courtisans sont toujours vils.

Il est vrai que les courtisans, en Amérique , ne disent point Sire et Votre Majesté, grande et capitale différence , mais ils parlent sans cesse des lumières naturelles de leur maître ; ils ne mettent

point au concours la question de savoir quelle est celle des vertus du prince qui mérite le plus qu'on Tadmire ; car ils assurent qu'il possède toutes les vertus 9 sans les avoir acquises , et , pour ainsi dire, sans le vouloir ; ils ne lui donnent pas leurs femmes et leurs filles pour qu'il daigne les élever au rang de ses maîtresses ; mais en lui sacrifiant leurs opinions , ils se prostituent eux-mêmes.

Les moralistes et les philosophes, en Amérique, ne sont pas obligés d'envelopper leurs opinions dans les voiles de l'allégorie ; mais , avant de hasarder une vérité fâcheuse , ils disent : Nous savons que nous parlons à un peuple trop au-dessus des faiblesses humaines , pour ne pas toujours rester maître de lui-même. Nous ne tiendrions pas un semblable langage , si nous ne nous adressions à des hommes que leurs vertus et leurs lumières rendent seuls , parmi tous les autres , dignes de rester libres.

Gomment les flatteurs de Louis XIV pouvaientils mieux faire ?

Pour moi y je crois que dans tous les gouvernements , quels qu'ils soient, la bassesse s'attachera à la force , et la flatterie au pouvoir. Et je ne connais qu'un moyen d'empêcher que les hommes ne se dégradent : c'est de n'accorder à personne , avec la toute- puissance , le souverain pouvoir de les avilir.

QUE LE PLUS GRAND. DANGER DES REPUBLIQUES AMERI- CAINES TIETT DE L^OMNIPOTEEGB DE LA MAJORITE.

Cest par le mauvais .emploi de leur puissance, et non par impuissance, que les républiques démocratiques sont exposées à périr. — Le gouvernement des républiques américaines plus centralisé et plus énergique que celui des monarcbies de TEorope. — Danger qui en résulte. — Opinion de Madisson et de Jefferson à ce sujet.

Les goaremements périssent ordinairement par impuissance ou par tyrannie. Dans le premier cas , le pouvoir leur échappe ; on le leur arrache dansTautre.

Bien des gens , en voyant tomber les Etats démocratiques en anarchie , ont pensé qae le gouvernement , dans ces Etats , était naturellement faible et impuissant. La vérité est que, quand une fois la guerre y est allumée entre les partis , le gouvernement perd son action sur la société. Mais je ne pense pas que la nature d*un pouvoir démocratique soit de manquer de force et de ressources ; je crois , au contraire , que c*est presque toujours l'abus de ses forces et le mauvais emploi de ses ressources qui le font périr. L'anarchie naît presque toujours de sa tyrannie ou de son inhabileté , mais non pas de son impuissance.

Il ne faut pas confondre la stabilité avec la force , la grandeur de la chose et sa durée. Dans les républiques démocratiques , le pouvoir , qui

dirige (1) la société, n'est pas stable ; car il change souvent de mains et d*objet. Mais partent où il se porte , sa force est presque irrésistible.

Le gouvernement des républiques américaines me parait aussi centralisé, et plus énergique, que celui des monarchies absolues de TEurope. Je ne pense donc point qu'il périsse par faiblesse (â).

Si jamais la liberté se perd en Amérique, il faudra s'en prendre à l'omnipotence de la majorité , qui aura porté les minorités au désespoir , et les aura forcées de faire un appel à la force matérielle. On verra alors l'anarchie , mais elle arrivera comme conséquence du despotisme.

Le président James Madisson a exprimé les mêmes pensées (Voyez le Fédéraliste , n" 81).

«Il est d'une grande importance , dans les ré- » publiques , dit«il^ non-seulement de défendre » la société contre l'oppression de ceux qui la gou- » vernent , mais encore de garantir une partie de » la société contre l'injustice de l'autre. La justice u est le but où doit tendre tout gouvernement ;

(1) Le pouvoir peut être centralisé dans une assemblée. Alors il est fort , mais non stable : il peut être centralisé danr un bomme , alors il est moins fort , mais il est plus stable.

(2) Il est inutile , je pense , d'avertir le lecteur qu'ici , comme dans tout le reste du cbapitre , je parle , non du gouyernement fédéral , mais des gouyernements particuliers de cbaquc État que la majorité dirige despotiquement.

» c'est le bnt que se proposent les hommes en se)> réunissant. Les peuples ont fait et feront tou- » jours des efforts vers ce but , jusqu'à ce qu'ils » aient réussi à l'atteindre , ou qu'ils aient perdu » leur liberté.

» S'il existait une société dans laquelle le parti

» le plus puissant fût en état de réunir facilement
» ses forces et d'opprimer le plus faible , on pour-
» rait considérer que l'anarchie règne dans une
n pareille société aussi bien que dans l'état de na*
» turc, où l'individu le plus faible n'a aucune
» garantie contre la violence du plus fort; et de
» même que dans l'état de nature , les inconvé-
» nients d'an sort incertain et précaire décident
» les plus forts à se soumettre à un gouvernement
» qui protège les faibles ainsi qu'eux-mêmes ;
» dans un gouyeruement anarchique , les mêmes
» motifs conduiront peu à peu les partis les plus
)> puissants à désirer un gouvernement qui puisse
» protéger également tons les partis , le fort et le
}) faible. Si l'État de Rhode-Island était séparé de
» la Confédération , et livré à un gouvernement
» populaire , exercé souverainement dans d'etroi-
» tes limites , on ne saurait douter que la tyrannie
î» des majorités n'y rendit l'exercice des droits tel-
» lement incertain qu'on n'en vint à réclamer un

n pouvoir entièrement indépendant du peuple.

» Les factions elles-mêmes , qui l'auraient rendu

)> nécessaire , se hâteraient d'en appeler à lui. »

Jefferson disait aussi : «c Le pouvoir exécutif ,

n dans notre gonvemement , n'est pas le àeol ; il » n'est peut-être pas le principal objet de ma sol- » licitude. La tyrannie des législateurs est actuel- >i lement et sera , pendant bîen des années en-)» core, le danger le plus redoutable. Celle du » pouvoir exécutif viendra à son tour; mais dans » une période plus reculée (1).

J'aime, en cette matière, à citer Jefferson de préférence à tout autre ; parce que je le considère comme le plus puissant apôtre qu'ait jamais eu la démocratie*

(1) Lettre de Jefferson à Hodiison , 15 mars 1789.

NOTES

NOT£S

{A) pagbSI.

II est vrai que les puissances de TEurope peuvent faire à r Union de grandes guerres maritimes ; mais il y a toujours plus de facilité et moins de danger à soutenir une guerre maritime qu^uue guerre continentale. La guerre maritime U' exige qu^une seule espèce d^efforts. Un peuple commerçant qui consentira à

donner à son gouvernement Pargent nécessaire est toujours sûr d^avoir des flottes. Or , on peut beaucoup plus aisément déguiser aux nations les sacrifices d^argent , que#es sacrifices d^hommes et les efforts personnels. D^ailleurs des défaites sur mer compromettent rarement Pexistence ou Findépendance du peuple qui les éprouve.

Quant aux guerres continentales , il est évident que les peuples de TËurope ne peuvent en faire de dangereuses à PUnion américaine.

Il est bien difficile de transporter ou d^entretenîr en Amérique plus de 25,000 soldats ; ce qui représente une nation de 2,000,000 d^bommes à peu prôs. La plus grande nation européenne luttant de cette

manière contre PUnion est dans la même position où serait une nation de 2,000,000 d^habitants en guerre contre une de 12,000,000. Ajoutez à cela que rA-* méricain est à portée de toutes ses ressources , et TEuropéen à 1,500 lieues des siennes , et que Timmensité du territoire des États-Unis présenterait seule un obstacle insurmontable à la conquête.

B) PAGE

C'est en avril 1704 que parut le premier journal américain. Il fut publié à Boston. Voy. Collection de la société historique de Massachusetts ^ vol. 6 , p. 66^

On aurait tort de croire que la presse périodique ait toujours été entièrement libre en Amérique \ on a tenté d^ établir quelque

chose d'analogue à la censure préalable et au cautionnement.

Voici ce qu'on trouve dans les documents législa^ tifs du Massachusetts , à la date du 14 janvier 1722.

Le comité nommé par l'assemblée générale (le corps législatif de la province) pour examiner l'affaire relative au journal inûivAè iNew-England cou^ rant, pense « que la tendance dudit journal est de » tourner la religion en dérision , et de la faire tomt> ber dans le mépris; que les saints auteurs y sont » traités d'une manière profane et irrévérencieuse ; « que la conduite des ministres de l'Évangile y est n interprétée avec malice ; que le gouvernement de » sa majesté y est insulté , et que la paix et la tran- » quillité de cette province sont troublées par ledit n journal; en conséquence, le comité est d'avis qu'on » défende à James Francklin ,. l'imprimeur et l'édi-

« tenr,dene pins imprimer et publier à Favenir ledit » journal ou tout autre écrit, ayant de les avoir sou- » mis au secrétaire de la province. Les juges de paix 9 du canton de SufTolk seront chargés d^obtenir du « sieur Francklin un cautionnement qui répondra de » sa bonne conduite pendant Tannée qui Ta s^écou- » 1er. »

La proposition du comité fut acceptée et devint loi , mais Peffet en fut nul. Le journal éluda la défense en mettant le nom de Benjamin Francklin au lieu de James Francklin au bas de ses colonnes , et Popinion acheva de faire justice de la mesure.

FIN DES NOTBS DU SECOND VOLUME

Digitiid byCjOOQlC

TABLE DES MATIÈRES cohtehijes dans lb sbcohd toluiib.

\/ Ce qui distingue la constitution fédérale des États- Unis d* Amérique de toutes les autres constitutions fédérales. 1

Des avantages du système fédératif en général, et de son utilité spéciale pour TAmérique. 8

Ce qui fait que le système fédéral n^est pas A la portée de tous les peuples , et ce qui a permis aux angloaméricains de Tadopter. 18

Constitution des État-Unis et de l*État de Nenif-Torcl;» 53 v" Chap. I»'. — Gomment on peut dire rigoureusement

qu*aux États-Unis c*est le peuple qui gouyeme. 03

^ Cbap. II. — Des partis aux États-Unis. 95

Des restes du parti aristocratique aux États-Unis. 104

^ Chap. III. — De la liberté de la presse aux États- Unis. 108 '-' Chap. IY. — De Tassociation politique aux États-Unis. 1 25

Chap. Y. — Du gouyememement de la démocratie en Amérique. 139

Du yote universel. 140

Des choix du peuple et des instincts de la démocratie américaine dans ses choix . 141

Des causes qui peuvent corriger en partie ces instincts de la démocratie. 145

Influence qu'a exercée la démocratie américaine sur les lois électorales. 151

Des fonctionnaires publics sous Tempire de la démocratie américaine. " ^ ~ 155

278 TABLB DES MATlIElBS.

De Tarbitraire des magistrats sous Tempire de la dé*

mocratie américaine. 157

Instabilité administrative aux États-Unis. 162

Des charges publiques sous Tempire de la démocratie

américaine. 164

Des instincts de la démocratie américaine dans la fixation du traitement des fonctionnaires. 173 Difiiculté de discerner les causes qui portent le Gouvernement américain à Téconomie. 176 Peut-on comparer les dépenses publiques des États- Unis à celles de la France ? 178 De la corruption et des vices des gouvernants dans la démocratie 5 des effets qui en résultent sur la moralité publique. 188 De quek efforts la démocratie est capable. 193 Du pouvoir qu^exerce en général la démocratie américaine sur elle-même. 197 De la manière dont la démocratie-américaine conduit

les affaires extérieures de TÉtat. 201

Chap. YI. — Quels sont les avantages réels que la société américaine relire du gouvernement de la démocratie. 310 De la tendance générale des lois sous Pempire de la démocratie améri-

caine, et des instincts de ceux qui les appliquent. 311 De Tesprit public aux États-Unis*. 318 De ridée des droits aux États-Unis. 33^ Du respect pour la loi aux États-Unis. 338 Activité qui règne dans toutes les parties du corps |M>litique aux États-Unis; influence qu'elle exerce sur la société. 333 Gbap. vu. — De Tomnipotence de la majorité aux

ÉUts-Unis , et de ses effets. 34!

Gomment Fomnipotence de la majorité augmente , en Amérique , Finstabilité législative et administrative qui est naturelle aux démocraties. r^ -^^

TABLt DIS MATIUB8. 279 |

Tyrannie de la majorité. 347 I

Effetf de Fomnipotonoe de la majorité eut Tarbitraire

4fla fonctionnaires publics américains. 955

Du poaToir qu*exerce la majorité en Amérique sur la i

pensée. 9i7 !

Effets de la tyrannie de la majorité sur le caractère :

national des Américains ; de Tesprit de cour aux

États-Unis. 363

Que le plus ip'and danger des républiques américaioes

▼ient de Toomipotence de la majorité. 967

Notes. 373

nif DB LA TABLB.

ABSENCE DE CENTRALISATION ADMINISTRATIVE

La majorité nationale n'a pas Pidée de tout faire. — Elle est obligée de se servir des magistrats de la commune et des comtés pour exécuter ses Tolontés souveraines.

J*ai distingaé précédemment deux, espèces de centralisations ; j'ai appelé Tune gouverj^ementaie , et Tautre administrative.

La première seule existe en Amëriqu^^ la seconde y est à peu près inconnue.

Si le pouvoir qui dirige les sociétés américaines trouvait à sa dispositipn ces deux moyens de

gouvernement, et joignait au droit de tout commander la faculté et Thabitude de tout exécuter par lui-même ; si, après avoir établi les principes généraux du gouvernement, il pénétrait dans les détails de l'application, et qu'après avoir réglé les grands intérêts du pays , il pût descendre jusqu'à la limite des intérêts individuels, la liberté serait bientôt bannie du Nouveau-Monde.

Mais , aux Etats-Unis , la majorité , qui a souvent les goûts et les instincts d'un despote , manque encore des instruments les plus perfectionnés de la tyrannie.

Dans aucune des républiques américaines, le gouvernement central ne s'est jamais occupé que d'un petit nombre d'objets,

dont l'importance attirait ses regards. Il n'a point entrepris de régler les choses secondaires de la société. Rien n'|udi« que qu'il en ail même conçu le désir. La majorité, en devenant de plus en plus absolue , n'a point accru les attributions du pouvoir central ; elle n'a fait que le rendre tout-puissant dans sa phère. Ainsi, le despotisme peut être très-lourd sur un point , mais il ne saurait s'étendre à tous. Quelque entraînée,, d'ailleurs, que puisse être, par se| passions , la majorité nationale ; quelque ardente qu'elJQ soit dans ses projets , elle ne saurait faii^^ue, en tous lieux, de la même manière et au même moment , tous les citoyens se plient à ses désirs. Quand le gouvernement central qui la représente a ordonné souverainement, il doit s'en

rapporter, pour Texécution de son commanderaent, à des agents qui souvent ne dépendent point de lui , et qull ne peut diriger à chaque instant. Les corps municipaux et les administrations des comtés forment donc comme autant d'écueils cachés , qui retardent ou divisent le flot de la volonté populaire. La loi fût-elle oppressive , la liberté touverait encore un abri dans la manière dont on exécuterait la loi ; et la majorité ne saurait descendre dans les détails ^ et , si j'ose le dire , dans les puérilités de la tyrannie administrative. Elle n'imagine même pas qu'elle puisse le faire, car elle n'a point l'entière conscience de son pouvoir. Elle ne connaît encore que ses forces naturelles , et elle ignore jusqu'où l'art pourrait en étendre les bornes.

Ceci mérite qu'on y songe. S'il venait jamais à se fonder une république démocratique comme celle des Etats-Unis, dans un pays où le pouvoir d'un seul aurait déjà établi et fait passer dans les. habitudes , comme dans les lois , la cenmlisation administrative, je ne crains pas de le dire, dans, une semblable république,

le despotisme deviendrait plus intolérable que dans aucune des monarchies absolues de l'Europe. Il faudrait passer en Asie pour trouver quelque chose à lui corn-* parer.

DB L £SPAIT LEGISTE AOX BTATS-UMIS, ET GOMMENT IL SERT DE GONTEE-POIDS A LA DEMOCRATIE.

Utilité de rechercher quels sont les instincts naturels de Pesprit légiste. — Les légistes appelés à jouer un grand rôle dans la société qui cherche à naître. — Gomment le genre de travaux auxquels se livrent les légistes donne une tournure aristocratique à leurs idées. Causes accidentelles qui peuvent s^opposer au développement de ces idées. — Facilité que trouve Paristocratie à s^unir aux légistes. — Parti qu*un despote pourrait tirer des légistes. — Gomment les légistes forment le seul élément aristocratique qui soit de nature à se combiner avec les éléments naturels de la démocratie. — Causes particulières qui tendent à donner un tour aristocratique a Tesprit du légiste anglais et américain. — L*aristocratie américaine est au banc des avocats et sur le siège des juges. — Influence exercée par les légistes sur la société américaine. — Comment leur esprit pénètre au sein des législateurs , dans Tadministration , et finit par donner au peuple lui-même quelque chose des instincts du magistrat.

Lorsqu'on visite les Américains , et qu'on étudie leur&Jois , on voit que l'autorité qu'ils ont donnée aux légistes , et l'influence qu'ils leur ont laissé prendre dans le gouvernement, forment aujourd'hui la plus puissante barrière contre les écarts de la démocratie.

Cet effet me semble tenir à une cause générale qu'il est utile de rechercher ; car elle peut se reproduire ailleurs.

Les légistes ont été mêlés à tous les mouvements de la société politique , en Europe , depuis cinq cents ans. Tantôt ils ont servi d'instrument

aux puissances politiques , tantôt ils ont pris les puissances politiques pour instrument. Au moyenâge , les légistes ont merveilleusement coopéré à étendre la domination des rois ; depuis ce temps , ils ont puissamment travaillé à restreindre ce même pouvoir. En Angleterre on les a tus s'anir intimement à Faristocratie ; en France, ils se sont montrés ses ennemis les plus dangereux. Les légistes ne cèdent-ils donc qu'à des impulsions soudaines et momentanées , ou obéissent* ils plus ou moins , suivant les circonstances , à des instincts qui leur soient naturels , et qui se reproduisent toujours ? Je voudrais éclaircir ce point ; car peut-être les légistes sont-ils appelés à jouer le premier rôle dans la société politique qui cherche à naître.

Les hommes qui ont fait leur étude spéciale des lois ont puisé dans ces travaux des habitudes d'ordre , un certain goût des formes , une sorte d*amour instinctif pour Fenchainement régulier des idées , qui les rendent naturellement fort opposés à Fesprit révolutionnaire et aux passions irréfléchies de la démocratie.

Les connaissances spéciales que les légistes acquièrent en étudiant la loi leur assurent un rang à part dans la société ; ils forment une sorte de classe privilégiée parmi les intelligences. Ils retrouvent chaque jour Fidée de cette supériorité dans Fexercice de leur profession; ils sont les maîtres d'une science nécessaire , dont lacon-

naissance n'est point répandue ; ils servent d'arbitres entre les citoyens , et l'habitude de diriger vers le but les passions aveugles

des plaideuiis , leur donne un certain mépris pour le jugement de la foule. Ajoutez à cela qu'ils forment naturellement un corps. Ce n'est pas qu'ils s'entendent entre eux , et se dirigent de concert vers un même point ; mais la communauté des études et l'unité des méthodes lient leurs esprits les uns aux autres , comme l'intérêt pourrait unir leurs volontés.

On retrouve donc cachés au fond de l'âme des légistes une partie des goûts et des habitudes de l'aristocratie. Ils ont comme elle un penchant instinctif pour l'ordre, un amour naturel des formes ; ainsi qu'elle , ils conçoivent un grand dégoût pour les actions de la multitude, et méprisent secrètement le gouvernement du peuple.

Je ne veux point dire que ces penchants natures des légistes soient assez forts pour les enchaîner d'une façon irrésistible.

Ce qui domine chez les légistes , comme ches tous les hommes, c'est l'intérêt particulier, et surtout l'intérêt du moment.

Il y a telle société où les hommes de loi ne peuvent prendre dans le monde politique , un rang analogue à celui qu'ils occupent dans la vie privée; on peut être assuré que dans une société organisée de cette manière , les légistes seront

des agents très-actifs de révolution. Mais il faat rechercher si la cause qui les porte alors à détruire ou à changer naît , chez eux , d'une disposition permanente ou d'un accident. Il est vrai que les légistes ont singulièrement contribué à renverser la monarchie française en 1789. Reste à savoir s'ils ont agi ainsi parce qu'ils avaient étudié les lois, ou parce qu'ils ne pouvaient con* courir à les faire.

Il y a cinq cents ans, l'aristocratie anglaise se mettait à la tète du peuple, et parlait en son nom ; aujourd'hui elle soutient la trône , et se fait le champion de l'^htorité royale. L'aristocratie a pourtant des instincts et des penchants qui lui sont propres. :»

Il faut bien se garder aussi de prendre des membres isolés du corps pour le corps luimême.

Dans tous les gouvernements libres , qu'elle qu'en soit la forme , on trouvera des légistes aux premiers rangs de tous les partis. Cette même remarque est encore applicable à l'aristocratie. Presque tous les mouvements démocratiques qui ont agité le monde ont été dirigés par des nobles.

Un corps d'élite ne peut jamais suffire à toutes les ambitions qu'il renferme ; il s'y trouve toujours plus de talents et de passions que d'emplois ; et on ne manque point d'y rencontrer un grand nombre d'hommes qui , ne pouvant grandir assez.

vite en se servant des privilèges du corps , cherchent à le faire en attaquant ces privilèges.

Je ne prétends donc point qu'il arrive une époque où tous les légistes , ni que dans tous les temps, la plupart d'entre eux doivent se montrer amis de Tordre et ennemis des changements.

Je dis' que , dans une société où les légistes occuperont sans contestation la position élevée qui leur appartient naturellement, leur esprit sera éminemment conservateur , et se montrera anti*démocratique.

Lorsque Taris tocratie fi^me ses rangs aux légistes , elle trouve en eux des ennemis d'autant plus dangereux , qu'au- dessom d'elle par leur richesse et leur pouvoir, ils sont indépendants d'elle par leurs travaux, et se sentent à son ni« veau par leurs lumières.

Mais toutes les fois que les nobles ont voulu faire partager aux légistes quelques-uns de leurs privilèges, ces deux classes ont rencontré pour s'unir de grandes facilités, et se sont pour ainsi trouvés de la même famille.

Je suis également porté à croire qu'il sera toujours aisé à un roi de faire , des légistes , les plus utiles instruments de sa puissance.

Il y a infiniment plus d'affinité naturelle entre les hommes de loi et le pouvoir exécutif, qu'entre eux et le peuple , quoique les légistes aient souvent aidé à renverser le premier ^^ de même

qu'il y a plas d'affinité naturelle entre les nobles et le roi , qu'entre les nobles et le peuple , bî^i que souvent on ait vu les classes supérieures de la société s'unir aux antres , pour lutter contre le pouvoir royal.

Ce que les légistes aiment par-dessus toutes choses c'est la vue de l'ordre , et la plus grande garantie de l'ordre est l'autorité. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que , s'ils prisent la liberté , ils placent en général la légalité bien au-dessus d'elle ; ils craignent moins la tyrannie que l'arbitraire, et pourvu que le législateur se charge lui-même d'enlever aux hommes leur indépendance, ils sont à peu près contents.

Je pense donc que le prince qui , en présence d'une démocratie envahissante, chercherait à abattre le pouvoir judiciaire dans ses Etats , et à y diminuer l'influence politique des légistes , commettrait une grande erreur. Il lâcherait la substance de l'autorité pour en saisir l'ombre.

Je ne doute point qu'il ne lui fût plus profitable d'introduire les légistes dans le gouvernement. Après leur avoir confié le despotisme sous la forme de la violence, peut-être le retrouveraitil en leurs mains sous les traits de la justice et de la loi.

Le gouvernement de la démocratie est favorable à la puissance politique des légistes ; lorsque le riche, le noble et le prince sont exclus du gouvernement , les légistes y arrivent pour ainsi dire

de plein droit; car ils forment alors les seul» hommes ëcairés et habiles que le peuple puisse choisir hors de lui.

Si les légistes sont naturellement portés par leurs goûts vers raristocratie et le prince , ils le sont donc naturellement vers le peuple par leur intérêt.

Ainsi , les légistes aiment le gouvernement de la démocratie , sans partager ses penchants , et sans imiter ses faiblesses ; double cause pour être puissant par elle et sur elle.

Le peuple , dans la démocratie , ne se défie point des légistes , parce qu'il sait que leur intérêt est de servir sa cause ; il les écoute sans colère, parce qu'il ne leur suppose pas d'arrière- pensées. En effet , les légistes ne veulent point renverser le gouvernement que s'est donné la démocratie ; mais ils s'efforcent sans cesse de le diriger suivant une tendance qui n'est pas la sienne , et par des moyens qui lui sont étrangers. Le légbte appartient au peuple par

son intérêt et par sa naissance, et à l'aristocratie par ses habitudes et par ses goûts. Il est comme la liaison naturelle entre ces deux choses , comme l'anneau qui les unit.

Le corps des légistes forme le seul élément aristocratique qui puisse se mêler , sans efforts , aux éléments naturels de la démocratie , et se combiner d'une manière heureuse et durable avec eux. Je n'ignore pas quels sont les défauts inhérents à l'esprit légiste ; sans ce mélange de l'esprit

légiste avec Tesprit démocratique , je donte ce-))endant que la démocratie pût gouTcrner longtemps la société , et je ne saurais croire que de nos jours une république pût espérer de conserrrer son existence, si l'influence des légistes, dans les affaires , n*y croissait pas en proportion du pouvoir du peuple.

Ce caractère aristocratique , que j'aperçois dans l'esprit légiste , est bien plus prononcé encore aux États-Unis et en Angleterre, que dans aucun autre pays. Cela ne tient pas seulement à l'étude que les légistes anglais et américains font des lois, mais à la nature même de la législation , et à la position que ses interprètes occupent chez ces deux peuples.

Les Anglais et les Américains ont conservé la législation des précédents ; c'est-à-dire qu'ils continuent à puiser, dans les opinions et les décisions légales de leurs pères , les opinions qu'il doivent avoir en matière de loi , et les décisions qu'ils doivent rendre.

Chez un légiste anglais ou américain , le goût et le respect de ce qui est ancien se joint donc presque tolajours à l'amour de ce qui est régulier et légaL ^

Ceci a encore une autre influence sur le tour d'esprit des légistes, et, par suite , sur la marche de la société.

Le légiste anglais ou américain recherche ce qui a été fait ; le légiste français , ce qu'on a dû

Tonloir faire ; l'un veut des arrêts , l'aatre des raisons.

Lorsque tous ëeoutez un légiste anglais ou amérieain , tous êtes surpris de lui voir citer si souvent l'opinion des autres , et de l'entendre si peu parler de la sienne propre , tandis que le contraire arrive parmi nous.

Il n'est pas de si petite affaire que l'avocat français consente à traiter , sans y introduire un système d'idées qui lui appartienne , et il discutera jusqu'aux principes constitutifs des lois , à cette fin qu'il plaise au tribunal reculer d'une toise la borne de l'héritage contesté.

Cette sorte d'abnégation que fait le légiste anglais et américain de son propre «ens , pour s'en rapporter an sens de ses pères ; cette espèce de servitude , dans laquelle il est obligé de maintenir sa pensée, doit donner à l'esprit légiste des habitudes plus timides , et lui faire contracter des penchants plus stationnaires , en Angleterre et en Amérique , qu'en France:

Nos lois écrites sont souvent difficiles à comprendre , mais chacun peut y lire; il n'y a rien , au contraire, de plus obscur pour le vtilgaire , et dK moins à sa portée , qu'une législation fondée sur des précédents. Ce besoin qu'on a du légiste en Angleterre et aux États-Unis ; cette haute idée qu'on se forme de ses lumières , le sépare de plus en plus du peuple , et achève de le mettre dans une classe à part. Le légiste français jt'es^ qu'un

Mvant ; tnais Thomme de loi anglais ou américaiii ressemble en quelque sorte aux prêtres de TÊgypte; comme eux, il est l'unique interprète d'une science occulte.

La position que les hommes de loi occupent , en Angleterre et en Amérique , exerce une influence non mois grande sur leurs habitudes et leurs opinions. L'aristocratie d'Angleterre , qui a eu le soin d'attirer dans son sein tout ce qui avait quelque analogie naturelle avec elle , a fait aux légistes une très-grande part de considération et de pouvoir. Dans la société anglaise , les légistes ne sont pas au premier rang , mais ils se tiennent pour contents au rang qu'ils occupent. Ils forment comme la branche cadette de l'aristocratie anglaise , et ils aiment et respectent leurs aînés , sans partager tous leurs privilèges. Les légistes anglais mêJent donc aux intérêts aristocratiques de leur profession , les idées et les goûts aristocratiques de la société au milieu de laquelle ils vivent.

Aussi est-ce surtout en Angleterre qu'on peut voir en relief ce type légiste que je cherche à pein^ dre : le légiste anglais estime les lois , non pas tant parce qu'elles sont bonnes que parce qu'elles sont vieilles ; et s'il se voit réduit à les modifier en quelque point , pour les adapter aux changements que le temps fit subir aux sociétés , il recourt aux plus incroyables subtilités , afin de se persuader qu'en ajoutant quelque chose a l'œuvre m. «^

de ses pères , ii ne fait que développer leur pen« sëe et compléter leurs travaux. N'espérez pas lui faire reconnaître qu'il est novateur ; il consentira à aller jusqu'à l'absurde avant que de s'avouer coupable d'un si grand crime. C'est en Angleterre qu'est né cet esprit légal , qui sembl* indifférent au fond des choses

pour ne faire attention qu'à la lettre , et qui sortirait plutôt de la raison et de l'humanité que de la loi.

La législation anglaise est comme un arbre an^ tique , sur lequel les légistes ont greffé sans cesse les rejetons les plus étrangers , dans l'espérance que tout en donnant des fruits différents , ils confondront du moins leur feuillage avec la tige vénérable qui les supporte.

En Amérique , il n'y a point de nobles ni de littérateurs, et le peuple se défie des riches. Les légistes forment donc la classe politique supérieure , et la portion la plus intellectuelle de la société. Ainsi , ils ne pourraient que perdre à innover : ceci ajoute un intérêt conservateur au goût naturel qu'ils ont pour l'ordre.

Si l'on me demandait où jejplace l'aristocratie américaine , je répondrais sans hésiter que ce n'est point parmi les riches, qui n'ont aucun lien commun qui les rassemble. L'aristocatie américaine est au banc des avocats et sur le siège des juges.

Plus on réfléchit à ce qui se passe aux Etats- Unis , et plu» l'on se sent convaincu que le corps des légistes forme dans ce pays le plus puissant,

et , pour ainsi dire , Fanique contre-poids de la démocratie. C'est aux États-¥nis qu'on découvre "^tiSans peine combien l'esprit légiste , par ses qualités et je dirai même , par ses défauts , est propre à neutraliser les vices inhérents au gouvernement populaire.

Lorsque le peuple américain se laisse enivrer par ses passions , ou se livre à l'entraineinent de ses idées , les légistes lui font scnlir un frein presque invisible qui le modère et l'arrête. A ses

instincts démocratiques , ils opposent secrètement leurs penchants aristocratiques ; à son amour de la nouveauté, leur respect superstitieux de ce qui est ancien ; à l'immensité de ses desseins , leurs vues étroites ; à son mépris des règles , leur goût des formes ; et à sa fougue , leur habitude de procéder avec lenteur.

Les tribunaux sont les organes les plus visibles dont se sert le corps des légistes pour agir sur la démocratie.

Le juge est un légiste qui , indépendamment du goût de l'ordre et des règles qu'il a contracté dans l'étude des lois , puise encore l'amour de la stabilité dans l'inamovibilité de ses fonctions. Ses connaissances légales lui avaient déjà assuré une position élevée parmi ses semblables ; son pouvoir politique achève de le placer dans un rang à part, et de lui donner les instincts des classes privilégiées.

Armé du droit de déclarer les lois inconstitu-

tionnelles , le magistrat américain pénètre sani cesse dans les afiairw politiques (1). Il ne peut pas forcer le peuple a faire des lois, mais du moins ilJK. le contraint à ne point être infidèle à ses propres lois , et à rester d*accord avec lui-même.

Je n'ignore pas qu'il existe une secrète tendance aux États-Unis , qui porte le peuple à réduire la puissance judiciaire; dans la plupart des constitutions particulières d'État, le gouvernement , sur la demande des deux chambres , peut enlever aux juges leur siège. Certaines constitutions font élire les membres des tribunaux, et les soumettent à de fréquentes réélections. J'ose prédire que ces innovations auront tôt ou tard des résultats funestes , et qu'on s'apercevra un jour qu'en diminuant ainsi l'indépendance

des magistrats, on n'a pas seulement attaqué le pouvoir judiciaire , mais la république démocratique elle* même.

Il ne faut pas croire, du reste, qu'aux États- Unis l'esprit légiste soit uniquement renfermé dans l'enceinte des tribunaux ; il s'étend bien au delà.

Les légistes , formant la seule classe éclairée dont le peuple ne se défie point, sont naturellement appelés à occuper la plupart des fonctions publiques. Ils remplissent les législatures, et sont

à la tète des administrations ; ils exercent donc une grande influence sur la formation de la|Ioî et sur son exécution. Les légistes sont pourtant obli* gés de céder au courant d'opinion publique qui les entraine ; mais il est facile de trourer des indices de ce qu'ils feraient s*ils étaient libres. Les Américains, qui ont tant innové dans leurs lois potitiques , n'ont introduit que de légers changements, et à grand'peine, dans leurs lois civiles , quoique plusieurs de ces lois répugnent fortement à leur état social. Cela vient de ce qu'en matière de droit civil la majorité est toujours obligée de s'en rapporter aux légistes ; et les légistes américains ^ livrés a leur propre arbitre , n'innovent point.

C'est une chose fort singulière pour un Français que d'entendre les plaintes qui s'élèvent, aux Etats-Unis , contre l'esprit stationnaire et les préjugés des légistes en faveur de ce qui est établi.

L'influence de l'esprit légiste s'étend plus loin encore que les limites précises que je viens de tracer.

Il n'est presque pas de question politique , aux États-Unis, qui ne se résolve tôt ou tard en question judiciaire. De là , l'obligation

où se trouvent les partis, dans leur polémique journalière, d'emprunter a la justice ses idées et son langage. La plupart des hommes publics, étant ou ayant d'ailleurs été des légistes , font passer dans le maniement des afiaires les usages et le tour d'idées qui leur sont propres. Le jury achève d'y familiariser

toutes les classes. La langue judiciaire devient ainsi, en quelque sorte, la langue vulgaire; l'esprit légiste , né d^ns l'intérieur des écoles et des tribunaux, se répand donc peu à peu au delà' de leur enceinte ; il s'infiltre , pour ainsi dire , dans toute la société, il descend dans les derniers rangs, et le peuple tout entier finit par contracter une partie des habitudes et des goûts du magistrat.

Les légistes forment, aux États-Unis, une puissance qu'on redoute peu, qu'on aperçoit a peine^ qui n'a point de bannière à elle , qui se plie avec flexibilité aux exigences du temps , et se laisse aller sans résistance à tous les mouvements du corps social ; mais elle enveloppe la société tout entière, pénètre dans chacune des classes qui la composent, la travaille en secret, agit sans cesse sur elle à son insu, et finit par la modeler suivant ses désirs.

DU JUBt AUX ETATS-UNIS GONSlBBRE GOMME INSTITUTION POLITIQUE.

Le jury, qui est un des modes de la souveraineté du peuple, doit être mis en rapport avec les autres lois qui établissent cette souveraineté. — Composition du jury aux États- Unis. — Effets produits par le jury sur le caractère national. — Éducation qu^il donne au peuple. — Comment il tend à établir rinfluence des magistrats et à répandre Pesprit légiste.

Puisque mon sujet m'a naturellement amené a parler de la justice aux États-Unis, je n'abandonnerai pas cette matière sans in'occuger du jury.

Il faut distinguer deux choses dans le jury : une institution judiciaire et une institution politique.

S'il s'agissait de savoir jusqu'à quel point le jury , et turtout le jury en matière civile , sert à la bonne administration de la justice, j'avouerais que 8^ utilité pourrait être contestée.

L'insttition du jury a pris naissance dans une société peu avancée , où l'on ne soumettait guère aux tribunaux que de simples questions de fait ; et ce n'est pas une tâche facile que de l'adapter aux besoins d'un peuple très-civilisé , quand les rapports des hommes entre eux se sont singulièrement multipliés , et ont pris un caractère savant et intellectuel (1)*

(1) Ce serait déjà une chose utile et curieuse que de considérer le juiy comme institution judiciaire ; d'apprécier les effets qu'il produit aux États-Unis , et de rechercher de quelle manière les Américains en ont tiré parti. On pourrait trouver dans Texamen de cette seule question le sujet d'un livre entier et d'un livre intéressant pour la France. On y rechercherait, par exemple, quelle portion des institutions américaines refdtives au jury pourrait être introduite parmi nous , et à l'aide de quelle gradation. — L'État américain qui fournirait le plus de lumières sur ce sujet serait l'État de la Louisiane. La Louisiane renferme une population mêlée de Français et d'Anglais. Les deux législations s'y trouvent en présence comme les deux peuples , et s'amalgament peu à peu l'une avec l'autre. Les livres les plus utiles à consulter seraient le

recueil des lois de la Louisiane en deux volumes , intitulé : Digeste dçslQf's^de JaLoui-

Mon bat priiicipal|, en ce moment , est d'envi- «ager le oôtë politique du jury : une autre voie m'écarterait de mon sujet. Quant au jury considéré comme moyen judiciaire, je n'en dirai que deux mots. Lorsque les Anglais ont adopté Tinstitution du jury, ils formaient un peuple à demi barbare ; ils sont devenus depuis Tune des nations les plus éclairées du globe , et leur attachement pour le jury a paru croître avec leurs lumières. Ils sont sortis de leur territoire, et on les a vus se répandre dans tout l'univers : les uns ont formé des colonies; les autres des États indépendants; le corps de la nation a gardé un roi , plusieurs des émigrants ont fondé de puissantes républiques ; mais partout les Anglais ont également préconisé l'institution du jury (1). Ils l'ont

aiane; et plus encore peut-être un cours de procédure civile , écrit dans les deux langues et intitulé : Traité sur les règles des actions civiles y imprimé en 1850 à la Nouvelle-Orléans , chez Buisson. Cet ouvrage présente un avantage spécial ; il fournit aux Français une eu&^ation certaine et authentique des termes légaux angl^Bb langue des lois forme comme une langue a part chezTOns les peuples, et chez les Anglais plus que chez aucun autre.

(1) Tous les légistes anglais et américains sont unanimes sur ce point. M. Story , juge à la cour suprême des États- Unis , dans son Traité de la constitution fédérale y revient encore sur l*exce-Uence de Tinstitution du jury en matière civile, a The inestimable privilège of a trial by jury in civil cases, dit'il, a privilège scarcely inferior to that in €nminal cases which U eoanted by ail pcrsons io be es-

établie partout , ou se sont hâtés de la rétablir. Une institution judiciaire qui obtient ainsi les suffrajfes d'un grand peuple durant une longue suite de siècles , qu'on reproduit avec zèle à toutes les époques de la civilisation , dans tous les climats et sous toutes les formes de gouvernement, ne saurait être contraire à l'esprit de la jus* tice (1).

tential to political aod cÎTil liberty » (Story , liv. ii) , chap. xxxyiu).

(1) Si Ton Toulait établir quelle est Tutilité du jury comme institution judiciaire , on aurait beaucoup d^autres arguments à donner, et entre autres ceux-ci :

A mesure que vous introduisez les jurés dans les affaires, TOUS pouvez , sans inconvénient , diminuer le nombre des juges : ce qui est un grand avantage. Lorsque les juges sont très-nombreux, chaque jour la mort fait un vide dans la hiérarchie judiciaire , et y ouvre de nouvelles places pour ceux qui survivent. L^ambition des magistrats est donc continuellement en haleine , et elle les fait naturellement dé. pendre de la majorité ou de Thommequi nomme aux emplois vacants; on avance alors dans les tribunaux comme on gagne des grades dans une armée. Cet état de choses est entièrement contraire à la bonne administration de la justice et aux intentions du législateur. On veut que les juges soient inamovibles pour qu*ils restent libres ; mais qu^importe que nul ne puisse leur ravir leur indépendance , si eux-mêmes en font volontairement le sacrifice ?

Lorsque les juges sont très-nombreux^ il est impossible quMl ne 8*en rencontre pas parmi eux beaucoup d^ncapablés ; car un

grand magistrat n*est point un homme ordinaire. Or, je ne sais si un tribunal à demi éclairé n*est pat

Mais quittons ce sujet. Ce serait singalièrement rétrécir sa pensée que de se borner a envisager Je jury comme une institution judiciaire; car, s'il exerce une grande influence sur le sort des procès , il en exerce une bien plus grande encore sur les destinées mêmes de la société. Le jury est donc avant tout une institution politique. C'est à ce point de vue qu'il faut toujours se placer pour le juger.

J'entends par jury un certain nombre de citoyens pris au basard et revêtus momentanément du droit de juger.

Appliquer le jury à la répression des crimes me parait introduire dans le gouvernement une institution éminemment républicaine. Je m'explique.

L'institution du jury peut être aristocratique ou démocratique , suivant la classe dans laquelle on prend les jurés; mais elle conserve toujours un caractère républicain , en ce qu'elle place la direciion réelle de la société dans les mains des gouvernés ou d'une portion d'entre eux , et non dans celles des gouvernants.

La force n'est jamais qu'un élément passager de

la pire de toutes les combinaisons , pour y arri?er aux fins qu'on se propose en établissant des cours de justice.

Quant à moi , j*airaerais mieux abandonner la décision d'un procès à des jurés ignorants dirigés par un magistrat habile , que de la livrer à des juges dont la majorité n'aurait qu'une connaissance incomplète de la jurisprudence et des lois. ^

Jigitized by VjOO _

succès : après elle vient aussitôt Tidëe du droite Uu gouvernement réduit à ne pouvoir atteindre ses ennemis que sur le champ de bataille serait bientôt détruit. La véritable sanction des lois politiques se trouve donc dans les lois pénales , et si la sanction manque , la loi perd tôt ou tard sa force. L*homme qui juge au criminel est donc réellement le maître de la société. Or, l'institution du jury place le peuple lui-même, ou du moins une classe de citoyens, sur le siège du juge. L'institution du jury met donc réellement la direction de la société dans les mains du peuple ou de cette classe (1).

En Angleterre, le jury se recrute dans la portion aristocratique de la nation. L'aristocratie fait les lois , applique les lois et juge les infractions aux lois (B). Tout est d'accord; aussi l'Augleterre forme-t-elle , à vrai dire , une république aristocratique. Aux États-Unis, le même système est appliqué au peuple entier. Chaque citoyen américain est électeur, éligibleet juré {€)* Le s^'stème

(1) Il faut cependant faire une remarque importante.

LUnslitulion du jury donne , il est vrai , au peuple un droit général de contrôle sur les actions des citoyens , mais elle ne lui fournit pas les moyens d^exercer ce contrôle dans totis les cas ni d^une manière toujours tyrannique.

Lorsqu^un prince absolu a la faculté de faire juger les crimes par ses délégués , le sort de Taccusé est pour ainsi dire fixé d'avance. Mais le peuple , fut il résolu à condamner la composition du jury et son irresponsabiUié offrirait encore des chances favorables à Tinnoceiicft. , _ ^ ^ -

.dn jurf , tel qu'on Tentend en Amériqae , me pa* rait une conséquence aussi directe et aussi extrême du dogme de la souveraineté du peuple que le vote universel. Ce sont deux moyens également puissants de faire régner la majorité.

Tous les souverains qui ont voulu puiser en eux-mêmes les sources de leur puissance et diriger la société au lieu de se laisser diriger par elle, ont détruit l'institution du jury ou^Xont énervée. Les Tudors envoyaient en prison les jurés qui ne voulaient pas condamner , et Napoléon les faisait choisir par ses agents.

Quelque évidentes que soient la plupart des vé* rites qui précèdent elles ne frappant point tous les esprits , et souvent parmi nous , on ne semble encore se faire qu'une idée confuse de l'institution du jury. Veut-on savoir de quels éléments doit se composer la liste des jurés? on se borne à discuter quelles sont les lumières et la capacité de ceux qu'on appelle à en faire partie , comme s'il ne s'agissait que d'une institution judiciaire. En vérité , il me semble que c'est là se préoccuper de la moindre portion du sujet; le jury est avant tout une institution politique ; on doit le considérer comme un mode de la souveraineté du peuple; il faut le rejeter entièrement quand on repousse la souveraineté du peuple , ou le mettre en rapport avec les autres lois qui établissent cette souveraineté* Le jury forme la partie de là iHition Aiargée d'assui^or rexécution des lois,

mmm

comme les chambres sont la partie de la nation chargée de faire. les lois; et, pour que la société soit gouTcmée d'une manière fixe et uniforme, il est nécessaire que la liste des jurés s'étende ou se resserre avec celle des électeurs. C'est ce point de

Tue qui, suivant moi, doit toujours attirer l'attention principale du législateur. Le reste est, pour ainsi dire , accessoire.

Je suis si convaincu que le jury est avant tout une institution politique , que je le considère en^ core de cette manière lorsqu'on l'applique en matière civile.

Les lois sont toujours chancelantes tant qu'eU les ne s'appuient pas sur les mœurs ; les mœurs forment la seule puissance résistante et durable chez un peuple.

Quand le jury est réservé pour lef-affaires cri-> minelles, le peuple ne le voit agir que de loin en loin et dans les cas particuliers ; il s'habitue à s'en passer dans le cours ordinaire de la vie , et il le considère comme un moyen et non comme le seul moyen d'obtenir justice (1).

Lorsque , au contraire , le jury est étendu aux afiaires civiles , son application tombe à chaque instant sous les yeux; il touche alors à tous les in-» térèts ; chacun vient concourir à son action ; il pénètre ainsi jusque dans les usages de la vie ; il

(1) Ceci est à plqs forte raison vrai lorsque le jury ii'e«t > appliqué qu^à certaines affaires criminelles • ^

plie l'esprit humain à ses formes , et se confond , pour ainsi dire, avec Vidée même de la jastice.

L'institution du jury , bornée aux affaires criminelles , est donc toujours en péril ; une fois introduite dans les matières civiles, elle brave le temps et les efforts des hommes. Si l'on eût pu enlever le jury des mœurs des Anglais aussi facilement que de leurs lois , il eût entièrement succombé sons les Tudors. C'est

dono le jury civil qui a réellement sauvé les libertés de l'Angleterre.

De quelque manière qu'on applique le jury , il ne peut manquer d'exercer une grande influence sur le caractère national ; mais cette influence s'accroît infiniment à mesure qu'on l'introduit plus avant dans les matières civiles.

Le jury , et surtout le jury civil, sert à donner à l'esprit de lous les citoyens une partie des habitttdes de l'esprit du juge ; et ces habitudes sont précisément celles qui préparent le mieux le peuple à être libre.

Il répand dans toutes les classes le respect pour la chose jugée et l'idée du droit. Otez ces deux choses, et l'amour de l'indépendance ne sera plus qu'une])assion destructive.

Il enseigne aux hommes la pratique de l'équité. Chacun, en jugeant son voisin , pense qu'il pourra être jugé à son tour : Cela est vrai surtout du jury en matière civile : il n'est presque personne qui craigne d'être un jour l'objet d'une poursuite crmiinelle; mais tout le monde peut avoir un procès .

Le jary apprend à chaque homme a ne pas re* caler devant la responsabilité de ses propres ao» tes ; disposition virile sans laquelle il n'y a pas de vertu politique.

Il revêt chaque citoyen d'une sorte de magi«* trature ; il fait sentir à tous qu'ils ont des devoirs à remplir envers la société, et qu'ils entrent dans son gouvernement : en forçant les hommes à s'occuper d'autre chose que de leurs propres affaires , il combat l'égoîsme individuel , qui est comme la rouille des sociétés.

Le jury sert incroyablement à former le juge* ment et à augmenter les lumières naturelles du peuple. C'est là, à mon avis, son plus grand avantage. On doit le considérer comme une école gratuite et toujours ouverte , où chaque juré vient s'instruire de ses droits , où il entre en communication journalière avec les membres les plus- in* struits et les plus éclairés des classes élevées , où les lois lui sont enseignées d'une manière pratique , et sont mises à la portée de son intelligence par les efforts des avocats, les avis du juge et les passions mêmes des parties. Je pense qu'il faut principalement attribuer l'intelligence pratique et le bon sens politique des Américains au long usage qu'ils ont fait du jury en matière civile.

Je ne sais si le jury est utile à ceux qui ont des procès ; mais je suis sûr qu'il est très-utile à ceux qui les jugent. Je le regarde couune. l'un des

tnoyens les pins efficaces dont puisse se servie Id société pour Féducation du peuple.

Ce qui précède s'applique à toutes les nations; mais voici ce qui est spécial aux Américains, et en général aux peuples démocratiques.

J'ai dit plus haut que, dans les démocraties^ les légistes, et, parmi eux, les magistrats, forment le seul corps aristocratique qui puisse modérer les mouvements du peuple* Cette aristocratie n'est revêtue d'aucune puissance matérielle ; elle n'exerce son influence conservatrice que sur les esprits. Or, c'est dans l'institution du jury civil qu'elle trouve les principales sources de son pourvoir.

Dans les procès criminels, où la société lutte contre un homme , le jury est porté à voir dans le juge l'instrument passif du pouvoir social , et il se défie de ses avis. De plus , les procès criminels reposent entièrement sur des faits simples , que le bon sens parvient aisément à apprécier. Sur ce terrain, le juge et le juré sont égaux.

Il n'en est pas de même dans les procès civils : le juge apparaît alors comme un arbitre désintéressé entre les passions des parties. Les jurés le voient avec confiance et ils l'étoutent avec respect, car ici son intelligence domine entièrement la leur. C'est lui qui déroule devant eux les divers arguments dont on a fatigué leur mémoire, et qui les prend par la main poar les diriger à travers •les détours de la procédure ; c'^t lui qui les cir-

conscrit dans le point de fait et lenr enseigne la réponse qu'ils doivent faire a la question de droit. Son inflaence sur eux est presque sans bornes^

Faut-il dire enfin pourquoi je me sens peu ému des arguments tirés de l'incapacité des jurés en matière civile?

Dans les procès civils , toutes les fois du moins qu'il ne s'agit pas de question de fait , le jure n'a que l'apparence d'un corps judiciaire.

Lesjurés prononcent l'arrêt que le juge a rendu. Us prêtent à cet arrêt l'autorité de la société qu'ils représentent , et lui , celle de la raison et de la loi (C).

En Angleterre et en Amérique, les juges exercent sur le sort des procès criminels une influence que le juge français n'a jamais connue. Il est facile de comprendre la raison de cette différence :

le magistrat anglais ou américain a établi son poupoîr en matière civile, il ne fait que l'exercer ensuite sur un autre théâtre; il ne l'y acquiert point.

Il y a des cas, et ce sont souvent les plus importants, où le juge américain a le droit de pro* noncersenl (1). Il se trouve alors, par occasion, dans la position où se trouve habituellement le juge français , mais son pouvoir moral est bien plus grand : les souvenirs du jury le suivent en-

(1) Les juges fédéraux tranchent presque toujours seuls les questions qui touchent de plus près au gouTemement

core, et sa voix a presque autant de paîssanoe que celle de la société dont les jurés étaient l'or-* gane.

Son influence s'étend même bien au delà de l'enceinte des tribunaux : dans les délassements de la vie privée comme dans les travaux de la vie politique , sur la place publique comme dans le sein des législatures, le juge américain retrouve sans cesse autour de lui des hommes qui se sont habitués à voir dans son inlelligence quelque chose de supérieur à la leur; et, après s'être exercé sur le procès , son pouvoir se fait sentir sur toutes les habitudes de l'esprit et jusque sur l'âme même de ceux qui ont concouru avec lui à les juger.

Le jury, qui semble diminuer les droits de la magistrature, fonde donc réellement son empire; et il n'y pas de pays où les juges soient aussi puissants que ceux où le peuple entre en partage de leurs privilèges.

C'est surtout à l'aide du jury en matière civile que la magistrature américaine fait pénétrer ce que j'ai appelé l'esprit légiste

jusque dans les der^ niers rangs de la société.

Ainsi le jury , qui est le moyen le plus énergique de faire régner le peuple , est aussi le moyen le plus efficace de lui apprendre à régner.

(3!itii!?3<î?iaa sr^a

DS$ CAUSES PRINCIPALES QUI TENDENT A MâlNTBNIR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE AUX ETATS-UNIS.

La république dëmocratique subsiste aux États- Unis. Le but principal de ce livre a été de faire comprendre les causes de ce phénomène.

Parmi ces causes , il en est plusieurs à côté desquelles le courant de mon sujet m'a entraîné malgré moi , et que je n'ai fait qu'indiquer de loin en passant. Il en est d'autres dont je n'ai pu m'occuper ; et celles sur lesquelles il m'a été permis de m'étendre sont restées derrière moi comme ensevelies sous les détails.

J'ai donc pensé qu'avant d'aller plus loin et de parler de l'avenir, je devais réunir dans un cadre étroit toutes les raisons qui expliquent le présent.

Dans cette espèce de résumé je serai court, car j'aurai soin de ne faire que rappeler très-sommairement au lecteur ce qu^il connaît déjà ; et , parmi les faits que je n'ai féà encore eu Toc-

casion d'exposer , je ne choisirai que les princi* paax»

J*ai pense que toutes les causes qui tendent au maintien de la république démocratique aux £tats*Unis pouvaient se réduire à trois :

La situation particulière et accidentelle dans laquelle la Providence a placé les Américains forme la première]

La seconde provient des lois ;

La troisième découle des habitudes et des mœursé

bSd CAUSES ACCIDENTELLES CD PIELOVIDENTIELLES QVÎ CoM- TRIBDEKT AIT MAINTIEN DE LA fiéPUBLIQUE DEMOCBATI'- QUE AUX ÉTATS-UNIS.

L^Union n*a pas de Yoisins. — Point de grande capitale. — Les Américains ont eu pour eux le hasard de la naissande. ' — L'Amérique est un pays vide. — Comment cette circonstance sert puissamment au maintien de la république démocratique. — Manière dont se peuplent lés déiserts de l'Amérique. — Avidité des Anglo* Américains pour sVmparer des solitudes du Nouveau-Monde. — Influence du bien-être matériel sur les opinions politiques des Américains â

Il 7 a mille circonstances indépendantes de la volonté des hommes qui, aux Etats-Unis, rendent la république démocratique aisée. Les unes sont connues, les autres sont faciles à faire connaître : je me bornerai à exposer les principales.

Les Américains n'ont pas de yoisijfis ^ jpar con*

sëquent point de grandes guerres , de crise fi&ancière , de ravages ni de conquêtes à craindre ; ils n'ont besoin ni de gros impôts ^ ni d'armée nombreuse, ni de grands généraux ; ils n'ont presq«ie rien à redouter d'un fléau plus terrible pour les républiques que tous qeux-là ensemble ^ la gloire militaire.

Gomment nier l'incroyable influence qu'exerce la gloire militaire sur l'esprit du peuple ? Le général Jackson, que les Américains ont cboisi deux fois pour le placer à leur tète, est un homme d'un caractère violent et d'une capacité moyenne ; rien y dans tout le cours de sa carrière , n'avait jamais prouvé qu'il eût les qualités requises pour gouverner un peuple libre ; aussi la majorité des classes éclairées de l'Union lui a toujours été contraire. Qui donc l'a placé sur le siège du président et l'y maintient encore? le souvenir d'une victoire remportée par lui , il y a vingt ans , sous les murs de la Nouvelle-Orléans; or, cette victoire de la Nouvelle-Orléans est un fait d'armes fort ordinaire, dont on ne saurait s'occuper longtemps que dans un pays où l'on ne donne point de batailles; et le peuple qui se laisse ainsi entraîner par le prestige de la gloire est , à coup sûr, le plus froid , le plus calculateur^ le moins militaire , et , si je puis m'exprimer ainsi , le plus prosaïque de tons les peuples du monde.

L'Amérique n'a point de grande capitale (1) (1) ^Amérique n'a point encore de capitale , mai» ^elle a

dont Tinflaence directe ou indirecte se fasse Ben-tir snr toute l'étendue du territoire, ce que je considère comme une des premières causes du maintien des institutions républicaines aux États- Unis. Dans les villes , on ne peut guère empêcher les hommes de se concerter , de s'échauffer en

déjà de i^andes villes. Philadelphie comptait, en 1830, 10] ,009 habitants, et New-Tork 202,000. Le bas peuple qui habite ces yastes cités forme une populace plus dangereuse quecelle même d*£urope. Elle se compose d*abord de Nègres affriiDchis, que la loi et Topinion condamnent à un état de dégradation et de misère héréditaires. «^ On rencontre aussi dans son sein une

multitude d'Européens que le malheur et Pinconduite poussent chaque jour sur les rivages du Nouveau-Monde : ces hommes apportent aux États-Unis nos pins grands vices , et ils n^ont aucun des intérêts qui pourraient en combattre Tinfluence. Habitant le pays sans en être citoyens , ils sont prêts à tirer parti de toutes les passions qui l'agitent : aussi avons-nous vu depuis quelque temps des émeutes sérieuses éclater à Philadelphie et à New-York, Be pareils désordres sont inconnus dans le reste du pays, qui ne s^en inquiète point, parce que la population des villes n*a exercé jusqu'à présent aucun pouvoir ni aucune influence sur celles des campagnes.

commun , de prendre des résolotions subites et passionnées. Les villes forment comme de grandes assemblées dont tous les habitants sont membres. Le peuple y exerce une influence prodigieuse sur ses magistrats , et souvent il y exéente sans intermédiaire ses volontés.

Soumettre les provinces à la capitale , c'est donc remettre la destinée de tout l'empire , nonseulement dans les mains d'une portion du peuple, ce qui est injuste, mais encore dans les mains du peuple agissant par lui-même , ce qui est fort dangereux. La prépondérance des capitales porte donc une grave atteinte au système représentatif. Elle fait tomber les républiques modernes dans le défaut des républiques de l'antiquité , qui ont toutes péri pour n'avoir pas connu ce système.

Il me serait facile d'énumérer ici un grand nombre d'autres causes secondaires, qui ont favorisé rétablissement , et assurent le maintien de la république démocratique aux Etats Unis. Mais,

au milieu de cette foule de circonstances heu< reuses , j'en aperçois deux principales , et je me bâte de les indiquer.

J'ai déjà dit précédemment que je voyais dans l'origine des Américains , dans ce que j'ai appelé leur point de départ , la première et la plus efficace de toutes les causer auxquelles on puisse attribuer la prospérité actuelle des Etats-Unis. Les Américains ont eu pour eux le hasard de la nais-

s«ice. Lecu» pères ont jadis importe surle-sol qa*ik habitent l'égalité des conditions et cdile des intelligences , d'où la république démocratique devait sortir un jour comme de sa source natu< relie. Ce n'est pas tout encore ; avec un état social républicain, ils ont légué à leurs descendants les habitudes , les idées et les mœurs les plus propres à faire fleurir la république. Quand je pense à ce qu'a produit ce fait originel, il me semble voir toute la destinée de l'Amérique renfermée dans le premier puritain qui aborda sur ses rît. vages , comme toute la race humaine dans le pre-< mier homme.

Parmi les circonstances heureuses qui ont encore favorisé l'établissement et assurent le maintien de la république démocratique aux États- Unis, la première en importance est le choix du pays lui-même , que les Américains habitent. Leurs pères leur ont donné l'amour de l'égalité et de la liberté ; mais c'est Dieu même qui , en leur livrant uii continent sans bornes , leur a accordé les moyens de rester longtemps égaux et libres.

Le bien-être général favorise la stabilité de tous les gouvernements, mais particulièrement du gouvernement démocratique , qui repose sur les dispositions du plus grand nombre , et principalement sur les dispositions de ceux qui sont le plus exposés aux

besoins. Lorsque le peuple gouverne, il est nécessaire qu'il soit heureu:i^ ^ po"^

qu-ii ne bouIoYene pas l'État. La misère produit 6bez lai ce qae Fambition fait chez les rois. Or , les causes matërielles et indépendantes des lois qui peuvent amener le bien-être sont plus nombreuses en Amérique qu'elles ne l'ont été dans aucun pays du monde , à aucune époque de l'his* toire*

Aux états-Unis , ce n'est pas seulement la législation qui est démocratique ; la nature ellemême travaille pour le peuple.

Ou trguver , parmi les souvenirs de l'homme , rien de semblable à ce qui se passe sous nos yeux dans l'Amérique du Nord ?

Les sociétés célèbres de l'antiquité se sont toutes fondées au milieu de peuples ennemis qu'il a fallu vaincre pour s'établir à leur place. Les modernes eux-mêmes ont trouvé , dans quelques parties de l'Amérique du Sud , de vastes contrées habitées par des peuples moins éclairés qu'eux , mais qui s'étaient^ di^à* approprié le sol en le cultivant. Pour fonder leurs nouveaux États , il leur a fallu détruire ou asservir des populations nombreuses, et ils ont fait rougir la civilisation de ses triom-» phes.

Mais l'Amérique du Nord n'était habitée que par des tribus errantes qui ne pensaient point à utiliser les richesses naturelles du sol. l'Amérique du Nord était encore, à proprement parler, un continent vide , une terre déserte , qui attendait dea habitants, gzed byGoo^ _

Tout est extraordinaire cbez les Amérieaiiis , leur état social comme leurs lois ; mais oe cpii est plus extraordinaire encore , c'est le sol qui les porte.

Quand la terre fut livrée aux hommes par le Créateur, elle était jeune et inépuisable, mais ik étaient faibles et ignorants ; et , lorsqu'ils eurent appris à tirer parti des trésors qu'elle renfermait dans son sein , ils en couyraient déjà la face , et bientôt il leur fallut combattre pour acquérir le droit d'y posséder un asile et de s'y reposer en liberté.

C'est alors que l'Amérique du Nord se-déeoa* yre , comme si Dieu l'eût tenue en réserve , et qu'elle ne fit que sortir de dessous les eaux du déluge.

Elle présente , ainsi qu'aux premiers jours de la création , des fleuves , dont la source ne tarit point, de yertes et humides solitudes, dbs champs sans bornes que n'a point encore retournés le soc du laboureur. En cet état , elle ne s'offre plus à l'homme isolé , ignorant et barbare des premiers âges, mais à l'homme déjà maître des secrets les plus importants de la nature , uni à ses semblables, et instruit par une expérience de cinquante siècles. ^

Au moment où je parle , treize millions d'£n« ropéens civilisés s'étendent tranquillement dans des déserts fertiles dont eux-mêmes ne connaissent pas encore exactement les ressources ni l'é*

teaAie* Tmis on quatre raille soldats pousseal tdeTasrt eox la race errante des indigènes; derrière les hommes armés s'avancent des bûcherons <qui percent les forêts , écartent les bétes farouches, explorent le cours des fleuves, et préparent la nKiPche triomphante de la civilisation a travers le désert.

Souvent, dans le cours de cet ouvrage , j'ai fait allusion au bien-être i»atériel dont jouissent les Américains ; je Fai indiqué comme une des gran* des causes du succès de leurs lois. Cette

raison Avait déjà été donnée par mille autres avant moi^: o'est la seule qui , tombant en quelque sorte sous le 80ns das Européens, soit devenue populaire parmi nous. Je ne m'étendrai donc pas sur un sujet si souvent traité et si bien compris ; je ne ferlai qu'ajouter quelques nouveaux faits.

On se figure généralement que les déserts de l'Amérique se f euplent à l'aide des éi^igrants européens qui descendent ehaque année sur les rivages du Nouveau-Monde, tandis que la population américaine croit et se multiplie sur le sqI qu'ont occupé ses pères : c'est là une grande erreur. L'Européen qui aborde aux Etats-Unis y arrive sans amiaet souvent sans ressources; il est obligé, pour vivre, de louer ses services, et il est rare de lui voir dépasser Ja grande zone industrielle qui s'étend le long de l'Océan. On ne saurait défricher le désert sans un capital ou du crédit; avant de se risquer au milieu des forêts,

il faut qae le corps se soit habitaé «nx rigsevi d'un climat nouveau. Ce sont donc des Améftotes qui , abandonnant chaque jour le lieu de leur naissance , vont se créer au loin de vastes domaines. Ainsi TEuropéen quitte sa chaumière pour aller habiter les rivages transatlantiques, et-TA^ méricain, qui est né sur ces mêmes bords, s'enfonce à son tour dans les solitudes de FAménque centrale. Ce double moUiVeraent d'émigration ne s'arrête jamais : il commence au fond de l'Europe, il se continue sur le grand Océan, il se suit à tra*' vers les solitudes du Nouveau-Monde< Des millions d'hommes marchent à la fois vers le même point de l'horizon; leur langue, leur relâpon^ leurs mœurs diflfèrent ; leur but .est commi|i[|« On leftr a dit que la fortune, se trouvait quelque part ver» l'ouest , et ils se rendent en hâte au devant d'elle.

Rien ne saurait se comparer à ce déplacement . continuel de l'espèce humaine , ânon peut-être ce qui arriva à la chute de l'empire romain. On vit alors comme aujourd'hui des hommes accourir tons en foule vers le même point et serencoa- •trer tumultueusement dans les mêmes lieux; mais les desseins de la Providence étaient différents. Chaque nouveau-venu traînait à sa suite la des. traction et la mort : aujourd'hui chacim d'eux apporte avec soi un germe de prospérité et de vie.

Les conséquences éloignées de cette migration des Américains vers l'occident jioujsjsontenispr»

cacKëes par ravenir ; mais les rësaltats immédiats sont lacilesà reconnaître : une partie des anciens habitants s'éloignant chaque année des États où ils ont reçu la naissance, il arrive que ces Etats ne se peuplent qae très-lentement , quoiqu'ils yieillissent ; c'est ainsi que , dans le Connecticut qui ne compte encore que cinquante-neuf habi'tants par mille carré,la population n'a crû que d'un quart depuis quarante ans, tandis qu'en Angleterre elle s'est augmentée d'un tiers durant la même période. L'émigrant d'Europe aborde donc toujours dans un pays à moitié plein, où les bras manquent à l'industrie ; il devient un ouvrier aisé ; son fils -Ta chercher fortune dans un pays vide , et il devient un propriétaire riche. Le premier amasse le capital que le second fait valoir , et il n'y a de misère ni chez l'étranger ni chez le natif.

La législation, aux Etats-Unis, favorise autant que possible la division de la propriété, mais une cause plus puissante que la législation empêche que la propriété ne s'y divise outre mesure (1). On s'en aperçoit bien dans les États qui commencent enfin à se remplir. Le Massachusets est le pays le plus peuplé de l'Union ; on y compte quatre-vingts habitants par mille carré, ce qui est in-

finiment moins qu'en France , où il s'en trouve cent soixante-deux réunis dans le même espace.

(1) Bans la Nouvelle-Angleterre, Ift sol est partagé en très-petits domaines ; mais il ne se divise plus. ^ -

Au Massachusetts, cependant , il est déjà i^ré qu'on divise les petits domaines : Falné prend en général la terre^ les cadets vont chercher fortune au désert. La loi a aholi le droit d'aînesse ; mais on peut dire que la ProTidence l'a rétabli sans que personne ait a se plaindre , et cette fois, du moins , il ne blesse pas la justice*

On jugera, par un seul fait, du nombre prodigieux d'individus qui quittent ainsi la Nouvelle^Ângle-* terre pour aller transporter leur foyers au désert. On nous a assuré qu'en 1 830 , parmi les membres du congrès , il s'en trouvait trente-six qui étaient nés dans le petit État du Connecticut. La popula* tion du Connecticut, qui ne forme quejla quarante troisième partie de celle des États-Unis, fournis • sait donc le huitième de leurs représentants.

L'État de Connecticut n'envoie cependant luimême que cinq députés au congrès : les trente -un autres y paraissent comme les représentants des nouveaux États de l'Ouest. Si ces trente-un individus étaient demeurés dans le Connecticut , il est probable qu'au lieu d'être de riches propriétaires ils seraient restés de petits laboureurs, qu'ils auraient vécu dans l'obscurité sans pouvoir s'ouvrir la carrière politique, et que, loin de devenir des législateurs utiles , ils auraient été de dangereux citoyens.

Ces considérations n'échappent pas plus à l'esprit des Américain qu'au nôtre.

m On ne saurait douter, dit le chancelier Kent,

« duns son Traité sur le Droit amérieftin (toL IY, ^ p, 980), qae la division des domaines ne doive » produire de grand maux quand elle est portée » àrextrème, detellesorte que chaque portion de » terre ne puisse plus pourvoir à Tentretien d'une » ftmille; mais ces inconvénients n'ont jamais été n ressentis aux Etats-Unis ; et bien des générations M fi'écoulerwdtavant qu'on les ressente. L'étendue » de notre territoire inhabité, l'abondance des ter* M res qui nous touchent, et le courant continuel n d'émigrations qui, partant des bords deTAtlan- » tique, $e dirigent sans cesse vers l'intérieur du n pays, suffisent et suffiront longtemps encore pour » empêcher le morcellement des héritages. » Il serait difficile de peindre Tavidité avec la* quelle l'Américain se jette sur cette proie immense que lui offrela fortune.Pour la poursuivre, il brave sans crainte la flèche de l'Indien et les maladies du désert ; le silence des bois n'a rien qui l'étonné ; l'approche des bêtes farouches ne l'émeut point : une passion plus forte que l'amour de la vie l'aiguillonne sans cesse. Devant lui s'étend un continent presque sans bornes , et on dirait que crai* gnant déjà d'y manquer de place, il se hâte de peur d'arriver trop tard. J'ai parlé d'émigration des anciens Etats; mais que dirai-je de celle des nouveaux? Il n'y a pas cinqllEinte ans que l'Ohio est fondé ; le plus grand nombre de ses habitants n'y a pas vu le jour ; sa capitale ne compte pas trente années d'existence , et une immense^éten-

due de champs déserts coayre encore son terri* toire : déjà cependant la population de l'Ohio s'est remise en marche vers Fouest : la plupart de ceux qui descendent dans les fertiles prairies de riUinois sont des habitants de l'Ohio. Ces hom- Sies ont quitté leur première patrie pour êtrebien; ils quittent la seconde pour être mieux encore : presque partout ils rencontrent la for-

tune , mais ~non pas le bonheur. Chez eux le désir du bienêtre est devenu une passion inquiète et ardente qui s'accroît en se satisfaisant. Ils onl jadis brisé les liens qui les attachaient au sol natal ; depuis , il n'en ont point formé d'autres. Pour eux, l'émigrafion a commencé par être un besoin ; aujourd'hui elle est devenue à leurs yeux une sorte de jeu de hasard dont ils aiment les émotions autant que le gain.

Quelquefois l'homme marche si vite que le désert reparait derrière lui. La forêt n'a fait que ployer sous ses pieds , dès qu'il est passé , elle se relève. Il n'est pas rare , en parcourant les non* veaux états de Fouest , de rencontrer des demeures abandonnées au milieu des bois ; souvent on découvre les débris d'une cabane au plus profond de la solitude , et l'on s'étonne , en traversant les défrichements ébauchés qui attestent tout à la fois la puissance etPinconstance humaines. Parmi ces champs délaissés sur ces ruines d'un jour , l'antique forêt ne tarde point à pousser des rejetons nouveaux; les animaux reprennent possession

die leur empirai f la ntture vient en riant couvrir 4e rameaux verts et de fleurs les vestiges de rhomme , et se bâte de faire disparaître sa trace éphémère.

Je me souviens qu'en traversant Pnn des can« tons déserts qui couvrent encore FÉtat de New- Tork , je parvins sur les bords d'un lac tout environné de forêts comme au commencement dti monde. Une petite lie s'élevait au milieu des eaux. ' hff bois qui la couvrait , étendant autour d'elle son feuillage , en cachait entièrement les bords. Sur les màa du lac , rien n'annonçait la présence de l'homme; seulement on apercevait à Tborikon une colonne de fumée, qui, allant perpendiculairement de la cime^es arbres jus-

qu'aux nuages, semblait pendre du haut du ciel, plutôt qu'y Clouter.

Une pirogue indienfte était tirA sur le sable ; 3'en profitai pour aller visiter l'île qui avait d'abord attiré ndis regards , et bientôt après j'étais parvenu sur son rivage. L'ile entière formait une de ces délïbieuses solitudes du Nouveau-Monde, qtoÈéont presque regretter à l'homme civilisé la vie sauvage. Une^égétation vigoureuse annonçait par mé merveilles les richesses incomparables du «ol.'ll'^ régnait, comme dans tous les déserts de l'Amérique d<i Nord , un silence profond qui n'était isiterrompu que pai^e roucoulement monotone des xamiers , ou par les coups que frappait le pic re^ sur l'éoorçe des arb)^. J'étais bien loin de

croire que oe lieu eût étëhiibité jadis, tant U nature y semblait encore abandonnée à elle-mêmo; mais, parvenu au centre de l'ife, je crus tout à coup rencontrer les vestiges de Thomme. J'examinai alors avec soin tous les objets d'alentour, ot bientôt je ne doutai plus qu'un Européen ne fût venu cbercher un refuge en cet endroit. Mais combien son œuvre avait changé de face ! le boisque jadis il avait coupé à la hâte pour s'en fisiire un abri , avait depuis poussé des rejetons ; saa clôtures étaient devenues des haies vives » et sa cabane était transformée en un bosquet. Au railieu de ces arbustes , on ape^cevaît'encore quelques pierres noircies par le feu , répandues autour d'un petit tas de cendre : V^était sans doute daM ce lieu qu'était le foyer : la cheminé^ , en s'écroulant , l'avait couvert de ses débris. Qudqut* temps j'admirai , en silenœ , les ressources de Ik nature et la faiblesse de l'homme ; et'lorsque enfin il fallut m'éloigner de ces Heur endiantés , je répétais encore avec tristesse : .Quoi ! déjà des ruines ! "

En Europe , nous sommes habitués i regarder comme' un grand danger social l'inquiétude de l'esprit, le désir immodéré des richesses , l'amour extrême de l'indépendance. Ce sont précisëment toutes ces choses qui garantissent ' aux républiques américaines un longuet paisible avenir. San» ces pifâsions inquiètes , là'population se concentrerait autour de cer^ns lieux , et éprouverait

bientèt , comme parmi nous , des besoins difficiles à satisfaire. Heureux pays que le Nouveau- Monde , où les vices de l'homme sont presque aussi utiles à la société que ses vertus !

Ceci exerce une grande influence sur la ma* nière dont on juge les actions humaines dans les deux hémisphères. Souvent les Américains appellent une louable industrie ce que nous nommons l'amour du gain , et ils voient une certaine lâcheté de cœur dans ce que nous considérons €omme la modération des désirs.

En France , on regarde la simplicité des goûts, la tranquillité des mœurs , l'esprit de famille et l'amour du lieu de la naissance , comme de grandes garanties de tranquillité et de bonheur pour l'État. Mais en Amérique rien ne parait plus préjudiciable à la société que de semblables vertus. Les Français du Canada , qUi ont fidèlement conservé les traditions des anciennes mœurs , trouvent déjà de la difficulté à vivre sur leur territoire ; et ce petit peuple , qui vient de naître , sera bientôt en proie aux misères des vieilles nations. Au Canada , les hommes^qui ont le plus de lumières , de patriotisme et d'hUmanité , font des efforts extraordinaires pour dégoûter le peuple do simple bonheur qui lui suffit encore. Ils célèbrent les avantages de la richesse , de même que parmi nous ils vanteraient peut-être les charmes d'une honnête

médiocrité; et ils mettent plus de soin à aiguillonner les passions humaines qu'ail-

leur« on n'emploie d'efforts poorles calmer* Echanger les plaisirs purs et tranquilles que la patrie présente au pauvre lui-même contre les stériles jouissances que donne le bien-être sons un ciel étranger ; fuir le foyer paternel et les champs où reposent ses aïeux ; abandonner les vivants et les morts pour courir après la fortune , il n'y a rien qui , à leurs yeux , mérite plus de louanges.

De notre temps , FÂmérique livre aux hommes un fonds toujours plus vaste que ne saurmt Têtre l'industrie qui le fait valoir.

En Amérique , on ne saurait donc donner assez de lumière ; car toutes les lumières , en même temps qu'elles peuvent être utiles à celui qui les possède 9 tournent encore au profit de ceux qui ne les ont point. Les besoins nouveaux n'y isont pas à craindre , puisque tous les besoins s'y satis^ font sans peine ; il ne faut pas redouter d'y faire naître t^op de passions ^ puisque toutes les passions trouvent un aliment facile et salutaire ; on ne peut y rendre les hommes trop libres , parce qu'ils ne sont presc[ue jamais tentés d'y faire uu mauvais usage de 4a liberté.

Les républiques américaines de nos jours sont comme des compagnies de négociants formées pour exploiter en commun les terres désertes du Nouveau-Monde et occupées d'un commerce qui prospère.

Les passions qui agitent le jplus profondément

les Amërîcains sont des passions commerciales , et non des passions politiques, ou plutôt ils trahs* portent dans la politique les habitudes dc^négoce. Ils aiment l'ordre , sans lequel les af-

faires ne sauraient prospérer, et ils prisent particulièrement la régularité des mœurs , qui fonde les bonnes maisons ; ils préfèrent le bon sens qui crée les grandes fortunes , au génie qui souvent les dissipe; les idées générales effraient leurs esprits accoutumés aux calculs positifs, et, parmi eux , la pratique est plus en honneur que la théorie. . C'est en Amérique qu'il faut aller pour comprendre quelle puissance exerce le bien-être matériel sur les actions politiques et jusque sur les opinions elles-mêmes , qui devraient n'être soumises qu'à la raison. C'est parmi les étrangers qu'on découvre principalement la vérité de ceci. La plupart des émigrants d'Europe apportent dans le Nouveau-Monde cet amour sauvage de Tindépendanoe et du changement qui naît si souvent au milieu de nos misères. Je rencontrais quelquefois aux Etats-Unis de ces Européens qui jadis avaient été obligés de fuir leur pays pour cause dopinions politiques. Tous m*étonnaient par leurs discours; mais l'un d'eux me frappa plus qu'aucun autre. Comme je traversais l'un des districts les plus reculés de la Pensylvanie, la nuit

^e surprit , et j'allai demander asile à la porte d'un riche planteur. C'était un Français. Il me fit

j|8seoir auprès de son foyer, et nous nous mimes à m. o

discourir librement, oomme il oonTient à des gens qui se retrouvent au fond d'un bois, à deux mille lieues d« pays qui les a vus naître» Je n'ignorais pas que mon hôte avait été un grand niveleur , il y a quarante ans , et un ardent démagogue. Son nom était resté dans Fhistoire.

Je fus donc étrangement surpris de l'entendre discuter le droit de propriété comme aurait pu le faire un économiste, j'allais

presque dire un pro^ priétaire] il parla de la hiérarchie nécessaire que la fortune établit parmi les hommes , de l'obéissance à la loi établie , de l'influence des bonnes mœurs dans les républiques, et du secours que les idées religieuses prêtent à l'ordre et à la liberté ; il lui arriva même de citer, comme par mégarde , à l'appui d'une de ses opinions politiques, l'autorité de Jésus - Christ.

J'admirais en l'écoutant l'imbécillité de la raison humaine» Gela est vrai ou faux : comment le découvrir au milieu des incertitudes de la science et des leçons diverses de l'expérience? Survient un fait nouveau qui lève tous mes doutes. J'étais pauvre, me voici riche : du moins, si le bien-être, en agissant sur ma conduite , laissait mon jugement en liberté ! Mais non , mes opinions sont en effet changées avec ma fortune , et, dans l'événement heureux dont je profite, j'ai réellement déoonvert la raison déterminante qui jusque-là m'a-t vait manqué.

L'influence du bien-être s'exerce plus libr^

ment encore sur les Améiricains que sur les étrangers. L'Américain a toujours vu sons ses yeux Tordre et la prospérité publiques s^enchainer Tun à Fautre et marcher du même pas ; 1 n'imagine point qu'ils puissent vivre séparément: il n'a donc rien à oublier, et ne doit point perdre , comme tant d'Européens , ce qu'il tient de son éducation première.

D> t INFLUENCE DBS LOIS SCtt LE MAINtlSV DE LA tiip-VhïAQVt DEMOCRATIQUE AUX ETATS-UNIS.

Trois causes principales flu maintien de la république démocratique. — Forme fédérale* — Institutions communa* les. — Pouvoir judiciaire.

Le but principal de ce livre était de faire G<mnaitre les lois des Etats-Unis ; si ce but a été atteint , le lecteur a déjà p« juger lui«même quelles sont , parmi ces lois , celles qui tendent réellement à maintenir la république démocratique et celles qui la mettent en/ danger. Si je n'ai pas réussi dans tout le cours du livre , j'y réussirais encore moins dans un chapitre.

Trois choses semblent concourir plus que tourtes les autres au maintien de la république dëmocratique dans le Nouveau-Monde :

La première est la forme fédérale que les Américains ont adoptée , et qui permet à l'Union de jouir de la puissance d'une grande république et de la sécurité d'une petite ;

Je trouve la seconde dans les institutions com'munales , qui , modérant le despotisme de la majorité , donnent en même temps au peuple le goût de la liberté et Tart d'être libre;

La troisième se rencontre dans la constitution du pouvoir judiciaire ; j'ai montré combien les tribunaux servent à corriger les écarts de la démocratie , et comment , sans jamais pouvoir arrêter les mouvements de la majorité , «Is parviennent à les ralentir et à les diriger.

DB L\tfFLUENGE DES MOEUBS SUR LE MAlNtlEN DB LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE AUX BTATS-UNIS.

J'ai dit plus haut que je considérais les mœurs comme l'une des grandes causes générales auxquelles on peut attribuer le maintien de la république démocratique aux États-Unis.

J'entends ici l'expression de mœurs dans le sens qu'attachaient les sin^lSIff' m mot mores ;

non-senlement je Rapplique aax mœurs proprement dites , qa'on pourrait appeler les habitudes du cœur, mais aux différentes notions que*possèdent les hommes , aux diverses opinions qui ont cours au milieu d'eux et à Tenserable des idées dont se forment les habitudes de l'esprit.

Je comprends donc sous ce mot tout l'état moral et intellectuel d'un peuple. Mon but n'est pas de faire un tableau des mœurs américaines; je me borne en ce moment à rechercher parmi elles ce qui est favorable au maintien des institutions politiques.

DE I.A RELIGION CONSIDEBEE COMME INSTITUTION POLITIQUE , ET GOMMENT ELLE SEBT PUISSAMMENT AU MAINTIEN DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE CHEZ LE AMERICAINS.

L^Amérique du Nord peuplée par des hommes qui professaient un christianisme démocratique et républicain. — Arrivée des catholiques. — Pourquoi de nos jours les catholiques forment la classe la plus démocratique et la plus républicaine.

A côté de chaque religion se trouve une opinion politique qui, par affinité^ lui est jointe.

Laissez l'esprit humain suivre sa tendance , et il réglera d'une manière uniforme la société politique et la cité divine; il cherchera, si j'ose le

dire, à harmonûer la terre avec le cîeL ^

La plus grande partie de rÂmérique anglaise a été peuplée par des hommes qui , après s'être son8tr»its à l'autorité du pape^ ne s'étaient soumis à aucune suprématie religieuse ; ils apportaient donc dans le Nouveau-Monde un christianisme que je ne saurais

mieux peindre qu'en l'appelant démocratique et républicain : ceci favorisa singulièrement rétablissement de)a république et de la démocratie dans les affaires. Dès le principe , la

Solitique et la religion se trouvèrent d'accord, et epnis elles n'ont point cessé de l'être. 11 y a environ cinquante ans que l'Irlande commença à verser au sein.'lles États-Unis une population catholiquCé De son côté, le catholicisme américain fit des prosélytes : l'on l'encontre aujourd^iui dans l'Union plus d'un million de chrétiens qui professent les vérités de l'Église romaine. Ces catholiques montrent une grande fidélité dans les pratiques d'e leur culte , et sont pleins d'ardeur et décèle pour leurs croyances. Cependant ils forment la classe la plus républicaine et la plus démocratique qui soit aux Etats-Unis. Ce fait surprend au premier abord, mais la réflexion en découvre aisément les causes cachées.

Je pense qu'on a tort de regarder la religion catholique comme un ennemi naturel de la démocratie. Parmi les différentes doctrines chrétiennes , le catholicisme me paraît au contraire ISine des plus favorables à l'égalité des conditions. Chez les catholiques, la société Tçligieuse. ne se

compose que de deux éléments : le prêtre et le peuple. Le prêtre s*élève seul au-dessus des fidè* les : tout est égal au-dessous de lui.

En matière de dogmes , le catholicisme place le même niveau sur toutes les intelligences ; il astreint aux détails des mêmes croyances le savant ainsi que l'ignorant, Thomme de génie aussi bien que le vulgaire ; il impose les mêmes pratiques au riche comme au pauvre; inflige les mêmes austéri^s au puissant comme au faible ; il ne compose avec aucun mortel , et , appli-

quant à chacun des humains la même mesure , il aime à confondre toutes les classes ^e la société au pied du même autel , comme elles sont confondues aux yeux de Dieu.

Si le catholicisme dispose les fidèles à Tobéissance , il ne les prépare donc pas à l'inégalité. Je dirai le contraire du protestantisme qui , en général , porte les hommes bien moins vers l'égalité que vers l'indépendance.

Le catholicisme est comme une monarchie absolue. Otez le prince, et les conditions y sont plus égfiles que dans les républiques.

*%ouvent il est arrivé que le prêtre catholique est*sorti du sanctuaire pour pénétrer comme une puissance dans la société , et qu'il est venu s'y asseoir au milieu de la hiérarchie sociale ; quelquefois alors il a u(|é de son influence religieuse pour assurer la durée d'un ordre politique dont il faisait partie : alors aussi on a pu voir des ca-

tholiques partisans de l'aristocratie pat esprit de. religion.

Mais une fois que les prêtres sont écartes ou s'écartent du gouvernement, comme ils le font aux Etats-Unis , il n'y a pas d'hommes qui par leurs croyances , soient plus disposés que les catholiques à transporter dans le monde politique l'idée de l'égalité des conditions.

Si donc les catholiques des Etats-Unis ne sont pas entraînés violemment par la nature de leurs croyances vers les opinions démocratiques et répuhlicaines , du moins n'y sont ils pas naturellement contraires, et leur position sociale, ainsi que leur petit nombre, leur fait une loi de les embrasser.

La plupart des catholiques sont pauvres, et ils ont besoin qae tous les citoyens gouvernent pour arriver eux-mêmes au gouvernement. Les catholiques sont en minorité , et ils ont besoin qu'on respecte tous les droits pour être assurés du libre exercice des leurs. Ces deux causes les poussent , à leur insu même, vers les doctrines politiques qu'ils adopteraient peut-être avec moins dUki^ deur s'ils étaient riches et prédominants. • 'o[^

Le clergé catholique des Etats-Unis n'a pibint essayé de lutter contre cette tendance politique ; il cherche plutôt à la justifier. Les prêtres catholiques d'Amérique ont divisQ le monde intellectuel en deux parts : dans l'une , ils ont laissé les dogmes révélés , et ils s'y soumettent sans les dis-

enter; dans Tauti'e , ils ont placé la vérité politique , et ils pensent que Dieu Yj a abandonnée anx libres recherches des hommes. Ainsi, les catholiques des États-Unis sont tout à la fois les fidèles les plus soumis et les citoyens les plus indé^ pendants.

On peut donc dire qu'aux Etats-Unis il n'y a pas une seule doctrine religieuse qui se montre hostile aux institutions démocratiques et républi-^ cainesé Tous les clergés y tiennent le même langage; les opinions y sont d'accord avec les lois , et il n'y règne , pour ainsi dire, qu'un seul cou* rant dans l'esprit humain.

J'habitais momentanément l'une des plus gran-» des villes de l'Union, lorsqu'on m'invita à assister à une réunion politique dont le but était de venir au secours des Polonais , et de leur faire parvenir des armes et de l'argent.

Je trouvai deux à trois mille personnes réunies dans une vaste salle qui avait été préparée pour les recevoir. Bientôt après , un prêtre , revêtu de ses habits ecclésiastiques , s'avança sur le bord

de l'estrade destinée aux orateurs. Les assistants, après s'être découverts , se tinrent debout ^ en si* lence , et il parla en ces termes :

« Dieu tout puissant ! IKeu des armées! toi qui)) as maintenu le cœur et conduit le bras de nos » pères lorsqu'ils soutenaient les droits sacrés de » leur indépendance nationale, toi qui les as fait)» triompher d'une odieuse oppression , et a|^.ac*

iv cordé à notre peuple les bienfaits de la paix cft Si de la liberté , ô Seigneur f tourne un œil favo^ » rable yers l'autre hémisphère ; regarde en pi- » tié un peuple héroïque qui lutte aujourd'hui » comme nous l'avons fait jadis et pour la défense >» des mêmes droits ! Seigneur , qui as créé tous » les hommes sur le même modèle , ne permets % point que le despotisme vienne déformer ton » ouvrage et maintenir l'inégalité sur la terre. n Dieu puissant ! veille sur les destinées des Polo - A nais , rends-les dignes d'être libres ; que ta san gesse règne dans leurs conseils; que ta force 31 soit dans leurs bras ; répands la terreur sur leur» » ennemis , divise les puissances qui trament leur » ruine, et ne permets pas que Pinjustice dont vs le monde a été le témoin il y cinquante ans, se Tit consomme aujourd'hui. Seigneur, qui tiens » dans ta maîn puissante le cœur des peuples » comme celui des hommes , suscite des alliés à w la cause sacrée du bon droit , fais que la nation » française se lève enfin , et sortant du repos dans » lequel ses chefs la retiennent , vienne combat- » tre encore une fois, pour la liberté du monde.

» 0 Seigneur ! ne détourne jamais de nous ta » face ; permets que nous soyons toujours le peu- H pie le plus religieux'lpnnie le plus libre.

» Dieu tout puissant! exauce aujourd'hui no- » treprière, sauve les Polonais. Nous te le deman- » dons au nom de ton fils bien-aimé , Notre Sein gneur Jésus*Christ, qui est mort_sur la croix

» pour le salât de tons les hommes. Amen, » Toute rassemblée répéta Amén avec recueillement.

INFLUENCE INDIRECTE QD'EXEECENT LES CROYANCES RE- LIGIEUSES SUE LA SOCIÉTÉ POLITIQUE AUX ETATS-UNIS.

Morale dm christianisme qui se retrouve dans tontes les sectes. — Influence de la religion sur les mœurs des Améti*cains. — Respect du lien du mariage. — Gomment la religion renferme Timagination des Américains entre certaines limites et modère chez eux la passion dUnnover^ — Opinion des Américains sur Futilité politique de la religion. — Leurs efforts pour étendis et assurer son eiii'«> pire.

Je viens de montrer quelle était , aux États- Unis , Faction directe de la religion sur la politique. Son action indirecte me semble bien plus puissante encore , et c*est quand elle ne parle point de la liberté qu'elle enseigne le mieux aux Américains l'art d'être libres.

Il y a une multitude innombrable de sectes aux États-Unis. Toutes diffèrent dans le culte qu'il faut rendre au Créateur, mais toutes s'entendent sur les devoirs des hommes les uns envers les autres. Chaque secte adore donc Dieu à sa manière; mais toutes les sectes prêchent la même morale au nom de Dieu .S'il sert beaucoup à rhommecoinine

individu que sa religion soit vraie , il n'en est point ainsi pour la société. La société n'a rien à craindre ni à espérer de l'autre vie ; et ce qui lui importe le.plus, ce n'est pas tant que tous les citoyens professent la vraie religion, mais qu'ils professent une religion. D'ailleurs, toutes les sectes aux États-Unis se retrouvent dans la grande imité chrétienne , et la morale du christianisme est partout la même.

Il est permis de penser qu'un certain nombre d'Américains suivent, dans le culte qu'ils rendent à pieu , leurs habitudes plus que leurs convictions. Aux Etats-Unis d'ailleurs le souverain est religieux, et par conséquent l'hypocrisie doit être commune ; mais l'Amérique est pourtant encore le lieu du monde où la religion chrétienne a conservé le plus de véritable pouvoir sur les âmes ; et rien ne montre mieux combien elle est utile et naturelle à l'homme , puisque le pays où elle exerce de nos jours le plus d'empire est en même temps le plus éclairé et le plus libre.

J'ai dit que le% prêtres américains se pronon* cent d'une manière générale en faveur de la liberté civile , sans en excepter ceux mêmes qui n'admettent point la liberté religieuse; cependant on ne les voit prêter leur appui à aucun système politique en particulier. Ils ont soin de se tenir en dehors des affaires , et ne se mêlent pas aux combinaisons des partis. On ne peut donc pas dire qu'aux états-Unis la religion exerce une influence

surte lois ni sur le détail des opinions politiques^ mais elte dirige les mœurs; et c'est en réglant la famille qu'elle travaille à régler l'Etat.

Je ne dpute pas un instant que la grande sévérité, de mœurs qu'on remarque aux États-Uni» n'ait sa source première dans les

croyances. La religion y est souvent impuissante à retenir l'homme au milieu des tentations sans nombre que la fortune lui présente. Elle ne saurait mo-* dérer en lui l'ardeiif de s'enrichir que tout vient aiguillonner , maiiiAhaftîfegne souverainemefk sur l'ame de la femme v^el c'est la femme qui fait les mœurs. L'Amérique est assurément le pays du monde où le lien du mariage est le plus respecté, et où l'on a conçu l'idée la plus haute et la plus juste du bonheur conjugal.

En Europe , presque tous les désordres de la so^ ciété prennent naissance autour du foyer domes-^ tique et non loin de la couche nuptiale. C'est là que les hommes conçoivent le mépris des liens naturels et des plaisirs permis , le goût du désordre , l'inquiétude du cœur, l'instabilité des désirs* Agité par les passions tumultueuses qui ont souvent troublé sa propre demeure , l'Européen ne se soumet qu'avec peine aux pouvoirs législateurs deTÉtat. Lorsqu'au sortir des agitations du monde politique , TAméricain rentre au sein de sa famille, il rencontre aussitôt l'image de Tordre et de la paix. Là , tous ses plaisirs sont simples et na^' turels, ses joies innocentes et tranquilles; et,

comme il arrive au bonheur par la régularité de la vie , il s'habitue sans peine « régler ses opinions aussi bien que ses goûts.

Tandis que l'Européen cherche à échapper à ses chagrins domestiques en troublant la société, FAméricain puise dans sa demeure l'amour de l'ordre, qu'il porte ensuite dans les affaireafde l'État.

Aux États-Unis , la religion ne règle pas seulement les mœurs , elle étend son empire jusque sur l'intelligence.

Pwnis les Anglo- Américains, les uns professent les dogmes chrétiens parcequ'ils y croient; les autres parce qu'ils redoutent de n'avoir pas l'air d'y croire. Le christianisme règne donc sans obstacles , de l'aveu de tous ; il en résulte , ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs , que tout est certain et ar- . rêté dans le monde moral , quoique le monde politique semble abandonné à la discussion et aux essais des hommes. Ainsi l'esprit humain n'aperçoit jamais devant lui un champ sans limite :quelle que soit son audace , il sent de temps en temps qu'il <ioit s'arrêter devant des barrières insurmontables. Ayant d'innover , il est forcé d'accepter certaines données premières , et de soumettre ses conceptions les plus hardies à certaines formes qui le retardent et qui l'arrêtent.

L'imagination des Américains, dans ses plus grands écarts , n'a donc qu'une marche circonspecte et incertaine ; ses allures sont gênées et ses œuvres incomplètes. Ces habitudes de retenue se

retrouvent dans la société politique et favorisent •ingulièrement la tranquillité du peuple, ainsi que la durée des institutions qu'il s*est données. La nature et les circonstances avaient fait de Thal>itant des Etats-Unis un homme audacieux; il est facile d'en juger lorsqu'on voit de quelle manièijs il poursuit la fortune. Si l'esprit des Américains était libre de toute entrave , on ne tarderait pas à rencontrer parmi eux les plus hardis novateurs et les plus implacables logiciens du monde. Mais les révolutionnaires d'Amérique sont obligés de professer ostensiblement un certain respect pour la morale et l'équité chrétiennes, qui ne leur permet pas d'en violer aisément les lois, lorsqu'elles s'opposent à l'exécution de leurs desseins, et s'ils pouvaient s'élever eux-mêmes audessus de leurs scrupules, ils se sentiraient encore arrêtés par

ceux de leurs partisans. Jusqu'à présent il né s'est rencontré personne, aux Etats-Unis , qui ait osé avancer cette maxime : que tout est permis dans Fintérê de la société. Maxime impie , qui semble avoir été inventée dans un siècle de liberté pour légitimer tous les tyrans à venir.

Ainsi donc , en même temps que la loi permet au peuple américain de tout faire, la religion l'empêche de tout concevoir et lui défend de tout oser.

La religion qui , chez les Américains , ne se mêle jamais directement du gouvernement de la société, doit donc être considérée comxne la pre-

JigitizedbyGOOQle

mière de leurs institutions politiques; car si elle ne leur donne pas le goût de la liberté, elle leur en facilite singulièrement l'usage*

Cest aussi sous ce point de Tue oue leshalntants des États-Unis eux-mêmes considèrent les croyances religieuses. Je ne sais si tous les Âmëricaiiiè ont foi dans leur religion; car qui peut lire aa fond des cœurs? mais je suis sûr qu'ils la croient nécessaire au maintien des institutions républi* caines. Cette opinion n'appartient pas à une classe de citoyens ou à nn parti j mais à la nation en-« tière ; on la retrouve dans tous les rangs.

Aux États-Unis) lorsqu'un homme politique attaque une secte , ce n'est pas une raison pour que les partisans mêmes de cette secte ne le soutien-^ nent pas; mais s'il attaque toutes les sectes en-» semble , chacun le fuit , et il reste seul.

Pendant que j'étais en Amérique , un témoin se présenta aux assises du comté de Chester (État de New- York), et déclara qu'il ne croyait pas à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme* Le pré* sident refusa de recevoir son serment, attendu, dit-il , que le témoin avait détruit d'avance tonte la foi qu'on pouvait igouter à ses paroles (1). Les

(1) Voici en quels termes le New-York Speciaior du 23 août 1831 rapporte le fait : u The court of common pleat « of Chester county (New-Turk) a few days since i^jeoted it a witness whodeclared his disbeliefinthe existence ofGod. 0 The presiding jadge remarked that he had not béfore been

joûrBavx rap|)ortèrent le &it Ans commentaire. Les Américains confondent si complètement dans leur esprit le christianisme et la liberté, qu*il est presque impossible de leur Caire conoe*- Toir l'un sans Tautre ; et ce n'est point cbez eux une dé ces croyances stérilet que le passé lègue au présent , et qui seœUe tooins vivre que v^éter au fond de l'àroe*

J'ai TU des Américains s'associer pour envoyer des prêtres dans les nouveaux États de l'ouest et pour y fonder des écoles et des églises ; ils craignent que la religion ne vienne à se perdre au mi* lieu des bois , et que le peuple qui s'élève ne puisse être aussi libre que celai dont il est sorti. J'ai rencontré des habitants riches do la Nouvelle- Angleterre 4 qui abandonnaient le pays de leur naissance dans le but d'aller jeter, sur les bords du Missouri ou dans les prairies des IlUhois , les fondements du christianisme et de la liberté* C'est ainsi qu'aux États-Unis le zèle religieux s'échauffe sans cesse au foyer du patriotisme. Vous pensez que ces hommes agissent uniquement dans la considéi^tîoa de Tautre vie, mais vous vous trompez : l'éternité n'est qu'un de

leurs soins* Si vous interrogez ces missionnaires de la civilisation chré-

« aware that tkerS wa» a man lii^iDg Mfho dtd not bélier in « the existence of God ; that this belief constituted the sanctt Jtion. of ail testimony in a court of justice , and that he (t knew of no cause in a Christian country -where a witness tf had been permitted to testify withoUt such a belief. »

tienne 9 vons serei toat surpris de lenr entendre parler si sourent des biens de ce monde , et de troarer des politiques oÙ- Toas croyiez ne voir qae des religieux. « Toutes les républiques amëricai- » nés sont solidaires les unes des autres , tous di* » ront-ils ; si les républiques de Touest tombaient » dans Tanarchie ou subissaient le joug du despo- » tisme , les institutions républicaines qui fleuris» n sent sur les bords de TOcéan Atlantique seraient >» en grand péril ; nous avons donc intérêt à ce }v que les nouveaux États soient religieux , afin » qu'ils nous permettent de rester libres. » ' Telles sont les opinions des Américains; mais leur erreur est manifeste : car chaque jour on me prouve fort doctement que tout est bien en Amérique, excepté précisément cet espritreligieux que l'admire; et j'apprends qu'il ne manque à la liberté et au bonheur de l'espèce humaine, de l'autre côté de l'Océan , que de croire avec Spinosa à l'éternité du monde, et de soutenir avec Cabanis *que le cerveau sécrète la pensée. A cela je n'ai rien à ré« pondre en vérité , sinon que ceux qui tiennent oq langage n'ont pas été en Amérique , et n'ont paa plus vu de peuples religieux que de peuples libres. Je les attends donc au retour.

Il y a des gens en France qui considèrent les institutions républicaines comme l'instrument passager de leur grandeur. Ils me-

surent des yeux l'espace immense qui sépare leurs vices et leurs misères de la puissance et des richesses ; et ils

voudraient entasser des raines dans cet abiine pour essayer de le combler. Ceux-là sont à la liberté ce que les compagnies franches du moyenâge étaient aux rois ; ils font la guerre pour leur propre compte , alors même qu'ils portent ses couleurs : la république Tivra toujours assez longtemps pour les tirer de leur bassesse présente. Ce n'est pas à eux que je parle; mais il en est d'autres qui voient dans la république un état permanent et tranquille , un but nécessaire Vers lequel les idées et les mœurs entraînent chaque jour les sociétés modernes, et qui voudraient sincèrement préparer les hommes a être libres. Quand^ceux-Ià attaquent les croyances religieuses, ils suivent leurs passions et non leurs intérêts. C'est le despotisme qui peut se passer de la fo>, mais non la liberté. La religion est beaucoup plus nécessaire dans la république qu'ils préconisent que dans la monarchie qu'ils attaquent , et dans les républiques démocratiques que dans toutes les autres.. Comment la société pourrait-elle manquer de périr si , tandis que le lien politique se relâche , le lien moral ne se resserrait pas ? et que faire d'un peuple maître de lui-même , s'il n'est pas soumis à Dieu 7

PIS PRmGIPAI.ES 0ACSB8 <2fVI BtflVftKRT LA RfiMSlOlf PUI8SANTIE BN ABCBBIQtB.

Soint qu^ont pi is les Américains de séparer PÉgltse de TÉUt ,

— Les lois, Topinion publique, les efforts des prêtres eux-mêmes , concuarent à ce résultat. — Cest à celte cause ^qu^il faut attribuer la puissance que la religion exerce aur les âmes aux

États-Unis, — Pour quoi. — Quel est de nos jours Tétat naturel des hommes en matière de religion.

— Quelle cause particulière et accidentelle s^oppose, dantf certains pays , à ce que les hommes se conforment à cet état.

Les philosophes du XVIII" siècle expiiqtiaiettC d'une façon toute simple l'affaiblissement graduel des croyances. Le zèle religieux , disaient 41s, doit s^éteindreà mesure que la liberté et les Inmiérest augmentent. Il est fâcheux que les faits ne s'accordent point avec cette théorie.

Il y a telle population européenne dont Tincrédulité n'est égalée que par rabrutissement et l'ignorance, tandis qu'en Amérique on voit l'un des peuples les plus libres et les plus éclairés du monde remplir avec ardeur tous les devoirs extérieurs de la religion.

A mon arrivée aux États-Unis , ce fut l'aspect religieux du pays qui frappa d'abord mes regards. A mesure que je prolongeais mon séjour , j'apercevais les grandes conséquences politiques qui découlaient de ces faits nouveaux.

J'avais vu parmi nous l'esprit de religion et l'esprit de liberté marcher presque toujours en sens

contraire. Ici , je les retrouvais intimement unis

Tun à l'autre: ils régnaient ensemble surîe même

sol.

" Chaque jour je sentais croître mon dësir de con-

naitre la cause de ce phénomène.

Pour rapprendre, j'interrogeni les fidèles de toutes les communions ; je recherchai surtout la société des prêtres qui conservent le dépôt des différentes croyances et qui ont un intérêt per*sonnel à leur durée. La religiotl que je professe me rapprochait particulièrement du clergé catholique, et je ne tardai point à lier une sorte d'intimité avec plusieurs de ses membres. A chacun d'eux j'exprimais mon étonnement et j'exposais mes doutes : je trouvai que tous ces hommes ne différaient entre eux que sur des détails; mais tous attribuaient principalement à la complète séparation de l'Eglise et de l'Etat l'empire paisible que la religion exerce en leur pays. Je ne crains pas d'affirmer que , pendant mon séjour en Amérique , je n'ai pas rencontré un seul homme , prêtre ou laïque , qui ne soit tombé d'accord sur ce point.

Ceci me conduisit à examiner plus attentivement que je ne l'avais fait jusqu'alors la position que les prêtres américains occupent dans la société politique. Je reconnus avec surprise qu'ils ne remplissent aucun emploi public (!)• Je n'en vis pas

(1) A moins que Ton ne donne ce noiâ àlïfbà&^'àl^que

un seul dans radministration, etjedéooavris qu'ils u*ëtaieï3t pîis même représentés aa sein des assemblées,

La lot , dans plusieurs États , leur avait ferme la carrière politique (1) ; l'opinion ^ dans tons les autres «

Lorsque en6n je vins à rechercher qael était Tespiit du clergé lui-même, j'aperçus que la plupart de ses memhres semblaient s'éloigner volcmtairement du pouvoir , et mettre une sorte d'or-Ifueil de profession à y rester étrangers. . Je les entendis frapper d'anathème l'ambition et la mauvaise foi , quelles que fussent les

opinions politiques dont elles prennent soin de se couvrir. Mais j'appris , en les écoutant , que les

beaucoup d^entre eux occupent dans les écoles. La plai grande partie de réducation est confiée au clergé.

(1) Voyea la constitution de New-York, art. 7, J 4.

Idem de la Caroline du Nord, art. 31 .

Idem de la Virginie.

Idem de la Caroline du sud, art. 1, $ 23.

Idem du Kentucky,art. 3, § 26.

Idem du Tennessee, art. 8. $ 1 .

Idem de la Louisiane, art. 2, § 22,

L'article delà constitution de New-York e«t ainsi conçu :

« Les ministres de TÊvangile , étant par leur profession » consacrés au service de Dieu, et livrés au soin de diriger » les âmes , ne doivent point être troublés dans Texercice n de ces importants devoirs j en conséquence aucun minis- » tre de TÉvangile ou prêtre , à quelque secte qu'il appar- » tienne, ne pourra être revêtu d'aucunes fonctions publi- » que», civiles ou militaires. » o -

hommes ne peaventêtre condamnables aux yeux de Dieu à cause de ces mêmes opinions lorsqu'elles sont sincères , et qu'il n*y a pas plus de péchéa errer en matière de gouvernement, qn'à se trom* per sur la manière dont il faut bâtir sa demeure ou tracer son sillon.

Je les vis se séparer avec soin de tous les partis, et en fuir le contact avec toute Tardeur de l'intérêt personnel.

Ces faits achevèrent de me prouver qu'on m'avait dit vrai. Alors je voulus remonter des faits aux causes : je me demandai comment il pouvait arriver qu'en diminuant la force apparente d'une religion, on vint à augmenter sa puissance réelle , et je crus qu'il n'était pas impossible de le découvrir.

Jamais le court espace de soixante années ne renfermera toute l'imagination de l'homme; les joies incomplètes de ce monde ne sufiQront jamais à son cœur. Seul , entre tous les êtres , l'homme montre un dégoût naturel pour ^existence et un désir immense d'exister : il méprise la vie et craint le néant. Ces différents instincts poussent sans cesse son âme vers la contemplation d'un autre monde , et c'est la religion qui l'y conduit. La religion n'est donc qu'une forme particulière de l'espérance , et elle est aussi naturelle au cœur humain que l'espérance elle-même. C'est par une espèce d'aberration de l'intelligence, et à l'aide d'une sorte de violence morale exercée sur lettr

propre nature , qae les hommes s'éloignent des croyances religieuses ; une pente invincible les y ramène. L'incrédulité est un accident; la foi seule est l'état permanent de l'humanité.

En ne considérant les religions que sous un point de vue purement humain, on peut donc dire qae toutes les religions puisent , dans l'homme lui-» même un élément de force qui ne saurait jamais leur manquer , parce qu'il tient à l'un des prin-< cipes constitutifs de la nature humaine.

Je sais qu'il y a des temps où la religion peut ajouter à cettiQ influence qui lui est propre la puissance artificielle deé lois et

l'appui des pouvoirs matériels qui dirigent la sociétés On a vu des religions intimement unies aux gouvernements de la terre dominer en même temps les âmes par la ti^rreur et par la foi ; mais , lorsqu'une religion contracte une semblable alliance , je ne crains pas de le dire , elle agit comme pourrait le faire un homme ; elle sacrifie l'avenir en vue du présent, et, en obtenant une puissance qui ne lui est point due, elle expose son légitime pou« voir.

Lorsqu'une religion ne cherche a fonder son empire que sur le désir d'immortalité qui tour* mente également le cœur de tous les hommes , elle peut viser à l'universalité ; mais quand elle vient à s'unir à un gouvernement, il lui faut adopter des maximes qui ne sont applicables qu'à <5ertains peuples. Ainsi donc, en s'alliant à on

pouvoir politique, la religion augmente sa puissance sar quelques-uns et perd Tespérance de régner sur tous.

Tant qu'une religion ne s'appuie que sur des sentiments qui sont la consolation de toutes les misères , elle peut attirer à elle le cœur du genre Iiumaia* Mêlée aux passions amères de ce monde, on la contraint quelquefois à défendre des alliés que lui a donnés l'intérêt plutôt que l'amour; et il lui faut repousser comme adversaires des hommes qui souvent Faiment encore , tout en combattant ceux auxquels elle s'est unie. La religion ne saurait donc partager la force matérielle des gouvernants, sans se charger d'une partie des haines qu'ils font naître.

Les puissances politiques qui paraissent le mieux établies n'ont pour garantie de leur durée, que les opinions d'une génération , les intérêts d'un siècle , couvent la vie d'un homme. Une loi

peut modifier l'état social qui semble le plus définitif et le mieux affermi , et avec lui tout change.

Les pouvoirs de la société sont tous plus ou moins fugitifs, ainsi que nos années sur la terre , ils se succèdent avec rapidité comme les divers soins de la vie ; et l'on n'a jamais vu de gouvernement qui se soit appuyé sur une disposition invariable du cœur humain , ni qui ait pu se fonder sur un intérêt immortel*

Aussi longtemps qu'une religion trouve sa force dans des sentiments, des instincts , des passions ,

quVn Toitsereprodaire de la même manière à toQ« tes les époques de Thistoire , elle brave Teffort da temps , ou du moins elle ne saurait être détruite* que par une autre religion. Mais quand la religion veut s'appuyer sur les intérêts de ce monde , elle devient presque aussi fragile que toutes les puissances de la terre. Seule , elle peut espérer Timmortalité ; liée à des pouvoirs éphémères, elle suit leur fortune et tombe souvent avec les pas* sions d'un jour qui les soutiennent.

En s'unissant aux différentes puissances politiques , la religion ne saurait donc contracter qu'une alliance onéreuse. Elle n'a pas besoin de leur* secours pour vivre, et en les servant elle peut mourir.

Le danger que je viens de signaler existe dans tons les temps , mais il n'est pas toujours aussi visible.

Il est des siècles où les gouvernements paraissent immortels, et d'autres où l'on dirait que l'exi-^ stencedela société est plus fragile que celle d'un homme.

Certaines constitutions maintiennent les citoyens dans une sorte de sommeil léthargique, et d'autres les livrent à une agitation fébrile.

Quand les gouvernements semblent si forts et les lois si stables, les hommes n'aperçoiventpoint le danger que peut courir la religion en s'unissant au pouvoir.

Quand les gouvernements S6 montrent si faible

et les lois ci changeantes , le péril frappe tous les regards ; mais souvent alors il n'est pins temps de s*y soustraire. Il faut donc apprendre à Fapercevoir^eloin.

A mesure qu'une nation prend un état social démocratique , et qu'on voit les sociétés pencher ▼ers la république , il devient de plus en plus dangereux d'unir la religion à l'autorité ; car les temps approchent où la puissance va passer de main en main , où les théories politiques se succéderont, où les hommes, les lois, les constitutions elles-mêmes , disparaîtront ou se modifieront .chaque jour, et cela non durant un temps , mais sans cesse. L'agitation et l'instabilité tiennent à la nature des républiques démocratiques, comme l'immobilité et le sommeil forment la loi des monarchies absolues.

Si les Américains, qui changent le chef de r£tat tous les quatre ans , qui , tous les deux ans , font choix de nouveaux législateurs, et rempla» cent les administrateurs provinciaux chaque année ; si les Américains , qui ont livré le monde politique aux essais des novateurs , n'avaient|point placé leur religion quelque part au dehors de lui, à quoi pourrait-elle se tenir dans le flux et reflux des opinions humaines? au milieu de la lutte des partis, où serait

le respect qui lui est dû? que deviendrait son immortalité quand tout périrait autour d'elle?

Les prêtres américains ont aperçu cette vérité

ayant toas les autres , et ils y eonfonnent leat conduite. Ils ont vu qu'il fallait irenonoer à Fin* flaence religieuse, s'ils voulaient acquérir une puissance politique ; et ils ont préféré perdre l'appui du pouvoir que partager ses vicissitudes.

En Amérique , la religion est peut-être moins puissante qu'elle ne l'a été dans certains temps et chez certains peuples , mab son influence est plus durable. Elle s'estréduite à ses propres forces, que nul ne saurait lui enlever, elle n'agit que dans un cercle unique , mais elle le parcourt tout entier et y domine sans effort.

J'entends en Europe des voix qui s'élèvent de toutes parts ; on déplore l'absence des croyances, et l'on se demande quel est le moyen de rendre à la religion quelques restes de son ancien pouvoir.

Il me semble qu'il faut d'abord rechercher attentivement quel devrait être , dé nos jours , Yétat naiurd des hommes en matière de religion. Connaissant alors ce que nous pouvons espérer et avons a craindre , nous apercevrions clairement le but vers lequel doivent tendre nos efforts.

Deux grands dangers menacent l'existence des religions : les schismes et l'indifférence.

Dans les siècles de ferveur, il arrive quelquefois aux hommes d'abandonner leur religion , mais ils n'échappent à son joug que pour se soumettre à celui d'une autre. La foi change d'objet , elle ne meurt point. L'ancienne religion excite alorf dans

tous les cœars d'ardents amours oa d'implacables haines ; les uns la quittent avec colère , les autres s'y attachent avec une noiivelle ardeur ; les croyances diffèrent, l'irréligion est inconnue.

Mais il n'en est point de même lorsqu'une croyance religieuse est sourdement minée par des doctrines que j^appellerai négatives, puisqu'en affirmant la fausseté d'une religion , elles n'établissent la vérité d'aucune autre.

Alors il s'opère de prodigieuses révolutions dans l'esprit humain , sans que l'homme ait l'air d'y aider par ses passions, et , pour ainsi dire, sans qu'il s'en doute. On voit des hommes qui laissent échapper, comme par oubli , l'objet de leurs plus chères espérances. Entraînés par un courant insensible contre lequel ils n'ont pas le courage de lutter, et auquel pourtant ils cèdent à regrc;^ , ils abandonnent la foi qu'ils aiment pour suivre le doute qui les conduit au désespoir.

Dans les siècles que nous venons de décrire, on délaisse ses croyances par froideur plutôt que par haine ; on ne les rejette point , elle vous quittent. En cessant de croire la religion vraie , l'incrédule ledtitinue à la juger utile. Considérant les croyan* fC^s religieuses sous un aspect humain , il recon^^ piaît leur empire sur les mœurs, leur influence sur les lois. Il comprend comment elles peuvent faire Tivre les hommes en paix et les préparer douce» ment & la mort. Il recette donc la foi après l'avoir perdue 9 et, privé aun bien dont il sait tout le

prix , il craint de Tenlever à ceux qui le possèdent encore.

De son côté , celui qui continue à croire ne craint point d'exposer sa foi à tons les regards. Dans ceux qui ne partagent point ses espérances, il voit des malheureux plutôt que des adversaires; il

sait qu'il peut conquérir leur estime sans suivre leur exemple ; il n'est donc en guerre avec personne ; et , ne considérant point la société dans laquelle il vit comme une arène où la religioa doit lutter sans cesse contre mille ennemis achar* nés, il aime ses contemporains en même temps qu'il condamne leurs faiblesses et s'afflige de leurs erreurs.

. Ceux qui ne croient pas cachant leur incrédulité, et ceux qui croient montrant leur foi , il se fait une opinion publique en faveur de la religion; on l'aime, on la soutient, on l'honore, et il faut pénétrer jusqu'au fond des âmes pour découvrir les blessures qu'elle a reçues.

La masse des hommes , que le sentiment religieux n'abandonne jamais , ne voit rien alors qui l'écarté des croyances établies. L'instinct d'une autre vie la conduit sans peine au pied des autels etlivre son cœur aux préceptes et aux consolations de la foi.

* Pourquoi ce tableau ne nous est-il pas applicable ? J'aperçois parmi nous des hommes qui ont cessé de croire au christianisme sans s'attacher i aucune religion. ..ed^yGoogle

J*en vois d'autres qui sont arrêtés dans le doute, et feignent déjà de ne pins <»roire.

Plus loin , je rencontre des chrétiens qui croient encore et n'osent le dire.

. Au milieu de ces tièdes amis et de ces ardenta adversaires , je découvre enfin un petit nombre de fidèles prêts à braver tous les obstacles et à mépriser tous les dangers pour leurs croyances. Ceux-là ont fait violence à la faiblesse humaine pour s'élever au-

dessus de la commune opinion. JEt , traînés par cet efibrt même , ils ne savent plus précbément où ils doivent s'arrêter. Comme ils 9nt vu que , dans leur patrie, le premier usage que l'homme a fait de l'indépendance a été d'atta* quer la religion , ils redoutent leurs contemporains , et s'écarlent avec terreur de la liberté que ceux-ci poursuivent. L'incrédulité leur paraissant une chose nouvelle, ils enveloppent dans une même haine tout ce qui est nouveau. Ils sont donc en guerre avec leur siècle et leur pays, et dans chacune des opinions qu'on y professe ils voient une ennemie nécessaire de la foi.

Tel ne devrait pas être de nos jours l'état naturel des hommes en matière de religion.

Il se rencontre donc parmi nous une cause accidentelle et particulière qui empêche l'esprit humain de*suivre sa pente , et le pousse au-delà des limites dans lesquelles il doit naturellement s*arrèter.

Je suis profondément convaincu que cette cause

particulière et accidentelle est Fanion intime de la politique et de la religion.

Les incrédules d'Europe poursuirent les chrétiens comme des ennemis politiques , plutôt que comme des adversaires religieux ; ils haïssent la foi comme l'opinion d'un parti bien plus que comme une croyance erronée ; et c*est moins le représentant de Dieu qu'ils repoussent dans le prêtr« que l'ami du pouvoir.

En Europe , le christianisme a permis qu'on l'unit intimement aux puissances de la terre. Aujourd'htii ces puissances tombent, et il est comme enseveli sous leurs débris. C'est un vivant qu'on a

voulu attacher a des morts : coupez les liens qui le retiennent, et il se relève.

J'ignore ce qu'il faudrait faire pour rendre au christianisme d'Europe l'énergie de la jeunesse* Dieu seul le pourrait ; mais du moins il dépend des hommes de laisser à la foi l'usage de toutes les forces qu'elle conserve encore.

COHIiBHT LB« LUMIÈRES , LB8 HABITUDES ST L^BZPB-RIENCB PRATIQUE DES AMERICAIKS CONTRIBDBRT AU SUCCES DES lASTITUTIOMS DEMOCRATIQUES.

Ce qu^on doit entendre par leslumièrea da peuple américain. — L*esprit humain a reçu aux États-Unis une culture moins profonde qu*en Europe.'-- Hais personne n^est resté dani IMgnorance. — Pourquoi. — Rapidité avec laquelle la pensée circule dans les États, à moitié déserts, de rOnest.*— Comment Texpérience pratique sert plus encore aux Américains que les connaiMances littéraires.

Dans mille endroits de cet ouvrage , j'ai fait reraat^aer aux lecteurs quelle était l'influence exercée par les lumières et les habitudes des Américainssur le maintien de leurs institutions politiques* II me reste donc maintenant peu de choses nouvelles à dire.

L'Amérique n'a eu , jusqu'à présent , qu'un trèspetit nombre d'écrivains remarquables ; elle n'a pas de grands historiens et ne compte pas un poète. Ses habitants voient la littérature propre-^ ment dite avec une sorte de défaveur ; et il y a telle ville du troisième ordre en Europe qui publie chaque année plus d'œuvres littéraires que les vingt-quatre États de l'Union pris ensemble.

L'esprit américain s'écarte des idées générales; il ne se dirige point vers les découvertes théoriques. La politique elle-même et l'industrie ne lauraient l'y porter. Aux États-Unis on ûiit sans

cesse des lois nouvelles ; mais il ne s'est point encore trourë de grands écrivains pour y rechercher les principes généraux des lois.

Les Américains ont des jurisconsultes et des commentateurs; les publicistes leur manquent; et en politique ils donnent au monde des exemples plutôt que des leçons.

Il en est de même pour les arts mécaniques.

En Amérique, on applique avec sagacité les inventions de l'Europe; et, après les avoir perfectionnées, on les adapte merveilleusement aux besoins du pays. Les hommes y sont industrieux, mais ils n'y cultivent par la science de l'industrie. On y trouve de bons ouvriers et peu d'inventeurs. Fultoa colporta longtemps son génie chezlespeuples étrangers, avant de pouvoir le consacrer à son pays.

Celui qui veut juger quel est l'état des lumières parmi les Anglo-Américains , est donc exposé à voir le même objet sous deux différents aspects. S'il ne fait attention qa'aux savants , il s'étonnera de leur petit nombre ; et , s'il compte les ignorants , le peuple américain lui semblera le plus éclairé de la terre. .

. La population tout entière se trouve placée entre ces deux extrêmes : je l'ai déjà dit ailleurs.

Dans la Nouvelle-Angleterre , chaque citoyen reçoit les notions élémentaires des connaissances humaines ; il apprend en

outre quelles sont les doctrines et les preuves de sa religion ; on lui foit connaître l'histoire de sa patrie^ et les traitsjprin-

eipaux de la constitution qai la rég^it. Dans le Connecticht et le Massachusetss, il est fort rare de trouver un homme qui ne sache qu'imparfaitement toutes ces choses, et celui qui les ignore absolument est en quelque sorte un phënomène.

Quand je compare les républiques grecque et romaine à ces républiques d'Amérique ; les bibliothèques manuscrites des premières et leur populace grossière, aux mille journaux qui sillonnent les secondes , et an peuple éclairé qui lès habite ; lorsque ensuite je songe à tous les efforts qu'on fait encore pour juger de l'un à l'aide des autres, et prévoir, par ce qui est arrivé il y a deux mille ans , ce qui arrivera de nos jours , je suis tenté de brûler mes livres , afin de n'appliquer que des idées nouvelles à un état social si nouveau.

Il ne faut pas, du reste, étendre indistinctement à toute l'Union ce que je dis de la Nouvelle-' Angleterre. Plus on s'avance à l'ouest ou vers le midi, et plus l'instruction du peuple diminue. Dans les Etats qui avoisinent le golfe du Mexique , il se trouve, ainsi que parmi nous,. un certain nombre d'individus qui sont étrangers aux éléments des connaissances humaines. Maison chercherait vainement , aux Etats-Unis , un seul canton qui fût resté plongé dans l'ignorance. La raison eu est simple : les peuples de l'Earope sont partis des ténèbres et de la barbarie pour s'avanter vers là civilisation et vers les lumières. Leurs

progrès ont été inégaux : les uns ont conra dan» cette carrière, les autres n'ont fait en quelque sorte qu'y marcher; plusieurs se sont arrêtés, et ils dorment encore sur le chemin.

Il n'en a point été de même aux Etats-Unis. .

Les Angio- Américains sont arrivés tout civilisés sur le sol que leur postérité occupe; ils n'ont point eu à apprendre , il leur a suffi de ne pas oublier» Or, ce sont les fils de ces mêmes Américains qui , chaque année , transportent dans le désert, avec leur demeure, les connaissances déjà acquises et l'estime du savoir. L'éducation leur a fait sentir l'utilité des lumières , et les a mis en état de transmettre ces mêmes lumières à leurs descendants. Aux États-Unis , la société n'a donc point d'enfance ; elle naît a l'âge viriL

Les Américains ne font aucun usage du mot de paysan; ils n'emploient pas le mot, parce qu'ils n'ont pas l'idée : l'ignorance des premiers âges, la simplicité des champs, la rusticité du village ne se sont point conservées parmi eux , et ils ne conçoivent ni les vertus , ni les vices , ni les habitudes grossières, ni les grâces naïve» d'une civilisation naissante.

Aux extrêmes limites des Etats confédérés, sur les confins de la société et du désert, se tient une population de hardis aventuriers qui , pour fuir la pauvreté prête à les atteindre sous le toit paternel , n'ont pas craint de s'enfoncer dans les itolitudes de l'Amérique i et d'y chercher une

noarelle patrie. A peine arrirë sur le liea qni doit lui servir d'asile , le pionnier abat quelques arbres à la bâte , et élève une cabane sous la feuillée. Il n'y a rien qui offre un aspect plus misérable que ces demeures isolées. Le voyageur qui s'en approche vers le soir, aperçoit de loin reluire , à travers les murs, la flamme du foyer; et la nuit , si le vent vient à s'élever, il entend le toit de feuillage s'agiter avec bruit au milieu des arbres de la forêt. Qui

ne croirait que cette pauvre chaumière sert d'asile à la grossièreté et à l'ignorance? Il ne faut pourtant établir aucuns rapports entre le pionnier et le lieu qui lui sert d'asile. Tout est primitif et sauvage autour de lui, mais lui est, pour ainsi dire, le résultat de dix-buit siècles de travaux et d'expérience. Il porte le vêtement des villes, en parle la langue, sait le passé , est cnrieux de l'avenir, argumente sur le présent ; c'est un homme très-civilisé qui, pour un temps , se soumet à vivre au milieu des bois, et qui s'enfonce dans les déserts du Nouveau- Monde avec la Bible , une hache et des jour* naux.

Il est difficile de se figurer avec quelle incroyable rapidité la pensée circule dans le sein de ces déserts (1).

(1) J*ai parcouru une partie des frontières des États-Unis sur une espèce de charrette découverte qu*on appelajgj^, malle. Nous marchions grand train nuit et jour par demflw mÎDs à peine frayés , au milieu dHmmeoses forêts dVbres

Je ne crois point qu'il se fasse un aussi grand mouvement intellectuel dans les cantons de France les plus éclairés et les plus peuplés (1).

On ne saurait douter qu'aux États-Unis l'instruction du peuple ne serve puissamment aa maintien de la république démocratique. Il en sera ainsi , je pense , partout où l'on ne séparera point l'instruction qui éclaire l'esprit , de l'édu* cation qui règle les mœurs.

Toutefois, je ne m'exagère point cet avantage, et

verts; lorsque robscuritë devenait impénétrable, mon con* ducteur aRumait des branches de mélèze , et nous continuions

notre route à leur clarté. De loin en loin on rencontrait une chaumière au milieu des bois : c^était l*hdtel de la Poste. Le courrier jetait i la porte de cette demeure isolée un énorme paquet de lettres, et nous reprenions n^e course au galop, laissant i chaque habitant du Yoisinage le soin de venir chercher sa part du trésor.

(1) En 1832, chaque habitant du Michigan a fourni 1 fr. 92 cent, i la taxe des lettres , et chaque habitant des Flortdes, 1 fr. 5 cent. (Yoy. National Calendar, 1833, p. 244). Dans la même année , chaque habitant du département du Nord a payé à TÉtat pour le même objet ,1 fr. 4 cent. (Voyez Compte général de l'adminiêtration des finances, 1835, page 623). Or, le Michigan ne comptait encore à cette époque que sept habitants par lieue carrée, et la Floride , cinq. L*lnstruction était moins répandue et Tactivité moins grande dans ces deux districts que dans la plupart des États de TUnion : tandis que le département du Nord , ^^irenferme 3,400 individus par lieue carrée , forme une W^ortioni les plus éclairées et les plus industrielles de France.

je suis plus loin encore de croire, ainsi qu'un grand nombre de gens en Europe , qu'il suffise d'apprendre aux hommes à lire et a écrire pour en faire aussitôt des citoyens.

Les rentables lumières naissent principale* ment de l'expérience, et, si l'on n'avait pas habitué peu à peu les Américains à se gouverner eux-mêmes , les connaissances littéraires qu'ils possèdent ne leur seraient point aujourd'hui d'un grand secours pour y réussir.

J'ai beaucoup vécu avec le peuple aux États- Unis, et je ne saurais dire combien j'ai admiré son expérience et son bon sens.

N'amenefpas l'Américain a parler de l'Europe ; il montrera d'ordinaire une grande présomption et un assez sot orgueil. Il se contentera de ses idées générales et indéfinies qui , dans tous les pays , sont d'un si grand secours aux ignorants. Mais interrogez-le sur son pays, et vous verrez se dissiper tout a coup le nuage qui enveloppait son intelligence : son langage deviendra clair , net et précis , comme sa pensée. Il vous apprendra quels sont ses droits , et de quels moyens il doit se servir pour les exercer ; il saura suivant quels usages se mène le monde politique. Vous apercevrez que les règles de l'administration lui sont connues , et qu'il s'est rendu familier le mécanisme des lois. L'habitant des États-Unis n'a pas puisé dans les livres ces connaissances pratique/i et ces notions positives : son éducation littéraire

a pu le préparer à les receroir, mais ne les lai a point fournies.

C'est en participant à la législation que l'Américain apprend à connaître les lois ; c'est en goa^ vernant qu'il s'instruit des formes du gouvernement. Le grand œuvre de la société s'accomplit chaque jour sous ses yeux , et, pour ainsi dire» dans ses mains.

Aux Etats-Unis, l'ensemble de l'éducation des hommes est dirigé vers la politique; en Europe , son but principal est de préparer à la vie privée.

L'action des citoyens dans les affaires est un fait trop rare pour être prévu d'avance.

Dès qu'on jette les regards sur les deux sociétés , ces différences se révèlent jusque dans leur aspect extérieur.

En Europe, nous faisons souvent entrer les idées et les habitudes de l'existence privée dans la vie publique ; et comme il nous arrive de passer tout à coup de l'intérieur dô la famille au goa» vemement de l'État , on nous voit souvent discuter les grands intérêts de la société de la même manière que nous conversons avec nos amis.

Ce sont au contraire les habitudes de la vie publique que les Américains transportent presque toujours dans la vie privée. Chez eux, l'idée du jury se découvre parmi les jeux de l'école, et l'on retrouve les formes parlementaires jusque dans l'ordre d'un banquet.

<tUB LES LOIS 8Bie^yBNT PLV8 AU «AINTIBN DB LA BB-PilBtlQUB DÉMOCRATIQUE AUX ETATS-UNIS QUE LES CAU8B8 9Wt* SIQUBS ET LES MOBUES PLUS QUE LES LOiSi

Tous les peuples de T Amérique ont un état social démocratique. — Cependant les institutions démocratiques ne se soutiennent que chez les Anglo- Américains. Les Espagnols de TAmérique du Sud, aussi favorisés par la nature^ physique que les Anglo-Américains, ne peuvent support ter la république démocratique. — Le Mexique , qui a adopté la constitution des États-Unis, ne le peut. — Les Anglo-Américains de TOuest la supportent avec plus de peine que ceux de r£st. — Raisons de ces différences.

J'ai dit qu*il fallait attribuer le maintien des institations dëmocratiqaesdes Etats-Unis aox cir* constances, aux lois et aux moeara (!)•

La plupart des Européens ne connaissent que la première de ces trois causes, et ils lui donnent une importance prépondérante

qu'elle n'a pas.

Il est vrai que les Anglo-Américains ont apporté dans le Nouveau-Monde l'égalité des conditions. Jamais on ne rencontra parmi eux ni roturiers , ni nobles; les préjugés de naissance y ont toujours été aussi inconnus que les préjugés de pro-

(1) Je rappelle ici ait. lecteur le sens général dans lequel je prends le mot de mœurs; j'entends par ce mot rensent* ble des dispositions intellectuelles et morales que les hommes fl|Mrtettt dans l'état de société. gtized by Goo . _

fession. L'état social se trouvant ainsi déniocra-' tique 5 la dérooctatie n'eut pas de peine à établir son empire.

Mais ce fait n'est point particulier aux États* Unis : presque toutes les colonies d'Amérique ont été fondées par des hommes égaux entre eux ou qui le sont devenus en les habitant. Il n'y a pas une seule partie du Nouveau-Monde où les Européens aient pu créer une aristocratie.

Cependant les institutions démocratiques ne prospèrent qu'aux États-Unis.

L'Union américaine n*a point d'ennemis à combattre. Elle est seule au milieu des déserts comme une ile au sein de l'Océan.

Mais la nature avait isolé de la même manière les Espagnols de l'Amérique du Sud ^ et cet isolement ne les a pas empêchés d'entretenir des armées. Ils se sont fait la guerre entre eux quand les étrangers leur ont manqué. Il n'y a que la démocratie anglo-américaine qui , jusqu'à présent, ait pu se maintenir en paix.

Le territoire de l'Union présente un champ sans bornes à l'activité humaine; il offre un aliment inépuisable à l'industrie et au travail. L'amour des richesses y prend donc la place de l'ambition , et le bien-être y éteint l'ardeur des partis.

.Mais dans quelle portion du monde rencontre-t-on des déserts plus fertiles , de plus grands fleuves, des richesses pins intactes et^plusinégii»

sables que dans FAmëriqne do Sud? Cependant rAmérique du Sud ne peut supporter la démocratie. S*il suffisait aux peuples pour être Iteureux d'avoir été placés dans un coin de l'univers, et de pouvoir s'étendre à volonté sur des terres inhabitées, les Espagnols de l'Amérique méridionale n'auraient pas à se plaindre de leur sort. Et quand ils ne jouiraient point du même boubeur que les habitants des Etats-Unis , ils devraient du moins se faire envier des penses de l'Europe. Il n'y a cependant pas sur la terre de nations plus misérables que celle de l'Amérique du Sud.

Ainsi , non-seulement les causes physiques ne peuvent amener des résultats analogues chez les Américains du Sud et ceux du Nord , mais elles ne sauraient même produire chez les premiers qi^âk^ue chose qui ne fût pas inférieur à ce qu'on voit en Europe , où elles agissent en sens con-* traire.

Les causes physiques n'influent dond pas autant qu'on le suppose sur la destinée des nations.

J'ai rencontré des hommes de la Nouvelle- Angleterre prêts à abandonner une patrie où ils au^ raient pu trouver l'aisance , pour aller chercher la fortune au désert. Près de là , j'ai vu la population française du Canada se presser dans un espace trop étroit pour elle, lorsque le même dé* sert était proche ; et^ tandis

que l'émigrant des États-Unis acquérait avec le prix de quelques journées de travail un grand domaine , le Cana-.

dien payait la terre aussi cher que s'il eût eneor» habité la France.

Ainsi , la nature , en livrant auxE uropëens les solitudes du Nouveau-Monde, leur offre des biens dont ils ne savent pas toujours se servir.

J'aperçois chez d'autres peuples de l'Amërique les mêmes conditions de prospérité que chez les Angio • Américains , moins leurs lois et leurs mœurs; et ces peuples sont misérables* Les lois et les mœurs des Anglo-Américains forment donc la raison spéciale de leur grandeur et la cause prédominante que je cbercbe.

Je suis loin de prétendre qu'il y ait une bonté absolue dans les lois américaines : je ne crois point qu'elles soient applicables a tous les peuples démocratiques ; et , parmi elles , il egifsst plusieurs qui , aux États-Unis mêmes , me semblent dangereuses*

Cependant on ne saurait nier que la législation des Américains, prise dans son ensemble , ne soit l)ien adaptée au génie du peuple qu'elle doit régir et à la nature du pays.

Les lois américaines sont d(mo bonnes , et il laut leur attribuer une grande part dans le succès qu'obtient en Amérique le gouveroemenl de la démocratie ; mais je ne pense pas qu'elles en soient la cause principale. Et si elles me paraissent avoir plus d'influence sur le bonheur social des Américains que la çature même du jpajs^ d'un

autre çètë j'aperçois des raisons de croire qu'elles en exercent moins que les mœurs.

Les lois fédérales forment assurément la portion la plus importante de la législation des États- Unis.

liC Mexique , qui est aussi heureusement situé que l'Union anglo*américaine , s'est approprié ces xnêmes lois , et il ne peut s'habituer au gouvernement de la démocratie.

Il y a donc une raison indépendante des causes physiques et des lois , qui fait que la démocratie peut gouverner les État8-Unû|^

Mais voici qui prouve pluf^^^re. Presque tous les hommes qui habitent le territoire de l'Union sont xÉus du même sang. Ils parlent la même langue , prient Dieu de la même manière , sont soumis aux mêmes causes matérielles ; obéissent aux mêmes lois. D'où naissent donc les différences qu'il faut observer entre eux ?

Pourqui, a l'est de l'Union , le gouvernement républicain se montre-t-il fort et régulier, et procède-t-il avec maturité et avec lenteur? Quelle cause imprime à tous ses actes un caractère de sagesse et de durée ?

]>'où vient , au contraire , qu'à l'ouest les pou^ voirs de la société semblent marcher au hasard ?

Pourquoi y règne-t-il , dans le mouvement des affaires, quelque chose de désordonné, de pas* sionné , on pourrait presque dire de fébrile , qai n' annonce point un long avenir ? _ _ ^^

Je ne compare plus le^ Anglo-Américains à daa peuples étrangers. J*oppose maintenant les Anglo-Américains les uns aux autres , el je cherche pourquoi ils ne se ressemblent pas. Ici tous

les arguments tirés de la nature du pays et de la différence desioîdme manquent en même temps. Il faut rqcourir à quelque autre cause ; et cette cause , où la découTrirai-je , sinon dans les mœurs ?

C'est à l'est que les Anglo- Américains ont contracté le plus long usage du gouyemement de la démocratie , et qiCiU ont formé les habitudes et conçu les idées les puis favorables à son maintien. La démocratie y a peu à peu pénétré dans les usages , dans les opinions , dans les fornfts ; on la retrouve dans tout le détail de la vie sociale comme dans les lois. C'est à l'est que l'instruction littéraire et l'éducation pratique du peuple ont été le plus perfectionnées , et que la religion s'est mieux entremêlée à la liberté. Qu'est-ce que toutes ces habitudes , ces opinions , ces usages, ces croyances, sinon ce que j'ai appelé des mœurs?

A l'ouest , au contraire , une partie des mêmes avantages manque encore. Beaucoup d'Améri-* cains des États de l'ouest sont nés dans les bois , et ils mêlent à la civilisation de leurs pères les idées et les coutumes de la vie sauvage. Parmi eux , les passions sont plus violentes ; la morale religieuse , moins paissante ; les idées, moins arrêtées. Les hommes n'y exercent aucun contrôle

les uns sur les autres , car ils se conDaissent à peine. Les nations de l'ouest montrent donc, jus* qu*à un certain point, et Finexpërience et les habitudes déréglées des peuples naissants. Gepen*dant les sociétés , dans l'ouest , sont formées d'éléments anciens ; mais l'assemblage est nouveau.

Ce sont donc particulièrement les mœurs qui rendent les Américains des États-Unis , seuls , entre tous les Américains , ca-

pables de supporter l'empire de la démocratie ; et ce sont elles encore qui font que les diverses démocraties anglo-américaines sont plus ou moins réglées et prospères.

Ainsi , l'on s'exagère en Europe l'influence qu'exerce la position géographique du pays sur la durée des institutions démocratiques. On attribue trop d'importance aux lois , trop peu aux mœurs.. Ces trois grandes causes servent sans doute à régler et à diriger la démocratie américaine , mais s'il fallait les classer , je dirais que Icf^^eauses physiques y contribuent moins que les lois, 4 6|^le8 lois infiniment moins que les mœurs.

Je suis convaincu que la situation la plus heureuse et les meilleures lois ne peuvent maintenir une constitution en dépit des mœurs, tandis que celles-ci tirent encore parti des positions les plus défavorables et des plus mauvaises lois. L'importoice des mœurs est une vérité commune à laquelle l'étude et l'expérience ramènent sans cesse. 11 me semble que je la trouve placée dans mon

esprit eomme un point central ; je l'aperçois au boni de toutes mes idées.

Je n'ai pins (ju'un mot à dire snr ce snjet.

Si je ne snis pomt parvenu à feire sentir an lecteur dans le cours de cet ouvrage l'importance que j'attribuais à l'expérience pratkjoe litos Américains, à leurs habitudes, à leurs opinions , en un mot à leurs mœurs , dans le maintien de leurs lois , j'ai manqué Je but principal que je me pro* posais en l'écrivant.

LES LOIS ET LES MOEURS SUFFIRAIENT-ELLES POUR MAIN- TENIR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES AUTRE

PART tîu'EN AHÉRIQUk?

Les Angplo-Àiilérickihâ , transportas en Europe , taraient obligées d*y modifier leurs lois. — Il faut distinguer eutre les institutions démocratiques et les institutions américaines. — On peut concevoir des lois démocratiques meilleures ou du moins différentes de celles que s^est données la démocratie américaine. — L*exemple de TAmérique ■ protive seulement qu*il ne faut pas désespérer, à Taide . des lois et des mœurs, de régler la démocratie.

Tai dit que le succès des insâtutions démocra^ tiques aux Etals-Unis tenait aux lois elles-mêmes et aux mœurs plus qu'à la nature du pays.

Mais s'ensuit-il que ces mêmes causes transport tées ailleurs eussent seules la même puissance , et si le pays ne peut pas tenir Heu des lois et des

les mœan, les lois et les mœurs , à leur tour ,« peuTest-elles tenir lieu^ du pays ?

Ici l'oii concerra sans peine que les éléments de preuves nous manquent : on rencontre ^ns le * Moureau-Monde d'autres peuples que 1q| Anglo- Américains « et ces peuples étant soumis aux mé-» mes causes matérielles que ceux*ci , j'ai pu les comparer entre eux.

Mais, hors de F Amérique., il n'y a point de nations qui , privées des mêmes avantages physî^ ques que les Anglo-Américains , aient cq>endanl adopté leurs lois et leurs mœurs.

Ainsi nous n'avons point d'objet de comptason ; en cette matière on ne peut que hasarch^r des opinions. /

Il me semble d'abord qu'il faut distinguer soigneusement les institutions des États-Unis d'avec les institutions démocratiques en général.

Quand je songe à l'état de l'Europe , à ses grands peuples , a ses populeuses cités , à ses formidables armées, aux complications de sa politique î je ne saurais croire que les Angl^Américains eux-mêmes , transportés avec leurs idées, leurs religion , leurs mœurs , sur notre sol , puissent y vivre sans y modifier considérablement leurs lois.

Maison peut supposer un peuple démocratique organisé à'une autre manière que le peuple américain.

Est-il donc impossible de concevoir un gouver-

nement fondé sur Jes volontés réelles de la majorité , mais où la majorité i faisant violence aux instincts d'égalité qai lai sont naturels ; en faveur t de Tordre et de la stabilité de FEtat , consentirait à revêtir de tontes les attributions du pouvoir exécutif une famille on un homme ? Ne sauraiton imaginer une société démocratique où les forces nationales sefaient plus centralisées qu'aux Etats-Unis; où le peuple exercerait un empire IV moins direct et moins irrésistible sur les affaires générales, et où cependant chaque citoyen , revêtu de certains droits , prendrait part , dans sa sphère , à la marche du gouvernement?

Ce que j*ai vu che% les Anglo-Américains me porte à croire que des institutions démocratiques de cette nature , introduites prudemment dans la société, qui s*y mêleraient peu à peu aux habitudes , et s'y fondraient graduellement avec les opinions mêmes du peuple , pourraient subsister ailleurs qu'en Amérique.

Si les lois des Etats-Unis étaient les seules lois démoci;{i.-tiques qu'on doive imaginer , ou les plus parfaites qu'il soit possible de rencontrer , je conçois qu'on pût en conclure que le succès des lois des Etats-Unis ne prouve rien pour le succès des lois démocratiques en général , dans un pays moins favorisé de la nature. «

Mais si les lois des Américains me paraissaient défectueuses en beaucoup de points , et qu'il me soit aisé, de les conceP^oir autres , la nature spé-

cîale du pays ne me prouve point que des inatitatîons démocratiques ne puissent réussir chez un peuple où les drconstances physiques se tromant moins favorables, les lois seraient meilleures.

Si les hommes se montraient différents enAmé* rique de ce qu'ils sont ailleurs , si leur état social faisait naître chez eux des habitudes et des opinions contraires à celles qui naissent . en Europe de ce même état social , ce qui se passe dans les démocraties américaines n'apprendrait rien sur ce qui doit se passer dans les autres.démocraties.

Si les Américains montraient les mêmes penchants que tous les autres peuples démocratiques^ -et que leurs législateurs s'en fussent rapportés à Ja nature du pays et à la faveur des circonstances pour contenir ces penchants dans de justes limites , la prospérité des États-Unis devant être attribuée à des causes purement physiques , ne prouverait rien en faveur des peuples qui voudraient suivre leurs exemples sans avoir leurs avantages naturels.

Mais ni l'une ni l'autre de ces suppositions ne se trouvent vérifiées par les faits.

J'ai rencontré, en Amérique des passions analogues à celles que nous voyons en Europe : les nues tenaient à la nature même du cœur humain ; les autres , à l'Etat «démocratique de Ja société.

C'est ainsi que j'ai retrouvé aux Etats-Unis l'inquiétude du cœur , qui est naturelje auxjiommes.

quand tbutes les conditions étant à peu près égales , chacun voit las mêmes chances de s^élerer. J'y ai rencontré le sentiment démocratique de l'enTie exprimé de mille manières différentes. J'ai remarqaé que le peuple y montrait souvent , dans la conduite des affaires , un grand mélange ^e présomption et d'ig;norance ; et j^en ai conclu qu'en Amérique comme parmi nous , les hommes étaient sujets aux mêmes imperfections et exposés aux mêmes misères.

Mais quand je Tins à examiner attentivement l'état de la société , je découvris sans peine que les Américains avaient fait de grands et heureux efforts pour combattre ces faiblesses du cœur humain et corriger ces défauts naturels de la dé* mocratie.

Leurs diverses lois municipales me parurent comme autant de barrières qui retenaient dans une sphère étroite l'ambition inquiète des citoyens) et tournaient au profit de la commune les mêmes passions démocratiques qui eussent pu renverser l'État. Il me sembla que les législateurs américains étaient parvenus à opposer , non sans «uccès , l'idée des droits aux sentiments de l'envie ; aux mouvements continuels du monde politique , l'immobilité de la morale religieuse ; l'expérience du peuple ^ à son igno-

rance théorique ; et son habitude des affaires , à la fougue de ses désirs.

^ Les Américains ne s'en sont^onç pas rapportés

à la nature du pays pour combattra les dangws qui naissent de leur constitution et de leurs lois politiques. A des maux qu'ils partagent avec tous les peuples démocratiques , ils ont appliqué des remèdes dont eux seuls , jusqu'à présent , se sont ayisës ; et quoiqu'ils fussent les premiers à en faire l'essai , ils ont réussi*

Les mœurs et les lois des Américains ne sont pas les seules qui puissent convenir aux peuples démocratiques; mais les Américains ont montré qu'il ne faut pas désespérer de régler la démocra* tie à l'aide des lois et des mœurs.

Si d'autres peuples , empruntant à l'Amérique cette idée générale et féconde , sans vouloir du reste imiter ses habitants dans l'application particulière qu'ils en ont faite, tentaient de se rendre propres à l'état social que la Providence impose aux hommes de nos jours, et cherchaient ainsi à échapper au despotisme ou à l'anarchie qui les menacent , quelles raisons avons-nous de croire qu'ils dussent échouer dans leurs efforts ?

L'organisation et l'établissement de la démocratie parmi les chrétiens est le grand problème politique de notre temps. Les Américains ne résolvent point sans doute ce. problème , mais ils fournissent d'utiles renseignements à ceux qui veulent le résoudrCé

IMFOHTANGP DE CB QUI PRECEDE PAR RAPPORT' A L^EVROPE

On découvre aisément pourquoi je me suis livré aux recherches qui précèdent. La question que j*ai soulevée n'intéresse pas seulement les États-Unis, mais le monde entier; non pas une nation, mais tous les hommes.

Si les peuples dont Tétat social est démocratique ne pouvaient rester libres que lorsqu'ils habit tent des déserts , il faudrait désespérer du sort futur de l'espèce humaine ; car les hommes marchent rapidement vers la démocratie , et les déserts se remplissent.

S'il était vrai que les lois et les mœurs fussent insuffisantes au maintien des institutions démocratiques , quel autre refuge resterait-il aux nations sinon le despotisme d'un seul ?

Je sais que de nos jours il y a bien des gens honnêtes que cet avenir n'effraie guère , et qui , fatigués de la liberté , aimeraient à se reposer enfin loin de ses orages.

Mais ceux-là connaissent bien mal le port vers lequel ils se dirigent. Préoccupés de leurs soj^r venirs , ils jugent le pouvoir absolu par ce qu'il a été jadis , et non par ce qu'il pourrait être de nos jours.

Si le pouvoir absolu venait à s'établir de nouveau chez les peuples démocratiques de l'Europe,

je ne doute pas qa'il n'y prit une forme nouvelle et qu'il ne s'y montrât sous des traîts^ inconnus a nos pères.

Il fut un temps en Europe où la loi , ainsi que le consentement du peuple , avait revêtu les rois d'un pouvoir presque sans bornes. Mais il ne leur arrivait presque jamais de s'en servir.

Je ne parlerai point des prérogatives de la no«blesse , de Fautoritë des cours souveraines , du droit des corporations, des privilèges de province, qui , tout en amortissant les coups de l'autorité , maintenaient dans la nation un esprit de résistance.

Indépendamment de ces institutions politiques qui , souvent contraires à la liberté des particuliers , servaient cependant à entretenir l'amour de la liberté dans les âmes , et dont , sous ce rapport, l'utilité se conçoit sans peine , les opinions et les mœurs élevaient autour du pouvoir royal des barrières moins connues, mais non moins puissantes.

La religion , l'amour des sujets , la bonté du prinee , Fbonneur , l'esprit de &mille , les préjugés de province , la coutume et l'opinion publique, bornaient le pouvoir des rois, et enfermaient dans un cercle visible leur autorité.

Des barrières qui arrêtaient jadis la tyrannie , que nous reste-t-il aujourd'hui ?

La religion ayant perdu son empire sur les âmes , la borne la plus visible qui divisait le bien et le mal se trouve renversée; tout semble douteux et incertain dans le monde moral ; les rois et les peuples y marchent au hasard , et nul ne saurait dire où sont les limites naturelles du despotisme et les bornes de la licence.

De longues révolutions ont pour jamais détruit le respect qui environnait les chefs de l'Etat* Déchargés du poids de l'estime

publique , les princes peuvent désormais se livrer sans crainte 9 l'enivrement du pouvoir.

Quand les rois voient le cœur des peuples qui vient au devant d'eux , ils sont cléments , parce qu'ils se sentent forts; et ils ménagent l'amour de leurs sujets , parce que l'amour des sujets est l'ap* pui du trône. Il s'établit alors entre le prince et le peuple un échange de sentiments dont la douceur rappelle au sein de la société l'intérieur de la famille. Les sujets , tout en murmurant contre le souverain, s'affligent encore de lui déplaire , et le souverain frappe ses sujets d'une main légère, ainsi qu'un père châtie ses enfants.

Mais quand une fois le prestige de la royauté s'est évanoui au milieu du tumulte des révolutions ; lorsque les rois , se succédant sur le trène, y ont tour â tour exposé aux regards des peuples la faiblesse du droit et la dureté du /afV, personne

ne voit plas dans le souverain le père de l'âtal , et chacun y aperçoit un maître. S*il est faible , on le méprise ; on le hait s'il est fort. Lui-même est plein de colère et de crainte ; il se voit ainsi qu'on étranger dans* son pays, et il traite ses su* jeiB en vaincus.

Quand les provinces et les villes formaient autant de nations différentes au milieu de la patrie commune, chacune d'elles avait un esprit parti* çulier qui s'opposait à l'esprit général de la servitude; mais aujourd'hui que toutes les parties du même empire, après avoir perdu leurs franchises, leurs usages , leurs préjugés et jusqu'à leurs souvenirs et leurs noms, se sont habituées à obéir aux mêmes lois , il n'est pas plus difficile de les opprimer toutes ensemble que d'opprimer séparément l'une d'elles.

Pendant que la noblesse jouissait de son pouvoir et longtemj-giiencore après qu'elle l'eut perdu, l'honneur aristocratique donnait une force extraordinaire aux résistances individuelles.

On voyait- alors des hommes qui , malgré leur impuissance, entretenaient encore une haute idée de leur valeur individuelle , et osaient résister isolément à l'effort de la puissance publique. ,

Mais de nos jours où toutes les classes achèvent de se confondre y où l'individu disparait de plus en plus dans la foule et se perd aisément au milieu de l'obscurité commune, aujourd'-hui que l'honneur monarchique ayant presque perdu son

empire sans être remplacé par la vertu, rien ne soutient plus Thomme au-dessus de lui-même^ . qui peut dire où s'arrêteraient les exigences du pouvoir et les complaisances de la faiblesse?

Tant qu'a duré l'esprit de famille , l'homme qui luttait contre la tyrannie n'était jamais seul ; il trouvait autour de lui des clients, des amis héréditaires , des proches. Et cet appui lui eût-il manqué , il se sentait encore soutenu par ses aïeux et animé par ses descendants. Mais quand les patrimoines se divisent , et quand en peu d'années les races se confondent, où placer l'esprit de fajuille?

Quelle force reste-t-il aux coutumes chez un peuple qui a entièrement changé de face et qui en change sans cesse , où tous les actes de tyrannie ont déjà un précédent , où tous les crimes peuvent s'appuyer sur un exemple, où l'on ne saurait rien rencontrer d'assez ancien pour qu'on redoute de le détruire , ni rien concevoir de si nouveau qu'on puisse l'oser?

Quelle résistance offrent des mœurs qui se sont déjà pliées tant de fois ?

Que peut l'opinion publique elle-même , lorsqu'il n'existe pas vingt personnes qu'un lien commun rassemble ; quand il ne se rencontre ni un homme , ni une famille., ni un corps , ni une classe , ni une association libre , qui puisse repré. «enter et faire agir cette opinion ?

, Quand chaque citoyen étant également impuis-

sant , également pauvre , également isolé , né peut opposer que sa faiblesse individuelle à la force organisée du gouvernement ?

Pour concevoir quelque chose d'analogue à ce qui se passerait alors parmi nous , ce n'est point à nos annales qu'on devrait recourir. Il faudrait peut-être interroger les monuments de l'antiquité, et se reporter à ces siècles affreux de la tyrannie romaine, où les mœurs étant corrompues, les souvenirs effacés, les habitudes détruites, les opinions chancelantes, la liberté, chassée des lois , ne sut plus où se réfugier pour trouver un asile; où rien ne garantissant plus les citoyens, et les citoyens ne se garantissant plus eux-mêmes, on vit des hommes sejouer de la nature humaine, et des princes lasser la clémence du Ciel plus tôt que la patience de leurs sujets.

Ceux-là me semblent bien aveugles qui pensent retrouver la monarchie de Henri IV ou de Louis XIV. Quant à moi , lorsque je considère l'état où sont déjà arrivées plusieurs nations eu^ ropéennes et celui où toutes les autres tendent, je me sens porté, à croire que bientôt parmi elles il. ne se trouvera plus de place que pour la liberté démocratique ou pour la tyrannie des Césars.

Ceci ne mérite-t-il pas qu'on y songe? si les hommes devaient arriver, en effet, à ce point qu'il fallût les rendre tous libres ou tous esclaves, tous égaux en droits ou tous privés de droits?

Si ceux qui gouvernent les sociétés en étaient

réduits a cette alternative d'ëlever gradaellemeat la foule jusqu'à eux, ou de laisser tomber tous les citoyens au-dessous du niveau de rhuoianîtë, n'en serait-ce pas assez pour vaincre bien des doutes , rassurer bien des consciences , et préparer cliacun à faire abément de grands sacrifices?

Ne faudrait-il pas alors considérer le développement graduel des institutions et des mœurs démocratiques, non comme le meilleur, mais comme le seul moyen qui nous reste d*étre libres? et , sans aimer le gouvernement de la démocratie , ne serait-on pas disposé à l'adopter comme le re* mède le mieux applicable et le plus bonnéte qu'cm puisse opposer aux maux présents de la société ?

Il est difiicile de faire participer le peuple au gouvernement ; il est plus difiicile encore de lai fournir l'expérience et de lui donner les sentiments qui lui manquent pour bien gouverner.

Les volontés de la démocratie sont cbangeantes ; ses agents , grossiers ; ses lois , imparfaites : je raccorde. Mais s'il était vrai que bientôt il ne dût exister aucun intermédiaire entre l'empire de ki démocratie et le joug d'un seul, ne devrions-nous pas plutôt tendre vers l'un que nous soumettre volontairement à l'autre? et s'il fallait enfin en ar* river à une complète égalité, ne vaudrait-il pas mieux se laisser niveler par la liberté que par un despote?

Ceux qui, après avoir In ce livre, jugeraient qu'en l'écrivant j'ai voulu proposer les lois et les

..tn^rs anglo- américaines à Timitation de tous les peuples qui ont un état social démocratique, ceux-là auraient commis une grande erreur ; ils se seraient attachés à la forme , abandonnant la substance même de ma pensée. Mon but a été de montrer, par l'exemple de TAmérique, que les lois et surtout lesmœurs pouvaient permettre à un peuple décoocratique de rester libre. Je suis, du reste , très-loin de croire que nous devions suivre l'exemple que la démocratie américaine a donné, et imiter les moyens dont elle s'est servie pour atteindre ce but de ses efforts; car je n'ignore point quelle est l'influence exercée par la nature du pays et les faits antécédents sur les constitutions politiques, et je regarderais comme un grand malheur pour le genre humain , que la liberté , dût en touslieuxse produire sous les mêmes traits. Mais je pense que , si l'on ne parvient à introduire peu à peu et à fonder enfin parmi nous des institutions démocratiques, et que, si Ton renonce à donner à tous les citoyens des idées et des sen* tiraents qui d'abord les préparent à la liberté et «nsuite leur en permettent l'usage, il n'y aura d'indépendance pour personne, ni pour le bourgeois, ni pour le noble, ni pour le pauvre, ni pour le riche , mais une égale tyrannie pour tous ; et je prévois que , si Ton ne réussit point avec le temps à fonder parmi nous l'empire paisible du plus grand nombre , nous arriverons tôt ou tard au pouvoir illimité d'un seul . g,,,, ^y Google m. 10

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SDR l''ÉtAT ACTUEL ET I.\- VENIR PROBABLE DES TROIS RACES QUI AABITENT LB TERRITOIRE DBS ETATS-UNIS.

La tâche principale que je m'étais imposée est maintenant remplie; j*ai montré, aatant du moins que je pouyais y réussir, quelles étalent les lois de la démocratie américaine ; j*ai fait connaître quelles étaient ses mœurs. Je pourrais m*arrêter ici ; mais le lecteur trouverait peut-être que je n*ai point satisfait son attente.

On rencontre en Amérique autre chose encore qu'une immense et complète démocratie ; on peut envÎ8ag;er sous plus d'un point de vue lés peuples qui habitent le Nouveau-Monde.

Dans le cours de cet ouvrage , mon sujet m'a souvent amené à parler des Indiens et des Nègres; mais je n'ai jamais eu le temps de m'arrêfer pour montrer quelle position occupent ces deux races au milieu du peuple démocratique que j'étais occupé à peindre; j'ai dit suivant quel esprit, et a l'aide de quelles lois la confédération anglo-

américaine avait été formée ; je n'ai pu indiquer qu'en passant , et d'une manière fort incomplète, les dangers qui menacent cette confédération , et il m'a été impossible d'exposer en détail quelles étaient , ^^épendamment des lois et des mœurs, ses chances de durée. En parlant des républiques unies, je n'ai hasardé aucune conjecture sur la permanence des formes républicaines dans le Nouveau-Monde, et, faisant souvent allusion à l'activité commerciale qui règne dans l'Union , je n'ai pu cependant m'occuper de l'avenir des Américains comme peuple commerçant.

Ces objets , qui tomihent à mon sujet , n'y entrent pas ; ils sont Américains sans être démocratiques , et c'est surtout]a démocra-

tie dont j'ai voulu faire le portrait.' J'ai donc dû les écarter d'abord ; mais je dois y revenir en terminant.

Le territoire occupé de nos jours ou réclamé par l'Union américaine s'étend depuis l'Océan atlantique jusqu'aux rivages de la mer du Sud. A l'est ou à l'ouest , ses limites sont donc celles mêmes du continent ; il s'avance au midi sur le bord des Tropiques, et remonte ensuite au milieu des glaces du nord (!)•

Les hommes répandus dans cet espace ne forment point , comme en Europe , autant de rejetons d'une même famille. On découvre en eux , dès le premier abord , trois races naturellement distinctes et je pourrais presque dire TOnemies. L'éducation , la loi , l'origine et jusqu'à la forme extérieure des traits, avaient élevé entre elles une barrière presque insurmontable ; la fortune les a rassemblées sur le même sol , mais elle les a mêlées sans pouvoir les confondre , et chacune poursuit à part sa destinée.

Parmi ces hommes si divers , le premier qui attire les regards, le premier en lumière, en puissance, en bonheur, c'est l'homme blanc, l'Européen , l'homme par excellence ; au-dessous de lui paraissent le Nègre et l'Indien.

Ces deux races infortunées n'ont de commun ni la naissance , ni la figure , ni le langage , ni les mœurs ; leurs malheurs seuls se ressemblent. Toutes deux occupent une position également inférieure dans le pays qu'elles habitent ; toutes deux éprouvent les effets de la tyrannie ; et si leurs misères sont différentes , elles peuvent en accuser les mêmes auteurs. .

Ne dirait-on pas , à voir ce qui se passe dans le monde , que l'Européen est aux hommes des autres races ce que l'homme lui-

même est aux animaux. Il les fait servir à son usage , et quand il ife peut les plier , il les détruit.

L'oppression a enlevé du même coufP,^l^ des-

cendants des Africains, presque toas les privilèges de rhumanité ! Le Nègre des États-Unis a perdu jusqu'au souvenir de son pays ; il n*entend plus la langue qu'ont parlée ses pères; il a abjuré leur religion et oublié leurs mœurs ; en cessant ainsi d'appartenir a TAfrique , il n'a pourtant acquis aucun droit aux biens de FEurope ; mais il s'est arrêté entre les deux sociétés ; il est resté isolé entre les deux peuples : vendu par l'un et répudié par l'autre ; ne trouvant dans l'univers entier que le foyer de son maître pour lui offrir l'image incomplète de la patrie.

Le Nègre n'a point de famille; il ne saurait voir dans la femme autre chose que la compagne passagère de ses plaisirs, et, en naissant, ses fils sont ses égaux.

Appellerai*je un bienfait de Dieu ou une dernière malédiction de sa colère , cette disposition de l'âme qui rend l'homme insensible aux misères extrêmes , et souvent même lui donne une sorte de goût dépravé pour la cause de ses malheurs?

Plongé dans cet abîme de maux , le Nègre sent à peine son infortune ; la violence l'avait placé dans l'esclavage : l'usage de la servitude lui a donné des pensées et une ambition d'esclave ; il admire ses tyrans plus encore qu'ils ne les hait, ei^.trouve sa joie et son orgueil dan» la servile imitati^ade ceux qui l'opprâQient.

Soif mtelligenc0;ftjp[st abaissé|3 au niveta de son

ame.

dbyGooQle 10.^

Le Nègre entre en même temps dans la servitude et dans la vie. Que dis-je? souvent on l'achète dès le ventre de sa mère ; et il commence , pour ainsi dire, à être esclave avant que de naître*

Sans besoin comme sans plaisir , inutile à lui-» même , il comprend , par les premières notions qu'il reçoit de l'existence , qu'il est la propriété d'un autre dont l'intérêt est de veiller sur ses jours ; il aperçoit que le soin de son propre sort ne lui est pas dévolu ; l'usage même de la pensée lui semble un don inutile de la Providence , et il jouit paisiblement de tous les privilèges de sa

S'il devient libre*, Tindépendance lui parait souvent alors une chaîne plus pesante que l'esclavage même ; car , dans le cours de son existence , il a appris à se soumettre à tout, excepté à la raison : et quand la raison devient son seul guide il ne saurait reconnaître sa voix. Mille besoins nouveaux l'assiègent, et il manque des connaissances et de l'énergie nécessaires pour leur résister. Les besoins sont des maîtres qu'il faut combattre ; et lui n'a appris qu'à se soumettre et qu'à obéir. Il en est donc arrivé à ce comble de misère , que la servitude l'abrutit et que la liberté le fait périr.

L'oppression a'a pas exercé moins d'influence sur les races indiennes ; mais ses efiets sopt différents. . '_ . '

^vant l'arrivée des blancs dans le Nouveau-

Monde, les hommes qal habitaient FAmérique da Nord vivaient tranquilles dans les bois. Livrés aux vicissitudes ordinaires de la vie sarivage , ils montraient les vices et les vertus des peuples incivilisés. Les Européens , après avoir dispersé au loin

les tribus indiennes dans les déserts , les ont condamnées à une vie errante et vagabonde, pleine d'inexprimables misères.

Les nations sauvages ne sont gouvernéos que par les opinions et les mœurs.

En affaiblissant parmi les Indiens de l'Amérique du Nord le sentiment de la patrie , en dispersant leurs familles, en obscurcissant leurs traditions , en interrompant la chaîne des souvenirs , en changeant toutes leurs habitudes, en accroissant, outre mesure, leurs besoins, la tyrannie européenne les a rendus plus désordonnés et moins civilisés qu'ils n'étaient déjà. La condition morale et l'état physique de ces peuples n'ont cessé d'empirer en même temps, et ils sont devenus plus barbares à mesure qu'ils étaient plus malheureux. Toutefois , les Européens n'ont pu modifier entièrement le caractère des Indiens , et avec le pouvoir de les détruire , ils n'ont jamais eu celui de les policer et de les soumettre.

Le Nègre est placé aux dernières bornes de la servitude ; l'Indien , aux limites extrêmes do la liberté. L'esclavage ne produit guère chez le premier des effets plus funestes que l'indépendance chez le second. _^ ^_

Le Nègre a perdu jusqu'à la propriété de sâper« sonne , et ne saurait disposer de sa propre existence sans commettre une sorte de larcin.

Le sauvage est livré à lui-même dès qull peut agir. A peine s'il a connu l'autorité de la famille; il n'a jamais plié sa volonté devant celle d'aucun de ses semblables ; nul ne lui a appris à discerner une obéissance volontaire d'une honteuse subjection , et; il ignore jusqu'au nom de la loL Pour lui , être libre, c'est échapper

à presque tous les liens de la société. Il se complaît dans cette indépendance barbare , et il aimerait mieux périr que d'en sacrifier la moindre partie. La civilisation a peu de prise sur un pareil homme.

Le Nègre fait mille efforts inutiles pour s'introduire dans une société qui le repousse ; il se plie aux goûts de ses oppresseurs , adopte leurs opi^ nions , et aspire, en les imitant , à se confondre avec eux. On lui a dit , dès sa naissance , que sa race est naturellement inférieure à celle des blancs , et il n'est pas éloigné de le croire ; il a donc honte de lui-même. Dans chacun de ses traits, il découvre une trace de l'esclavage, et, s'il le pouvait, il consentirait avec joie à se répudier tout entier.

L'Indien, au contraire, a l'imagination toute remplie de la prétendue noblesse de son origne. Il vit et meurt au milieu de ces rêves de son orgueil. Loin de vouloir plier ses mœurs aux nôtres, il s'attache à 1a barbarie comme à un signe distinc-

tif de'sa race , et il repousse la civilisation , moins encore, peut-être, en haine d'elle, que dans la crainte de ressembler aux Européens (1).

A la perfection de nos arts il ne veut opposer que les ressources du désert; à notre tactique.

(1) L^indigène de rAmérique du Nord conserye ses opi' nions et jusqu'au moindre détail de ses habitudes avec une inflexibilité qui n'a point d'exemple dans l'histoire. Depuis plus de deux cents ans que les tribus errantes de rAmérique du Nord ont des rapports journaliers ayec la race blanche , ils ne lui ont emprunté , pour ainsi dire , ni une idée, ni un u^age. Les hommes d^Europe ont cependant exercé nUe trè»»grande influence sur les sau-

vages. Ils ont rendu le caractère indien plus désordonné , mais ils ne l'ont pas rendu plus européen.

Me trouvant dans l'été de 1831 derrière le lac Hichigan , dans un lieu nommé Green-Bay, qui sert d'extrême frontière aux États-Unis du côté des Indiens du nord-ouest , je fis connaissance avec un officier américain , le major H... qui, un jour , après m'a voir beaucoup parlé de l'inflexibilité du caractère indien , me raconta le fait suivant : « J'ai connu » autrefois , me dit-il , un jeune Indien qui avait été élevé. » dans un collège de la NouvellcAngleterre. Il y avait obx> tenu de grands succès , et y avait pris tout l'aspect exté- » rieur d'un homme civilisé. Lorsque la guerre éclata entre » nous et les Anglais , en 1810, je revis ce jeune homme ; » il servait alors dans notre armée , à la tète des guerriers » de sa tribu. Les Américains n'avaient admis les Indiens » dans leurs rangs qu'à la condition qu'ils s'ahtiendraient » de Phorrible usage de scalper les vaincus. Le soir de la ^ » bataille de***, C... vint s'asseoir auprès du feu de notre • bivouac ; je lui demandai ce qui lui était arrivé* dans la » journée ; il me le raconta , et , s'animant par degrés aux

que son courage indiscipliné; à la profondeur de nos desseins , que les instincts spontanés de sa nature sauTage.... il succombe dans cette lutte inégale.

Le Nègre voudrait se confondre avec l'Européen , et il ne le peut. L'Indien pourrait , jusqu'à un certain point , y réussir , mais il dédaigqp'de le tenter. La servilité de l'un le livre à l'esclavage, et l'orgueil de l'autre , à la mort.

Je me souviens que , parcourant les forêts qui couvrent encore l'Etat d'Alabama , je parvins un jour auprès de la cabane d'un

pionnier; je ne voulus point pénétrer dans la demeure de l'Américain , mais j'allai me reposer quelques instants sur le bord d'une fontaine qui se trouvait nonloin de là dans le bois. Tandis que j'étais en cet endroit, il y vint une Indienne (nous nous trouvions alors près du territoire occupé par la nation des Creeks); elle tenait parla main une petite fille de cinq à six ans , appartenant à la race blanche, et que je supposai être la fille du pionnier. Une négresse les suivait. Il régnait dans le costume de l'Indienne une sorte de luxe barbare : des s^' neaux de métal étaient suspendus à ses narines et à ses oreilles; ses cheveux, mêlés de grains de

« souvenirs de ses exploits , il finit par entr^ouyrir son ha- » bit , en me disant : — Ne me trahissez pas , mais voyez ! » — Je vis en effet, ajouta le mtgor H... entre son corps ^ » et sa chemise, la chevelure d'un Anglais encore toute dé* » gouttante de sang. « „^ ^ _^^ _

verre, tombaient librement sur ses épaules, et je lis qu'elle n'était point épouse, car elle portait encore le collier de coquillage que les TÎerges ont coutume de déposer sur la couche nuptiale ; la négresse était revêtue d'habillements européens presqu'en lambeaux.

Elles yinrents'asseoir tontes trois sur les bords de la fontaine , et la jeune sauvage , prenant l'enfant dans ses bras lui prodiguait des caresses qu'on aurait pu croire dictées par le cœur d'une mère; de son côté, la négresse cherchait par mille innocents artifices, à attirer l'attention de la petite créole. Celle-ci montrait dans ses moindre mouvements , un sentiment de supériorité qui contrastait étrangement avec sa faiblesse et son âge ; on eût dit qu'elle usait d'une sorte de condescendance en recevant les soins de ses compagnes.

Accroupie devant sa maîtresse, épiant chacun de ses désirs, la négresse semblait également partagée entre un attachement presque maternel et une crainte servile; tandis qu'on voyait régner, jusque dans l'effusion de tendresse de la femme sauvage , un air libre , fier et presque farouche.

Je m'étais approché et je contemplais en silence ce spectacle ; ma curiosité déplut sans doute à l'Indienne; carellese leva brusquement, poussa l'enfant loin d'elle avec une sorte de rudesse , et après m'avoir lancé un regard irrité , s'enfonça dans le bois.

Il m'était souvent arrivé de voir réunis dans

les mêmes lieux des indiTidns appartenant aux trois races humaines qui peuplent l'Amérique du Nord ; j'avais déjà reconnu , dans mille effets divers , la prépondérance exercée par les blancs 5 mais il se rencontrait, dans le tableau que je viens de décrire , quelque chose de particulièrement touchant : un lien d'affection réunissait ici les op-* primés aux oppresseurs , et la nature , en s'efforçant de les rapprocher, rendait plus frappant encore l'espace immense qu'avaient mis entre enx les préjugées et les lois.

ETAT ACTUEL ET AVENIR PROBABLE DES TRIBUS INDIEFINES QUI HABITENT LE TERRITOIRE POSSEDE PAR L^UNIOII.

Disparition graduelle des races indigènes. — Comment elle s^père. — Misères qui accompagnent les migrations forcées des Indiens. — Les sauvages de rAmérique du Nord D^aTaient que deux moyens d^échapper à la destruction : la guerre ou la civilisation. — Us ne peuvent plus faire la guerre. — Pourquoi ils ne veulent pas se civiliser Ior8<' qu*ils pourraient le faire , et ne le peuvent plus quand il» arrivent à le vouloir. — Exemple des

Creeks et des Chéroks. — Politique des États particuliers envers cesindieosr — Politique du gouvernement fédéral.

Toutes les trihus indiennes qui habitaient autrefois le territoire de la Nouvelle-Angleterre, le» Narragansetts, les Mohikans, les Pecots, ne vivent plus que dans le souvenir des homme8|les Lénapes,

qui reçurent Penn, il y a cent cinquante ans, sur les rives delà Delaware, sont aujourd'hui disparus. J'ai rencontré les derniers des Iroquois; ils demandaient l'aumône. Toutes les nations que je viens de nommers'étendaient jadis jusque sur les bords de la mer ; maintenant il faut faire plus de cent lieues dans l'intérieur du continent pour rencontrer un Indien. Ces sauvages n'ont pas seulement reculé , ils sont détruits (1). A mesure que les indigènes s'éloignent et meurent, à leurs place vient et grandit sans cesse un peuple immense. On n'avait jamais vu parmi les nations un développement si prodigieux , ni une destruction ai rapide.

Quant à la manière dont cette destruction s'opère , il est facile de l'indiquer.

Lorsque les Indiens habitaient seuls le désert dont on les exile aujourd'hui, leurs besoins étaient en petit nombre; ils fabriquaient eux-mêmes leurs armes , l'eau des fleuves était leur seule boisson, et ils avaient pour vêtements la dépouille des animaux dont la chair servait à les nourrir.

Les Européens ont introduit parmi les indigènes de l'Amérique du Nord les armes à feu , le fer et l'eau- de-vie 5 ils leur ont appris à remplacer par nos tissus les vêtements barbares dont la simplicité indienne s'était jusque-là contentée. En

(1) Dans les treize Étals originaires , il ne reste plus que 6,373 Indiens. (Voyez Documents législatifs, 20* congrès,

noU7,pag.90)• . ^--

III

contractant des goiits nouveaux , les Indiens n'ont pas appris Tartde les satisfaire , il leur a fallu recourir à l'industrie des blancs. En retour , de ces biens , que lui-même ne savait point créer, le sauvage ne pouvait rien offrir , sinon les riches fourrures que ses bois renfermaient encore. De ce moment la cbasse ne dut pas seulement pourvoir à ses besoins , mais encore aux passions frivoles de FEurope. Il ne poursuivit plus les bétes des forêts seulement pour s'en nourrir , mais afin de se procurer les seuls objets d'échange qu'il put nous donner (1).

(1) HM. Clark et Gass , dans leur rapport au congrès , le 4 février 1829, page 23, disaient :

« Le temps est déjà bien loin de nous où les Indiens pou- » raient se procurer les objets nécessaires à leur nourriture D et à leur vêtement sans recourir à Tindustrie des bommes » civilisés. Au-delà du Mississipi, dans un pays où Ton ren~ » contre encore d^immenses troupeaux de buffles , habitent » des tribus indiennes qui suivent ces animax sauvages dans » leurs migrations ; les Indiens dont nous parlons trouvent » encore moyen de vivre en se conformant à tous les usages A de leurs pères ; mais les buffles reculent sans cesse. On ne « peut plus atteindre maintenant qu'avec des fusils ou des » pièges (irapa) les bêtes sauvages

d'une plus petite espèce, » tels que Tours le daim, le castor, le rat musqué, qui four- » nissent particulièrement aux Indiens ce qui est nécessaire » au sou lien de la vie.

D C'est principalement au nord-ouest que les Indiens sont f* obligés de se livrera des travaux excessifs pour nourrir » leur famille. Souvent le chasseur consacre plusieurs jours » de suite à poursuivre le gibier sans succès; pendant ce

Pendant qaeles besoins des indigènes s'accroissaient ainsi , leurs ressources ne cessaient de décroître. •

Du jour où un établissement européen se forme dans le voisinage du territoire occupé parles Indiens, le gibier prend aussitôt Falarme (J). Des milliers de sauvages , errant dans les forêts , sans demeures fixes, ne l'effrayaient point; mais à l'instant où les bruits continus de l'industrie européenne se font entendre en quelque endroit, il commence à fuir et à se retirer vers l'ouest, où son instinct lui apprend qu'il rencontrera des dé-

i> temps il faut que sa famille se nourrisse d^écorces et de «> racines, ou qu*elle périsse. Aussi il y en a beaucoup qui » meurent de faim chaque hiver. »

' Les Indiens ne veulent pas vivre comme les Européens ; cependant ils ne peuvent se passer des Européens, ni vivre entièrement comme leurs pères. On en jugera par ce seul fait dont je puise également la connaissance & une source officielle. Des hommes appartenant à une tribu indienne des bords du lac Supérieur avaient tué un Européen ; le gouvernement américain défendit de trafiquer avec la tribu dont les coupables faisaient partie , jusqu*à ce que ceux-ci lui eussent été livrés : ce qui eut lieu.

(1) « Il y a cinq ans , dit Yolney dans son Tableau des » JEtats-UntSf page 370, en allant de Yhicennes à Kaskastt kias, territoire compris aujourd'hui dans TÉtat d'IUinois, » alors entièrement sauvage (1797), Ton ne traversait point n de prairies sans voir des troupeaux de quatre à cinq cents » buffles; aujourd'hui il n'en reste plus, ils ont passé le Mis- » sissipiàlanage, importunés parles chasseurs, et surtout » parles sonnettes des vaches américaines. » ^^ -

serts encore sans bornes, « Les troupeaux de bi- » sons se retirent sans cesse , disent MM. Cass et « Clark dans leur rapport au congrès, 4 fé- » Trier 1829 ; il y a qifblques années , ils s*appro-)> chaient encore du pied des Âllegbanys ; dans » quelques années , il sera peut-être difficile d'en)> voir sur les plaines immenses qui s'étendent le » long des montagnes Rocbeuses. » On m'a assuré que cet effet de l'approche des blancs se faisait souvent sentir à deux cents lieues de leur frontière. Leur influence s'exerce ainsi sur des tribaa dont ils savent à peine le nom, et qui souffrent les maux de l'usurpation longtemps avant d'en connaître les auteurs (1).

Bientôt de hardis aventuriers pénètrent dans les contrées indiennes ; ils s'avancent à quinze ou vingt lieues de l'extrême frontière des blancs, et vont bâtir la demeure de l'homme civilisé au milieu même de la barbarie. Il leur est facile de le faire; les bornes du territoire d'un peuple chassefër sont mal fixées. Ce territoire d'ailleurs appartient à la nation tout entière, et n'est précisément la

(2) On peut se convaincre de la vérité de ce que j^avance ici en consultant le tableau général des tribus indiennes contenues dans les limites réclamées par les États-Unis {Documenta législa-

tifs, 20^ congrès , n» 117, pag. 90-105). On \erra que les tribus du centre de rAmérique décroissent rapidement , quoique les Européens soient encore très-éloignés déciles. gtized by Goo _

propriété de personne; l'intérêt individuel n'en défend donc aucune partie.

Quelques familles européennes , occupant des points fort éloignés, achèvent alors de chasser sans retour les animaux sauvages de tout l'espace intermédiaire qui s'étend entre elles. Les Indiens, qui avaient vécu jusque-là dans une sorte d'abondance, trouvent difficilement à subsister, plus difficilement encore à se procurer les objets d'échange dont ils ont besoin. En faisant fuir leur gibier, c'est comme si on frappait de stérilité les champs de nos cultivateurs. Bientôt les moyens d'existence leur manquent presque entièrement. On rencontre alors ces infortunés rôdant comme des loups affamés au milieu de leurs bois déserts. L'amour instinctif de la patrie les attache au sol qui les a vus naître (1), et ils n'y trouvent que la misère et la mort. Ils se décident enfin ; il» partent , et , suivant de loin dans sa fuite l'élan , le buffle et le castor, ils laissent à ces animaux sau-

(1) Les Indiens , disent MU. Clark et Gass dans leur rapport au congrès , page 15, tiennent à leur pays par le même sentiment d'affection qui nous lie au nôtre ; et de plus , Us attadient à Tidée d'aliéner les terres que le gran^d Esprit a données à leurs ancêtres , certaines idées superstitieuses qui exercent une grande puissance sur les tribus qui n'ont encore rien cédé ou qui n'ont cédé qu'une petite portion de leur territoire aux Européens . a Nous ne Tendons pas le lieu où reposent les cendres de nos pères , » telle est ht première réponse qu'ils font toujours à celui qui leur pro^ pose d'acheter leurs champs. - . - o -

Tages le soin de leur choisir une nouvelle pairie. Ce ne sont donc pas, à proprement parler, les Européens qui chassent les indigènes de TAmérîque 9 c'est la famine : heureuse distinction qui avait échappé aux anciens casuites, et que les docteurs modernes ont découverte.

On ne saurait se figurer les maux affreux qui accompagnent ces émigrations forcées. Au moment où les Indiens ont quitté leurs champs paternels, déjà ils étaient épuisés et réduits. La contrée où ils vont fixer leur séjour est occupée par des peuplades qui ne voient qu'avec jalousie lea nouveaux arrivants. Derrière eux est la faim , devant eux la guerre, partout la misère. Afin d'échapper à tant d'ennemis ils se divisent. Chacun d'eux cherche à s'isoler pour trouver furtivement les moyens de soutenir son existence ; il vit dans l'immensité des déserts comme le proscrit dans le sein des sociétés civilisées. Le lien social , depuis longtemps affaibli, se brise alors. IL n'y avait déjà plus pour eux de patrie , bientôt il n'y aura plus de peuple; à peine s'il restera des familles; le nom commun se perd, la langue s'oublie, les traces de l'origine disparaissent. La nation a cessé d'exister. Elle vit à peine dans le souvenir des , antiquaires américains , et n'est connue que de quelques érudits d'Europe.

Je ne voudrais pas que le lecteur pût croire que je charge ici mes tableaux. J'ai vu de mes propres yeux plusieurs des misères que Reviens

de décrire ; j'ai contemplé des maux qu'il me serait impossible de retracer.

A la fin de Tannée 1881, je me trouvais sur la rive gauche du Mississipi , à un lieu nommé par les Européens Memphis. Pen-

dant que j'étais en cet endroit, il y yint une troupe nombreuse de Ghootaws (les Français de la Louisiane les nomment Chactas) ; ces sauvages quittaient leur pays et cherchaient à passer sur la rive droite du Mississipi 9 où ils se flattaient de trouver un asile que le gouvernement américain leur pro:<iettait. On était alors au cœur de l'hiver, et le froid sévissait cette année-là avec une violence inaccoutumée ; la neige avait durci sur la terre, et le fleuve charriait d'énormes glaçons. Les Indiens menaient avec eux leur famille; ils traînaient à leur suite des blessés, des malades, des enfants qui venaient de naître , et des vieillards qui allaient mourir. Ils n'avaient ni tentes ni chariots, mais seulement quelques provisions et des armes. Je les vis s'embarquer pour traverser le grand fleuve, et ce spectacle solennel ne sortira jamais de ma mémoire. On n'entendait parmi cette foule assemblée ni sanglots ni plaintes ; et ils se taisaient. Leurs malheurs étaient anciens, et ils les sentaient irrémédiables. Les Indiens étaient déjà tous entrés dans le vaisseau qui devait les porter ; leurs chiens restaient encore sur le rivage ; lorsque ^ animaux virent enfin qu'on allait s'éloigner pour toujours , ils poussèrent ensemble d'affreux^hur-

lements, et s'élançant à la fois dans les eaux £^1acëes du Mississipi , ils suivirent leurs maîtres à la nage.

La dépossession des Indiens s'opère souvent de nosjours d'une manière régulière, et, pour ainsi dire , toute légale.

Lorsque la population européenne ccMAmencse a s'approcher du désert occupé par une nation sauvage , le gouvernement des États-Unis envoie communément à cette dernière une ambassade solennelle ; les blancs assemblent les Indiens dans une grande plaine , et , après avoir mangé et ha avec eux , ils leurs

disent : « Que faites-vous dans » le pays de vos pères? bientôt il vous faudra dé- » terrer leurs os pour y vivre. En quoi la contrée n que vous habitez vaut-elle mieux qu'une autre ? n N'y a-t-il des bois, des marais et des prairies }» que là où vous êtes? Et ne sauriez vous vivre » que sous votre soleil? Au-delà de ces monta- » que vous voyez à l'horizon , par-delà de ce lac n qui borde à l'ouest votre territoire, on rencon- 1» tre de vastes contrées où les bêtes sauvages se » trouvent encore en abondance; vendez-nous » vos terres, étaliez vivre heureux dans ces lieux-* » là.)» Après avoir tenu ce discours, on étale aux yeux des Indiens des armes à feu, des vêtements de laine , des barriques d'eau-de-vie, des colliers de YQXf», des bracelets d'étain , des pendants d'oreilles et des miroirs (1). Si, à la vue de toutes ces

(1) Voye» dans les Document» législatifs du congrès ,

richesses, ils hésitent encore, on le«r iiisinue qa'ils ne sauraient refuser le consentement qu'on leur demande, et que bientôt le gouyemement lui-même sera impuissant pour leur garantir la jouissance de leurs droits. Que faire? A demi convaincus , à moitié contraints , les Indiens s'éloignent ; ils Yont habiter de nouveaux déserts où les blancs ne les laisseront pas dix ans en paix. C'est ainsi que les Américains acquièrent à vil prix

doc. 1 17, le récit de ce qui se passe dans ces cireonstances. Ce morceau curieux se trouve dans le rapport déjà cité , fait par MM. Clark et Lewis Cass , au congrès , le 4 février 18â9. M. Cass est aujourd'hui secrétaire d'État de la guerre. « Quand les Indiens arrivent dans Tendroit où le traité » doit avoir lieu , disent MM. Clark et Cass, ils sont pauvres n et presque nus. Là , ils voient et examinent u^ très-grand » nombre d'objets précieux pour eux , que les marchands » américains ont eu soin d'y apporter. Les

f^ommes et les » enfants qui désirent qu'on pourvoie à leurs besoins corn- » mencent alors à tourmenter les hommes de mille de- » mandes importunes, et emploient toute influence sur ces » derniers pour que la vente des terres ait lieu. L'unpré- ' » voyance des Indiens est habituelle et invincible. Pourvoir » à ses besoins immédiats , et gratifier ses désirs présents , » est la passion irrésistible d'un sauvage : l'attente d'avan- » tages futurs n'agit que faiblement sur lui ; il oublie faci- » lement le passé, et ne s'occupe point de l'avenir. On de- B manderait eu vain aux Indiens la cession d'une partie de n leur territoire, si l'on n'était en état de satisfaire sur-le- » champ leurs besoins. Quand on considère avec impar- » tialité la situation dans laquelle ces malheureux se trou-. » vent, un ne s'étonne pas de l'ardeur qu'ils mettent à. » obtenir quelques soulstgements à leurs maux, j»

des provinces entières, que les plus riches souîrexains de l'Europe ne sauraient payer (1).

Je viens de retracer de grands maux , j'ajoute qu'ils me paraissent irrémédiables. Je crois que la race indienne de l'Amérique du Nord est con-

(1) Le 19 mai 1830 , M. Ed. Éverett affirmait devant la chambre des représentants que les Américains avaient déjà acquis par traité, à Test et à i^ouest du Mississipi, 230,000,000 d*ncres«

En 1808, les Osages cédèrent 48,000,000 d'acres pour une rente de 1 ,000 dollars.

En 1818, les Quapaws cédèrent 29,000,000 d*acres pour 4,000 dollars. Hs s'étaient réservé un territoire de 1 ,000,000

d'acres, afin d'y chasser. Il avait été solennellement juré qu'on le respecterait ; mais il n'a pas tardé à être envahi Rummtï h ictili:.

M Afin de nous approprier les terres désertes dont les In- > dteuB récktîieitt la propriété , disait H. Bell, rapporteur n du uomiLé deà affaires indiennes au congrès , le 23 février ïi 3830, nous Vivons adopté l'usage de payer aux tribus in- >' dîunnHi ce que vaut leur pays de chasse (Aun^tn^roMitd) >' après qyek f;ibier a fui ou a été détruit. Il est plus avan- ' » tageux et certainement plus conforme aux règles de la » justice et plus humain d'en agir ainsi , que de s'emparer n à main armée du territoire des sauvages.

« L'usage d'acheter aux Indiens leur litre de propriété n n'est donc autre chosejqu'un nouveau mode d'acquisition » que l'humanité et l'intérêt (humanity and expediency) ont » substitué à la violence, et qui doit également nous rendre » maîtres des terres que nous réclamons en vertu de la dén couverte , et que nous assure d'ailleurs le droit qu'ont les » nations civilisées de s'établir sur le territoire occupé par » les tribus sauvages.

» Jusqu'à ce jour , plusieurs causes n'oj^tjîessé de dirai-

damnée à périr , et je ne puis m*enipêeher de penser qae le jour où les Européens se seront établis sur les bords de FOcéan pacifique , elle aura cessé d*exister (1).

Les Indiens de rAniérique du Nord n'avaient qae deux voies de salut : la guerre ou lia civilisation ; en d'autres termes, il leur fallait détruire les Européens ou devenir leurs égaux.

A-la naissance des colonies , il leur eût été possible , en unissant leurs forces , de se délivrer du petit nombre d'étrangers qui

venaient d'aborder sur les rivages du continent (2). Plus d'une fois ils

» nupr aux yeux des Indiens le prix du sol qu^ils occupent ; » et ensuite les mêmes causes les ont portés à nous les vèn- Y> dre sans peine. L*usage d'acheter aux sauvai^es leur droit » d'occupant {right of occupancy) n'a donc jamais pu relar- » der , dans un degré perceptible, la prospérité des £tatsn Unis. v> {Documents législafifê , 21 « congrès , n» 227 , page 6).

(1) Cette opinion nous a , du reste, pai*u celle de presque tons les hommes d'État américains.

a Si l'on juge de l'ayenir par le passé , disait M , Cass au « congrès,on doiipréroir une diminution progressive dans le « nombre des Indiens , et s'attendre à l'extinction finale de « leur race. Pour que cet événement n'eût pas lieu , il faua drait que nos frontières cessassent de s'étendre , et que tt les sauvages se fixassent au-delà, ou bien qu'il s*opéràì un a changement complet dans nos rapports avec eux : ce qu'il tt serait peu raisonnable d'attendre. »

(3) FoyeM entre autres la guerre entreprise|par les Wampanoags , et les autres tribus confédérées, sous la conduite de fflétaconi, en 1675, contre les colons de la Nouvelle-An-

ont tenté de le faire et se sont vas sur le point d'y réussir. Aujourd'hui la disproportion des ressoiir* ces est trop grande pour qu'ils puissent songer é une pareille entreprise. Il s'élève encore cependant parmi les nations indiennes des hommes de génie qui prévoient le sort final réservé aux populations sauvages, et cherchent à réunir toutes les trihus dans la haine commune des Européens ; mais leurs efforts sont impuissants. Les peuplades

qui avoisinent les blancs sont déjà trop affaiblies pour offrir une résistance efficace ; les autres , se livrant à cette insouciance puérile du lendemain qui caractérise la nature sauvage , attendent que le danger se présente pour s'en occuper; les uns ne peuvent , les autres ne veulent point agir.

Il est Î8ioi\e de prévoir que les Indiens ne voudront jamais se civiliser, ou qu'ils l'essaieront trop tard , quand ils viendront à le vouloir.

La civilisation est le résultat d'un long travail social qui s'opère dans un même lieu , et que les différentes générations se lèguent les unes aux autres en se succédant. Les peuples chez lesquels la civilisation parvient le plus difficilement à fonder son empire sont les peuples chasseurs. Les tribus de pasteurs changent de lieux , mais elles suivent toujours dans leurs migrations un ordre régulier, et reviennent sans cesse sur leurs pas;

la demeure des chasseurs varie comme celle des animaux mêmes qu'ils poursuivent.

Plusieurs fois ou a tenté de faire pénétrer les lumières parmi les Indiens en leur laissant leurs mœurs vagabondes ; les jésuites l'avaient entrepris dans le Canada , les puritains dans la Nouvelle-Angleterre (1). Les uns et les autres n'ont rien fait de durable. La civilisation naissait sous la butte et allait mourir dans les bois^ La grande faute de ces législateurs des Indiens était de ne pas comprendre que, pour parvenir à civiliser un peuple, il faut avant tout obtenir qu'il se fixe, et il ne saurait le faire qu'en cultivant le sol ; il s'agissait donc d'abord de rendre les Indiens cultivateurs.

Non-seulement les Indiens ne possèdent pas ce préliminaire indispensable de la civilisation, mais il leur est très-diffic& de l'acquérir.

Les hommes qui M sont une fois livrés à la vie oisive et aventureuse* des chasseurs sentent un dégoût presque insurmontable pour les travaux constants et réguliers qu'exige la culture. On peut s'en apercevoir au sein même de nos sociétés ; mais cela est bien plus visible encore chez les peuples pour lesquels les habitudes de chasse sont devenues dçs coutumes nationales.

(1) Voyez les différents historiens de la Nouvelle-Angleterre. Voyez aussi VHistoirede la Nouvelle- Angleterre, par Charlevoix, et les Lettres édifiantes,

Indépendamment de cette cause générale , il en est une non moins puissante et qui ne se rencontre que chez les Indiens. Je l'ai déjà indiquée : je crois devoir y revenir.

Les indigènes de l'Amérique du Nord ne considèrent pas seulement le travail comme un mal , mais comme un déshonneur; et leur orgueil lutte contre la civilisation presque aussi obstinément que leur paresse (1).

Il n'y a point d'Indien si misérable , qui , sous la hutte d'écorce, n'entretienne une superbe idée de sa valeur individuelle ; il considère les soins àe l'industrie comme des occupations avilissantes; il compare le cultivateur au bœuf qui trace un sillon, et dans chacun de nos arts il n'aperçoit ^ue des travaux d'esclave. Ce n'est pas qu'il n'ait conçu une très-haute idée dçi pouvoir des blancs et de la grandeur de leur intelligence ; mais s'il admire le résultat de nos efforts , il méprise les moyens qui nous l'ont fait

obtenir; et, tout en subissant notre ascendant , il se croit supérieur à nous. La chasse et la guerre lui semblent les seuls

(1) «Bans toutes les tribas, dit Volney dans son TabUau » de8 États-Unis, page 424, il existe encore une génération » do yieux guerriers qui , en voyant manier la houe , ne » cessent de crier à la dégradation des mœurs antiques , et » qui prétendent que les sauvages ne doivent leur déca- » dence qu'à ces innovations, et que, pour recouvrer leur o gloire et leur puissance, il leur suffirait de revenir à leqrs i> mœurs primitives. » - ^OOgie

soins dignes d'un homme (l). L'Indien , au fond de la misère de ses bois , nourrit donc les mêmes idées, les mêmes opinions que le noble du moyen-^ âge dans son château-fort , et il ne lui manque , pour achever de lui ressembler, que de devenir conquérant. Ainsi , chose singulière ! c'est dans les forêts du Nouveau-Monde , et non parmi les Européens qui peuplent ses rivages , que se retrouvent aujourd'hui les anciens préjugés de l'Europe.

J'ai cherché plus d'une fois, dans le cours de

(1) On trottYe dans un document officiel la peinture suivante :

a Jusqu^à ce qu*un jeune homme ait été aux prises avec » Tennemi , et puisse se vanter de quelques prouesses , on » n*a pour lui aucune considération, on le regarde à peu » près comme une femme.

ûetoavrage, a faire comprendre l'influence prodigieuse que me ps^raissait exercer l'état social sur les lois et les mœurs des hommes. Qu'on me permette d'ajouter à ce sujet un seul mot.

Lorsque j'aperçois la ressemblance qui existe entre les institutions politiques de nos pères , les Germains , et celle des tribus

errantes de l'Amérique du Nord, entre les coutumes retracées par Tacite , et celles dont j'ai pu quelquefois être le témoin , je ne saurais m'empêcher de penser que la même cause a produit , dans les deux hémisphères, les mêmes effets^ et qu'au milieu de la diversité apparente des choses humaines , il n'est pas impossible de retrouver un petit nombre de faits générateurs dont tous les autres découlent. Dans ce que nous nommons les institutions germaines, je suis donc tenté de ne voir que des habitudes de barbares , et des opinions de sauvages dans ce que nous appelons les idées féodales.

Quels que soient les vices et les préjugés qui empêchent les Indiens de l'Amérique du Nord de devenir cultivateurs et civilisés, quelquefois la nécessité les y oblige.

Plusieurs nations considérables du Sud , entre autres celles des Cherokéeset les Creeks (1), se

(1) Ces nations se tronvent aujourd'hui englobées dans les États de Géorgie , de Tennessee , d'Alabama et du Mississipi.

Il y avait jadis au Sud (on en voit les restesJL^atre grsn-

sont trouvées copine enveloppées par les Euro-' péens qui, débanjuant sur les rivages de FOcéan, descendant TOhio et remontant le Mississipi, arri" vaient à la fois autour d'elles. On ne les a point chassées de place en place , ainsi que les (ribus du Nord ; mais on les a resserrées peu à peu dans des limites trop étroites, comme des chasseurs font d'abord l'enceinte d'un taillis , avant de pénétrer simultanément dans l'intérieur. Les Indiens, placés alors entre la civilisation et la mort, se sont vus réduits à vivre honteusement de leur travail comme les blancs ; ils sont donc devenus cultivateurs; et, sans quitter entièrement ni leurs habi-

tudes , ni leurs mœurs , en ont sacrifié ce qui était absolument nécessaire à leur existence.

Les Cherokées allèrent plus loin ; ils créèrent une langue écrite, établirent une forme assez stable de gouvernement : et , comme tout mar-

des liations : les Ghoctaws, les Ghikasaws , les Greeks et les Cherokées.

Les restesde ces quatre nations formaient encore, en 1850, environ 75,000 individus. On compte quUI se trouve à présent, sur le territoire occupé ou réclf^é par Tunion angloaméricaine, environ 500,000 Indiens. (Soyez Proceedingaof ihe Indian boardin the city of New-York). Les documents officielsTournis au congrès portent ce nombre à 515,150. Le lecteur qui serait curieux de connaître le nom et la force de toutes les tribus qui habitent le territoire anglA-américain, devra consulter les documents que je viens d'indiquer (Documents légùhtife, 28« congrès, n» 117, pag«

che d'an pas précipité dans le. JHoa veau-Monde ^ ils eurent un journal (1) ayant d'avoir tous des habits.

Ce qui a singulièrement favorisé le développement rapide des habitudes européennes chei ces Indiens , a été la présence des métis (2). Participant aux lumières de son père , sans abandonner entièrement les coutumes sauvages de sa race maternelle , le métis forme le lien naturel entre la civilisation et la barbarie. Partout où les métis se sont multipliés, on a vu les sauvages modifier peu à peu leur état social et changer leurs mœurs. (8)

(1) J*ai rapporté en France un ou deux exemplaires de cette singulière publication.

(2) Voyez dans le rapport du comité des affaires indiennes, Sle congrès^ n» 227, page 25, ce qui fait que les métis se sont multipliés chez les Gherok^es ; la cause principale remonte à la guerre de l^indépendance. Beaucoup d'Anglo- Américains de la Géorgie , ayant pris parti pour TAngleterre , furent contraints de se retirer chez les Indiens et s^y marièrent.

(3) Malheureusement les métis ont été en plus petit nombre, et ont exercé une moindre influence dans TAmérique du Nord que partout ailleurs.

Deux grandes nations d^Europe ont peuplé cette portion du continent américain , les Français et les Anglais.

Les premiers n'ont pas tardé à contracter des unions ayec les filles des indigènes , mais le malheur Toulut quHl se trouvât une»secrète affinité entre le caractère indien et le leur. Au lieu de donner aux barbares le goût et les habitudes de la vie civilisée, ce sont eux qui souvent se sont attachés avec passion à la vie sauVage. Us sont devenus les hôtes les plus

Le succès des Cherokëes prouve donc que les Indiens ont la faculté de se civiliser, mais il ne prouve nullement qu'ils puissent y réussir.

Cette difficulté que trouvent les Indiens à se soumettre à la civilisation , nait d'une cause générale à laquelle il leur est presque impossible de se soustraire.

Si l'on jette un regard attentif sur l'histoire, on découvre qu'en général les peuples barbares se sont élevés peu à peu d'eux-mêmes, et par leurs propres efforts, jusqu'à la civilisation.

Lorsqu'il leur est arrivé d'aller puiser la lumière chez une nation étrangère , ils occupaient

dangerenx des déserU, et ont conquis Tamitié de Tlndien en exagérant ses vices et sesyertus. M. de Sénonvilie, gouver* neiir du Canada, écrÎTàit à Louis XIY en 1685 : u On a crti D longtemps qu^ii fallait rapprocher les sauvages de nous » pour les franciser. On a tout lieu de reconnaitre qu*on se o trompait. Ceux qui se sont approchés de nous ne se sont » pas rendus Français , et les Français qui les ont hantés » sont devenus sauvages. Ils affectent de se mettre comme ^ eux, de vivre comme eux t> (Histoire de la Nouvelle-^ France, par Gharlevoix, vol. ii, pag. 345).

yAnglais, au contraire, demeurant obstinément attaché aux opinions, aux usages et aux moindres habitudes de ses pères , est resté , au milieu des solitudes américaines , ce quUl était au sein des villes de TEurope ; il n*a donc voulu établir aucun contact avec des sauvages quUl méprisait , et a évité avec soin de mêler son sang à celui des barbares.

Ainsi, tandis que le Français n^exerçait aucune influence salutaire sur les Indiens, ^Anglais leur était toujours étran-

ftlors vis-à-vis d'elle le rarig^de vainqueurs, et non la position de vaincus.

Lorsque le peuple conquis est éclairé et le peuple conquérant à demii sauvage , comme dans l'invasion de l'empire romain par les nations da Nord , ou dans celle de la Chine par les Mongols , la puissance que la victoire assure au barbare suffit pour le tenir au niveau de l'homme civilisé et lui permettre de marcher son égal, jusqu'à ce qu'il devienne son émule ; l'un a pour lui la force, l'autre l'intelligence ; le premier admire les sciences et les arts

des vaincus , le second envie le pouvoir des vainqueurs*. Les barbares finissent par introduire l'homme policé dans leurs palais , et l'homme policé leur ouvre à son tour ses écoles. Mais quand celui qui possède la force matérielle jouit en même temps de la prépondérance intellectuelle, il est rare que le vaincu se civilise; Use retire ou est détruit.

C'est ainsi qu'on peut dire d'une manière générale que les sauvages vont chercher la lumière les armes à la main , mais qu'ils ne la reçoivent pas.

Si les tribus indiennes qui habitent maintenant le centre du continent pouvaient trouver en elles-mêmes assez d'énergie pour entreprendre de se civiliser, elles y réussiraient peut-être. Supérieurs alors aux nations barbares qui les environnent, elles prendraient peu à peu des forces et de l'expérience, et, quand les Européens paraîtraient

enfin sur leurs frontières elles seraient en état , sinon de maintenir leur indépendance, du moins de faire reconnaître leurs droits au sol et de 8*incorporèUlux vainqueurs. Mais le malheur des Indiens est d'entrer en contact avec le peuple le plus civilisé , et , j'ajouterai , le plus avide du globe , alors qu'ils sont encore eux-mêmes à moitié barbares ; de trouver dans leurs instituteurs des maîtres , et de recevoir à la fois l'oppression et la lumière.

Vivant au sein de la liberté des bois , l'Indien de l'Amérique du Nord était misérable, mais il ne Se sentait inférieur à personne ; du moment où il veut pénétrer dans la hiérarchie sociale des blancs , il ne saurait y occuper que le dernier rang : car il entre ignorant et pauvre dans une société où régnent la science et la richesse. Âpt'ès avoir mené une vie agitée , pleine de maux et de

dangers, mais en même temps remplie d'émotions et de grandeur (l) , il lui faut se soumettre

(1) Il y a dans la vie aventureuse des peuples chasseurs je ne sais quel attrait irrésistible qui saisit le cœur del*honinie et l*entraîne en dépit de sa raison et de Texpérience. Oc peut se convaincre de cette vérité en lisant les Mémoires de Tanner.

Tanner est un Européen qui a été enlevé à Tâge de six ans par les Indiens, et qui est resté trente ans dans les bois avec eux. Il est impossible de rien voir de plus affreux que les misères qu^il décrit. Il nous montre des tribus sans chefs, des familles sans nations ^ des hommes isolés , débris mutilés de tribus puissantdsV erpant au hasard au milieu de

à une existence monotone, obscure etdégtadëe. Gagner par de pénibles travaux et an milieu de rignominie le pain qui doit le nourrir ; tel est à ses yeux Tunique résultat de cette dMlisaiion qu*(m lui vante.

glaces et parmi les solitudes désolées du Canada. La faim et et le froid les poursuivent ; chaque jour la yie semble prête à leur échapper. Chez eux les mœurs ont perdu leur empire , les traditions sont sans pouvoir. Les hommes deviennent de plus en plus barbares, tanner partage tous ces maux ; Il connaît son origine européenne ; il n^est point retenu de force loin des blancs ; il vient, au contraire, chaque année, trafiquer avec eux , parcourt leurs demeures , voit leur aisance ; il sait que du jour où il voudra rentrer au sein de la vie civilisée , il pourra facilement y parvenir , et il reste trente ans dans les déserts. LorsquUl retourne enfin au milieu d*une société civilisée , il confesse que Texistence dont il a décrit les misères a pour lui des charmes secrets qu'il ne saurait

définir ; il y revient sans cesse après Pavoir quittée ; il ne s*arrache à tant de maux qu'avec mille regrets, et lorsqu'il est enfin fixé au milieu des blancs, plusieurs de ses enfants refusent de venir partager avec lui sa tranquillité et son aisance.

J'ai moi-même rencontré Tanner à l'entrée] du lac Sa* périeur. Il m'a paru ressembler bien plus encore à un sauvage qu'à un homme civilisé.

On ne trouve dans l'ouvrage de Tanner ni ordre, ni goût, mais l'auteur y fait, à son insu même, une peinture vivante des préjugés , des passions , des vices, et surtout des misères de ceux au milieu desquels il a vécu.

M. le vicomte Ernest de Blesse ville, auteur d'un excellent ouvra^sur les colonies pénales d'Angleterre, a traduit les Mémoiresde Tanner, et les publiera bientôt. Jf^deBlosieifille

Et ge rësulUit même, il n'est pas tonjoars sûr de l'obtenir.

Lorsque les Indiens entreprennent d^imiter les Européens leurs voisins , et de cultiver comme ceux-ci la terre , ils se trouvent aussitôt exposés aux efiPets d'une concurrence très-funeste. Le blanc est maître des secrets de l'agriculture. L'Indien débute grossièrement dans un art qu'il ignore. L'un fait croître sans peine de grandes moissons , l'autre n'arrache des fruits à la terre qu'avec mille efforts.

L'Européen est placé au milieu d'une population dont il connaît et partage les besoins.

Le sauvage est isolé au milieu d'un peuple ennemi, dont il connaît incomplètement les mœurs, la langue et les lois, et dont pourtant il ne saurait se passer. Ce n'est qu'en échangeant ses

produits contre ceux des blancs qu'il peut trouver l'aisance , car ses compatriotes ne lui sont plus que d'un faible secours.

Ainsi donc, quand l'Indien veut vendre les

a joint à sa traduction des notes d*un grand intérêt, qui permettront aux lecteurs de comparer les faits racontés par Tanner avec ceux déjà relatés par un grand nombre d^obser" Tateurs jinciens et modernes.

Tous ceux qui désirent connaître l'état actuel et prévoir la destinée future des races indiennes de rAmérique du Nord doivent désirer que M. de Blosseville hftte la publication de son ouvrage, gtized by Goo _

fruits de ses travaux , il ne trouvis pas togjoars l'acheteur que le cultivateur européen découvre sans peine , et il ne saurait produire qu*à grands frais ce que lautre livre à bas prix.

L'Indien ne s'est donc soustrait aux maux auxquels sont exposés les nations barbares, que pour se soumettre aux plus grandes misères des peuples policés , et il rencontre presque autant de difficultés à vivre au sein de notre abondance qu'au milieu de ses forêts.

Chez lui, cependant , les habitudes de la vie errante ne sont pas encore détruites ; les traditions n'ont pas perdu leur empire ; le goût de la chasse n'est pas éteint. Les joies sauvages qu'il a éprouvées jadis , au fond des bois , se peignent alors avec de plus vives couleurs à son imagination troublée ; les privations qu'il a'Bndurées lui semblent au contraire moins affreuses , les périls qu'il y rencontrait moins grands. L'indépendance dont il jouissait

chez ses égaux , contraste avec la position servile qu'il occupe dans une société civilisée.

D'un autre côté , la solitude dans laquelle il a si longtemps vécu libre est encore près de lui ; quelques heures de marche peuvent la lui rendre. Du champ à moitié défriché dont il tire a peine de quoi se nourrir , les blancs ses voisins lui offrent un prix qui lui semble élevé. Peutêtre cet argent que lui présentent les Européens, lui permettrait -il de vivre heureux et. tranquille

jigitized by VjOO-

loin d'eax. Il quitte la charme, reprend ses ar* mes, et rentre pour toujours au 'désert (1).

On peut juger de la vérité de ce triste tableau, par ce qui se passe chez les Greeks et les Gherokées que j'ai cités. '

Ges Indiens, dans le peu qu'ils outrait, ont

(1) Cette inflatfâee destructive qu^exercent les peuples ^rès-civilisés sur ceux qui le sont moins se fait remarquer chez les Européens eux-mêmes.

Des Français avaient fondé, il y a près d^un siècle, au milieu du désert, la ville de Yincennes sur le Wabash. Ils y vécurent dans une grande abondance jusqu*à Tarrivée des émigri^nts américains. Ceux-ci commencèrent aussitôt à ruii^ los anciens habitants par la concurrence : ils leur a^yanm ensuite leurs terres à vil prix. Au moment où M. dei^olney , auquel j^emprunte ce détail , traversa Yincennes, le nombre des Français était réduit à une centaine d*individus, dont la plupart se disposaient à passer à la Louisiane et au Canada. Ces Français étaient des hommes honnêtes, mais sans lumières et sans industrie ; ils avaient

contracté%ne partie des habitudes sauvages. Les Américains, qui leur étaient peut-être inférieurs sous le point de vue moral , avaient sur eux une immense supériorité intellectuelle : ils étaient industrieux, instruits, riches, et habitués à se gouverner eux-mêmes. ^

Tai moi-même vu au Gntadft ^aù la différence intellectuelle entre les deux races est biwHioins prononcée , T Anglais, maître du commerce et de Tindustrie dans le pays du Canadien , s^étendro de tous côtés , et resserrer le Français dans des limites trop étroites.

De mên|k à la Louisiane , presque toute Tactivité com-

fnerciale 7 industrielle se concentre |^^ les mains des Anglo-Américains. * ^f^

Quelque chose de \>lus frappant encore se passe dans la III. • 1S

assurément montré autant de génie naturel que les peuples de l'Europe dans leurs plus vastes entreprises ; mais les nations , comme les hommes « ont besoin de temps pour apprendre, quels que % soient leur intelligence et leurs efforts.

Pendant que ces sauvages travaillaient à se civiliser, les Européens continu at^lffit à les envelopper de toutes parts et à les ressetrer de plus en plus. Aujourd'hui , les deux races se sont enfïil venflontrées; elles se touchent. L'Indien est dé|À devenu supérieur à son père le sauvage , mais il est encore fort inférieur au blanc son voisin. A l'aide de leurs ressojarces et de leur^ lumières, les Européens n'ont pas tardé à s'approprieirla Impart des avantages que la possession du sol phi» vait fournir aux indi-

gènes ; ils se sont établis au milieu d'eux ^ se sont emparés de Ja terre ou l'ont achetée à vil prix , et les ont ruinés par une con-»

province dû Texas ; TÉtat du Texas fait partie] comme oh sait, du Mexique, et lui sert de frontière du côté* des États- Unis. Depuis quelques anné«t, les Anglo-Américains pénètrent individuellement dans cette province enoore mal peu* plée , achètent les terigtnll, ^emparent de l'industrie , et se substituent rapidement à la population originaire. On peut prévoir que si le Mexique ne se hâte d'arrêter cemou veroent, le Texas ne tardera pas à lui échapper.

Si quelques différences , comparativement peu sensibles dans la civilisation européenne, amènent de par^yi^yrésultats. il est facile de col^lrendre ce qui doit arriver quand la civi- Ifsation la plus peiCectionnée de TEur^e entre en contact avec la barbarie indienne.

currence que cesdernîers ne pouvAent en aucune façon soutenir. Isolés dans leur propre pays, les Indiens n*ont plus formé qu'une petite colonie d'étrangers incoinniodes au milieu d'un peuple nombreux et dominateur (1). ^

Washington avait dit, dans un de ses messages au congrès : « Nous sommes plus éclairés et plus)> puissants que les nations indiennes ; il est de n notre honneur de les traiter avec bonté et même « avec générosité. »

Cette noble et vertueuse politique n'a point été suivie. "

(1) yoyBi dans les documents législatifs , 21 ^ congrès ^ no 89 , les excès de tous genres commis par la population blanche sur le territoire des Indiens. Tantôt les Anglo-Âmé- Ticains s^éta-

blissent sur une partie du territoire , comme si)a terre manquait ailleurs, et il faut que les l^oupes du con- |;rès viennent les en expulser; tantôt ils enlèvent les bestiaux, brûlent les maisons , coupent les fruits des indigènes , ou exercent des violences sur leurs personnes.

Il résulte de toutes ces pièces la preuve que les indi^ gènes sont chaque jour victime de Tabus de la force. L*Union entretient habituellement parmi les Indiens un agent chargé de lareprésenter : le rapport de Tarent des Cherokées se trouve parmi les pièces que je cite; le langage de ce fonctionnaire est presque toujours lavorable auxsauvages. «L^'n- « trusion des blancs sur le t^ritoire des Cherokées , dit-il » pag. 13, causera la ruine do ceux qui y habitent et qui y » mènent une existence pauvre et inoffensive. t> Plus loin on voit que TÉtat de l^orgie , voulant resserrer les limites des Cherokées, procède k un bornage ; Tagent fédéral fait remarquer que lebblUBge n^ayant été fait que par les blancs et non ooQtradictoireraent, n*a aucoot valeur.

A Tavidittlides colons se joint d'ordinaire la ty« ranniedu gouvernement. Quoique les Gherokéea et les Greeks soient établis sur le sol qu'ils habitaient avant l'arrivée des Européens , bien que les Amétfbains aient souvent traité avec eux comme avec des nations étrangères , les États aa milieu desquels ils se trouvent n'ont point Youla les reconnaître pour des peuples indépendants , et ils ont entrepris de soumettre ces hommes , a peine sortis des forêts, à leurs magistrats , à lears coutumes et à leurs lois (1). La misère avait poussé ces indiens infortunés vers la civilisation ; l'oppression les repousse aujourd'hui vers la barbarie* Beaucoup d'entre eux , quittant leurs champs à moitié défrichés , reprennent l'habitude de la vie sauvage.

Si l'on faU attention aux mesures tyranniques

(1) tn 1829, rÉtat d^Âlabama divise le territoire des Greeks eu comtés , et soumet la population indieune à des magistrats européens.

En 1850, PÉtat de Mississipi assimile les Choctaws et les Chiekasas aux blancs, et déclare que ceux d*entre eux qui prendront le titre de chef, seront punis de 1 ,000 dollars d'amende et d*un an de prison.

Lorsque TÉtat de Mississipi étendit ainsi ses lois sur les^ Indiens Chactas qui habitaient dans ses limites, ceux-ci s'as-* semblèrent ; leur chef leur fit connaître quelle était la pré« tention des blancs , et leur lut quelques-unes des lois auxquelles on Toulait les soumettre : les sauvages déclarèrent d'une eommune voix qu*il valait mieux s'enfoncer de nou* veau dans le» déserts. (MiêêUaipi papera),

adoptées par les législateurs des États du Sud, ^ la conduite de leurs gouverneurs et aux actes de leurs tribunaux , on se convaincra aisément que Teipulsion complète des Indiens est le but final où tendent simultanément tous leurs efforts. Les Américains de cette partie de l'Union voient avec jalousie les terres que possèdent les indigènes (1); ils sentent que ces "derniers n'ont point encore complètement perdu les traditions de la vie sauvage, et, avant que la civilisation les ait solidement attachés au sol , ils veulent les réduire au désespoir et les forcer à s'éloigner.

Opprimés par les Etats particuliers , les Creeks et les Cherokées se sont adressés au gouvernement central. Celui-ci n'est point insensible à leurs maux; il voudrait sincèrement sauver les restes des indigènes , et leur assurer la libre possession du terri-

toire que lui-même leur a garantie (2) ; mais , quand il cherche à exécuter ce dessein, les États particuliers lui opposent une résis-

(1) Les Géorgiens, qui se trouvent si incommodés du voisinage des Indiens , occupent un territoire qui no compte pas encore plus de sept habitants par mille carré. En France, il y a cent soizante-deux individus dans le même espace.

(2) En 1818, le congrès ordonna que le territoire d^Arkansas-serait visité pai*des commissaires américains, accompagnés d*une députation de.Creeks , de Choctaws et de Chiekasas« Cette expédition était commandée par MM. Kenuerly , M« Coy, Wash Hood et John Bell. F oyez les différents rapports des commissaires et leur journal, dans les papiers du congrès , n® 87. House of Représentatives, GooqIc

tance formidable j et alors il se résout sans peine à laisser périr quelques tribus sauvages déjà à moitié détruites , pour ne pas mettre l'Union américaine en danger.

Impuissant à protéger les Indiens , le gouvernement fédéral voudrait au moins adoucir leur sort ; dans ce bat, il a entrepris de les transporter à ses frais dans d'autres lient.

Entre les 3$« el 37*' degré de latitude nord, s Retend une vaste contrée qui a pris le nom d'Arkansas, du fleuve principal qui l'arrose. Elle borde d'un côté les frontières du Mexique , d^ l'autre les rives du Mississîpi. Une multitude de ruisseaux et de rivières la sillonnent de tous cotés ; le climat en est doux, et le sol fertile. On n*y rencontre que quelques hordes errantes de sauvages. C'est dans la portion de ce pays , qui avoisine le plus le Mexique , et à une grande distance des établissements améri-

cains , que le gouvernement de rUnion veut transporter les débris des, populations indigènes du sud.

A la fin de l'année 18S1, on nous a assuré que 10,000 Indiens avaient déjà été descendus sur les rivages de FArkansas; d'autres arrivaient chaque jour. Mais le congrès n'a pu créer encore une vo"lonté unanime parmi ceux dont iKveut régler lo sort : les uns consentent avec joîe à s'éîoigner do foyer de la tyrannie; les plus éclairés refusent d'abandonner leurs moissons naissantes et leur» nouvelles demeures; ils pensent que sj l'œuvre de.

ia ciTilmtion vient à s'intft^rompre , on ne la re« prendra pins; ils craignent qne les habitudes irëdentaires , à peine contractées, ne se perdent sans retour au milieu de pays encore saurages , et où rien n'est préparé pour la subsistance d'un peuple cultivateur ; ils savent qu'ils trouveront dans ces nouveaux déserts des hordes ennemies ^ et, pour leur résister, ils n'ont plus l'énergie de]a,barbarîe , sans avoir encore acquis les forces de V civilisation. Les Indiens découvrent d'ail- Iteàr» sans peine tout ce qu'il y a de provisoire dans rétablissement qu'on leur propose. Qui leur assurera qu'ils pourront enfin reposer en paix dans leur nouvel asile? Les États-Unis s'engagent • à les y maintenir; mais le territoire qu'ils occupent maintenant leur avait été garanti jadis par les serments les plus solennels (1). Aujourd'hui le

(1) T)n trouve, dans le traité fait avec lesGreeks en 1790, cette clause : « Les États-Unis garantissent solennellement V a la nation des Creeks toutes les terres qu^elle possède D dans le territoire de TUnion. i> ^

Le traité conclu en juillet 1791 avec les Cherokées contient ce qui suit : u Les États-Unis garantissent solennellen ment à la nation des Cherokées toutes les terres qu^cUe n*a «> point précédemment cédées.

« S^ilarrivai^qu^cm citoyen des États-Unis, ou toutindi- » Tidu autre qu^nn Indien vînt s^établir sur le territoire n des Cherokées, les États-Unis déclarent qu^ils retirent à » oê citoyen leur protectiffn , et qu^ils le livrent à la nation ^ des Cherokées pour le punir comme bon lui semblera, d

Art. O., . JigitizedbyCjOO _

goQTemeinent américwn ne leur 6te pas, il est vrai , leurs terres, mais il les laisse envahir. Dans peu d'années sans doute la même population blanche qui .se presse maintenant autour d'eux sera de nouveau sur leurs pas dans les solitudes d'Ârkansas ; ils retrouveront alors les mêmes maux sans les mêmes remèdes ; et la terre venant tôt ou tard à leur manquer, il leur faudra toujours se résigner à mourir*

I! y a moins de cupidité et de violence danala manière d'agir de l'Union envers les Indiens que dans la politique suivie par les États ; mais lei» deux gouvernements manquent également de bonne foi.

Les États , en étendant ce qu'ils appellent le * bienfait de leurs lois sur les Indiens, comptent que ces derniers aimeront mieux s'éloigner que de s'y soumettre; et le gouvernement central, en promettant à ces infortunés un asile permanent dans l'ouest , n'ignore pas qu'il ne peut le leur garantir (1)*

(1) Ce qui ne Tempêche pas de le leur promettre de la manière la plus formelle, f^oyezla. lettre du président adressée auxCreeks , le 23 mars 1829 (Proceedinga of ihe indt'an board in ihe city of New-York, pag. 5.)^a Au delà du » grand fleuve (le Mississipi), votre père, dit-il, a préparé, » pour vous y recevoir, un vaste pays.Là,vosfrères les blancs » ne viendront pas tous troubler jMls n*auront aucuns droits » sur vos terres. Vous pourrez y vivre, vous et vos enfants; » au milieu de k paix et de rabondance^ aussi longtemps

Ainsi, les États, par leur tyrannie, forcent les sauvages à fuir; FUnion, par ses promesses et à J'aide de ses ressources, rend cette fuite aisée. Ce sont des mesures différentes qui tendent au même but (1).

« Par la volonté de notre Père céleste qui gou^ » verne l'univers, disaient les Cherokées dans leur « pétition au congrès (2) , la race des hommes M rouges d'Amérique est devenue petite ; la race M blanche est devenue grande et renommée.

» que riierbe croîtra et que les ruisseaux couleront , elles » TOUS appartiendront à toujours. »

Bans une lettre écrite aux Cherokées par le secrétaire du département de la guerre, le 18 avril 1829, ce fonctionnaire leur déclare qu^ils ne doivent pas se flatter de conserver la jouissance du territoire qu^ils occupent eu ce moment, mais il leur donne cette même assurance positive pour le temps pà ils seront de Pautre côté du Mississipi {Même ouvrage, pag, 6) comme si le pouvoir qui lui manque maintenant ne devait pas lui manquer de même alors ! ,

(1) Pour se faire une idée exacte de la politique suivie par les États particuliers et par TUnion vis-à-vis des Indiens, il faut consulter : l» les lois des États particuliers relatives aux Indiens (ce recueil se trouve dans les documents législatifs , âl« congrès, n» 319) ; 20 les lois de TUnion relatives au même objet, et en particulier celle du 30 mars 1802 (ces lois se trouvent dans Touvrage de 91. Stoi^, intitulé : Lawa efthe. United-States) ^ Z<* enfin , pour connaître quel est rÉtat actuel des relations de TUnion avec toutes les tribus indiennes. f^oye;sle rapport fait par M. Cass, secrétaire d*État de la guerre, le 29 novembre 1823.

(2) Le 19 novembre 1829. Ce morceau est traduit textuellement»

» Lorsque vos andêtres arrivèrent sur nos rin vages , rhorame rouge était fort ; et quoiqa^il » fnt ignorant et sauvage ^ il les reçut avec bonté n et leur permit de reposer leurs pieds engoardis » sur la terre sèche. Nos pères et les vôtres se M donnèrent la main en signe d'amitié , et véca- » rent en paix.

n Tout ce que demanda Fhomme blanc pour » satisfaire ses besoins , l'Indien s'empressa de le » lui accorder. L'Indien était alors le maître , et » l'homme blanc le suppliant. Aujourd'hui , la » scène est changée : la force de l'homme rouge » est devenue faiblesse. A mesure que ses voisins » croissaient en nombre , son pouvoir diminuait » de plus en plus ; et maintenant, de tant de tri-^ » bus puissantes qui couvraient la surface de ce }i que vous nommez les État-Unis , a peine en n reste-t-il quelques-unes que le désastre univer- » sel ait épargnées. Les tribus du Nord, si re- » nommées jadis parmi nous pour leur puissance, » ont déjà à peu près disparu. Telle a été la des- » tinée de l'homme rouge

d'Amérique. Nous voici » les derniers de notre race , nous faut-il aussi î> mourir?

}* Depuis un temps immémorial , notre Père » commmn , qui est au ciel , a donné a nos an* » cétres la terre que nous occupons ; nos ancêtres n nous l'ont transmise comme leur héritage. Nous » l'avons conservée avec respect, car elle contient >» leur cendre. Cet héritage , l'avons-nous jamais

» cëdé oo perda? Perinettez-noas de vous de- » mander humblement quel meilleur droit un » peuple peut avoir à un pays quelle droit d'hé- » ritagb et la possession immémoriale? Nous sa- » vous que FÉtat de Géorgie et le président des » États-Unis prétendent aujourd'hui que nous » avons perdu ce droit. Mais ceci nous semble y* une allégation, gratuite. A quelle époque Tau- V rions-nous perdu? Quel crime avons-nous com- 4> diis qui puisse nous priver de notre patrie ? » Nous reproohe-t-on devoir combattu sous les » drapeaux du roi de la Grande-Bretagne lors de » isk guerre de Tindépendance? Si c'est là le crime » dont on parle, pourquoi, dans le premier traité n qui a suivi cette guerre, n'y déclarâtes-vous)i pas que» nous avions perdu la propriété de nos » terres ? pourquoi n'insérâtes-vous pas alors dans » x:è traité un article ainsi conçu : Les États-Unis » veulent bien accorder la paix à la nation des)» Chôrokées , mais , pour les punir d'avoir pris » part à la guerre, il est déclaré qu'on ne les cour »' sidérera plus que comme fermiers du sol , et)) qu'ils sueront assujettis à s'éloigner quand les » États qui les avoisinent demanderont qu'ils le » fassent? C'était le moment de parler ainsi, mais)» nul ne ^'a^^s* alors d'y penser, et jamais nos " » pères n'eussent consenti à un traité dont le ré-)i^sultat eût été de les

priver de leurs droits ISI » p^us sacrés et de lenr ravir leur pays. »

Tel est le langage des Indiens^ ce qu'ils disent

est vrai; ce qa'ils prévoien t me semble inëTitable-.

De quelque côté qu'on envisage la destinée desr indigènes de ^Amérique du Nord^ on ne yoit que maux irrémédiables; s'ils restent sauvages, on le» pousse devant soi en marchant ; s'ils veulent se civiliser, le contact d'hommes plus civilisés qu'eux les livra à l'oppressi^ïn et à la misère. S'ils continuent à errer de déserts en déserts, ils périssent ; s'ils entreprennent de se fixer, ils périssent encore ; ils ne peuvent s'étsldirer qu'à l'aide der Européens, et l'approche des Européens les dépr^ivc^ et les repousse vers la barbarie ; tant qn'oa les laisse dana leurs solitudes , ils refusent de changer leurs mœurs , et il n'est plus temps de le faire quand ils sont enfin contraints de le vouloir.

Les Espagnols lâchent leurs chiens sur les In« diens comme sur des bétea<farouches ; ils pillent le Nouveau-Monde ainsi qu'une ville prise d'assaut , sans discernement et sans pitié ; mais on ne peut tout détruire , la fureur a un terme ; le reste des populations indiennes échappées an massacre finit par se mêler à ses vainqueurs et par adopter leur religion et leurs mœurs (1).

La conduite des Américains des Etats-Unis en-

(1)Il ne faut pas, du reste, faire honneur de ce résultat aux JDfypagnolfy Si les tribus indiennes n^aTâient pas déjà été fixées-au sol par Tagriculture au moment de l'arrivée des Européens, elles auraient sans doute été détruites dantrAmérique du sud comme dans l'Amérique du nord.

vers les indigènes respire au contraire le plus pur amour des formes et de la légalité.

Pourvu que les Indiens demeurent dans l'état sauvage , les Américains ne se mêlent, nullement de leurs affaires et les traitent en peuples indépendants ; ils ne se permettent point d'occuper leurs terres sans les avoir duement acquises au moyen d'un contrat; et si, par hasard, une nation indienne ne peut plus vivre sur son territoire , ils la prennent fraternellement par la main et la conduisent eux-mêmes mourir hors du pays de ses pères.

Les Espagnols, à l'aide de -monstruosités sans exemples , en se couvrant d'une honte ineffaçable, n'ont pu parvenir à exterminer la race indienne , ni même à i^empêcher de partager leurs droits; les Américains des États-Unis ont atteint ce double résultat avec une merveilleuse facilité; tranquillement, légalement, philanthropiquement , sans répandre le sang, sans violer un seul des grands principes de la morale (1) aux yeux

(1) P^oyes entre autres le rapport fait par m. Bell, au nom du comité des affaires indienne? , 24 février 1850 , dans lequel on établit , a par des raisons très-logiques , et oùi^on » prouve fort doctement que : The fundamental prinçiple, » that the Indians had no riglit by virtue of their ancient » possession either of soil or sovereignty , bas never been 1) abandonned either expressly orby implication. » Cest-àdire que les Indiens, en vertu de leur ancienne possession, n'onf acquis aucuns droits de propriété ni de souveraineté,

du. monde* On ne saurait détruire les hommes en respectant mieux les lois de l'humaaité.

POSITION QD^OCCnPB LA RACE NOIBB AUX BTATS-VNIS (1). PANGERS QUE SA PRESENCE FAIT COURIR AUX BLANCS.

Pourquoi il est plus difficile d*abolir Tesclavage et d*en faire disparaître la trace chez les modernes que chez |e$ aociens. — Aux Étatç-Uuis , le préjugé des noirs contre les blancs semble devenir plus fort à mesure qu^on détruit Vesclavage. — Situation des nègres dans les États du UQrd et du sud. — Pourquoi les Amjéricains abolissent Tesc lavage^ — La servitude, qui abrutit Tesclave , appauvrit le maître. — Différences qu'on remarque entre la rive droite et la riye gauche de TOhio. — A quoi il faut les attribuer. — La race noire rétrograde vers le sud , comme le fait Tesclave. — Comment ceci s'explique. — Difficulté que rencontrent le$ États du sud à abolir l'esclavage. — Dangers de l'avenir. — Préoccupation des esprits. — Fonda?tion d'une colonie noire en Afrique. — Pourquoi les Amé* ricains du sud , en même temps qu'ils se dégoûtent de l'esclavage, accroissent ses rigueurs.

Les Indiens mourront dans Tisolement comme ils ont vécu ; mais la destinée des nègres est en

principe fondamental qui n'a jamais été abandonné y ni expressément , ni tacitement.

En lisant ce rapport, rédigé d'ailleurs par une main habile, on est étonné de la facilité et de l'aisance avec laquelle, dès les premiers mots, l'apteur se débarrasse des arguments fondés sur le droit naturel et sur la raison, qu'il nomme des principes abstraits et théoriques. Plus j'y songe, et plus je pense que la seule différence qui existe entre l'homme civilisé et celui qui ne Test pas ,

par rapport à la justice , est celle-ci : l'un conteste a la justice des droits que l'autre se .cpntente de violer.

(I) Avant de traiter potlcRiatière, je dois unavertissemen^

quelqaô sorte C^nlàcëe dans celle des Européens^ Les dotx races sont liées l'une à l'aatre , sans pour cela se confoncire; il leur est aussi difficile de se séparer complètement que de s'unir.

Le plus redoutable de tous les maux quimenacent Fatenir des États-Unis nait de la présence des Hoirs suf leur soL Lorsqu'on cherche la cause des embarras présents et des dangers futurs de TUliion, on arrive presqtfe toujours à ce premier fait, de quelque point qu'on parte.

Les bttnmes ont en général besoin de grands et constants efforts pour créer des maus durables} mais il est un mal qui pénètre dans le moncUï furtivement; d'abord on l'aperçoit à peine au milieu des abus ordinaires du pouvoir ; il commence avec tfn individu dont l'histoire ne Gon-<

serve pas le nom ; on le dépose comme un gernn^ maudit sur quelque point du sol; il se aoari:-ie ensuite de lui-même > s'étend sans efforts , et crox^ naturellement avec la société qui Ta reçu : ce iqî^I est Uesclavage.

Le christianisme avait détruit la servitude; les chrétiens du xvi*' siècle l'ont rétablie ; iJb ne l'ont jamais admise , cependant , que comme une exception dans leur système social , et ils ont pris soin de la restr^iindre à une seule des races hu- IjEiaines. Ils ont ainsi fait à l'humanité une blessure moin* large , mais infiniment plus difficile à ^érir.

Il faut discerner deux choses avec soin : Tesclavage en lui-même et ses suites.

Les maux immédiats produits |mr l'esclavage étaient à peu près les mêmes chez les anciens qu'ils le sont chez les modernes ; mais les suites de ces maux étaient différentes. Chez les anciens, l'esclave appartenait à la même race que son maître , et souvent il lui était supérieur en éducaiton et en lumières (1). La liberté seule les séparait f la liberté étant donnée , ils se confondaient aisément*

Les anciens avaient donc un moyen bien sîm-

pie de se délivrer de l'esclavage et de ses suites; ce moyen était l'affranchissement ; et, dès qu'ils l'ont employé d'une manière générale, ils ont réussi.

Ce n'est pas que , dans l'antiquité , les traces de la servitude ne subsistassent encore quelque temps après que la servitude était détruite.

Il y a un préjugé naturel qui porte l'homme à mépriser celui qui a été son inférieur, longtemps encore après qu'il est devenu son égal ; à l'inégalité réelle que produit la fortune ou la loi , succède toujours une inégalité imaginairç qui a ses racines dans les mœurs ; mais chez les anciens , cet effet secondaire de l'esclavage avait un terme. L'affranchi ressemblait si fort aux hommes d'origine libre , qu'il devenait bientôt impossible de le distinguer au milieu d'eux.

Ce qu'il y avait de plus difllcîïe chez les anciens était de modifier la loi j chez les modernes , c'est de changer les mœurs , et ,

pour nous , Ja difficulté réellecommeiiCGoù Tantiquîtc la voyait finir.

Ceci vient de ce qtie , chez les modernes , le fait immatériel et fugitif de Tesclavage iso cotnbine de la manière la plus funeste avec le fait loatL^riel et permanent de la différence de race. Le souvenir de l'esclavage déshonore la race , et la race perpétue le souvenir de l'esclavage.

Il n'y a pas d'Africain qui soit venu librement sur les rivages du Nouveau-Monde; d^où il suit

^ue tous ceux qui s'y trouvent de nos jours sont esclaves ou affranchis. Ainsi, le nègre, avec Texistence, transmet à tous ses descendants le sig^ne extérieur de son ignominie. La loi peut détruire la set^^vitude ; mais il n'y a que Dieu seul qui peat en faire disparaiti<e la trace.

L'esclave moderne ne diffère pas seulement du maître par la liberté , mais encore par l'origine. Vous pouvez rendre le nègre libre ; mais vous ne sauriez faire qu'il ne soit pas , vis-à-vis de l'Européen , dans la position d'un étranger.

Ce n'est pas tout encore : cet homme qui est né dans la bassesse , Cet étranger que la servitude a introduit parmi nous , â peine lui reconnaissons* nous les traits généraux de l'humanité. Son visage iious parait hideux , son intelligence nous semble bornée, ses goûts sont bas; peu s'en faut que nous ne le prenions pour un èttб intermédiaire entre la brute et l'homme (1).

Les modernes , après avoir aboli l'esclavage , ont donc encore à détruire trois préjugés bien plus insaisissables et plus tenaces

que lui. Le préjugé du maître, le pi*éjugé de race, et enfin le préjugé du blanc.

II nous est â>rl difficile , à nous qui avons eu

(1) Pour que les blancs quittassent l*opinion quMls ont bonçue de rinfériorité intellectuelle et morale de leurs antiens esclaves, il faudrait que les nègres changeassent, et ils he peuvent changer tant que subsiste cette opinion.

lé iionhenr de naître au milieu d^temmes que la naturo avait faits nos semblables et la loi nos égaux ; il nous est fort difficile, dis-je, deveoiq^r prendre quel espace infrancbissable sépare le nègre d'Amérique de l'Européen. Mais nous pou-< Yons en avoir une idée éloignée en^^sonnant par analogie.

Nous avons vu jadis, parmi nous* de grandes inégalités qui n'avaient leurs racines que dans la législation. Quoi de plus fictif qu'une infériorité purement légale ! Quoi de plas contraire à l'instinct de l'homme que des difierences permanentes établies enti'e des gens évidemment semblables! Ces différences ont cependant sabùsté pendant des siècles; elles subsisteront encore en mille endroits ; partout elles ont laissé des traces imaginaires, mais qae le temps peut à peine effacer. Si l'inégalité créée seulement par la loi est si difficile à déraciner, comment détruire celle qui semble , en outre , avoir ses fondements immuables dans la nature ellemême ?

Pour moi, quand je considère avec quelle peine les corps aristocratiques, de quelque nature qu'ils soient , arrivent à se fondre dans la masse du peuple , et le soin extrême qu'ils prennent de conserver, pendant des siècles, les barrières idéales qui les en sé-

parent , je désespère de Voir disparaître une aristocratie fondée sur des signes visibles et impérissables.

Ceux qui espèrent que les Européens .se confon-

dront un jour avec les nègres me paraissent donc caresser une chimère. Ma raison ne me porte pointa le croire, et je ne vois rien qui me Tindique dans les faits.

/^Jusqu'ici , partout où les blancs ont été les plus ^'puissants, ils ont tenu les nègres dans Favilisse- ; ment ou dans Tesclavage. Partout où les nègres ont été les plus forts , ils ont détruit les blancs ; c'est le seul compte qui se soit jamais ouvert entre les deux races.

Si je considère les Etats-Unis de nos jours, je Yois bien que dans certaine partie du pays , la ï barrière légale qui sépare les deux races tend à i «^abaisser, non celle des mœurs ; j'aperçois l'es- \ clavage qui recule; le préjugé qu'il a ^it naître 1 est immobile.

1 Dans la portion de l'Union où les nègres ne sont . plus esclaves, se sont-ils rapprochés des blancs? . Tout homme qui a habité les États-Unis aura re- ^j marqué qu'un effet contraire s'était produit. j Le préjugé de race me parait plus fort dans les f Etats qui ont aboli l'esclavage que dans ceux où i l'esclavage existe encore, et nulle part il ne se I montre aussi intolérant que dans^les Etats où la y^jprvitude a toujours été inconnue^

Il est vrai qu'au nord de ITÎnion , la loi permet aux nègres et aux blancs de contracter des alliances légitimes ; mais l'opinion déclare infime le blanc qui s'unirait S une négresse, et il serait très-difficile de citer l'exemple d'un pareil fait.

Dans-apresqne tous les États où Fesclayage est aboli, on a donné au nègre des droits électoraux; mais s'il se présente pour voter , il court risque de la vie. Opprimé , il peut se plaindre , mais il ne trouve que des blancs parmi ses juges. La loi cependant lui ouvre le banc des jurés , mais le préjugé l'en repousse. Son fils est exclus de l'école où vient s'instruire le descendant des Européens» Dans les théàlres, il ne saurait, au prix de l'or, acheter le droit de se placer à côté de celui qui fut son maître; dans les hôpitaux, il gît à part. On permet au noir d'implorer le même Dieu que les blancs, mais non de le prier au même au-^ tel. II a ses prêtres et ses temples. On ne lui ferme point les portes du ciel, à peine cependant si l'inégalité s'arrête au bord de l'autre monde. Quand le nègre n'est plus , on jette ses os à l'écart, et la différence des conditions se trouve jusque dans l'égalité de la mort.

' Ainsi le nègre est libre , mais il ne peut partager ni les droits , ni les plaisirs , ni les travaux , ni les douleurs, ni même le tombeau de celui dont il a été déclaré l'égal ; il ne saurait se rencontrer nulle part avec lui , ni dans la vie ni dans la mort.

Au Sud, où l'esclavage existe encore, on fient moins soigneusement les nègres à l'écart : ils partagent quelquefois les travaux des blancs et leurs plaisirs; on consent jusqu'à un certain jpoint à se mêler avec eux ; la législation est plus dure à leur

égard , les habitudes sont plas tolërantei et plas douces.

. ^^ Au Sud , le maître ne craint pais d*ëleyer jus-

': qu'à lui son esclave , parce qu'il sait qu'il pourra ^ toujours, s'il le veut, le Rejeter dans la poos- . ^ siète. Au Nord , le bldnc n'aperçoit plus distincte- ^^ ment la barrière qui doit le séparer

d'une race ^^'^ avilie , et il s'éloigne du nèg[re avec d'autant plus de soin , qu'il craint d'arriTer un jour à se confondi'e avec lui.

Chez l'Américain du Sud la nature , rentrant quelquefois dans ses droits, vient pour un moment rétablir entre les blancs et les noirs l'égalité. Au Nord, l'orgueil fait taire jusqu'à la passion la plus impérieuse de l'homme. L'Américain du Nord consentirait peut-être à faire de la négresse la compagne passagère de ses plaisirs , si les législateuî^ avaient déclaré qu'elle ne doit pas aspirer à partagea sa couche ; mais elle peut devenir son épouse , et il s'éloigne d'elle avec une sorte d'horreur.

C'est itinsi qu'aux Etats-Unis le préjugé qui repousse les nègres semble croître à proportion que les nègres cessent d'être esclaves , et que l'inégalité se grave dans les mœurs à mesure qu'elle s'efiace dans les lois.

Mais , si la position relative des deux racles qui habitent les Etats-Unis est telle que je viens de la montrer, pourquoi les Américains ont-'ils aboli iWlavage au nord de l'Union, pourquoile con-

8errent-i]$ au Midi , et d'où vient qifU« aggravent ses riguears?

Il est facile de répondre. Ce n'est pas dans Tintérét des nègres, mais dans celui des blancs, qu'on détruit resclavage aux États-Unis.

Les premiers nègres ont été importés dans la Virginie, vers Tannée 1621 (1). En Amérique^ comme dans tout le reste de la terre, la servitude est donc née au Sud. De là elle a gagné dej^ro=_ che en proche ; mais à mesure que Tesclavage remon-

tait vers le Nord , le nombre des esclaves allait décroissant (S); on a toujours vu tjrès-pev de nègres dans la Nouvelle-Angleterre.

(1) Voyeï VHiêtoire de /^ Virginie, par Beyerley, Voyez aussi , dans les IHémoires de Jeffer^on , de curieux détails sur lUntroduction des nègres en Virginie , et sur le |)rem;er.acte qui en a prohibé Timportation en 1778.

(2) Le nombre des esclaves était moins grand dans la Nord, mais les avantages résultant de Tesclayage n'y étaient pas plus contestés qu'au Sud. En 1740, la législa? ture de TÉtat de Nevr-Torck déclare qu'on doit encourager le plus possible Timportation directe des esclaves , et que la contrebande doit être sévèrement punie , comme tendant à décourager le commerçant honnête (Kent'a commentariea, vol. 2, pag. 206).

On trouve dans la collection historique du Massachusetts, vol. 4, p. 103, des recherches curieuses de Belknap sur l'esclavage dans la Nouvelle- Angleterre. Il en résulte que , dés 1630 , les nègres furent introduits , mais dès lors la législation et les mœurs se mo^t^èrent opposés à l'esclavage.

f>yes également dans cet endroit 1« jn»«>l*'^* ^'^P^

Les colonies étaient fondées; un siècle s'était déjà écoulé, et un fait extraordinaire commençait à frapper tous les regards. Les provinces , qui ne possédaient pour ainsi dire point d'esclaves , croissaient en population , en richesses et en bienêtre 9 plus rapidement que celles qui en avaient.

Dans les premières, cependant, l'habitant était obligé de cultiver lui-même le sol , ou de louer les servions d'un autre ; dans les secondes, il tcoavait à sa disposition des ouvriers dont il ne rétri-

buait pas les efforts. Il y avait donc travail et frais d'un côté, loisirs et économie de l'autre : cependant l'avantage restait aux premiers.

Ce résultat paraissait d'autant plus difficile à expliquer, que les éraigrants, appartenant tous à la même race européenne, avaient les mêmes habitudes, la même civilisation , les mêmes lois, et ne différaient que par des nuances peu sensibles.

Le temps continuait à marcher ; quittant les bords de l'Océan Atlantique , les Anglo- Américains s'enfonçaient tous les jours davantage dans les solitudes de l'Ouest ; ils y rencontraient des terrains et des climats nouveaux; ils avaient à y vaincre des obstacles de diverse nature; leurs races se mêlaient ; des hommes du Sud montaient au Nord , des hommes du Nord descendaient au

Sud. Au milieu de toutes ces causes, le même fait se reproduisait à cliaque pas ; et , en général , la colonie où ne se trouvaient point d'esclaves deve-» nait plus peuplée et plus jHrospère que celle où l'esclavage était en vigueur.

Â mesure qu'on avançait, on commençait donc à entrevoir que la servitude , si cruelle à l'esclave , était funeste au maître.

Mais cette vérité reçut sa demière>'démonstration lorsqu'on fut parvenu sur les bords de ï'Ohio.

Le fleuve que les Indiens avaient nommé par excellence l'Ohio , ou la Belle Rivière , arrose de ses eaux l'une des plus magnifiques vallées dont l'homme ait jamais fait son séjour. Sur les deux rives de l'Ohio s'étendent des terrains ondulés , où le sol offre chaque jour au laboureur d'inépuisables trésors : sur les deux rives, l'air est égale-* ment sain et le climat tempéré; cha-

cune délies forme l'extrême frontière d'un vaste État : celui qui suit à gauche les mille sinuosités que décrit l'Ohio dans son cours, se nomme le Kentucky; l'autre a emprunté son nom au fleuve lui-même. Les deux États ne diffèrent que dans un seul point : le Kentucky a admis des esclaves, l'État de l'Ohio les a tous rejetés de son sein (1).

Le voyageur qui , placé aa milieu de TOhiio , se laisse entraîner parle courant jusqu'à Femboachure du fleuve dans le Mississipi^ navigue donc, pour ainsi dire , entre la liberté et la servitude , et il n'a qu'à jeter autour de lui ses regards pour juger en un instant laquelle est la plus favorable à rhumanité*

Sur la rive gauche, du fleuve la population est clair-semée ; de temps en temps on aperçoit une troupe d'esclaves parcourant d'un air insoaciniit des champs à moitié déserts ; la forêt primitive reparait sans cesse ; on dirait que la société est endormie; l'homme semble oisif; la nature seule offre l'image de l'activité et de la vie.

De la rive droite s'élève au contraire une rameur confuse qui proclame au loin la présence de Hndustrie; de riches moissons couvrent les champs; d*élégantes demeures annoncent le goût et les soins du laboureur ; de toutes parts l'aisance se révèle, l'homme paraît riche et content : il travaille (1).

L'État du Kentucky a été fondé en 1775 , l'État

(1) Ce n*est pas seulement Thomme individu qui est actif dans rohio ; TÉtat fait lui-même d'immenses entreprises ; PÉtat d'Ohio a établi , entre le lac Érié et TObio , un canal , au nnïyen duquel la vallée du Mississipi communique avec la rivière du Nord. Grâce a ce canal, les marchandises d*£urope qui arrivent à

New-York peuvent descendre par eau jusqu'à la Nouvelle-Orléans, à travers de plus de cinq cents lieues de continent. gt.ed byGoogle

de rOhio wt Ta été que douze ans plus tard : douze ans en Amérique , c'est plus d'un demisiècle en Eurc^e. Aujourd'hui la population de rOhio excède déjà de 250,ÛOt) habitants celle du Kentucky(l).

Cet effets divers de Tesclavage et de la liberté sat comprennent aisément ; ils suffisent pour expliquer bien des différefices qui se rencontrent entre la civilisation antique et celle de nos jours^

Sur la rive gauche de TOhio , le travail se confond avec ridée de l'esclavage ; sur la rive droite, avec celle dii bien-être et des progrès ; là il est dégradé , ici on Thonore ; sur la rive gauchi» du fleuve, on ne peut trouver d'ouvriers appartenant à la race blanche, ils craindraient de ressembler a des esclaves, il fautsTen rapporter aux soins des nègres ; sur la rive droite , on chercheraii es vain un oisif , le blanc étend à tous les travaux ion activité et soii iatelliigence.

Ainsi done lefi hommes qni« dans le Kentucky , sont chargés d'exploiter les richesses naturelles du sol, n'ont ni cèle ni lumière | tandis que ceux qui pourraient avoir ces deo^x choses ne font rien, ou passent dans l'Ohio afin d'ntiliser leur industrie et de pouvoir l'exercer sans honte.

Il est vrai que dans le Kèntucky les maîtres font

(1) Chiffre exact diaprés le recensement de 1 80 0. Keutucky , 088,844.

.Q],ip, 957,679. ,, ,,, ,,GoogIe

travailler les esclaves sans être oUigés de les payer; mais ils tirent peu de friiits de leur» e^ forts , tandis que l'argent qu'ils <k>nnéraient aux ouvriers libres se retrouverait avec usure dans le prix de leurs travaux.

L'ouvrier libre est paye , mais il fait plus vite que l'esclave , et la rapidité d'eiëcution est «n des grands éléments de l'économie* Le blane vend «es secours , mais on ne les achète que quand ils sont utiles ; le noir n'a rien à réclamer pour prix de ses services , mais on est obligé de le nourrir en tout temps ; il faut le soutenir dans sa vieil*)ess6 comme dans son âge mûr , dans sa stérile enfance comme durant les années fécondes de sa jeunesse , pendant la maladie comme en santé. Ainsi ce n'est qu'en payant que l'on obtient le travail de ces deux hommes : Touvrier libre reçoit un salaire; l'esclave, une éducation, des aliments, des soins, des vêtements ; l'argent que dépense le maître pour TeiitreMen de l'esclave, s'écoule peu à peu et en détail ; on Taperçoit à peine. Le salaire que l'on donne à l'ouvrier se livre d'un seul t;oup , et il semble n'enrichir que celui quiie reçoîA ; mais , en réalité , l'esclave a plus coûté que l'homme libre, et ses travaux ont été moins productifs (1).

(1) Indépendamment de ces causes qui, partout où les oii-Triers libres abondent, rendent leur travail plus productif et plus économique que celui des esclaves, il en faut signaler une autre qui est particulière aux États-Unis : dans toute

L'influence de resclavage s'étend encore plus loinj elle pénètre jusque dans l'âme même du naître , et imprime une direction particalière à ses idées et à ses goûts.

Sur les deux rives de TOhio la nature a donné à l'homme un caractère entreprenant et énergi* que; mais de chaque côté do fleuve il fait de cette qualité commune un emploi difierent.

Le blanc de la rive droite, obligé de YiwWb par ses propres effoti»^ a ptacé dans le biei^àtre matériel le but principal de son existence : et coraBtt le pays qu'il habite présente •è«on industrie d'mépuisables ressources et ofire à son activité des appâts toujours renaissants, son ardeur d'acquérir a dépassé les bornes oi^naires de la cupidité humaine : tourmenté du désir des richesses , on

la surface de rUnion on n*a encore trou?é le moyen de culti? Qf avec succès la canne à sucre que sur les bords du Mississipi , près de Tembouchure de ce fleuve dans le golfe du Mexique. A la Louisiane, la cullure de la canne est exfrémement avantageuse; nulle part le laboureur ne retire un aussi grand prix de ses travaux ; et , comme il s^établit toujours un certain rapport entre les frais de la production et les produits, le prix des esclaves est fort élevé à la Louisiane. Or , la Louisiane étant du nombre des Etats confédérés , on pQut y transporter des esclaves de toutes les parties de rUnion ; le prix qu^on donne d^un esclave à la Nouvelle -Orléans élève donc le prix des esclaves sur tous les autres marchés. Il en résulte que , dans les pays où la terre rapporte peu, les frais de culture parles esclaves continuent à être très-considérables, ce qui donne un grand avantage à la concurrence des ouvrieri libres. gtized by GooqIc

le voit entrer avec audace dai» toules les voies que la fortune Jui ouvre; il devient indifféremment marin, pionnier, manufacturier, cultivateur^ supportant avec une égale constance les travaux bu les dangers attachés à ces diffirentes profes- «ions; il y a

quelque chose de merveilleux dans Jes ressources de soft génie et une sorte dlië* roïsme daiis son avidité pour le gafai*

L!^œéric^iQ de la rive gauche ne inéprise pas seu^eneiU le toavail, laab to«tes les entreprises ^e le travail fait réu!&sir ; vivant dans une oitive aisance , il a les glAts àps hommes oisifs $4'ar||^nt a perdu une partie de sa valeur à ses yeux ; il poursuit moins la fortune que l'agitation et le plaisir, et il porte de ce côté l'én^gie que son voisin* déploie ailleurs ; il aime passionnément la chasse et la guerre ; il se plait dans les exercices les plus violents du corps ; Tusage des armes lui est familier, et dès son enfance il a appris à jouer sa vie dans des combats singuliers. L'esclavage n'empêche donc pas seulement les blancs de faire fortune , il les détourne de le vouloir.

Les mêmes causes opérant continuellement, depuis deux siècles, en sens contraires dans les colonies anglaises de TÂmérique septentrionale , ont fini par mettre une différence prodigieuse entre la capacité commerciale de Thomme du Sud et celle de Thomme du Nord. Aujourd'hui, il n'y a que le Nord qui ait des vaisseaux , des manufactures, des routes de fer et des canaux.

Cette diffîrence se remarqae , non-seolemeiit en comparant le Nord et le Sud , mais en compa* rant entre eux les habitants du Sud. Presque tous les hommes qui , dans les États les plus méridionaux de rUnion, se livrent à des entreprises oommerciales et cherchent à utiliser Fesclavage , sont Venus du Nord; chaque jour, les gens du Nord se répandent dans cette partie du territoire améri<^ cain où la concurrence est moins à craindre pour eux; ils y découvrent des ressources que n'y apercevraient point les habitants , et , se pliant à un système qu'ils désapprouvent , ils

parviennent à en tirer un meilleur parti que ceux qui le soutiennent encore après l'avoir fondé.

Si je voulais pousser plus loin le parallèle , je prouverais aisément que presque toutes les différences qui se rexBarquent entre le caractère des Américaiits au Sud et au Nord ont pris naissance dans l'esclavage; mais ce serait sortir de mon sujet : je cherche en ce moment , non pas quels sont tous les effets de la servitude. , mais quels effets elle produit sur la prospérité matérielle de ceux qui l'ont admise.

Cette influence de l'esclavage sur la production*^ des richesses ne pouvait être que très*imparfaite- l ment connue de l'antiquité. La servitude existait j alors dans tout Funivers policé ; et les peuples qui \ ne la connaissaient point étaient des barbares. -^

Aussi, le christianisme n'a-t-il détruit l'escla- | vage qu'en faisant valoir les droits de L'esclave ; '

de nos jours on peut Fattaquer au nom du maître : sur ce point l'intérêt et la morale sont d'ac» cord*

A mesure que ces vërités se manifestaient aax États-Unis, on voyait l'escIaTage reculer peu à peu devant les lumières de l'expérience.

La servitude avait commencé au Sud et s'était ensuite étendue vers le Nord ; aujourd'hui elle se retire*

La liberté, partie du Nord , descend sans s'arrêter vers le Sud. Parmi les grands Etats , la Peasylvanie forme aujourd'hui l'extrême limite de l'esclavage vers le Nord ; mais dans ces limites mêmes il est ébranlé ; le Maryland, qui est immé^ diatement au-

dessous de la Pensylvanie, se prépare chaque jour à s'en passer , et déjà la Virginie , qui suit Ib Maryland , discute son utilité et ses dangers (1). ^

(1) Il y a une raison particulière qui achève de détacher de la cause de Pesclayag^e les deux derniers États que je viens de nommer.

Il ne se fait pas un grand changement dans les institutions humaines sans qu'an milieu des causes de ce changement on ne découvre la loi des successions.

Lorsque Tinégalité des partages régnait au Sud, chaque famille était représentée par un homme rjiche qui ne sentait pas plus le hesoin fue le goût du travail; autour de lui vivaient de la même manière , comme autant de plantes parasites , les membres de sa famille que la loi' avait exclus de Thériiage commun ; on voyait alors dans toutes les familles du Sud ce qu^on voit encore de nos jours dans les familles nobles de certains pays de l'Europe, où les cadets, sans avoir la même richesse que l'aîné, restent aussi oisifs que lui. Cet effet semblable était produit en Amérique et en Europe par des causes entièrement analogues. Dans le Sud des États-Unis , la race entière des blancs formait un corps aristocratique à la tête duquel se tenait un certain nombre d'indiviclus privilégiés dont la richesse était permanente et les loisirs héréditaires. Ces chefs de la noblesse américaine perpétuaient dans le corps dont ils étaient les représentants , les préjuges traditionnels de la race blanche , et maintenaient l'oisiveté en honneur. Dans le sein de cette aristocratie , on pouvait rencontrer des pauvres , mais non des travailleurs ; la misère y paraissait préférable à l'industrie ; les ouvriers nègres et esclaves ne trouvaient donc point de concurrents; et^^uel-

que opinion qu'on pût avoir sur l'utilité de lears efforts, il fallait bien les employer, puisqu'ils étaient seuls.

Du moment où la loi des successions a été abolie, toutes les fortunes ont commencé à diminuer simultanément; toutes les familles se sont rapprochées, par un même mouyement , de l'État où le travail devient nécessaire à l'existence ; beaucoup d'entre elles ont entièrement disparu ; toutes ont entrevu le moment où il faudrait que chacun pourvût soi-même à ses besoins. Aujourd'hui on voit encore des riq^es , mais ils ne forment plus un corps compacte héréditaire , ils n'ont pu adopter un esprit , y persévérer et le faire pénétrer dans tous les rangs. On a donc commencé à abandonner d'u«i commun accçrd le préjugé qui flétrissait le travail ; il y a eu plus de pauvres; et les pauvres ont pu sans rougir s'occuper des moyens de gagner leur vie. Ainsi l'un des effets les plus prochains de l'égalité des partages a été de créer une classe d'ouvriers libres. Du moment où l'ouvrier libre est entré en concurrence avec l'esclave , l'infériorité de ce dernier s'est fait sentir, et l'esclavage a été attaqué dans son principe même, qiii est l'intérêt du maître.

A mesure que l'esclavage recule, la race noire le suit dans sa marche rétrograde et retourne avec lui vers les Tropiques, d'où elle est originairement venue. _ ^ _

Ceci petit paraître extraordînaife àa premier* abord , on va bientôt le concevoir.

£n abolissant le principe de servitude, les Américains ne mettent point les esclaves en liberté.

Peut-être comprendrait-on avec peine ce qui f« suivre, si je ne citais ^n exemple : je choisirai celui de l'État de New* York. En

1788, l'État de New -York prohibe dans son sein la tente des esclaves. C'était d'une manière détournée en prohiber rîmportati«n. Dès lors le nombre des nègfes Jie ^accrc^t plus que suivant l'accroisâtaent na*> turel d« la fK)pul«lion, noir#. Ikiit ans après on prend une mesure plus décisive , et l'on déclare qu'à partir du A juillet 1799, tous les énfantjf» qoè naîtront de parents esclaves seront libres. Tcusle voie d'accroissement est alors fermée, il y a encore des esclaves , mais on peut dire que la servitude n'existe plus.

A partir de l'époque où un État du Nord prohibe ainsi l'importation des esclaves, on ne retire plus de noirs du Sud pour les transporter dans son sein.

Du moment où un État du Nord défend la vente des nègres , l'esclave , ne pouvant plus sortir des mains de celui qui le possède , devient une propriété incommode , et on a intérêt à le transporter au Sud.

Le jour où un État du Nord déclare que le fils de l'esclave naîtra libre, ce dernier perd une grande partie de sa valeur vénale , car sa posté-

tïié ne peut plas entrer dans le marché , et on a encore un grand intérêt à le transporter au Sud.

Ainsi la même loi empêche qae les esclaves da Sud ne viennent au Nord, et pousse ceux du Nord vers le Sud.

Mais voici une autre cause plus puissante que toutes celles dont je viens de parler*

A mesure que le nombre des esclaves diminue dans un Etat , le besoin de travailleurs libres 5*7 fait sentir. A mesure que les travailleurs libres s'emparent de Findustrie , le travail de l'esclave étant moins prododif , ce)ui<ifii devient une [propriété médiocre ou inutile , et on a Picore grand iptéiét à l'exporter au Sud , où la concurrence n'|»t pas à craindre*

L'abolition de l'esclavage ne fait donc pas arri* ver l'esclave à la liberté ; elle le fait seulement changer de maître ; du septentrion , il passe an midi.

Quand aux nègres affranchis et à ceux qui naissent après que l'esclavage a été aboli, ils ne quittent point le Nord pour passer au Sud ; mais ils se trouvent vis-à-vis des Européens dans une position analogue à celle des indigènes : ils restent à moitié civilisés et privés de droits au milieu d*une population qui leur est infiniment supérieure en richesse et en lumières; ils sont en butte à la tyrannie des lois (1) et à l'intolérance

(1) Les Étafs où l'esclavage est aboli s'a [»pliquent ordi-

des mœars. Plus malheaeux sousiui certain rapport que les Indiens, ils ont contre eux les sou« Tenîrs de TesclaTage , et ils ne peuvent réclamer la possession d'un seul endroit du sol ; beaucoup succombent à leur misère (1), les antres se concentrent dans les villes ^ où, se chargeant des plus grossiers travaux , ils mènent une existence précaire et misérable*

Quand, d'ailleurs , le nombre des nègres eonU^ ,* Buerait a s'accroître de la même manière qu'àl'é-. poque où ils ne possédaient pa# encore la liberté, le nombre des bkncs augmentant livec une double vitesse après l'abolitioii' de FesQlavage,'Iés noirs

seraient biei^tôt comme engloutis au milieu i^m flots d'une population étrangère.

Un pays cultivé par des eftclaVes est en général fBoins peuplé qu'un piys cultivé par des hommes '^ libry ; de plus » rAméric[ue est une contr^i^ non • velle i ail moment donc où un État abolit Tesda-

nairement à rendre fâcheux aux nègres libres le séjour de leur territoire ; et comme il s^établit sur ce point une sorte d*émulation entre les différents États, les malheureux nègres ne peuvent que choisir entre des maux.

(1) Il existe une grande différence entre la mortalité des blancs et celle des noirs dans les États où Tesclayage est aboli : de 1820 à 1831 , il n^est mort à Philadelphie qu^un blanc sur quarante-deux individus appartenant à la race blanche : tandis quMl y est mort un nègre sur vingt-un individus appartenant à la race noire. La mortalité n^est pas si grande à beaucoup près parmi les nègres esclaves. Voyez EmmersorCs médical Statistics, pag. 28. ^ t

jjj^ ' ^ ^ gitizedbyC^gOgle

vage, il n'est encore qu'à moitié pleih. A peine la servitude y est-elle détruite , et le besoin des travailleurs libres s'y fait-il sentir, qu'on voit accourir dans son sein de toutes les parties du pays uiie foule de bardis aventuriers ; ils viennent pour profiter des ressources nouvelles qui vont s'ou*^ vrir à l'industrie. Le sol se div^ entre eux; sur chaque portion s'établit une famille de blancs qui s'en empare. C'est aussi vers Jes États libres ■ que l'émigration européenne se dirige. Que ferait le pauvre d'Europe qui vient «diercher l'aisance et ' le bonheur dans le Nouveau-Monde, s'il

allait habiter un pays où le triyrail est entaché d'ignominie? Ainsi, la population blaache, croit par son mouvement naturel et en miême temps par ujae im*mense émigration, tandis que- la population noire ' ne reçoit point d'émigranl^ et s'affaiblit. Bientôt la proportion qui existait entre les deux races est renversée. Les nègres ne forment plus qa'un malheureux débris , une petite tribu pauvre et nomade , perdue au milieu d'un peuple immense et maître du sol ; et l'on ne s'aperçoit plus jde leur présence que par les^i^ustices et les rigueurs dont ils sont l'objet.

Dans beaucoup d'Etats de l'Ouest, la race nègre n'a jamais paru ; dans tous les Etats du Nord , elle disparaît. La grande question de l'avenir se resserre donc dans un cercle étroit; elle devient ainsi moins redoutable , mais non plus facile à résoudre. ^ t

JigitizedbyCjOOgle

A mesure qa*on descend vers le Midi , il est plus difficile d'abolir ntilenient Fesclavage. Ceci résulte de plusieurs causes matérielles (piHl est nécessaire de déTèlopper.

La première est le climat ; il est certain qu'à proportion que les Européens s'approchent des Tropiques , le travailleur devient plus difficile. Beaucoup d'Américains prétendent même que, sous une certaine latitude , il finit par leur être mortel , tandis que le nègre s^ soumet sans dan<^ gers (1); mais je ne pense pas que cette idée, si favorable à la paresse de l'horame du Midi , soit fondée sur l'expérience. 11 ne fait pas plus chaud dans le Sud de l'Union que dans le Sud de l'Espagne et de l'Italie (2). Pourquoi FEuropéen n'y pourrait-il exécuter les mêmes travaux? Et si l'esclavage a été aboli en Italie et en Espagne sans que les maîtres

périssent , pourquoi n'en arriverait-il pas de même dans l'Union? Je ne crois donc pas que la nature ait interdit, sous peine de mort,

(1) Ceci est vrai dans les endroits où Ton cultive le rix. Les rizières, qai sont malsaines en tous pays, sont particulièrement dangereuses dans ceux que le soleil brûlant des Tropiques vient frapper. Les Européens auraient bien de la peine a cultiver la terre dans cette partie du Nouveau- Monde , s*il voulaient s*obstiner à lui faire produire du riz. Mais ne peut-on pas se passer de rizières ?

(3) Ces États sont plus près de Tëquateur que ritalie et rSspagne ; mais le continent de TAmériqHe est infiniment plus froid que celai de TEurope. ^ - ^ ^^- _

aux Earopéens de la Géorgie on des Florides , de tirer eux-mêmes leur subsistance du sol ; mais ce travail leur serait assurément plus pénible et moins productif (1) qu'aux habitants de la Noii<» velle - Angleterre. Le travailleur libre perdant ainsi au Sud une partie de sa supériorité sur l'esclave , il est moins utile d'abolir l'esclavage*

Tontes les plantes de l'Europe croissent dans le Nord de l'Union ; le Sud a des produits spéciaux«

On a remarqué que l'esclavage est un moyen dispendieux de cultiver les céréales. Celui qui récolte le blé dans un pays où la servitude est inconnue ne retient habituellement à son service qu'un petit nombre d'ouvriers ; à l'époque de la moisson, et pendant les semailles , il en réunit, il est vrai , beaucoup d'autres; mais ceux-là n'habitent que momentanément sa demeure.

Pour emplir ses greniers ou ensemencer se» champs , l'agriculteur qui vit dans un Etat à esclaves est obligé d'entretenir, durant toute l'année, un grand nombre de serviteurs qui, pendant quelques jours seulement , lui sont nécessaires : car, différents des ouvriers libres, les escfaves ne

(1) L^spagne fit jadis transporter dans un district de la Louisiane, appelé Attakapas, un certain nombre de paysans des Açores.L*esclavagene fut point introduit parmi eux; o*était un essai. Aujourd'hui, ces hommes cultivent encore la terre sans esclaves ; mais leur industrie est si languissante qu^elle fournit à peine à leurs besoins. - ^ ^ ^- _

sauraient attendre, en travaillant pour eux-mê» mes 9 le moment où l'on doit venir louer leur industrie. Il faut les acheter pour s'en servir.

L'eiiclavage , indépendamment de ses inconvénients généraux, est donc naturellement moins applicable aux pays où les céréales sont cultivées , qu'à ceux où on réoolte d'autres produits.

La culture du tabac , du coton , et surtout de la canne à sucre, exife au contraire, des soins continuels. On peutr^y e«ijiloyer des jCemmes et des enfants qu^ifr ne poiuriyit poéAt utilise^ dtni la culture du blé. Ainsi , Itesctovage est naturellement plus approprié au ^aj^ d*oà l'on tire les produits que je viens de nommer.

Lç tabac, le coton, la canne, ne Croissent qu'au Snd; ils y forment les sources principales da la richesse du pays. En détruisant l'esclavage, les hommes du Sud se trouveraient dans V^ne d^es deux alternatives : ou ils seraient obligés de (manger leur système de culture, et alors ils entreraient en concurrence avec les hommes du Nord, plus actifs et plus expérimentés qu'eux; ou

ils cultiveraient les mêmes produits sans esclaves, et alors ils auraient à supporter la concurrence des autres États du Sud qui les auraient conservés.

Ainsi le Sud a des raisons particulières de garder l'esclavage , que n'a point le Nord.

Mais voici un autre motif plus puissant que tous les antres. Le Sud pourrait bien, à la rigueur,

abolir la servitude; mais comment se délivreraitiil des noirs? An nord, on chasse en même temps l'esdaTage et les escIaTes. Au Sud, on ne peut espé*rer, d'atteindre en même temps ce double résultat.

En prouvant que la servitude était plus natu^ relie et plus avantageuse au Sud qu'au Nord , j'ai suffisamment indiqué que le nombre des esclaves devait y être beaucoup plus grand. C'est dans le Sud qu'oni été amenés les premiers Africayis; c'est là qu'ils sont toujours arrivés en plus grand nombre. A mesure q^'pn s'avance vers k Sud, le jn;^ugé qui maintieniroisiveté en honneur prend de la puissaéoe* Dans les États qui avoisin«it le plus les Tropiques, il n'y a pas un blanc qui travaille. Les ndgres sont donc naturellement plus nombreut au Sud qu'an Nord. Chaque jour, comme je l'ai dit plus haut, ils le deviennent davantage ; car, à proportion qu'on détruit l'esclavage à l'une des extrémités de l'Union , les nègres s'accumulent à l'autre» Ainsi, le nombre des noirs augmente au Sud , non-seulement par le mouvement naturel de la population , mais encore par l'émigration forcée des nègres du Nord. La race africaine a , pour croître dans cette partie de l'Union , des caus^ analogues à celle qui font gran-^ dir si vile la race européenne au Nord.

Dans l'État du Maine , on compte un nègre sur 300 habitants; dans le Massachusetts, un sur 100; dans l'État de New-York, deux sur 100; en Pen^ sylvanie, trois; au Marylnnd, trente-quatre; qua-

raiite-deux dans la Virginie; et cinquante-cinq, enfin , dans la Caroline du Sad (1). Telle était la proportion des noirs par rapport à celle des blancs dans l'année 18S0. Mais cette propo^ion change sans cesse ; chaque jour elle devient plus petite m Nord ^ plus grande au Sud.

11 est évident^i^ dans l«s États les plus méridionaux de rUoion , on ne sauniî^ ahiiir Tefola*- Tage comme on l'a ^it dans les ijji^%a du Nord , tans courir de^ très-gr|Apd6 fittigers* q«e eeux-^i n'ont point eu à jsedouter*

Nous avons vu comment les Etats du Nord ménageaient la transition^entre l'esclavage et la 11^ Inerte. Ils giardent la génération présente dans les fers et émancipent les races^futures ; de cette ma» nière, on n'introduit lea nègres que peu à peu

(1) On lit, dans Touvrage américain intitulé : îéetters on the colonisation Society, par Garey , 18ô5 , oe qui suit: « Dans la Caroline dt^Sud, depuis quarante ans, la race noire I) croît plut vite que celle des btalics. En faisant un eiMemble » de la populati^des cinq États du Sud*qui ont d*abordea » des esclaTes, dit encore M. Carey, leMaryland, la Virginie^ «> la Caroline du Nord, la Caroline du sud et la Géorgie, oii » découvre que de 1790 à 1830 les blancs ont augmenté dans fi le rapport de 80 par lOO dans ces État^s et les noirs dans » celui de 1 12 pai' 160 ,. »

Aux États-Unis^^ en 1830, les hommes appartHiant aux deux races étaient distribués de la manière suivante; États où rescla-

vage est aboli : 6,565,454 blancs, 120,520 liègres. Éfats où Pesclavage existe encore, 3,900,81 4 blancs, 2,208,182 nègres. . _ o -

dans la société, et , tandis qu*on retient dans la «çnritude l'homme qui pourrait faire un mauTais usage de son indépendance, on affranchît celui qui, ayant de devenir maître de laimême, peut encore apprendre Fart d'être libre.

Il serait difficile de faire l'application de cette méthode an Sud. Lonqu'i^n d^lare qu'à partir de certaine époque^ le fils du nègie sera libre, fit introduit le nrineipe et l-id^e de la liberté dans \d aein même de la ser^tude : les noirs, que le législateur garde dans Tesclavage et qui roîent leurs fik en sortir, s'étonnent de ce partage inégal que fait entre eux la destinée ; ils s'inquiètent et s'irritent. Dès lors, l'esclavage a perdu, à leurs yeux , l'espèce de puissance morale que lui donnaient le temps et la coutume ; il en est réduit à n'être plus qu'un abus visible de la force. Le Nord n'avait rien à craindre de ce contraste , parce qu'au Nord les noirs étaient en petit nombre et les blancs très-nombreux. Mais si cette première aurore de la- liberté venait à éclairer en même temps deux mfllions d'hommes , les oppresseurs devraient trembler.

Après avoir affranchi les fils de leurs esclaves , les Européens du Sud seraient bientôt contraints d'étendre à toute la race noire le même bienfait.

Bans le Nord, comme je l'ai dit plus haut, du moment où l'esclavage est aboli, et même du moment où il devient probable que le t^nps de son abolition approche , il se fait un double mouve*

xuent : les esclayes quittent le pays pour être transportés plus au Sud ; les blancs des Etats du Nord et les émigrants d'Europe affluent à leur place.

Ces deux causes ne peuvent opérer de la même manière dans les derniers Etats du Sud. D'une part, la masse des esclaves y est trop grande pour qu'on puisse espérer de leur faire quitter le pays ; d'autre part, les Européens et les Ânglo-Améri* cains du Nord redoutent de venir habiter une contrée où Ton n'a point encore réhabilité le travail. D'ailleurs, ils regardent avec raison les Etats où la proportion des nègres surpasse ou «gale celle des blancs, comme menacés de grands malheurs , et ils s'abstiennent de porter leur industrie de ce côté.

Ainsi, en abolissant l'esclavage, les hommes du Sud ne parviendraient pas , comme leurs frères du Nord , à faire arriver graduellement les nègres à la liberté ; ils ne diminueraient pas sensiblement le nombre des noirs , et ils resteraient seuls pour les contenir. Dans le cours de peu d'années , on verrait donc un grand peuple de nègres libres , placé au milieu d'une nation à peu près égale de blancs.

Les mêmes abus de pouvoir, qui maintiennent aujourd'hui resclavage,deviendraient alors dans le Sud la source des plus grands dangers qu'auraient à redouter les blancs. Aujourd'hui le descendant des Européens possède seul la terre; il est_maî|re ab-

solu de l'indastrie; seul il est riche, éclairé, armé. Le noir ne possède aucuns de ces avantages ; mais il peut s'en passer, il est esclaye. Devenu libre , chargé de veiller lui-même sur son sort , peut-il rester privé de toutes ces choses sans mourir? Ce qui faisait la force du blanc, quand Fesclavage existait , l'expose donc à mille périls après que l'esclavage est aboli.

Laissant le nègre en servitude, on peut le tenir dans un état voisin de la brute ; libre , on ne peut l'empêcher de s'instruire as-

sez pour apprécier retendue de ses maux et on entrevoir le remède. Il y a d'ailleurs un singulier principe de justice relative qu'on trouve très^profondément enfoncé dans le cœur humain. Les hommes sont beaucoup plus frappés de l'inégalité qui existe dans Tintérieur d'une même classe, que des inégalités qu'on remarque entre les différentes classes. On comprend l'esclavage ; mais comment concevoir l'existence de plusieurs millions de citoyens éternellement plies sous l'infamie et livrés à des misères héréditaires? Dans le Nord, une population de nègres affranchis éprouve ces maux et ressent ces injustices; mais elle est faible et réduite; dans le Sud elle serait nombreuse et forte.

Du moment où l'on admet que les blancs et les nègres émancipés sont placés sur le même sol comme des peuples étrangers l'un à l'antre , on comprendra sans peine qu'il n'y a plus que deux chances dans l'avenir; il faut que les nègres et

les blancs se confondent entièrement ou se séparent»

J'ai déjà exprimé plus haut quelle était ma conviction sur le premier moyen (l). Je ne pense pas que la race blanche et la race noire en viennenl nulle part à vivre sur un pied d'égalité.

Mais je crois que la difficulté sera bien plus grande encore aux États-Unis que partout ailleurs. 11 arrive qu'un homme se place en dehoit des préjugés de religion, de pays, de race, et si cet homme es^ roi , il peut opérer de surprenantes révolutions dani la société x un peuple toirt entier ne saurait se mettre ainsi en quelque sorte aa*dessus de lui-même.

' Un despote , v^ant à Gonfondià^ les Américains et leurs anciens esclaves sous le lâên^sj^ug, parviendrait peut-^tre à les mêler : tant que la démocratie américaine restera à la tête des af-

faires, nul n'osera tenter une ^pareille ent|reprtse, et l'on peut prévoir que plus les blancs des États-Unis seront libres, et plus ils chercheront à s'isoler (â).

(1] Cette opinion , du reste , est appuyée sur des autorités bien autrement graTes que la mienne. On lit entre autres dans les Mémoires de Jefferson : « Rien nVst plus claire- » ment écrit, dans le liTre des destinées, que ra£franchisse- » ment des noirs, et il est tout aussi certain que les deux » races également libres ne pourront vivre sous le même gou- » vernement. La nature , Thabitude et Topinion ont établi » entre elles des barrîères insurmontables r> (Voyez Extrait de» Mémoires de Jefferson, par M. Conseil).

(2) Si les Anglais des Antilles s'étaient goçrg'g^^ux-

J*ai dit aillenn que le yéritable lien entre TEaropëen et l'Indien était le métis : de même la yéritable transition entre le blanc et le nègre, c'est le mnlâtre ; partout où il se trouve un très-grand nombre de mulâtres, la fusion entre les deux races n'est pas impossible.

Il y a des parties de l'Amërique où l'Européen et le nègre se sont tellement croisés qu'il est difficile de rencontrer un homme qui soit tout-à-fail blanc ni tout'è-ftit noir : arrrtTé à ce point , on piBut réellement dire que les deiu races se sont mêlées^ ou plutôt, a leur place, il en est surrenii une troisième qui tient des deux , sans être pré- ^cisément ni l'une ni l'autre.

De tous les l^vopëens , les anglais sont cei£fe qui ont le^'iyioins mêlé leur sang a celui des nègres. On voit au Sud de l'Union plus de mulâtres qu'au Nord , mais infiniment moins que dans aucune autre col(^nie européenne ;* les mulâtres sont très-

peu nombreuit aux Etats-Unis ; ils n'ont aucune force par eux-mêmes , et , dans les querelles de race , ils font d'ordinaire cause commune avec les blancs. C'est ainsi qu'en Europe on voit souvent les laquais des grands seigneurs trancher du noble avec le peuple.

Cet orgueil d'origine , naturel à l'Angluis , est encore singulièrement accru chez rAmëricain par

mêmes , on peut compter quUls n'eusent pas accordé fade d^éraancipation que la mère-patrie vieut d*imposer.

rorgueif^ndivîdael que la liberté démocratique fait naître. L'-homme blanc des États-Unis est fier de sa race 9 et fier de lui-même.

D'ailleurs , les blancs et les nègres ne venant pas à «e mêler dans le Nord de l'Union , comment se mêleraient-ib dans le Sud ? Peut-on supposer , un instant que rAméricain du Sud, placé, comme il le sera toujours, entre Thomuie blaiy;, dans toute sa supériorité physique et morale , eft te nègre, puisse jamais songer à se confondre atee ce dernier? L'Aoïérîcain du Sud a deux payions énergiques qui le posteront toujours à s'isoler; il craindra de ressembler au nègre aon ancien esclave, et de descendre au^essous^du bluic^son voisin.

S'il fallait absolument prévoir l'avenir, je dirais que , suivant le cours probable des choses, l'abolition de l'esclavage au Sud fera croître la répugnance que la population blanche y éprouve pour les noirs. Je fonde cette opinion sur ce que j'ai déjà remarqué d'analogue au Nord. J'ai dit que les hommes blancs du Nord s'éloignent des nègres avec d'autant plus de soin que le législateur marque moins la séparation légale qui doit exister entre eux

: pourquoi n'en serait-il pas de xaèiae au Sud ? Dans le Nord , quand les blancs craignent d'arriver à se confondre avec les noirs, ils redoutent un danger imaginaire. Au Sud, où le danger serait réel , je ne puis croire que la crainte fût moindre. r- t

JigitizedbyLipOgle

Si , d*ane part , on reconnait (et le fait n*est pas douteux) que dans l'extrëmitë sud, les noirs s'accumulent sans cesse et croissent plus Tite que les blancs ; si, d'une autre, on concède qu'il est îm^ possible de prévoir Tépoque où le« noirs et les blancs arriveront à se mêler et à retirer de l'ëtat de société les mêmes avantages, ae doit- on pas en conclure qu#f dans les États du Sud , les noirs •t les blancs finiront tôt ou taiid par entrer en lutte?

Q»^I sera le résultat final de œlte lutte?

Qn comprendra sans peine quQ^ sur ce points il faut se renfermer dans le vague des conjecla^ res^L'i^sprit humain parviei^ avec peine à tracer, en quelque sorte , un grand cercle autour de Tavpnijr; mais, en dedans de.ce cercle, s'agite le hasard qui échappe à tous les efforts. Dans le tableau de l'avenir , le hasard forme toujours comme le point obscur où l'œil de l'intelligence ne saurait pénétrer. Ce qu'on peut dire est ceci : dans les Antilles, c'est la race blanche qui semble destinée à succomber; sur le continent la race noire.

Dans les Antilles, les blancs sont isolés au milieu d'une immense population de noirs ; sur le continent les noirs sont placés entre la mer et un peuple innombrable qui, déjà , s'étend au-dessus d*eux, comme une masse compacte , depuis les glaces du Ca-

nada jusqu'aux frontières de la Virginie; depuis les rivages du Missouri jusqu'aux bords de l'Océan allantiqne. Si les blancs de

Jigitized by VjOO\^ - _

FAmérî^ue du Nord restent anis, il est difficile de croire que les nègres paissent échapper à la destruction qui les menace ; ils succomberont sous^lo fer ou]a misère. Mais les populations noires, accumulées le long du golfe du Jifexique, ont des chances de salut , si la lutte entre les deux raees Tient à s'établir, alors que la confédération américaine sera dissoute. Une fois l'anneau fédéral brisé, les hommes du Sud auraient tort de comp. ter sur un apptfi durable de la part de leurs frères du Nord. Ceui^ci savent que le danger ne peut jamais les atteindre ; si un devoir positif ne les contraint de marcher au secours du Sud , on peut prévoir que les sympathies de race seront impuissantes.

Quelle que soit, du reste, l'époque de la lutte , les blancs du Sud, fussent-ils abandonnés à euxmêmes, se présenteront dans la lice avec une immense supériorité de lumières et de moyens ; mais les noirs auront pour eux le nombre et l'énergie du désespoir. Ce sont là de grandes ressources quand on a les armes à la main. Peut-être arrivera-t-il alors à la race blanche du Sud ce qui est arrivé aux Maures d'Espagne. Après avoir occupé le pays pendant des siècles , elle se retirera enfin peu à peu vers la contrée d'où ses aïeux sont autrefois venus , abandonnant aux nègres la possession d'un pays que la Providence semble destiner à ceux-ci , puisqu'ils y vivent sans peine, et y travaillent plus facilement que les blancs.

Le danger plus oa moins éloigné, mais iaëvitable , d'nne latte entre les noirs et les blancs qui peuplent le Sud de l'Union, se

présente sans cesse eomme un rêve pénible à Vimagination des Américains. Les habitants du Nord s'entretiennent chaque jour de ces périls , quoique , directement , ils n'aient rien à en craindre. Ils cherchent vainement à trouver un moyen de conjurer les malheurs qu'ils prévoient.

Dans les États du Sud , on se tait; on ne parle point de l'avenir aux étrangers ; on évite de s'en expliquer avec ses amis; chacun se le cache, pour ainsi dire , à soi-même. Le silence du Sud a quelque chose de plus effrayant que les craintes bruyantes du Nord.

Cette préoccupation générale des esprits a donne naissance à une entreprise presque ignorée , qui peut changer le sort d'une partie de la raee humaine.

Redoutant les dangers que je viens de décrire, un certain nombre de citoyens américains se réunirent en société dans le but d'importer, à leurs frais, sur les côtes de la Guinée, les nègres libres qui voudraient échapper à la tyrannie qui pèse sur eux (1).

(1) Cette société prit le nom de Société de la Colonisation des Noirs. Foyes ses rapports annaels, notamment le quinzième, yoye* aussi la brochure déjà indiquée , intitulée : Lettera on the colonisation Society and ont is probable reiultê, par ai. Carey. Philadelphie, awil 1 833^ ^ ^

£a 18â0, la société dont je parle parvint à fonder en Afrique , parle 7** degré de latitude nord, un élabiissenient auquel elle donna le nom de Libéria. Les dernières nouvelles annonçaient que deux mille cinq cents nègres se trouvaient déjà réunis sur ce point. Transportés dans leur ancienne patrie , les noirs y ont introduit les institutions américaines. Libéria a un système repré*

sentatif , des jurés nègres, des magistrats nègres» des prêtres nègres ; on y voit des temples et des journaux , et , par un retour singulier des vicissi<tudes de ce monde, il est défendu aux blancs de se fixer dans ses murs (1).

Voilà, à coup sûr, un étrange jeu de la fortune! Deux siècles se sont écoulés depuis le jour où l'habitant de l'Europe. entreprit d'enlever les nègres à leur famille et à leur pays pour les transporter sur les rivages de l'Amérique du Nord. Aujourd'hui on rencontre l'Européen occupé à charrier de nouveau à travers l'Océan atlantique les descendants de ces mêmes nègres, afin de les reporter sur le sol d'où il avait jadis arraché leurs pères. Des barbares ont été puiser les lumières de la ci^

(1) Cette dernière règle a été tracée par les fondateurs euimêmes de rétablissement. Ils ont craint qu'il n'arrivât en Afrique quelque chose d'analogue à ce qui se passe sur les frontières des Étals-Unis , et que les nègres comme les Indiens, entrant en contact avec une race plus éclairée que la leur, ne fussent détruits avant de pouvoir se civiliser.

TÎlkation au sein de la serritude et apprendre dans l'esclavage Tart d'être libres.

Jusqu'à nos jours , l'Afrique était fermée aax arts et aux sciences des blancs. Les lumières de l'Europe , importées par des Africains, y pénétreront peut-être. Il y a donc une belle et grande idée dans la fondation de Libéria; mais cette idée, qui peut devenir si féconde pour l'Ancien-^Monde, est stérile pdior le Nouveau.

En douze ans , la Société de colonisation des Noirs a transporté en Afrique deux mille cinq cents nègres. Pendailt le même es-

pace de temps , il en naissait environ sept cent mille dans les États-Unis.

La colonie de Libéria fût^elle en position de recevoir chaque année des milliers de nouveaux habitants et ceux-ci en état d'y être conduits utilement ; rUnion se mit^elle à la place de la société et employât'-elle annuellement ses trésors (!)

(1) Il dé rencontrerait bien d'autres difficultés encore dans une pareille entreprise. Si l'Union, pour transporter les nègres d'Amérique en Afrique, entreprenait d'acheter les noirs à ceux dont ils sont les esclaves , le prix des nègres , croissant en proportion de leur rareté, s'élèverait bientôt à des sommes énormes , et il n'est pas croyable que les États du Nord consentissent à faire une semblable dépense dont ils ne devraient point recueillir les fruits. Si l'Union s'emparait de force ou acquérait à un bas prix fixé par elle les esclaves du Sud , elle créerait une résistance insurmontable parmi les États situés dans cette par tiède l'Union. Desdeu^ cMés on aboutit à l'impossible.

et ses Taîsseaux à exporter des nègres en Afinqtte, elle ne pourrait point encore balancer le seat progrès natarel de la population parmi les noirs ; n'enlevant pas chaqne année autant d'hommes qu'il en Tient au monde , elle ne parviendradt-pas même a suspendre les déyelop^ments du mal qui grandit chaque jour dans son sein (!)•

La race aègve ne quittera plus les limages du continent américain , où les passions et Tes wk^ de l'Europe l'on Mt '^toKcendre ; éHi jm disparaîtra du Nouveau-MoAde qu'en ^ssa^t d'exister. Les hob^nts des Etals-Utiis peu¥*Mit éloigner les malheurs

qu'ils redoutent ^ mak ils ne sauvaient aujonrd'bui en détruire la cause.

Je suis obligé d'avouer que je ne considère pas l'abolition de la servitude comme un moyen de retarder, dans les États du Sud, la lutte des deux races.

Les nègres peuvent rester longtemps esclaves sans se plaindre ; m||k entrés au nombre des hommes libres , ils slndigneront bientôt d'être privés de presque tous les droits des citoyens ; ^^ » llb^lp^v4iMemni» les égaux des blancs , ils ne tarderont paMl se montrer leurs ennemis.

ka Nord, on avait touft^ofit à afiranchir les

(1) 11 y avait en 1850 dans les États-Un m , 2,010,427 esclaves et 319,459 affranchis : en tout 2,329,766 nègres, ce qui formait un peu plus du cinquième de la population totale des Étals-Unis à la même époque. „^ ^

eseJaves ; on se délivrait aÎDsi de l'esclavage, sans ayoir rien à redouter des nègres libres. Ceux-ci étaient trop peu nombreux pour réclamer jamais l«urs droits. 11 n'en est pas de même au Sud.

La question de l'esclavage était pour les maîtres au Nord , «ne question commerciale et mamifacturière ; au Sud , c'est une question de vie ou dfl roorlb II ne frut donc pas confondre l'esclavaj^ au Nord et au Sud.

Dieu m». g|iBie d» chevAei^ comme certains auteurs aménc-Uns, à justifier le prinoipe de la servitude des x^res. Je dis seulement que tous ceux qui ont adniis cet ^reux principe autrefois ne sont pas également libres aujourd'btii de s'en départir.

Je confesse que , quand je considère l'état du Sud , je ne découvre , pour la race blanche qui habite ces contrées , que deux manières d'agir : affranchir les nègres et les fondre avec elle; rester isolés d'eux et les tei^ir le plus longtemps possible dans l'esclavage. Les moyens termes me paraissent aboutir prochainement à la plus horrible de toutes les guerres oirilei, f t p«^ls-être à la ruine de l'une des deux racesi»

Les Américains du'Vud envisagent la question sous ce point de vue , et ils agissent en conséquence. Ne voulant pas se fondre avec les nègres, ils ne veulent point les mettre en liberté.

Ce n'est pas que tous les habitants du Sud regardent l'esclavage comme nécessaire à la richesse

du maître; sur ce point, beaucoup d'entre eux sont d*accord avec les hommes du Nord , et admettent Tolontiers avec ceux-ci que la servitude est un mal ; mais ils pensent qu'il faut conserver ce mal pour vivre.

Les lumières, en s'accroissant au Sud, on fait apercevoir aux habitants de cette partie du territoire que l'esclavage est nuisible au maître , et ces mêmes lumières leur montrent , plus clairement qu'ils ne Favaient vu jusqu'alors, la presque iuipossibité de le détruire. De là un singulier contraste; l'esclavage s'établit de plus en plus dans les lois, à mesure que son utilité est plus contestée; et, tandis que son principe est graduellement aboli dans le Nord , on tire au Midi , de ce même principe , des conséquences de plus en plus rigoureuses.

La législation des États du Sud , relative aux esclaves , présente de nos jours une sorte d'atrocité inouïe , et qui seule vient révéler quelque perturbation profonde dans les lois de l'humani-

té. Il suffit de lire la législation des États du Sud pour juger la position désespérée des deux races qui les habitent.

Ce n'est pas que les Américains de cette partie de l'Union aient précisément accru les rigueurs de la servitude; ils ont, au contraire , adouci le sort matériel des esclaves. Les anciens ne connaissaient que les fers et la mort pour maintenir l'esclavage; les Américains du Sud de TUniou

ont trouve des garanties plus intellectuelles ponr la durée de leur pouvoir. Ils ont, si? je puis m'exprimer ainsi , spiritualisë le despotisme et la Tiolence. Dans Fantiquité ^ on cherchait à empêcher Fesclave de hriser ses fers f de nos jours , on a entrepris de lui en 6ter le dësir*

Les anciens enchaînaient le corps de resclave; mais ils laissaient son esprit libre et lui permet* taient de s*éclairer. En cela ils étaient consé* quentsavec eux-mêmes ; il y avait alors une issue naturelle à la servitude. D^un jour à l'autre Tes* elave pouvait devenir libre et égal à son maître.

Les Américains du Sud , qui ne pensent point qu'à aucune époque les nègres puissent se confondre avec eux , ont défendu , sous des peines sévères , de leur apprendre à lire et à écrire. Ne Youlant pas les élever à leur niveau , ils les tiennent aussi près que possible de la brute.

De tous temps Fespérance de la liberté avait été placée an sein de l'esclavage pour en adoucir les rigueurs.

Les Américains du Sud ont compris que l'affiranehissement offrait toujours des dangers, quand l'affranchi ne pouvait arriver un jour a s'assimiler au tnaitre. Donner à un homme la liberté et

le laisser dans la misère et l'ignominie, qu'est-ce faire, sinon fournir un chef futur à la révolte des esclaves ? On avait d'ailleurs remarqué, depuis longtemps , que la présence du nègre libre jetait une inquiétude rague au fond de l'âme de

ceux quine Tétaient pas, et 7 faisait pëaétrer , comme une lueur douteuse, Fidée de leurs droits^ Les Américains du Sud ont enlevé aux maîtres , dans la plupart des oas , la faculté d*affranchir^(l).

J'ai rencontrié , au Sud de TUnion , un vieillard qui jadis avait vécu dans un commerce illél^itime avec une de ses négresses* Il en avait eu plusieurs enfants qui, en venant au monde , étaient devenus les esclaves de leur père. Plusieurs fois celui-ci avait songé a leur léguer au moins la liberté; mais des années s'étaient écoulées avaitft qu'il pût lever les obstacles mis i l'affranchissement par le législateur. Pendant ce temps, la vieillesse était venue, et il allait mourir. U se représentait alors ses fils traînés de marché en marché , et passant de Tautorita paternelle sous la vierge d'un étranger. Ces horribles images jetaient dans le délire son imagination expirante. Je le vis en proie aux angoisses du désespoir, et je compris alors comment la nature savait se venger des blessures que lui faisaient les lois.

Ces maux sont affreux , sans doute ; mais ne sont-ils pas la conséquence prévue et nécessaire du principe même de la servitude parmi les mo*dernes ?

(1) Uaffrancfaissement n*est point interdit, mais soumis à des formalité qui le rendent difficile. GoOQÏe

k Jigitized by ^

Du moment où les Européens ont pris leurs esclaves dans le sein d'une race d'hommes différente de la leur, que beaucoup d'entre eux considéraient comme inférieure aux autres i^ces humaines , et à laquelle tous envisagent avec horreur l'idée de s'assimiler jamais , ils ont sup> posé l'esclavage éternel 9 car, entre l'extrême inégalité que crée la servitude , et la complète égalité que produit naturellement parmi les hommes l'indépendance , il n'y a point d'état intermédiaire qui soit durable. Les Européens ont senti vaguement cette vérité, mais sans se l'avouer. Toutes les fois qu'il s'est agi des nègres , on les a vus obéir tantôt à leur intérêt ou à leur orgueil, tantôt à leur pitié. Ils ont violé envers le noir tous les droits de l'humanité , et puis ils l'ont instruit de la valeur et de l'inviolabilité de ces droits. Ils ont ouvert leurs rangs à leurs escla* ves, et quand ces derniers tentaient d'y pénétrer, ils les ont chassés avec ignominie. Voulant la servitude ,' ils se sont laissé entraîner, malgré eux ou à leur insu , vers la liberté , sans avoir le courage d'être ni complètement iniques , ni en* tièrement justes.

S'il est impossible de prévoir une époque où les Américains du Sud mêleront leur sang à celui des nègres , peuvent-ils , sans s'exposer eux-mêmes à périr, permettre que ces derniers arrivent à la liberté? Et s'ils sont obligés, pour sauver leur propre race, de vouloir les maintenir dans les

fbrs , ne doit-on pas les excuser de prendre les moyens les pins efficaces pour y parvenir ?

Ce qui se passe dans le sud de l'Union me semble tout à la fois la conséquence la plus horrible et la plus naturelle de l'esclavage. Lorsque je vois l'ordre de la nature renversé , quand j'entends l'humanité qui crie et se débat en vain sous les lois, j'avoue que je ne trouve point d'indignation pour flétrir les hommes de nos

jours , auteurs de ces outrages; mais je rassemble toute ma haine contre ceux qui , après plus de mille ans d'égalité , ont introduit de nouveau la servitude dans le monde.

Quels que soient , du reste, les efforts des Amé-^ ricains du Sud pour conserver l'esclavage , ils n'y U réussiront pas toujours. L'esclavage , resserré sur un seul point du globe, attaqué par le ehristianisme comme injuste , par l'économie politique comme funeste ; l'esclavage au milieu de la U« berté démocratique et des lumières de notre âge, n'est point une institution qui puisse durer. Il cessera par le fait de l'esclave ou par celui du maître. Dans les deux cas , il faut s'attendre à de grands malheurs.

Si on refuse la liberté aux nègres du Sud , ils finiront par la saisir violemment eux-mêmes; si on la leur accorde, ils ne tarderont pas à en abuser.

QUELLES SONT LES GHAHCBS DE DUREE DE L ONIOIT AMÉRICAINE. — QUELS DANGERS LA MENACENT.

Ce qui faitque la force prépondérante réside dans lesÉtats pi iitôt que dansrUnion.— La confédération ne durera qu*autant que tous lesÉtats qui la composent Toudront en faire partie. — Causes qui doivent les porter à rester unis. — Utilité d^étre unis ponrrésister aux étrangers et pour n^avoir pas d^étrangers en Amérique. — La Providence n^a pas élevé de barrières naturelles entre les différents États. — Il n^existe pas d*intérêts matériels qui les divisent.^lntérét qu*a leNord à la prospérité et à Tunion du Sud et de TOuest; le Sud à celles du Nord et de l'Ouest; TOuestàcelles des deux autres.— Intérêts immatériels quiunissent les Américains. — Uniformité dos opinions. — Les dangers de la confédéral tioD naissent de la différence des caractères

dans les faomra<9 qui la composent et de leurs passions. — Caractères des hommes du Sud et du Nord. — La croissance rapide de rUnion est un de ses plus grands périls. — Marche de la population Ters le Nord-Ouest. — Gravitation de la puissance de ce côté.^-Passions que ces mouvements rapides ^e la fortune font naître. — L'Union subsistant , son gouvernement tend-il à prendre de la force ou à s'affaiblir ? — Divers signes d'affaiblissement. Internai improve^ menta. — Terres désertes. — Indiens. — Affaire de la banque. — Affaire du tarif. — Le général Jackson.

De l'existence de rUnion dépend en partie lo maintien de ce qui existe dans chacun des Etats qui la composent. IL faut donc examiner d'abord quel est le sort probable de l'Union . Mais, avant tout, il est bon de se fixer sur un point : si la confédération actuelle venait à se briser, il me parait incontestable que les États qui en font partie ne retourneraient pas à leur individualité première. A la place d'une Union , il s'en formerait plu-

sieurs. Je n'entends point rechercher sur quelles bases ces nouvelles Unions viendraient à s'établir. Ce que je veux montrer, ce sont les causes qui peuvent amener le démembrement delà confédération actuelle.

Pour y parvenir , je vais être obligé de parcourir de nouveau quelques-unes des routes dans lesquelles j'étais précédemment entré. Je devrai exposer aux regards plusieurs objets qui sont déjà connus. Je sais qu'en agissant ainsi , je m'expose aux reproches du lecteur ; mais l'importance de la maiière qui me reste à traiter est mon excuse^ Je préfère me répéter quelquefois que de n'être pas compris, et j'aime mieux nuire à Fauteur qu'au sujet.

Les législateurs qui ont formé la constitution de 1789, se sont efforcés de donner au pouvoir fédéral une existence à part et une force prépondérante.

Qfais ils étaient bornés par les conditions mêmes du problème qu'ils avaient à résoudre. On ne les avait point chargés de constituer le gouvernement d'un peuple unique , mais de régler l'association de plusieurs peuples; et, quels que fussent leurs désirs , il fallait toujoiirs qu'ils arrivassent à partager l'exercice de la souveraineté.

Il y a des objets qui sont nationaux par leur nature, c'est-à-dire qui ne se rapportent qu'à)a nation prise en corps , et ne peuvent être confiés qu'a l'homme ou à l'assemblée qui représente le plus complètement la nation entière. Je mettrai de ce nombre la guerre et la diplomatie.

Il en est d'autres qui sont provinciaux de leur nature, c'est-à-dire qui ne se rapportent qu'à certaines localités , et ne peuvent être convenablement traités que dans la localité même. Tel est le budget des communes.

On rencontre enfin des objets qui ont une nature mixte : ils sont nationaux, en ce qu'ils intéressent tous les individus qui composent la nation ; ils sont provinciaux , en ce qu'il n'y a pas nécessité que la nation elle-même y pourvoie. Ce sont , par exemple , les droits qui règlent l'état civil et politique des citoyens. Il n'existe pas d'état social sans droits civils et politiques. Ces droits intéressent donc également tous les citoyens; mais il n'est pas toujours nécessaire à l'existenoe et à la prospérité de la nation que ces droits soient uniformes, et par conséquent qu'ils soient réglés par le pouvoir central.

Parmi les objets dont s'occupe la souveraineté, il y a donc deux catégories nécessaires; on les retrouve dans toutes les sociétés bien constituées, quelle que soit du reste la base sur laquelle le pacte social ait été établi.

Entre ces deux points extrêmes , sont placés ,

comroe une masse flottante , les objets généraux mais non nationaux , que j'ai appelés mfxte». Ces olijets n'étant ni exclusivement nationaux*, ni entièrement provinciaux , le soin d'y poarvqir peut être attribué au gouvernement national ou au gouvernement provincial, suivant les conventions de ceux qui s'associent , sans que le but de l'association cesse d'être atteint.

Le plus souvent, de simples individus s'unissent pour former le souverain , et leur réunion compose un peuple. Au-dessous du gouvernement général quils se sont donné, on ne rencontre alors que des forces individuelles ou des pouvoirs collectifs dont chacun représente une fraction très-minime du souverain. Alors aussi c'est le gouvernement général qui est le plus naturellement appelé à régler , non-seulement les objets nationaux par leur essence , mais la plus grande partie des objets mixtes dont j'ai déjà parlé. Les localités en sont réduites à la portion de souveraineté qui est indispensable à leur bien-être.

Quelquefois , par un fait antérieur à l'association , le souverain se trouve composé de corps politiques déjà organisés; il arrive alors que le gouvernement provincial se charge de pourvoir, non-seulement aux objets exclusivement provinciaux de leur nature , mais encore à tout ou partie des objets mixtes dont il vient d'être question ; car les nations confédérées qui formaient elles-mêmes des souverains avant leur union,

ot qui continuent à reprëâenter «ne fraction trèsconsidérable du sonveraîa , quoiqu'elles se soient unies , n*ont entendu céder au gouYememeni gë» néral que l'exercice des droits indispensables à rUnion*

Quand le gouvernement national, indépendamment des prérogatives inhérentes à sa nature , se trouve revêtu du droit de régler les objets mixtes de la souveraineté, il possède une force prépondérante. Non-seulement il a beaucoup de droits , mais tous les droits qu'il n'a pas sont à sa merci , et il est à craindre qu'il n'en vienne jusqu'à enlever aux gouvernements provinciaux leurs prérogatives naturelles et nécessaires.

Lorsque c'est , au contraire , le gouvernement provincial qui se trouve revêtu du droit de régler les objets mixtes , il règne dans la société une tendance opposée. La force prépondérante réside alors dans la Province , non dans la nation ; et on doit redouter que le gouvernement national ne finisse par être dépouillé des privilèges nécessaires à son existence.

Les peuples uniques sont donc naturellement portés vers la centralisation, et les confédérations vers le démembrement.

Il ne reste plus qu'à appliquer ces idées gêné-raies à l'Union américaine.

Aux Etats particuliers revenait forcément' le droit de régler les objets purement proFÎn--

De plus, ces mêmes États retinrent celui de fixer lacapapité civile et politique des citoyens ,^ de régler les rapports des hommes entre eux, et de leur rendre la justice ; droits qui sont

généraux de leur nature , mais qui n'appartiennent pas nécessairement au gouTcrnement nationa|[f

Nous avons vu qu'au gouvernement de l'Union fut délégué le pouvoir d'ordonner au nom de toute la nation, dans les cas où la nation avait à agir comme un seul et même individu. 11 la représenta vis-à-vis des étrangers; il dirigea eontre l'ennemi commun des forces communes. En un root , il s'occupa des objets que j'ai appelés exclusivement nationaux.

Dans ce partage des droits de la souveraineté, la part de l'Union semble encore au premier abord plus grande que celle des Etats ; un examen un peu approfondi démontre que , par le fait , elle est moindre.

Le gouvernement de l'Union exécute des entreprises plus vastes ; mais on le- sent rarement agir. Le gouvernement provincial fait de plus petites choses ; mais il ne se repose jamais, ^t révèle son existence à chaque instant.

Le gouvernement de l'Union veille sur les in« térêts généraux du pays; mais les intérêts généraux d'un peuple n'ont qu'une influence contestable.sur le bonheur individuel •

Les affaires de la province influent au contraire visiblement sur le bien-être de ceux qui l'habitent..

L'Union assure rindépeDclance et la grandeur de la nation , choses qui ne touchent pas immédiatement les particuliers. L'Etat maintient la liberté , règle les droits , garantit la fortune , assure la YÎe, Tayenir tout entier de chaque citoyen.

Le gouvernement fédéral est placé à une grande distance de ses sujets ; le gouvernement provincial est à la portée de tous. Il

suffît d'élever la voix pour être entendu de lui. Le gouvernement central a pour lui les passions de quelques hommes supérieurs qui aspirent à le diriger : du côté du gouvernement provincial se trouve l'intérêt des hommes du second ordre , qui n'espèrent obtenir de puissance que dans leur Etat ; et ce sont ceux-là qui , placéa près du peuple , exercent sur lui le plus de pouvoir.

Les Américains ont donc bien plus à attendre et à craindre de l'État que de l'Union ; et , suivant la marche naturelle du cœur humain, ils doivent s'attacher bien plus vivement au premier qu'à la seconde.

En ceci les habitudes et les sentiments sont d'accord avec les intérêts.

Quand une nation compacte fractionne sa souveraineté et arrive à l'état de confédération , les souvenirs , les usages , les habitudes luttent longtemps contre les lois et donnent au gouvernement central une force que celles-ci lui refusent. Lorsque des peuples confédérés se réunis-

sent dans une seule souveraineté , les mêjiies causes agfcsent en sens contraire. Je ne doute point que si la France devenait une république confédérée comme celle des États-Unis , le gouvernement ne s^y montrât d'abord plus énergique que celui de FUnion ; et si l'Union se constituail en monarchie comme la France , je pense que le gouvernement américain resterait pendant quelque tfsmps plus débile que le nôtre. Au moment uù4a vie nationale a été créée chez les Ângip- Américains , l'existence provinciale était déjà 'A^ oienne; dés rapports nécessaires s'étaient établis entre les communes et les individus des mêmés^ Etats ; on s'y était habitué à considérer certaioS objets sous un point de vue commun ,

et à s'occuper exclusivement de certaines entreprises coftime représentant un intérêt spécial.

L'union est un corps immense qui offre au patriotisme un objet vague à embrasser. L'Ëtal^a des formes arrêtées et des bornes circonscrites ; il représente un certain nombre de choses connues et chères à ceux qui l'habitent. Il se confond avec Hmage même du sol , s'identifie à la propriété , à laCmille, aux souvenirs du passé, aux travamx du présent, aux rêves de l'avenir. Le patriotisme, qui le plus souvent n'est qu'une extension de l'égofsme individuel, est donc resté dans l'État, et n'a, pour kiwà 4û»9 point passé à l'Union.

Ainsi les intérâlb, fcs habitudes, les setitiments , se réunissent pour concentrer la véritable

- am -

▼i# politique dans VÉtat, et non dans FUnion.

On peut facilement jager la dîffëreâee des forqps des deux gouyernements , en voyant se Dieuvoir chacun d'eux dans le cercle de sa puissance*

Toutes les fois qu'un gouvernement d*£tât s'adosse à un homme ou à une association d'hommes , son langage est clair et impératif; il en est die même du gouvernement fédéral, quand il paiid à des individus; mais dès qu'il se trouve en face d'un État , il commence à parlementer ; il explique iies motifs et justifie sa conduite ; il argumeole, il conseille , il n'ordonne guère. S'élève-t-îl des chutes sur les limites des pouvoirs constitution- ^d^s de chaque gouvernement, le gouvernement provincial réclame son droit avec hardiesse , et premi des mesures promptes et éner-

giques pour ib soutenir. Pendant ce temps , le gouvernement (te l'Union raisonne ; il en appelle au hon sens dé la tt$itio«i, à ses intérêts, à sa gloire; il temporise, il iHigocie ; ce n'est que réduit à la dernière exnr# mité qu'il se détermine enfin a agir. Au premier ahôtà , on pourrait croire que c'est le gouvernement ^ovincial qui est armé des forces de toute lOt nation , et que le congrès représente un État.

Le gouvernement fédéral, en dépit dese%rte de ceux qui Font constitué , est donc, eomme je Tai 4éjà dit ailleurs , par sa nature mém% un gou^ vernement faible qui, plus que ipiit mitre , a be* sc^n du libre concouts âêe fgfgamméa pour sob-

"* Jgitized by GoOglC

II est arté de voir qœ son objet est de réaliser avec facilité la volonté qu'ont les Etats de rester unis. Celte première condition remplie, ilesta|g;e, fort et agile. On l'a organisé de manière à ne rencontrer habituellement devant lui que des individus, et à vaincre aisément les résistances qm*ma voudrait opposer à la volonté commune ; mais le gouverneraient fédéral n'a pus été étiibli dans la prévision que les Etats ou plusieurs d'entre eux cesseraient de vouloir être unis.

Si la souveraineté de l'Union entrait aujourd'hui en lutte avec celle des Etats , on peut aisémentprévoir qu'elle succomberait; je doute même que le combat s'engageât jamais d'une manière sérieuse. Toutes les fois qu'on opposera une résistance opiniâtre au gouvernement fédéral ^on le verra céder.

L'expérience a prouvé jusqu'à présent que, quand un Etat voulait obstinément une chose et la demandait résolument , il ne

manquait jamais de l'obtenir ; et que , quand il refusait nettement d'agir (1) , on le laissait libre de le faire.

Le gouvernement de l'Union eût-il une force

(1) Voyez la conduite des États du Nord dans la guerre de 1812. a Durant cette guerre, dit Jefferson dans une lettre » du 17 mars 1817, au général tafayette, quatre des États » de rSst n*étaient plus liés au reste de TUnion que comme » des cadavres à des hommes vivants. » {Correspondance de Jefferson, publiée par M. Conseil).

qui lai fût propre , la situation raat^ieHe da pays lui en rendrait l'usage fort difficile (1).

l#8 États-Unis courrent un immense territoire; de longues distances les séparent ; la population y est éparpillée au milieu de pays encore à moitié df sorts. Si rUnion entreprenait de maintenir par les armes les confédérés dans le devoir, sa position se trçuverait imlogi^ à celle qu'occupait l'Angleterre lors de la guerre de l'indépendance*

D'ailleurs un gouvernement, fût*il fort, ne saurait échapper qu'avec peine aux conséquences d'un principe , quand une fois il a admis ce principe lui-même comme fondement du droit public qui doit le régir. La confédération a été formée par la libre volonté des Etats; ceux-ci, en s'unissant, n'ont point perdu leur nationalité , et ne se sont point fondus dans un seul et même peuple. Si aujourd'hui un de ces mêmes États voulait retirer son nom du contrat , il serait assez difficile de lui prouver qu'il ne peut le faire. Le gouvernement fédéral , pour le combattre , ne s'appuierait d'une manière évidente , ni sur la force, ni sur le droit.

Pour que le gouvernement fédéral triomphât aisément de la résistance que lui apposeraient

(1) L^État de paix où se trouve TUnion ne lui donne aucun prétexte pour avoir une armée permanente. Sans armée permanente, un gouvernement n*a rien de préparé d^ayance pour profiter du moment favorable, vaincre la résistance et enlever par surprise le «ouTcrain pouroir. ^ ^ ,,GoogIe

qnelques-uns de ses sujets , il faudrait que l'intérêt particulier d'un on de plusieurs d'entre eux fut intimement lié à l'existence de l'Union, comme cela s'est vu. souvent dans l'histoire des confédérations.

. Je suppose que , parmi les États que le lien fédéral rassemble, il en soit quelques-uns qui jouis* sent à eux seuls des principaux avantages de l'union, ou dont la prospérité dépende entièrement du fait de l'union , il est clair que le pouvoir central trouvera dans ceux-là un très-grand appui pour maintenir les autres dans l'obéissance. Mais alors il ne tirera plus sa force de lui-même, il la puisera dans un- principe qui est contraire à sa nature. Les peuples ne se confédèrent que pour retirer des avantages égaux de l'union , et dans le cas cité plus haut , c'est parce que l'inégalité règne entre les nations unies que 4e gouvernement fédéral est puissant.

Je suppose encore que l'un des États confédérés ait acquis une assez grande prépondérance pour s'emparer à lui seul du pouvoir central , il considérera les autres États comme ses sujets, et fera respecter, dans la prétendue souveraineté de l'Union, sa propre souveraineté. On fera alors de grandes choses au nom du gouver-

nement fédéral ; mais, à vrai dire, ce gouvernement n'existera pliis(l).

(I) C'est ainsi que la province de Hollande, danslarépum. 19 ^

Dans ces deux cas le poavoir, qui agit au nom de la confédération, devient d'autant plus fort qu'on s'écarte davantage de l'état naturel et da principe reconnu des confédérations.

En Amérique, l'union actuelle est utile a ton» les Etats, mais elle n'est essentielle à aucun d'eux. Plusieurs Etats briseraient le lien fédéral, que le sort des autres ne serait pas compromis, bien que la somme de leur bonbeur fût moindre. Comme il n'y a point d'Etat dont l'existence ou la prospérité* soit entièrement liée à la conff^dération actuelle, il n'y en a pas non plus qui soit disposé à faire de très-grands sacrifices personnels pour la con-^ server.

D'un autre côté , on n'aperçoit pas d'Etat qui ait^ quant à présent, un grand intérêt d'ambition à maintenir la confédération telle que nous la voyons de nos jours. Tous n'exercent point sans doute la même influence dans les conseils fédéraux, mais on n'en voit aucun, qui doive se flatter d'y dominer, et qui puisse traiter ses confédérés en inférieurs ou en sujets.

11 me parait donc certain que, si une portion de l'Union voulait sérieusement se séparer de l'autre, non-seulement on ne pourrait pas l'en

bliqae des Pays-Bas , et l'Empereur, dans la confédéralion germanique, se sont quelquefois mis à la place de l'Union , et ont exploité dans leur intérêt participer la puissance fédérale. ^ T

JigitizedbyCjOOgle

empêcher, mais on ne tenterait même pas de le faire. L'Union actuelle ne durera donc qu'autani que tous les États qui la composent continueront à vouloir en faire partie.

Ce point fixé, nous voici plus à Taise : il ne s'agit plus de rechercher si les Etats actuellement confédérés pourront se séparer, mais s'ils voudront rester unis.

Parmi toutes les raisons qui rendent l'Union actuelle utile aux Américains, on en rencontre deux principales, dont l'évidence frappe aisément tous les yeux.

Quoique les Américains soient, pour ainsi dire, seuls sur le continent , le commerce leur donne pour voisins tous les peuples avec lesquels ils trafiquent. Malgré leur isolement apparent, les Améh ricains ont donc besoin d'être forts ; et ils ne peu* vent être forts qu'en restant tous unis.

Les Etats , en se désunissant, ne diminueraient pas seulement leur force vis-à-vis des étrangais , ils créeraient des étrangers sur leur propre sot. Dès lors ils entreraient dans un système de douanes intérieures; ils diviseraient les vallées par des lignes imaginaires; ils emprisonneraient le coûts des fleuves, et gêneraient de toutes les manières l'exploitation de l'immense continent que Dieu leur a accordé pour domaine.

Aujourd'hui ils n'ont pas d'iàvasion à «idouter, conséquemment pas d'armées à entretenir, pas d'impôts a lever. Si l'Union venait à se briser, le

besoin de toutes ces choses ne tarderait peut*étre pas à se faire sentir.

Les Américains ont donc un immense intérêt à rester unis.

D'un autre côté, il est presque impossible de découvrir quelle espèce d'intérêt matériel une portion de l'union aurait , quant à présent , a se séparer des autres.

Lorsqu'on jette les yeux sur une carte des Etats* Unis , et qu*on aperçoit la chaîne des monts Al> léghanys, courant du nord-est au sud-ouest, et parcourant le pays sur une étendue de 400 lieues, on est tenté de croire que le but de la Providence a été d'élever, entre le bassin du Mîssissipi et les côtes de l'Océan Atlantique, une de ces barrières naturelles qui , s'opposant aux rapports permanents des hommes entre eux , forment comme les limites nécessaires des différents peuples.

Mais la hauteur moyenne des Alléghanys ne dépasse pas«600 mètres (1). Leurs sommets arrondis, et les spacieuses vallées qu'ils renferment dans leurs contours, présentent en mille endroits un accès facile. Il y a plus : les principaux fleuves ^i viennent verser leurs eaux dans l'Océan Atlantique, l'Hudson, la Susquehanna, le Poto*

(1) Hauteurs moyennes des Âlléghanys ; suÎTaot Volney (Tableau dfiê État8'Uni8,^gig. 33), 700 à 800 mdtres; 5,000 à 6,000 pieds, suivant Darby. La plus grande hauteur des Vosges est de 1 ,400 mètres au- dessus du niveau de la mer. - _ ^ ^

mac (1), ont leurs soarces au-delà des Alléghanys, sur un plateau ouvert qui borde le bassin du Mis* sissipi* Partis de cette région (â) , ils se font jour à travers le rempart qui semblait devoir les rejeter à roccident, et tracent , au sein des montagnes , des routes naturelles toujours ouvertes à l'homme.

Aucune barrière ne s'ëlève donc entre les différentes parties du pays occupé de nos jours par les Anglo- Américains. Loin que les Alléghanys servent de limites à des peuples , ils ne bornent même point des Etats. Le New- York», la Pensylvanie et la Virginie les renferment dans leur enceinte , et s'étendent autant à Foccident qu'à l'orient de ces montagnes (8).

Le territoire occupé de nos jours par les vingtquatre États de l'Union, et les trois grands districts qui ne sont pas encore placés au nombre des États, quoiqu'ils aient déjà des habitants, couvre une superficie de 181,144 lieues carrées (4), c'est^

(1) Foyet la carte.

(2) Voyez Fiew ofthe United S tatea , parDarby , pag. 64

(3) La chaîne des Alléghanys n^est pas plus haute que «elle des Vosges et n*o£fre pas autant d'obstacles que cette dernière aux efforts de Tindustrie humaine. Les pays situés sur le yersant oriental des Alléghanys sont donc aussi naturellement liés à la yallée du Mississipi que la Franche- Comté, la Haute-Bourgogne et TAlsace le sont à la France.

(4) 1,002,600 milles carrés. Voyez P'iow ofthe United States, by Derby, pag, 455. 9*^^^ byGoogle

— JuBO —

à-dire qu'il présente déjà uae surface presque égale à cinq fois celle de la France* Dans ces limites se rencontrent un sol varié, des températures différentes et des produits très-divers.

Cette grande étendue de territoire occupé par les républiques anglo-américaines , a fait naître des doutes sur le maintien de

leur union. Ici, il faut distinguer : des intérêts contraires se créent quelquefois dans les différentes provinces d'un vaste empire, et finissent par entrer en lutte; il arrive alors que la grandeur de TEtat est ce qui compromet le plus sa durée. Mais si les hommes qui couvrent ce vaste territoire n'ont pas entre eux d'intérêts contraires, son étendue même doit servir à leur prospérité ; car l'unité du gouvernement favorise singulièrement l'échange qui peut se faire des différents produits du sol, et, en rendant leur écoulement plus facile, il en augmente la valeur.

Or, je vois bien, dans les différentes parties de l'Union, des intérêts différents; mais je n'en découvre pas qui soient contraires les uns aux autres.

Les États du Sud sont presque exclusivement cultivateurs. Les Etats du Nord sont particulièrement manufacturiers et commerçants. Les Etats de l'ouest sont en même temps manufacturiers et cultivateurs. Au Sud, on récolte du tabac, du riz, du coton et du sucre ; au Nord et à l'Ouest , du maïs et du blé. Voilà des sources diverses de ri-

chessG ; mais, pour puiser dans ces sources, il y a un moyen commun et également favorable pour tous : c'est l'union.

Le Nord , qui charrie les richesses des Ânglo- Américains dans toutes les parties du monde , et les richesses de l'univers dans le sein de FUnion, a un intérêt évident à ce que la confédération subsiste telle qu'elle. est de nos jours, afin que le nombre des producteurs et des consommateurs américains qu'il est appelé à servir reste le plus grand possible. Le Nord est l'entremetteur le plus naturel entre le Sud et l'Ouest de l'Union , d'une part, et de l'autre le reste du monde ; le Nord doit donc désirer que le Sud et

l'Ouest restent unis et prospèrent, afin qu'ils fournissent à ses manufactures des matières premières et du fret à ses vaisseaux.

Le Sud et l'Ouest ont, de leur côté , un intérêt plus direct encore a la conservation de l'Union et à la prospérité du Nord. Les produits du Sud s'ex^ portent , en grande partie , au-delà deâ mers ; le Sud et l'Ouest ont donc besoin des ressources commerciales du Nord. Ils doivent vouloir que l'Union ait une grande puissance maritime pour pouvoir les protéger efficacement. Le Sud et l'Ouest doivent contribuer volontiers aux frais d'une marine, quoiqu'ils n'aient pas de vaisseaux; car si les flottes de l'Europe venaient bloquer les ports du Sud et le Delta du Mississipi , que deviendraient les riz des Carolines, le tabac dj| la V'?8^"*^> ^^

sucre et ie coton qni croissent dans les vallées du Mississipi? Il n'y a donc pas une portion du budget fédéral , qui ne s'applique à la conservation d'un intérêt matériel commun à tous les confédérés.

Indépendamment de cette utilité commerciale, le Sud et l'Ouest de l'Union trouvent un grand avantage politique à rester unis entre eux et avec le Nord.

Le Sud renferme dans son sein une immense population d'esclaves ; population menaçante dans le présent , plus menaçante encore dans l'avenir.

Les Etats de l'Ouest occupent le fond d'une seule vallée. Les fleuves qui arrosent le territoire de ces Etats, partant des montagnes Rocheuses ou des Alléghanys, viennent tous mêler leur eaux à celies du Mississipi et roulent avec lui vers le golfe du Mexique. Les Etats de FOuest sont entièrement isolés , par leur

position , des traditions de l'Europe et de la civilisation de l'Ancien-Monde.

Les habitants du Sud doivent donc désirer de conserver l'Union , pour ne pas demeurer seuls en face des noirs, et les habitants de l'Ouest, afin de ne pas se trouver enfermés an sein de l'Amérique centrale san» communication libre* avec l'univers.

Le Nord, de son côté, doit vouloir que l'Unioni^ ne se divise point, afin de rester comme l'anneai» qui joint ee grand corps au reste du monde.

Il existe donc un lien étroit entre led intérêts matériels de toutes les parties de l'Union.

J'en dirai autant pour les opinions et les sentiments qu'on pourrait appeler les intérêts immatériels de l'homme.

Les habitants des États-Unis parlent beaucoup de leur amour pour la patrie ; j'avoue que je ne me fie point à ce patriotisme réfléchi qui se fonde sur l'intérêt, et que l'intérêt, en changeant d'ob* jet, peut détruire.

Je n'attache pas non plus une très*grande importance au langage des Américains, lorsqn*ihl^ manifestent chaque jour l'intention de con^rvei le système fédéral qu'ont adopté leurs pères.

Ce qui mamtient un grand nombre de citoyen^ sous le même goiivernemrat, c'est bien moinikla Tolonté raisonnée de demeurer unis, q«e l'accordT instinctif, et, en quelque sorte, vdontaire qui résulte de la similitude des sentiments et de hi ressemblance des opinion».

Je ne conviendrai jamais que des hommes forment une société par cela seul qu'ils itconnaissent le même chef et obéistfdnt aux mêmes lois; il n''y a société que quand les homflies considèrent un grand nombre d'objets tous le même^spéet; loirsqae, sur un grand nombre de sujets, ils ont lès mêmes opinions ; quand enfin les laêmlb faits font naitre en eux les mêmes impressioAs et les mêmes pensées.

Celui qui, envisageant la question sots ce point

de vue, étudierait ce qui se passe aux Etats Unis, découvrmit sans peine que leurs habitants, divi* ses, comme ib le sont , en vingt-quatre souverainetés distinctes, constituent cependant un peuple unique ; et peut-être même arriverait-il à penser que Pélat de société existe plus réellement au sein de l'Union anglo-américaine, que parmi certaines nations de l'Europe qui n'ont pourtant Qu'une seule législation et se soumettent à un seul homme.

Quoique les Anglo-Américaine aient plusieurs Religions, ils ont tous la même manière d'envisa-^ ger la religion.

Ils ne s'entendent pas toujours sur les moyens a prendre pour bien gouverner, et varient sur quelques-unes des formes qu'il convient de don-* ner au gouvernement; mais ils sont d'accord sur les principes généraux qui doivent régir les so-» cîétés huitiaines. Du Maine aux Florides, du Missouri jusqu'à l'Océan Atlantique , on croit que l'origine de tons les pouvoirs légitimes est dans le peuple. On conçoit les mêmes idées sur la liberté et l'égalité; on professe les mêmes opinions sur la presse, le dtoit d'association, le jury, la responsabilité des agents du pouvoir.

Si nous passons des idées politiques et religieuses aux ofRnidfis philosophiques et morales qui règlent les actions journalières

de la vie et dirigent Fensemble de la conduite , nous remarquons le même acoèrd. _^ ^ _

Les Anglo-Américains (1) placent dans la raison universelle Fautorito morale , comme le pouvoir politique dans FuniversaLité des citoyens , et ils estiment que c'est au sens de tous qu'il faut s'^n rapporter pour discerner ce qui est permis ou défendu, ce qui est vrai ou faux. La plupart d'entre eux pensent que la connaissance de son intérêt bien entendu suffit pour conduire Fhomme vers le juste et l'honnête. Ils croient que chacun en naissant a reçu la faculté de se gouverner luimême, et que nul n'a le droit de forcer son sem^ blahle à être heureux. Tous ont une foi vive dans la perfectibilité humaine; ils jugent que la diffa^ BÎon des lumières doit nécessairement produire des résultats utiles» l'ignorance amener des e£fets fimestes; tous considèrent la société comme un corps en progrès, l'humanité comme un tableau changeant, où rien n'est et ne doit être fixe a toujours, et ils admettent que ce qui leur semble bien aujourd'hui peut demain être remplacé par le mieux qui se cache encore.

Je ne dis point que toutes ces opinions soient justes, mais elles sont américaines.

En même temps que les Anglo-Américains sont ainsi unis entre eux par des idées communes , ils

(1) Je n^aipas besoin, je pense, de dire que, par cesexpressionsles j4nglo -Américains, y enienôs seulensent parler de la grande majorité d^entre eux. En dehors de cette majorité se tiennent toujours quelqi4l8 individus isolés. . _ ^ ^^.-

«ont sépares de tons les autres peuples par un sentiiuent, l'orgueil.

Depuis cinquante ans on ne cesse de répéter aux habitants des États-Unis qu'ils forment le seul peuple religieux , éclairé et libre. Ils voient que chez eux, jusqu'à présent, les institutions démocratiques prospèrent, tandis qu'elles échouent dans le reste du monde ; ils ont donc une opinion immense d'eux-mêmes, et ils ne sont pas éloignés de croire qu'ils forment une espèce a part dans le genre humain.

Ainsi donc les dangers dont l'Union américaine est menacée ne naissent pas plus de la diversité des opinions que de celle des intérêts. Il faut les chercher dans la variété des caractères et dans les passions des Américains.

Les hommes qui habitent l'immense territoire des Etats-Unis sont presque tous issus d'une souche commune ; mais , à la longue , le climat , et surtout l'esclavage, ont introduit des différenoes marquées entre le caractère des Anglais du Sud des Etats-Unis et le caractère des Anglais du JNord.

On croit généralement parmi nous que l'esda* vage donne à une portion de l'Union des intérêts contraires à ceux de l'autre. Je n'ai point remarqué qu'il en fût ainsi. L'esclavage n'a pas créé au Sud des intérêts contraires à ceux du Nord ; mais il a modifié le caractère des habitants du Sud, et leur a donné des habitudes différentes.

J'ai fait coonaitre ailleon quelle infloencê avait exercée la servitode sur la capacité coin* inerciale des Américains du Sud ; cette mètne inflaence détend également à leurs mœurs.

L'esclave est un serviteur qui ne discute pokit et se soumet à tout sans murmurer. Quelquefois il assassine son maître , mais il ne lui résiste j^ mais. Dans le Sud il n'y a pas de familles si panh»

vres qui n'aient des esclaves. L'Américain du Sud, dès sa naissance , se trouve investi d'une sorte de dictature domestique ; les premières notions qu'il reçoit de la rie lui font connahre qu'il est né pour commander, et la première liabitude qu'il contracte est celle de dominer sans peine. L'édu- •cation tend donc puissamment à feire de l'Américain du Sud un homme altier, prompt, irascible, violent, ardent dans ses déMrs, impatient des obstacles , mais facile à décourager s'il ne peut triompher du premier coup.

L'Américain du Nord ne voit pas d'esclaves ac-* courir autour de son berceau. Il n'y rencontre même pas de serviteurs libres ; car le plus sou- » vent il en est réduit à pourvoir lui-même à ses besoins. A peine est-il au monde que l'idée de la nécessité vient de toutes parts se présenter à son esprit ; il apprend donc de bonne heure à connaître exactement par lui-même la limite naturelle^de son pouvoir; il ne s'attend point à plier par la force les volontés qui s'opposeront à la sienne , et il sait que , pour obtenir l'appui de

ses semblables , il fàat avaat tout gagner leurs faTears. Il est donc patient, réfléchi, tolérant , lent à agir et persévérant dans ses desseins.

Dans les lÊtats méridionaux, les plus pressants besoins de Thomme sont toujours satisfaits. Ainsi l'Américain du Sud n'est point préoccapé par tes soins matériels de la vie ; un autre se dharge d'y songer pour lui. Libre sur ce {)oin(, son imagination se dirige vers d'autres olljets pins grands et moins exactement définis. L'Américain du Sud aime la grandeur, le luxe , la gloire , le bmit , les plaisirs, l'oisiveté surtout ; rien ne le contraint à faire des efforts pour vivre , et comme il n'a pas de travaux nécessaires , il s'endort et n'en entreprend môme pas d'utiles.

L'égalité des fortunes régnant au Nord , et Tesclavage n'y existant plus , l'homme s'y trouve comme absorbé par ces mêmes soins matériels que le blanc dédaigne au Sud. Depuis son enfance , il s'occupe à combattre la misère , et il apprend à placer l'aisance au-dessus de toutes les jouissances de l'esprit et du cœur. Concentrée dans les petits détails de la vie , son imagination s'éteint, ses idées sont moins nombreuses et moins générales , mais elles deviennent plus pratiques, plus claires et plus précises. Comme il dirige vers l'unique étude du bien-être tous les efforts de son intelligence, il ne tarde pas à y exceller; il sait admirablement tirer parti de la nature et des hommes pour produire la richesse; il comprend

merveillensement Fart de faire concourir la société a la prospérité de chacun de ses membres, et à extraire de Tégoïsme individuel le bonheur de tous.

Lliomme ^du Nord n'a pas seulement de rerpérience,teais du savoir ; cependant il ne prise point la science comme un plaisir, il l'estime comme un moyen, et il n'en saisit avec avidité que les appli» cations utiles*

L'Américain du Sud est plus spontané, plus spîritael, plus ouvert, plus généreux, plus intellectuel et plus brillant.

L'Américain du Nord est plus actif, plus raîsonivible, plus éclairé et plus habile.

L'un a les goûts ^ les préjugés, les faiblesses et la grandeur de toutes les aristocraties ;

L'antre, les qualités et les défauts qui caractérisent la classe moyenne.

Réunissez deux homifies en société , donnez à ces deux hommes les mêmes intérêts et en partie les mêmes opinions, si leur caractère, leurs lumières et leur civilisation diffèrent, il y a beaucoup de chances pour qu'ils ne s'accordent pas. La même remarque est applicable a une société de nations.

L'esclavage- n'attaque donc pas directement la confédération américaine par les intérêts , mais indirectement p|r les mœurs.

Les États qui adhérèrent au pacte fédéral en 1790 étaient au nombre de ireize ; la confédération en compté vingt-quatre auj^ur^'^ui. La

poptilation, qai se montait à près de quatre raillions en 1790, avait triplé dans Fespace de -quarante ans; elle s'élevait en 1880 à près de treise millions (1).

'De pareils changements ne peuvent s'opéra sans danger.

Ponr tme société de nations oonmie pour «ne société d'individus, il y a trois chances principales de durée : la sagesse des sociétaires, leur faiblesse individuelle et leur petit noml^e.

Les Américains qui s'éloignent des bonds de rOcéan Atlantique pour s'enfoncer dans FOneSt sont des aventuriers impatients de touU» espèce de joag, avides de riehesses, souvent rejetés par les Etats qui les ont tus naître. Ils arrivent au milieu du désert sans se connaître les uns les autres. Ils n'y trouvent pour les contenir ni traditions , ni esprit de famille , nî exemples. Parmi eux, l'empire des lois 'est faible, et celui des mœurs plus faible encox^* Les hommes qui peuplent chaque jour les vallées du Mississipi soAt donc inférieurs, à tous égards, aux Américains qui habitent dans les anciennes limites de l'Union • Cependant ils

exercent déjà une grande influence dans ses conseils, et ils arrivent au gouvernement des affaires communes avant d'avoir appris à su diriger eux-mêmes (1).

(1) Kecensemeut dfl 1790 : 5,029,138.

— de 1830 : 12,850,164.

(2) Cecin^est, ileatvTai, qu^un péril passager. Je ne doute

PIqs les sociétaires sont individaelkment fai« blés, et plas la société a de chances de dorée; car ils n'ont alors de sécante qu'en restant unis* Quand, en 1790, la plus peuplée des républiques américaines n'avait pas ëOO,000 habitants (1), chacune d'elles sentait son insignifiance comme peuple indépendant, et cette pensée lui rendait plus aisée l'obéîssance à l'autorité fédérale* Mais, lorsque l'un des^tats confédérés compte S mil* lions d'habitants comme l'État de New-York, et coovre un territoire dont la superficie est égale au quart de celle de la France (2) , il se sent fort par lui-même, et, s'il continue à désirer l'union comme utile à son bien-être, il ne la regarde plus comme nécessaire à son existence ; il peut se passer é'elle, et, consentant à y rester, il ne tarde pas à vouloir y être prépondérant.

La multiplication seule des membres de l'Union tendrait déjà puissamment à briser le lien fédéral. Tous les hommes placés dans le même point de vue n'envisagent pas de la même manière les mêmes objets. Il en est ainsi à plus forte raison quand le point de vue est différent. A mesure

pa« qu^avec le temps la fociéié ne tienne à s'asseoir et à se régler,clans TOuest comme elle Ta déjà fait surles bords de TOcéan Atlantique.

(1) La Pensylyanie avait 451,573 habitants en 1790.

(9) Superficie de Tétat de Kew-York, 6,213 lieues carrées (500 milles carrés). Voyea View of fhe Uniîed Staie» ^ hy fl«mi„p.g.455. „,.,..,C^ogIe

donc que le nombre des républiqucfi amërieaines augmente, on voit diminuer la chance de réunir Fassentiment de toutes sur les mêmes lois.

Aujourd'hui les intérêts des différentes parties de rUnion ne sont pas contraires entre eux; mais qui pourrait prévoir les changements divers qu'un avenir prochain fera naître dans un pays où chaque jour crée des villes et c&aque lustre des nations?

Depuis que les colonies anglaises sont fondées, le nombre des habitants y double tous les vingtdeux ans à peu près ; je n'aperçois pas de causes qui doivent d'ici à un siècle arrêter ce mouve^ ment progressif de la population anglo-américaine; avant que cent ans se soient écoulés, je pense que le territoire occupé ou réclamé par les États-Unis sera couvert par plus de cent millions d'habitants et divisé en quarante États (1).

(1) Si la population continue à doubler en Tingt-deux ans, pendant un siècle enccre^ comme elle a fait depuis deux cents ans, en 1852 on comptera dans les États-Unis Ting^ quatre millions d'habitants, quarante-huit en 1874, et quatre*yingt-seise en 1896. Il en serait ainsi ou and môme on rencontrerait sur le yersant oriental des montagnes Rocheuses, des terrains qui se refuseraient à la culture. Les terres déjà occupées peuvent très-facilement contenir ce nombre d'habitants. Cent millions d*hommes, répandus sur les vingt-quatre États et les territoires dont se compose TUnion , ne donneraient que 762 individus par lieue carrée ,

ce qui serait encore bien éloigné de la population moyenne de la France, qui est de IOO65 de celle de T Angleterre qqi

J'admets qu6 ces cent raillions d'hommes n'ont point d'intérêts différents ; je leur donne à tous , an contraire , un avantage égal a rester unis , et je dis que, par cela même qu'Us sont œnt millions' formant, quarante nations distinctes et inégalement puissantes» le maintien du gouTemement fédéral n'est plus qu'un accident heureux.

Je veux bien ajouter foi à la perfen^tibilité humaine; mais jusqu'à ce que les homme^ aient changé de nature et se soient complétemenl-trans- , formés, je refuserai de croire à la durée d"un gouvernement dont la tâche est de tenir ensemble quarante peuples divers , répandus sur une surface égale à la moitié de l'Europe (l),^d'éYiter entre eux les rivalités, l'ambition et les luttes, et de réunir l'action de leurs volontés indépendantes vers l'accomplissement des mêmes desseins.

Mais le plus grand péril que court l'Union en grandissant vient du déplacement continuel de fidrces qui s'opère dans son sein.

Des bords du lac Supérieur au golfe du Mexique, on compte, à vol d'oiseau, environ quatre cents lieues de France. Le long do cette ligne immense,

est de 1,457; et ce qui resterait môme au-dessous de la population de la Suisse. La Suisse, maigre ses lacs et ses montagnes, compte 783 habitants par lieue carrée. Voyez Malte- Brun, vol. 6,pag. 93.

(1) Le territoire des États-Unis a une superficie de 295,000 lieues carrées; celui de PEurope, suivant MaUe<< Brnn, toI. «,

p.g. 4, e.t de 800,000. ^^^ ^ ,,GoogIe

mrfetAe la fronlièie des états-Uiiis; tantôt elle rantre en dedans de ces limites, le plus souveat elle pénètre bien an-delà parmi les déserts. On a calculé que, sur tout ce vaste front, les blancs s'avançaient chaque année, terme mayen, de sept lieues (1). De temps en temps il se présente un obstacle ; c'est un disirict içiproducCif, un lac, une nation ^indienne qu'on rencontre inopinément SUE son chemin. La colonne s'amète alors un instant x ses deux extrémités se courbent sar elles-mêmes, et, après quelles se sont rejointes, on recommence «n s'avancer. Il y a dans œtte marche graduelle et continue de la race euror péenae vers les montagnes Rocheuses quelque chose de providentiel, c'est comn^e un déluge d'hommes qui montent sans cesse, et que soulève chaque jour la main de Dieu.

Au dedans de cette première ligne de conquérants, on bâtit des villes et on fonde de vastes Etats. En 1700, il se trouvait à peine quelques milliers de pionniers répandus dans les vallées du Mississipi; aujourd'hui ces mêmes vallées contiennent autant d'hommes qu'en renfermait l'Union tout entière en 1700. La population s'y élève à près de quatre millions d'habitants (2). La ville de Washington a été fondée en 1800, an centre même de la confédération américaine ; raainte-

(1) Voyez Documents légùlaUfi, 20» congrès; n« 117. pag. 105.

(2) 5,672,317, dénombrement de l|50.^QoogI^

liant, elle se trouve placée à l'une de ses extrémités. Les députés des derniers États de l'Ouest (1), pour Tenir occuper leur siège au congrès, sont déjà <d>ligés de faire un trsyet aussi long que le Toyageur qui se rendrait de Vienne à Paris.

Tous les États de l'Uiiion sont entraînés en même temps vers la fortune ; mais tous ne sauraient croître et prospérer dans la même proportion.

Au Nord de l'Union, des rameaux détachés de la chaîne des Alléghanys s'avançant jusque dans l'Océan Atlantique , y forment des rades spacieuses et des ports toujours ouverts aux plus grands vaisseaux. A partir de la Potomac , au contraire , et en suivant les côtes de l'Amérique jusqu'à l'embouchure du Mississipi, on ne rencontre plus qu'un terrain plat et sablonneux. Dans cette pâ^rtie de l'Union, la sortie de presque tous les fleuves est pbstrnée, et les ports, qui s'ouvrent de loin en loin au milieu de ces lagunes, ne présentent point aux vaisseaux la même profondeur, et offrent au commerce des faeilltés beaucoup moins grandes que ceux du Nord.

A cette première infériorité qui naît de la nature, s'en joint une autre qui vient des lois.

Nous^ons vu que l'esclavage, qui est aboli au

(iy De Jefferson , capitale de TÉtat de Missouri, à Washington, on comte 1,019 milles, ou 430 lieues de poste (j4mérican almanac, 1831 , paç. 48). o -

Nord, existe encore aa Midi, et j'ai montré Finflaence funeste qu'il exerce sur le bien-être da maître lui-même.

Le Nord doit donc être plus commerçant (1) et plus industrieux que le Sud. Il est naturel que la population et la richesse s'y portent plus rapidement.

(1) Pour juger de la différence qui existe entre le mouTOnienl commercial du Sud et celui du Nord^ il suffit de jeter les yeux sur

le tableau suivant :

Eu 1829, les Taisseauxdu grand et du petit commerce appartenant à la Virginie, aux deux Carolines et à la Géorgie, les quatre grands États du sud , ne jaugeaient que 5,245 tonn.

Dans la même année , les navires du seul État du Massachusetts jaugeaient 17,322 tonn. (1).

Ainsi, le seul État du Massachusetts avait trois fois plus de vaisseaux que les quatre États sus-nommés.

Cependant VÉtat du Massachusetts n*a que 959 lièaes carrées de superficie (7,335 milles carrés) et 610,014 habitants, tandis que les quatre États dont je parle ont 27,204 lieues carrées (210,000 milles) et 3,947,767 habitants. Ainsi Ja superficie de TÉtat du Massachusetts ne forme que la trentième partie de la superficie des quatre États, et sa population est cinq fois moins grande que la leur (2). L'esclavage nuit de plusieurs manières k la pro^érité commerciale du Sud ; il diminue Tesprit d^entreprise chez 4es blancs , et il empêche qu'ils ne trouvent à leur disposition les. matelots dont ils auraient besoin. La marine ne se recrute en général que dans la dernière classe de la population. Or, ce sfmt

(1) Documenté Ugiâlatiftf 21* contrée, 3« temion , n« 140, fM. 244.

(2) TTitw ofthê Vnittd Staft*» par Darby, gitized by GoOglc

Les Etats situés sur le bord de TOcëan Atlanti*' que sont déjà à moitié peuplés. La plupart des terres y ont un maître ; ils ne sauraient donc recevoir le même nombre d'émigrants que les États de rOuest, qui livrent encore un obamp sans bornes à Fin-

dustrie. Le bassin du Mississipi est infiniment plus fertile que les côtes de l'Océan Atlantique. Cette raison , ajoutée à toutes les autres, pousse énergiquement les Européens vers l'ouest. Ceci se démontre rigoureusement par des chiffres.

Si Ton opère sur l'ensemble des Etats-Unis, on trouve que, depuis quarante ans , le nombre des habitants y est à peu près triplé. Mais , si on n'envisage que le bassin du Mississipi, on découvre que dans le même espace de temps, la population (1) y est devenue trente et une fois plus grande (2).

Chaque jour, le centre de la puissance fédérale se déplace. Il y a quarante ans , la majorité des

les esclaves qui, au Sud, forment cette classe, et il est difficile de les utiliser à la mer ; leur service serait inférieur à celui des blancs , et on aurait toujours a craindre qu^ils ne se révoltassent au milieu de TOcéan, ou ne prissent la fuite en abordant les rivages étrangers.

(1) View ofthe United States, hy Darby, pag. 444.

citoyens de l'Union était sur les bords de la mer, a ni environs de l'endroit où s'élève aajoard'hui Washinjgton , maintenant elle se trouve plus enfoncée dans les terres et plus au nord ; on ne saurait douter qu'avant vingt ans elle ne soit de l'autre côté des Alléghanys. L'Union subsistant , le bassin du Mississipi, par sa fertilité et son étendue, est nécessairement appelé à devenir le centre permanent de la puissance fédérale. Dans trente ou quarante ans, le bassin du Mississipi aura pris son rang naturel. Il est facile de calculer qu'alors sa population, comparée à celle des États placés sur les bords de l'Atlantique , sera dans la proportion de 40 à 11, à peu près. Encore quelques années , la direction de

l'Union échappera donc complètement aux États qui l'ont fondée , et la population des vallées du Mississipi dominera dans les conseils fédéraux.

Cette gravitation continuelle des forces et de l'influence fédérale vers le Nord-Ouest se révèle tous les dix ans, lorsque , après avoir fait un recensement général de la population , on fixe de nouveau le nombre de représentants que chaque Etat doit envoyer au congrès (1). ^

(1) On 8*aperçoit alors que , pendant les dix ans qui Tiennent de s*ëcouler, tel État a accru sa population dans la proportion de 5 sur lOO, comme le Delaware; tel autre dans la proportion de 100, comme le territoire du Michigan. La Virginie découyre que, durant la même période, elle a augmenté le nombre de ses habitants dans le rapport de 15 sur 100 , tandis que TÉtat limitrophe de l*Ohio a augmenté le

En 1790, la Virginie avait dix-neuf représentants au congrès. Ce nombre a continué à croître jusqu'en 1818, où on le vit atteindre le chiffre de vingt-trois. Depuis cette époque, il a commencé à diminuer. Il n'était pins, en 1833, que de vingtun (1). Pendant cette même période, l'Etat de

nombre des siens dans le rapport de 61 à 1 00. Voyez la table générale contenae au Nationale calendar : vous serez frappé de ce qu*il y -a d*inégal dans la fortune des différents États.

(1) On va voir plus loin que, pendant la dernière période, la population de la Virginie a crû dans la proportion de 13 à 100. Il est nécessaire d*expliquer comment le nombre des représentants d*un État peut décroître lorsque la population de rÉtat , loin de décroître elle-même , est en progrès.

Je prends pour objet de comparaison la Virginie, que j^ai déjà citée. Le nombre des députés de la Virginie, en 1823, était en proportion du nombre total des députés de l'Union et en proportion du rapport de sa population à celle de toute rUnion ; le nombre des députés de la Virginie, en 1 853, est de même en proportion du nombre total des députés de rUnion en 1833, et en proportion du rapport de sa population accrue pendant ces dix années. Le rapport du nouveau nombre de députés de la Virginie à Tancien sera donc proportionnel, d^une p A-t au rapport des proportions d^accroissemept de la Virginie et de Tautre a celui de toute TUnion. Ainsi, pour que le nombre des députés delà Virginie reste stationnaire , il suffit que le rapport dé la proportion d'accroissement du petit pays à celle du grand soit Tinverse du rapportdu nouveau nombre total des députés à Tancien ; et pour peu que cette proportion d'accroissement de la population virglnienne soit dans un plus faible rapport avec la III. 21

New -York suivait une progression contraire ; en 1790 , il avait au congrès dix représentants ; en 1818, vingt-sept; en 1828, trente-quatre; en 1888, quarante. L'Ohio n'avait qu'un seul représentant en 1808 ; en 1888, il en comptait dixneuf.

Il est difficile de concevoir une union durable entre deux peuples, dont l'un est pauvre et faible, l'autre riche et fort ; alors même qu'il serait prouva que la force et la richesse de l'un ne sont point la cause de la faiblesse et de la pauvreté de l'autre. L'union est plus difficile encore à maintenir dans le temps où l'on perd des forces et où l'autre est en train d'en acquérir.

Cet accroissement rapide et disproportionné de certains États ipenace l'indépendance des autres. Si New-York , avec ses deux millions d'habitants et ses quarante représentants, voulait faire la

loi au congrès, il y parviendrait peut-être. Mais alors même que les États les plus puissants ne chercheraient point à opprimer les moindres, le danger existerait encore ; car il est dans la possibilité du fait presque autant que dans le fait lai-même.

Les faibles ont rarement confiance dans la justice et la raison des forts. Les États qui croissent moins vite que les autres jettent donc des regards

proportion d^accroissement de toute TUnion , que le nouveau nombre des députés de TUnion avec l'ancien , le nombre des dépn tés de la Virginie sera diminu(5.

de méfiance et d'envie vers ceux que la fortune favorise. De là ce profond malaise et cette inquiétude vague qu'on remarque dans une partie de l'Union, et qui contrastent arec le bien-être et la confiance qui régnent dans l'autre. Je pense que l'attitude hostile qu'a prise le Sud n'a point d'autres causes.

Les hommes du Sud sont, de tous les Américains, ceux qui devraient tenir le plus à l'Union ; car ce sont eux surtout qui soufi-Triraient d'être abandonnés à eux-mêmes ; cependant ils sont les seuls qui menacent de briser le faisceau de la confédération. D'où vient cela? Il est facile de le dire : le Sud , qui a forni quatre présidents à la confédération (1), qui sait aujourd'hui que la puissance fédérale lui échappe ; qui , ehaque année, voit diminuer le nombre de ses représentants au congrès et croitre ceux du Nord et de l'Ouest; le Sud , peuplé d'hommes ardents et irascibles , s'irrite et s'inquiète. Il tourne avec chagrin ses regards sur lui-même ; interrogeant le passé, il se demande chaque jour s'il n'est point opprimé ; vient -il à découvrir qu'une loi de l'Union ne lui est pas évidemment favorable, il s'écrie qu'on abuse, à son égard, de la

force ; il réclame avec ardeur, et si sa voix n'est point écoutée , il s'indigne et menace de se retirer d'une société dont il a les charges sans avoir les profits.

(1) Washington, Jefferson, Madisson et MoD;[âoogIe

« Les lois du tarif, disaient les habitants de la n Caroline, en 188S, enrichissent le Nord et rai- » nent 1c Sad ; car, sans cela, comment pourrait- » on concevoir que le Nord, avec son climat in- N hospitalier et son sol aride, augmentât sans cesse w ses richesses et son pouvoir, tandis que le Sud , » qui forme comme le jardin de TAmërique, tombe » rapidement en décadence (1)? »

Si les changements dont j'ai parlé s'opéraient graduellement, de tnanière à ce qae chaque génération ait au moins le temps de passer avec Tordre de choses dont elle a été témoin, le danger serait moindre; mais il y a quelque chose de précipité, et je pourrais presque dire de révolutionnaire, dans les progrès que fait la société en Amérique. Le même citoyen a pu voir son état à la tête de l'Union et devenir impuissant dans les conseils fédéraux. Il y a telle république angloaméricaine qui a grandi aussi vite qu'an homme, , et qui est née, a crû et est arrivée à maturité en trente ans.

Il ne faut pas imaginer, cependant , qae les Etats qui perdent la puissance se dépeuplent ou dépérissent; leur postérité ne s'arrête point; ils croissent même plus promptement qa*ancun royaume de l'Europe (2). Mais il leur semble qu'ils s'ap-

(1) Foyes le rapport fait par son comité à]a conyention , qui a proclamé la n unification dans la Caroline du

(2) ta population d*un pays. forme assurément le premier

panvrîssent, parce qaHls ne s'enrioiiissent pas si vite que leur voisin ; et ils croient perdre leur puissance parce qu'ils entrent toi^-^-coup en ccmtact avec une puissance plus grande que la le«r (l) : ce sont donc leurs sentiments et leurs passions qui sont blessés plus que leurs intérêts. Mais n'en estce point assez pour que la conjédération soit en péril? Si, depuis le commencement du monde, les peuples et les rois n'avaient eu en vue que leur utilité réelle , on saurait à peine ce que c'est que la guerre parmi les hommes.

Ainsi, le plus grand danger -xpi menace les Etats-Unis naît de leur prospérité même. Elle tend à créer chez plusieurs des confédérés l'enivrement qui accompagne raugment£|Jlion rapide de la fortune; et chez les autres, l'envie, la méfiance et

élément de sa richessse. Durant cette même période de 1830, pendant laquelle la Virginie a perdu deux députés au congrès , sa population s^est accrue dans la proportion de 13,7 à 100; celles des Carolines, dans le rapport de 15 à 100; et celle de la Géorgie , dans la proportion de 51,5 à 100. (Voy. Jmérican almanac , 1832, pag. 162). Or, la Russie , qui est le pays d'Europe où la population croît le plus vite , n^augmente en dix ans le nombre de ses habitants que dans la proportion de 9,5 à 100 ; la France, dans celle de 7 à 100 ; et TEurope en masse , dans celle de 4,7 à 100. (f^oyez Malte-Brun , vol. 6, p. 95).

Il faut aTOuer cependant que la dépréciation qui s^est opérée dans le prix du tabac depuis cinquante ans a notablement diminué Taisance des cultivateurs du Sud , mais ce fait est indépendant de la volonté des bommes du Nord comme de la leur. r^^^^i^

les regrets q«i en snîyent le plus souvent la perte.

Les Âmérioftins se réjouissent en contemplant ca^ mouvement eKtraordinaire; ils devraient, ce me semble , renvisa^ar avec regret et avec crainte. Les Américains des Etats-Unis, quoi qu'ils fassent, deviendront un des plus grands peuples du monde; ils couvriront de leurs rejetons presque toute l'Amérique du Nord; le continent qu'ils habitent est leur domaine , il ne saurait leur échapper. Qui les presse donc de s'en mettre en possession dès aujourd'hui? la richesse, la puissance et la gloire , ne peâve|it leur manquer un jour , et ils se précipitent vers cette immense fortune comme s'il ne leur restait qu'un moment pour s'en saisir.

Je crois avoir démontré que l'existence de la confédération actuelle dépendait entièrement de l'accord de tous les confédérés à vouloir rester unis. Et 9 partant de cette donnée , j'ai recherché quelles étaient les causes qui pouvaient porter les différents Etats à vouloir se séparer ; mais il y a pour l'Union deux manières de périr : l'un des Etats confédérés peut vouloir se retirer du contrat, et briser violemment ainsi le lien commun; c'est à ce cas que se rapportent la plupart des remarques que j'ai faites ci-devant : le gouvernement fédéral peut perdre progressivement sa puissance par une tendance simultanée des républiques unies à reprendre l'usage de leur indépendance. Le pouvoir central , privé successivement de toutes ^ses prérogatives, réduit par un accord tacite

a rimpuissance , dèyiendrait inhabile à remplir son objet , et la seconde union périrait comme la première par nne sorte d'imbécillité sénile.

L'affaiblissement graduel du lien fédéral, qui conduit finalement à l'annulation de l'Union, est d'ailleurs en lui-même un fait

distinct qui peut amener beaucoup d'autres résultats moins extrêmes avant de produire celui-là. La confédération existerait encore , que déjà la faiblesse de son gouvernement pourrait réduire la nation à l'impuissance , causer l'anarchie au dedans et le ralentissement de la prospérité générale du pays.

Après avoir recherché ce qui porte les Anglo- Américains à se désunir, il est donc important d'examiner si, l'Union subsistant, leur gouvernement agrandit la sphère de son action ou la resserre, s'il devient plus énergique et plus faible.

Les Américains sont évidemment préoccupés d'une grande crainte. Ils s'aperçoivent que chez la plupart des peuples du monde, l'exercice des droits de la souveraineté tend à se concentrer en peu de mains , et ils s'effraient à l'idée qu'il finira par en être ainsi chez eux* Les hommes d'Etat eux-mêmes éprouvent ces terreurs, ou du moins feignent de les éprouver; car, en Amérique 9 la centralisation n'est point populaire , et on ne saurait courtiser plus habilement la majorité qu'en s'élevant contre les prétendus empiétements du pouvoir central. Les Américains refusent de voir que , dans les pays où se manifeste

cette tendance centralisante qui les effraie , on ne rencontre qu'un seul peuple , tandis que FUnion est une confédération de peuples différents ; fait qui suffit pour déranger toutes les prévisions fondées sur l'analogie.

J'avoue que je considère ces craintes d'un grand nombre d'Américains comme entièrement imaginaires. Loin de redouter avec eux la consolidation de la souveraineté dans les mains de l'Union , je crois que le gouvernement fédéral s'affaiblit d'une manière visible.

Pour prouver ce que j'avance sur ce point, je n'aurai pas recours à des faits anciens , mais à ceux dont j'ai pu être le témoin , ou qui ont eu lieu de notre temps.

Quand on examine attentivement ce qui se passe aux Etats-Unis , on découvre sans peine l'existence de deux tendances contraires ; ce sont comme deux courants qui parcourent le même lit en sens opposés.

Depuis quarante-cinq ans que l'Union existe, le temps a fait jnslice d'une foule de préjugés provinciaux qui d'abord militaient contre elle. Le sentiment patriotique , qui attachait chacun des Américains à son état est devenu moins exclusif. En se connaissant mieux , les diverses parties de rUnion se sont rapprochées. La poste, ce grand lien des esprits , pénètre aujourd'hui jusque dans le fond de% déserts (1); des bateaux à vapeur font

(1) En 1 832, le district du Michigan, qui n'a que 31 ,630 ha-

Communiquer entre eux , chaque jour , tous leff point» de la côte. Le commerce descend et re« monte les fleuves de Tintérieur avec une rapj^ité sans exemple (!)• A ces facilités que la nature et l'art ont créées, se joignent l'instabilité des déserts , l'inquiétude de l'esprit , l'amour des richesses , qui , poussant sans cesse l'Américain hors de sa demeure , le mettent eu communication avec un grand nombre de ses concitoyens. 11 parcourt son pays en tous sens ; il visite toutes les populations qui rhabi|ent. On ne rencontre pas de province de France, dont les habitants se connaissent aussi parfaitement entre eux que les 13,000,000 d'hommes qui couvrent la sur&ce des Etats- Unis.

Eu même tcfmps que les Amérîcainsfe mêlent, ils s'assimilent ; les difierenoes que le êlimat , l'origine et lés institutions avaient

mises entre eux , diminuent; ils se rapprochent tous de plus en plus

bitants et neforme encore qu*un désert à peine fi^ayé, présentait le déyeloppement de 940 milles de routes de poste. Le territoire presque entièrement sauvage d^Arkansas était déjà traversé par 1 ,938 milles de routes de poste. "Voyez the Report of ihepoat gênerai, SOnirvembre 1633. Le port seul des jofirnauz dans toute TUnion rapporte par an 254,706 dollars.

(1) Dans le cours de dix ans, de 1821 à 1831 , 971 bateaux à vapeur ont été été lancés dans lesseules rivières qui arrosent la vallée du Mississifii.

En 1 829, il existait aux États-Unis 256 bateaux \k vapeur. Voy. Documents législaiift, n® 140 , page 274.

é'un type commun. Chaque année des milliers d'hommes , partis du Nord , se répandent dans toiles les parties de l'Union ; ils apportent avec eux lenrs croyances, lenrs opinions, leurs mœurs; et, comme leurs lumières sont supérieures à celles des Jiommes parmi lesquels ils vont Tivre, ils ne tardent pas a s'emparer des affaires et à modifier la société à leur profit. Cette émigration continuelle, du Nord vers le Midi, favorise singulièrement la fusion de tous les caractères provinciaux dans un seul caraetèjre national^ La civilisation du Nord semble donc destinée à devenir la mesure commuiiie sur laquelle tout le reste 4pit se régler un jour.

A mesure quel'industrie des Américains fiât des progrès, m voit se resserrer les liens commerciaux qui Unissent tO|is les États confédérés , et l'union entre dans les habitudes après avoir été dans les opinions.

Le temps , en marchant, achève de faire disparaître une foule de terreurs fantastiques qui tourmentaient l'imagination des hommes de 1789. Le pouvoir fédéral n'est point devenu oppresseur; il n'a pas détruit l'indapendance des Étals ; il ne conduit pas les confédérés à la monarchie | avec l'Union , les petits Etats ne sont pas tombés dans la dépendance des grands. La conftdéralion a continué à crc^tre sans cesse en population, en richesses , en pouvoir.

Je suis donc convaineii que, de notre temps ,

les Américains ont moins de diffieultës naturelles à vivre unis, qu'ils n'en trouvèrent en 1789. L'Union a moins d'ennemis qu'alors.

Et cependant, si l'on veut étudier avec soin rhistoiredes États-Unis depuis quarante-cinq ans, on se convaincra sans peine que le pouvoir fédéral décroit.

Il n'est pas difiScile d'indiquer les causes de ce phénomène.

Au moment où la Constitution de 1789 fut promulguée , tout périssait dans l'anarchie ; l'union qui succéda à ce désordre excitait beaucoup de crainte et de haine; mais elle avait d'ardents amis, parce qu'elle était l'expression d'un grand besoin. Quoique plus attaqué alors qu'il ne l'est aujourd'hui, le pouvoir fédéral atteignit donc rapidement le maximum de son pouvoir, ainsi qu'il arrive d'ordinaire à un gouvernement qui triomphe après avoir exalté ses forces dans la lutte. A cette époque , l'interprétation de la constitution sembla étendre plutôt que resserrer la souveraineté fédérale , et l'Union présenta , sous plusieurs rapports, le spectacle d'un seul et même peuple, dirigé , an dedans comme au dehors , par un seul gouvernement.

Mais , pour en arriver à ce point , le peuple s'était mis en quelque sorte au-dessus de luimême.

La constitution n'avait pas détruit l'individualité des États, et tous les corps, quels qu'ils soient,

ont an instinct secret qal les porte vers Tindépendan ce. Cet instinct est pi as prononcé encore dans an pays comme l'Amérique, où chaqae village forme une sorte de république habituée à se gouverner elle-même.

^11 y eut donc effort de la part des Etats qui se soumirent à la prépondérance fédérale ; et toat effort, fût-il couronné d'un grand succès, ne peut manquer de s'affaiblir avec la cause qui l'a fait naître.

A mesure que le gouvernement fédéral affermissait son pouvoir, l'Amérique reprenait son rang parmi les nations , la paix renaissait sur les frontières , le crédit public se relevait ; à la confusion succédait un ordre fixe et qui permettait à l'industrie individuelle de suivre sa marche naturelle , et de se développer en liberté.

Ce fut cette prospérité même qui commença à faire perdre de vue là cause qui l'avait produite; le péril passé , les Américains ne trouvèrent plus en eux l'énergie et le patriotisme qui avaient aidé à le conjurer. Délivrés des craintes qui les préoccupaient , ils rentrèrent aisément dans le cours de leurs habitudes , et s'abandonnèrent sans résistance à la tendance ordinaire de leurs penchants. Du moment où un gouvernement fort ne parut plus nécessaire , on recommença à penser qu'il était gênant. Tout prospérait avec l'Union, et l'on ne se détacha point de l'Union; mais on voulut sentir à peine l'action du pouvoir qui la repré-

sentait* En général on désira rester unis, et dans chaque fait particulier on tendit à redevenir indépendants. Le principe de la confédération fut chaque jour plus facilement admis et mùsàf appliqué ; ainsi le gouvernement fédéral , en créant l'ordre et la paix, amena lui-même sa décadence.

Dès que cette disposition des esprits commença à se manifester au dehors, les hommes de parti, qui vivent des passions du peuple , se mirent à l'exploiter à leur profit.

Le gouvernement fédéral se trouva dès lors dans une situation très-critique. Ses ennemis «Muaient la faveur populaire , et c'est en prommint de l'affaiblir qu'on obtenait le droit de ie^£|%er.

A partir de cette époque, toutes les foifque le gouvernement de l'Union est entré en lice avec celui des États , il n'a presque jamais cessé de re* culer. Quand il y a eu lieu à interpréter les termes de la constitution fédérale , l'interprétation a été le plus souvent contraire à l'Union et favorable aux États.

La constitution donnait au gouvernement fédéral le soin de pourvoir aux intérêts nationaux : on avait pensé que c*était à lui à faire ou à favoriser, dans l'intérieur, les grandes entreprises qui étaient de nature à accroître la prospérité deTUnion tout entière {internai improvements) ^ telles, par exemple , que les canaux.

Les États s'effrayèrent à l'idée de voir une autre autorité que la leur disposer ainsi d'une portion

de lear territoire. Ik oraignirent que le poayoir central , acquérant de cette manière dans leur propre sein un patronage redoutable, ne Tint à y exercer une influence qu'ils voulaient réserver tout entière a leurs seuls agents.

Le parti démocratique , qui a toujours été op* posé à tous les développements de la puissance fédérale , éleva donc la voix ; on accusa le congrès d'usurpation , le chef de l'État d'ambition. Le gouvernement central, intimidé par ces clameurs , finit par reconnaître lui-même son erreur, et par se renfermer exactement dans la sphère qu'on lui traçait.

La constitution donne à l'Union le privilège de traiter avec les peuples étrangers. L'Union avait en général considéré sous ce point de vue les tribus indiennes qui bordent les frontières de son territoire. Tant que ces sauvages consentirent à fuir devant la civilisation , le droit fédéral ne fut pas contesté; mais du jour où une tribu indienne entreprit de se fixer sur un point du sol , les États environnants réclamèrent un droit de possession sur ces terres , et un droit de souveraineté sur les hommes qui en faisaient partie. Le gouvernement central se hâta de reconnaitie l'un et l'autre, et, après avoir traité avec les Indiens comme avec des peuples indépendants , il les livra comme des sujets à la tyrannie législative des États (1).

(1) royes dans |es documents législatif», que j*ai déjà ci-

. Parmi les États qui s'étaient formés sur le bord de TAtlantique , plusieurs s'étendaient indéfiniment à rOuest dans des déserts où les Européens n'avaient point encore pénétré. Ceux dont les limites étaient irrévocablement fixées voyaient d'un œil jaloux l'avenir immense ouvert à leurs voisins. €es derniers , dans un esprit de conciliation , et a^n de faciliter l'atote d'Union , consentirent It se tracer des limites , et abandonnèrent à la confé-" dération tout le territoire qui pouvait se trouver au-delà (1). . ' ^

Depuis cette époque , le gouvernement fédéral est devenu propriétaire de tout le terrain inculte qui se rencontre en dehors des treize États primitivement confédérés. C'est lui qui se charge de lé diviser et de le vendre , et l'argent qui en re^ vient est versé exclusivement dans le trésor de rUnion. A l'aide de ce revenu, le gouvernement fédérai achète aux Indiens leurs terres, ouvre des routes dans les nouveaux districts, et facilite de , tout son pouvoir le développement rapide de la société.

tés au chapitre àes indiens, la lettre dv président des États-Unis aux Cherokées, sa correspondance & ce sujet «veo «es agents , et ses messages au congrès.

(1) Le premier acte de cession eut lieu de la part de TÉtat de K«w-York en 1780 j la "Virginie, le Massadiusetts , le Connecticut , la GaroUnç du Sud , la Caroline du Nord , soi* Tirent cet exemple i différentes périodes ; la Géorgie fut la dernière : son acte de cession ne remonte qvCà 1802.

Or, il est arrivé que, dans ces mêmes déserts , cédés jadis par les habitants des bords de TAtlantique , se sont formés avec le temps de nouveaux États. Le congrès a continué à vendre , au profit de la nation entière , les terres incultes que ces États renferment encore dans leur sein. Mais aujourd'hui ceux-ci prétendent qu'une fois constitués, ils doivent avoir le droit exclusif d'appliquer ^le produit de ces ventes à leur propre usage. Les réclamations étant devenues de plus en plus menaçantes, Te congrès cruf de voir enlever à l'Union nne partie des privilèges dont elle avait joui jusqu'alors, et, à la fin de 1832, il fit une loi par laquelle , sans céder aux nouvelles républiques de l'Ouest la propriété de leurs terres incultes, il appliquait cependant à leur profit seul la plus grande partie du revenu qu'on en tirait (1).

II sufiit de parcourir les États-Unis pour apprécier les avantages que le pays retire de la banque. Ces avantages sont de plusieurs sortes; mais il en est un surtout qui frappe l'étranger. Les billets de la banque des États-Unis sont reçus à la frontière des déserts pour la même valeur qu'à Philadelphie ouest le siège de ses opérations (2).

(1) Le président refusa, il est vrai , de sanctionner cette loi , mais 11 en admit complètement le principe. Voyex ilfet» toge du 8 décembre 1833.

(2) La banque actuelle des États-Unis a été créée en 1816, avec un capital de 35,000,000 de dollars (185 ,500,000 fr.): son privilège expire en 1836. L*année derniôre, le congrès

La banque des États-Unis est cependant l'objet de grandes haines. Ses directeurs ae sont prononcés contre le président : on les accuse, non sans vraisemblance , d'avoir abnsé de leur infljienGe pour entraver son élection. Le président attaque donc l'institution que ces derniers représentent, avec toute Tardeur d'une inimitié personnelle. Ce qui a encouragé le président à poursuivre ainsi sa vengeance , c'est qu'il se sent appuyé sur les instincts secrets de la majorité;

La banque forme le grand# lien monétaire de ytJnion comme le congrès en est le grand lien législatif, et les mêmes passions qui tendent à rendre les Etats indépendants du pouvoir central tendent à la destruction de la banque.

La banque des États-Unis possède toujours en ses mains ua grand nombre de billets appartenant aux banques provinciales; elle peut chaque jour obliger ces dernières à rembourser leurs billets en espèces. Pour elle , au contraire , un pareil danger n'est

point à craindre ; la grandeur de ses ressources disponibles lui permet de faire face à toutes les exigences. Menacées ainsi dans leur existence, les banques provinciales sont forcées d'user de retenue, et de ne mettre dans la circu-

fit une loi pour le renouveler^ mais le président refusa sa sanction. La lutte est aujourdliui engagée de part et d^auf re avec une violence extrême , cl il est facile de présager la chute prochaine dé la banque. Goo

Jigitize y^^^ ^-_

lation qu'on nombre de billets proporâonnéà leur capital. Les banques provinciales ne souffrent qu'avec impatienee ce contrôle salutaire. Les journaux qui leur sont vendus, et le président que son intérêt a rendu leur organe , attaquent donc la banque avee une sorte de fureur. Ils soulèvent contre die les passions locales et l'aveugle instinct démocratique du pays. Suivant eu^ les directeurs de banque forment un corps aristocra-^ tique et permanent dont Tinfluence ne pentman^ quer de se faire sentir dans le gouvernement , et doit altérer tôt ou tard les principes d'égalité ««|r lesquels repose la société américaine.

La lutte de la banque contre ses ennemis n'est qu'un incident du grand combat que livrent en Amérique les provinces au pouvoir central; l'esprit d'indépendanee et de démocratie à l'esprit de hiérarchie et de subordination. Je ne prétends point que les ennemis de la banque d^s États-Unis soient précisément les mêmes individus qui, sur d'autres points, attaquent le gouvernement fédéral ; mais je dis que les attaques contre la banque des Etats-Unis sentie produit des mêmes instincts qui militent contre le gouvernement fédéral, et • que le grand nombre des ennemis de

la première est un symptôme fâcheux de l'affaiblissement du second.

Mais jamais l'Union ne se montra plus débile que dans la fameuse affaire du tarif (1). ■

(1) f^oyex principalement, pour lei délailg de cette

r Les guerres de Ta révolution française et ce!l« de 1812, en empêchant hi libre eoromunicatîôn entre FAméricpe et r£urojpe, avaient créé âta manidactures au Nord de llJnîon. Lorsque la paix eut rouvert aux produits de l'Europe le chemin du Nouveau-Mon^, les Américains crurent devoir établir un système de .douanes qui pût tout à la fois protéger leur industrie naissante et acquitter le montant des dettes qae la guerre leur avait fait contracter.

Les États du Sud , qui n'ont pas de manufactu* res à encourager, et qui ne sont que cultivateurs, ne tardèrent pas à se plaindre de cette mesure.*

Je ne prétends point examiner ici ce qu'il pouvait y avoir d'imaginaire ou de réel dans leurs plaintes; je dis les faits.

Dès Tannée 1820, Ja Caroline du Sud, dans une pétition au congrès, déclarait que la loi du tari^ était inconstitutionnelle, oppressive et injuste. Depuis, la Géorgie^ la Virginie, la Caroline du Nord, l'Etat d'Alabama et celurduMississipi firent des réclamations plus ou moins énergiques dans Te même sens.

; ; Loin de tenir compte de ces murmures^ le congrès , dans les années 1824 et 1828 , éleva encore les droits du tarif et en consacra de nouveau leprincipe.

Alors on produisit , ou plutôt on rappela au Sud

une doctrine célèbre qui prit lenom'dentil/tj^ca-tion.

J'ai montré en son lien que le but de la constitution fédérale n'a point été d'établir une I%ue, mais de créer un gouvernement national. Les Américains des États-Unis^ daûs tous les cas pré-Ta% par leur constitution , ne forment qu'un seul et même peuple. Sur tous ces points-là , la tqlonté nationale s'exprime comme chez tous les peuples constitutionnels, à l'aide d'une majorité. Une fois que la majorité a parlé , le devoir de la minorité est de .se soumettre.

*Telle est la doctrine légale , la seule qui soit d'accord avec le texte de la constitution , et l'intention connue de ceux qui l'établirent.

Les nuUificateurs du Sud prétendent au contraire que les Américains , en s'unissant, n'ont point entendu se fondre dans un seul et même peuple ; mais qu'ils ont seulement voulu former une ligue de peuples indépendants; d'où il suit que chaque Etat ayant conservé sa souveraineté complète, sinon en action , du moins en pnncipe , a le droit d'interpréter les lois du congrès et de suspendre dans son sein l'exécution de celles qui lui semblent opposées à la constitution ou à la justice.

Toute la doctrine de la nullification se trouve résumée dans une phrase prononcée en 1838 devant le sénat des États-Unis par M. Galhoun , le

chef avoué des nullificdteurs du Sud. _ .

«La constitation , dît-il, est un contrat dans j> lequel les États ont paru comme souverains. » Or, toutes les fois qu'il interyient

un contrat » entre des parties qui ne connaissent point de » commun arbitre, chacune d'elles retient le droit » de juger par elle-même 4'é tendue de son (d)Ii- » gation. n

Il est manifeste qu'une pareille doctrine détruit en principe le lien fédéral et ramène en fait l'anarchie , dont la constitution de 1789 ayait dé-, lirré les Américains.

Lorsque la Caroline du Sud vit que le congrès ie montrait sourd à ses plaintes, elle menaça d'ap-pliquer à 'la loi fédérale du tarif la doctrine des nulliiîcateurs. Le congrès persista dans son système; enfin Forage éclata.

Dans le courafat de 18S2, le peuple de la Caroline du Sud (1) nomma une convention natio • nale , pour aviser aux moyens extraordinaires qui restaient à prendre; et le 24 novembre de la même , année , cette convention publia , sous le nom d'ordonnance, une loi qui frappait de nullité la loi fédérale du tarif, défendait de prélever Tes droits qui y étaient portés , et de recevoir les ajj^els qui

(1) G*e8t-à-dire une majorité du peuple; car le parti opposé, nommé Union pariy , compta toujours une trèsforte et très-actÎTe minorité en sa faveur .^ La Caroline peut avoir environ 47,000 électeurs. 30,000 étaient favorables à la niiUifioation , et 1 7 ,000 contraires . o

pourraient être faits aux tribunaux fédéraux (1).

Cette ordonnance ne deyait être mise en yigueor qu'au mois de février suivant : et il était indiqué que, si le congères modifiait avant cette éfoque le tarif, la Caroline du Sud pourrait consentir à ne pas donner d'autres suites à ses menaces. Plus tard, on expri-

ma, mais d'une manière vague et indéterminée , le désir de soumettre la question à une assemblée extraordinaire de tous les États confédérés.

En amendant, la Caroline du Sud armait ses milices et se préparait à la guerre.

(1) Cetteordoûnance fut préoëdée du rapport d^uii comité chargé d^en pi^arer la rédaction ; ce jfappbrf, i^êoierme- Texposition et le but delà loi. On lit , pp^54 : «Lorsque » les dr^ts réservés aux différents États par la constitution » sont violés de propos délibéré, ledrJSilet le devoir deces » États est d^intervenir, afin d^arrêterles progrès du mal, do » s^opposer i Tusurpation et de maintenir"- dans leurs res- » pectives limites les pouvoirs et privilèges qui Umr qppw- A tiennent comme souverains indépendants. Si les États » ne possédaient pas ce droit , en vain se prétendraient-ils 9 souverains. La Caroline du Sud déclare ne reconnaître sur » la terre aucun âùbunal qui soit placé au-*dessus d*ellB. Il » est \riii qu^elle -a pttSié , avec d^autres États , fotiveraias » comme elle, vm contrat solennel d^uoion (a solemn corn- » pact of union) ; mais elle réclame et excercera le droit » d^expliquer f\ttQ\ en est le sens ft ses yeux . et, lorsque » ce contrat est vioïé par sts associés et par le gouverna » ment qa^Is ont créé, elle vent oser du droit évident («« - ,» iiueetionaïe) déjuger quelle est rétendue de finfraotioiiy » et quelles sont les ropsures à prendre pour en obtenir » Justice.)> . - , _ ^ ^^--

Qae fit le congrès? Le coDgrès, qui n'avait pas écouté {ses sajets suppliants, prêta l'oreille à leurs plaintes, dès qu'il leur vit le» armes à la main (1). Il fit une loi (2) , suivant laquelle les droits portés au tarif devaient être réduits progressivement pendant dix ans, jusqu'à ce qu'on les eût amenés à ne pas dépasser les besoins

du gouvernement. Ainsi le congrès abandonna complètement le principe du tarif. A un droit protecteur de l'industrie, il substitua une mesure purement fiscale (3). Pour dissimuler sa défaite, le gouvernement de l'Union eut recours à un expédient qui est fort à l'usage des gouvernements faibles. En cédant sur les faits, il se montra inflexible sur les principes. En même temps que le congrès changeait la législation du tarif, il passait une autre loi en vertu de laquelle le président était investi d'un pouvoir extraordinaire pour surmonter par la force les résistances qui, dès lors, n'étaient plus à craindre.

La Caroline du Sud ne consentit même pas à

(1) Ce qui acheva de déterminer le congrès à cette mesure , ce fut une démonstration du puissant État de Virginie, dont la législature s^offrit à servir d*arbitre entre rUnion et la Caroline du Sud. Jusque-là cette dernière avait paru entièrement abandonnée , même par les États qui avaient réclamé avec elle.

(2) Loi du 2 mars 1833.

laisser à FUBion ces faibles apparences de la Tiè-. toire; la même convention nationale qui avait frappe de nuliitë la loi da tarif, s'ëtant assemblée de nouveau, accepta la concession qui était offerte; mais en même temps, elle déclara n'en persister qu'avec plus de force dans la doctrine des nullificateurs ; et , pour le prouver, elle annula la loi qui conférait des pouvoirs extraordinaires au président, quoiqu'il fût bien certain ' qu'on n'en ferait point usage.

Presque tous les actes dont je viens de parler ont eu lieu sous la présidence du général Jackson. On ne saurait nier que, dans l'affaire du tarif, ce dernier n'ait soutenu avec babileté et vigueur

les droits de l'Union. Je crois cependant qu'il faut mettre au nombre des dangers que court aujourd'hui le pouvoir fédéral la conduite même de celui qui le représente.

Quelques personnes se sont formé en Europe $ sur l'influence que peut exercer le général Jackson dans les affaires de son pays^ une opinion qui paraît fort extravagante à ceux qui ont vu les choses de près.

On a entendu dire que le général Jackson avait gagné des batailles, que c'était un homme énergique, porté par caractère et par habitude à l'emploi de la force , désireux du pouvoir et despote par goût. Tout cela est peut-être vrai; mais les conséquences qu'on a tirées de ces vérités sont de grandes erreurs. ^ ,

On s'est imaginé que le général Jaeksoii voulait établir aux États-unis la dictature, qu'il allait y faire régner l'esprit militaire et donaer au pouvoir central une extension daagereiKe pour les libertés provinciales. En Amérique, le temps.db semblables entreprises et le siècle de pareils bornâmes ne sont point encore veous : si le général Jackson eût voulu dominer de cette manière, il eût assurément perdu sa position politique et compromis sa vie; aussi n'a-t-il pas été assez imprudent pour le tenter.

Loin de vouloir étendre le pouvoir fédérai , le président actuel représente, au contraire, le parti qui "veut restreindre ce pouvoir aux termes les plus clairs et les plus précis de la constitution et qui n'admet point que l'interprétation puisse jamais être favorable au gouvernement de FUnion; loin de se présenter comme le champion de la centralisation , le général Jackson est l'agent des jalousies provinciales ; ce sont les passions décentralisantes^ si je puis m'exprimer ainsi, «Bi l'ont jiorté au souverain pouvoir.

C'est en fiiattaiii cbaque jour ces passions qu'il s'y maintient et qu'il y prospère. Le général Jackson est l'esclave de la majorité : il la suit da4i ses volontés , dan^ ses désirs, dans ses instincts à moitié découverts, ou plutôt il la devine et court se placer à sa tête, i

Toutes les fois que le gouvernement des États entre en lutte avec celui de l'Union , il est rare que le président ne soit pas le premier à douter

de 6<m droit ; il devance presque too^oars le pouvoir législatif; quand il y a lien à interprétation sur rétendue de la puissance fédérale , il se range en quelque sorte contre lui-même : il s'amoindrit , il se voile , il s'efface. Ce n'est point qu'il soit naturellement faible ou ennemi de l'Union ; lorsque la majorité s'est prononcée contre les prétentions des nuUificateurs du Sud , on l'a vu se mettre à sa tête, formuler avec netteté et énergie les doctrines qu'elle professait , et en appeler le premier à la force. Le général Jackson, pour me servir d'une comparaison empruntée au vocabulaire des partis américains, me semble /ëc^éra/ par goût et républicain par calcul.

Après s'être ainsi abaissé devant la majorité pour gagner sa faveur, le général Jackson se re-^ lève ; il marche alors vers les objets qu'elle poursuit elle-même, ou ceux qu'elle ne voit pas d'un œil jaloux, en renversant devant lui tous les obstacles. Fort d'un appui que n'avaient point ses prédécesseurs , il foule aux pieds ses ennemis personnels, partout où il les trouve, avec une fa^ cilité qu'aucun président n'a rencontrée ; il prend sous sa responsabilité des mesures que nul n'aurait jamais, avant lui, 9lsé prendre : il lui arrive même de traiter la représentation nationale avec une sorte de dédain presque insultant; il refuse de sanction-

ner les lois du congrès, et souvent omet de répondre à ce grand corps. C'est un favori qui parfois rudoie son maitre. Le pouvoir du

général Jackson augmente donc sans cesse ; mais celai du président diminue. Dans ses mains , le gouTernement fédéral est fort } il passera énervé à son saccessenr.

On je me trompe étrangement , on le gouvernament fédéral des Etats-Unis tend chaque jour à s'affa&lir; il se retire successivement des affaires, il resserre de plus en plus le cercle de son action. Naturellement faible , il abandonne même les apparences de la force. D'une autre part , j*ai cru Toir qu'aux Etats-Unis le sentiment de l'indé^ pendance devenait de plus en pl«s vif drftis Tes États, l'amour du gouvernement provincial de phis en plus prononcé.

On veut rUnion , mais réduite à une ombre : ta la veut forte dans certains cas et faible dans tous les autres; on prétend qu'en temps de guerre elle puisse réliinir dans ^s mains les forces nationales et touABS les ressources du pays, et qu'en temps de paix elle n'existe, pour itinsi dire, point; «Mnme si cette alternative de débilité et de vi* î^eur était dans la nature.

Je ne vois rien qui puisse , quant à présent, al^ réterce mouvement général des esprits; les causes qui l'ont fait naître ne cessent point d'opérer dana le même sens» II se continuera donc, et l'on pont prédire que , s'il ne survient pas quelque circonstance extraordinaire ^le ^uverirament de l'Union ira cbaque jour s'afl^iblissant.

Ja crois cependant que nous sommes^ encore

loin da temps où le pouvoir fédéral, incapable de protéger sa propre eùstence et de donner la paix au pays, s'éteindra en quelque sorte de loi même. L'Union est dans les mœurs, on la désire. Ses réanltats sont évidents, ses bienfaits visibles. Quand on s'apercevra que la fiiiblesse du gouvernement fédéral compromet l'existence de l'Union , je ne doute point qu'on ne voie naître un mouvement de lëaction en £aveut de la force.

Le gouvernement des États-Unis est , de tous les gouvernements fédéraux qui ont été établis JQsqu'Â nos jours, celui qui est le plus naturellement destiné à agir : tant qu'on ne l'attaquera que d'une manière indirecte par l'interprétation de seslois; tant qu'on n'altérera pas profondément sa substance, un changem^it d'opinion, une crise intérieure , une guerre \ pourrais lui redonner tout-à-coup la vigueur à^at il a besoin.

Ce que j'ai voulu constater est seitlement ceei: bien des g«ns, parmi nous, pensent qu'aux Etats- Unis il y a un mouvement des esprits , qui fai%^ rise la centralisation du pourvoir dans les maiiii du président et du congrès. Je prétends qu'on, y remarque visiblement un mouvement contraire. Loin que le gouvernement fédéral , en vieillissant, prenne de la force et menace la souveraineté des États, je dis qu'il tend cbaque jour à s'affaiblir, et que la souveraineté seule de l'Union est en péril. Voilà ce^que le présent révèle. Quel sera le résnlUt final de cette tendance? fuels

événements peuvent arrêter , retarder on hâter le moaTement que j'ai décrit? l'avenir les cache, et je n'ai pas la prétention de pouvoir soulever «on voile.

DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES AUX ETATS-UNIS* QUELLES SONT LEURS CHANCES DE DUREE.

UUnion n*est qu*un accident. — Les institutions républicaines ont plus d*aTenir. — La république est, quanta présent , Tétat naturel des Anglo-Américains. — Pourquoi. — Afin de la détruire, il faudrait changer en même temps toutes les lois , et modifier toutes les moeurs. — Difficultés que trouvent les Américains à ci'éer une aristocratie.

Le démembrement de FUnion, en introduisant la guerre au sein des Etats aujourd'hui confédérés, et avec elle les armées permanentes, la dictature et les impôts, pourrait à la longue y compromettre le sort des institutions républicaines.

Il ne faut pas confondre cependant l'avenir de la république et celui de l'Union.

L'Union est un accident qui ne durera qu'autant que les circonstances le favoriseront ; mais la république me semble l'état naturel des Américains, et il n'y a que l'action continue de

causes contraires et agissant toujours dans le

même sens, qni pût lui substituer la monarchie.

L'Union existe principalement dans la loi qui]'a crëëe. Une seule révolution , un changement dans Topinion publique , peuvent la briser pour jamais. La république a des racines plus profondes.

Ce qu'on entend par république aux Etats-Unis, c'est l'action lente et tranquille de la société sur elle-même. C'est un état régulier fondé réellement sur la volonté éclairée du peuple. C'est un gouvernement conciliateur, où les résolutions se mûrissent longuement , se discutent avec lenteur, et s'exécutent avec maturité.

Les républicains , aux États-Unis , prisent les mœurs , respectent les croyances , reconnaissent les droits. Ils professent cette opinion, qu'un peu. pie doit être moral, religieux et modéré, en proportion qu'il est libre. Ce qu'on appelle la république, aux Etats-Unis, c'est le règne tranquille de la majorité. La majorité, après qu'elle a eu le temps de se reconnaître et de constater son existence , est la source commune des pouvoirs. Mais la majorité elle-même n'est pas toute-puissante. Au-dessus d'elle, dans le monde moral , se trouvent l'humanité, la justice et la raison ; dans le monde politique ^ les droits acquis. La majorité reconnaît ces deux barrières ; et , s'il lui arrive de les franchir, c'est qu'elle a des passions comme chaque homme , et que , semblable a eux , elle peut faire le mal en discernant le bien.

Mais nous aTOAs Ait en Europe d'âninges dé* couvertes.

La république, suivant quelqtieft-uns d'entre nous, ce n'est pas le règne de->lfl mqorHé, comme on Fa cru jusqu'ici , c'est le règne de cemc qui aê portent fort pour \sr majorité. Ce n'est pas le pail'* pie qui dirige dans ces sortes de gouvernements , mais ceux qui savent le plus grand bien dtt peuple : distinction beureuse qui permet d'agir au nom des nations sans les consulter, et de réclamer leur reconnaissanoe en les foulant aux pieds. Le gouvernement républicain est, du reste, le seul auquel il faille reconnaître le droit de tout faire , et qui puisse mépriser ce qu'ont, jusqu'à présent, respecté les bommes , depuis les plus bautes lois de la morale jusqu'aux règles vulgaires du sens commun.

On avait «pensé, jusqu'à nous, que le despotisme était odieux, quelles que fussent ses formes. Mais on a décou^-ert de nos jours qu'il y avait dans le monde des tyrannies légitimes et de saintes injustices , pourvu qu'on les exerçât au nom du peuple.

Les idées que les Américains se sont faites de la république leur en facilitent singulièrement l'usage et assurent sa durée. Cbez eux, si la pratique du gouvernement républicain est souvent mauvaise , du moins la tbéorie est bonne ; et le peu* pie finit toujours par y conformer ses actes. Il était impossible, dans l'origine, _et îl^serait

enc(^e trâs-difficUe d'établir m Âmërîqae une adminiolration centralisée. Les hommes sont dispersés sur un trop grand espace et séparés par trop d^obstacks naturels pour qu'un seul puîaae entreprendre de diriger les détails de lenr existence. L'Âmévique est donc par excellence le pays du gouvernement provincial et communal*

A c^tte cause, dont l'action se faisait également sentir sur tous les Européens du Nouneau-Monde, les Anglo-Américaios en ajoutèrent plusieurs autres qui leur étaient partîpnlières.

Lorsque les colonies de l'Amérique du Nord furent établies , la liberté municipale avait déjà pénétré dans les lois ainsi que dans les mœurs anglaises, et les émigrants anglais l'adoptèrent, non - seulement comme une chose nécessaire, mais comme un bien dont ils connaissaient tout le prix. •

Nous avons vu de plus de quelle manière les colonies avaient été fondées. Chaque province , et , pour ainsi dire , chaque district , furent peuplés séparément par des hommes étrangers les uns aux autres ou associés dans des buts difierents.

Les Anglais des États-Unis se sont donc trouvés , dès l'origine , divisés en un grand nombre dé petites sociétés distinctes qui ne se rattachaient à aucun centre commun , et il a fallu que chacune

de ces petites sociétés s'occupât de ses propres affaires , puisqu'on n'apercevait nulle part

one aatorité centrale qui dut naturellement et qui pût facilement y pourvoir.

Ainsi la nature du pays, la manière même dont les colonies anglaises ont été fondées , les habitudes des premiers émigrants, tout se réunissait pour y développer à un degré extraordinaire les libertés communales et provinciales.

Aux Etats-Unis, Tensemble des institutions du pays est donc essentiellement républicain; pour y détruire d'une façon durable les lois qui fondent la république, il faudrait, en quelque sorte, abolir à la fois toutes les lois.

Si de nos jours un parti entreprenait de fonder la monarchie aux États-Unis, il serait dans une position encore plus difficile que celui qui voudrait proclamer dès à présent la république en France. La royauté ne trouverait point la législation préparée d'avance pour elle; et ce serait bien réellement alors qu'on verrait une monarchie entourée d'institutions républicaines.

Le principe monarchique pénétrerait aussi difficilement dans les mœurs des Américains.

Aux États-Unis, le dogme de la souveraineté du peuple n'est point une doctrine isolée qui ne tienne ni aux habitudes , ni à l'ensemble des idées dominantes; on peut, au contraire, l'envisager comme le dernier anneau d'une chaîne d'opinions qui enveloppe le monde anglo-américain tout entier. La Providence a donné à chaque individu , quel qu'il soit, le degré de raison nécessaire pour

qu*i) puisse se diriger lui-même dans les choses qai l'intéressent exclusivement, Telle est la grande maxime sur laquelle , aux États-Unis , repose la société civile et politique : le père de famille en fait l'application à ses enfants ; le maître a ses serviteurs; la commune a ses administrés; la province aux communes ; l'État aux provinces ; l'Union aux États. Étendue à l'ensemble de la nation, elle devient le dogme de la souveraineté du peuple.

Ainsi, aux États-Unis, le principe générateur de la république est le même qui règle la plupart des actionsbumaines. La république pénètre donc, si je puis m'exprimer ainsi , dans les idées , dans les opinions et dans toutes les habitudes des Amé-. ricains, en même temps qu'elle s'établit dans leurs lois ; et, pour arriver à changer les lois, il faudrait qu'ils en vinssent à se changer en quelque sorte tout entiers. Aux États-Unis, la religion du plus grand nombre elle-même est républicaine; elle soumet les vérités de Fautre monde à la raison individuelle , comme la politique abandonne au bon sens de tous le soin des intérêts de celuici; et elle consent que chaque homme prenne librement la voie qui doit le conduire au ciel, de la même manière que la loi reconnaît à chaque citoyen le droit de choisir son gouvernement.

Évidemment , il n'y a qu'une longue série dé faits ayant tous la même tendance , qui puisse substituer à cet ensemble de lais^ d'opinions et de

mœurs, un ensemble de mœurs, d'opinions et de lois cotatraires.

Si les principes républicains doivent périr en Amérique , ils ne succomberont qu'après un long travail social, fréquemment interrompu, souvent repris ; plusieurs fois ils sembleront renaître ,

et ne disparaîtront sans retour que quand un peuple entièrement nouveau aura pris la place de celui qui existe de nos jours. Or , rien ne saurait faire présager une semblable révolution , aucun signe ne l'annonce.

Ce qui vous frappe le plus à votre arrivée anii États-Unis , c'est l'espèce de mouvement tumul* tueux au sein duquel se trouve placée la société politique. Les lois changent sans cesse, et, au premier abord , il semble impossible qu'un peu-* pie si peu sûr de ses volontés n'en arrive pas bientôt à substituer à la forme actuelle de son gouvernement une forme entièrement nouvelle. Ces craintes sont prématurées.

11 y a , en fait d'institutions politiques , deux espèces d'instabilités qu'il ne faut pas confondre : l'une s'attache aux lois secondaires; celle-là peut régner longtemps au sein d'une société bien assise ; l'autre ébranle sans cesse les bases mêmes de la constitution et attaque les principes gêné* rateurs des lois; celle-ci est toujours suivie de troubles et de révolutions ; la nation qui la souffre est dans un état violent et transitoire. L'expérience fait* connaître que ces deux espèces d'in-

stabilités légitilatives n'ont pas entre elles de lien nécessaire, car on les a vues exister conjointem^Dt ou séparément saivant les temps et les lieux. La première se rencontre aux Etats-Unis ; mais non la seconde. Les Américains changent fréquemment les lois, mais le fondement de la constitution est respecté.

De nos jours le principe républicain règne en Amérique comme le principe monarchique dominait en France sous Louis XIV. Les Français d'alors n'étaient pas seulement amis de la monarchie, mais encore ils n'imaginaient pas qu'on pût rien mettre

à la place , ils l'admettaient ainsi qu'on admet le cours du soleil et les vicissitudes des saisons. Chez eux le pouvoir royal n'avait pas plus d'avocats que d'adversaires.

C'est ainsi que la république existe en Amérique, sans combat, sans opposition, sans preuves, par un accord tacite , une sorte de consensus unù versalis»

Toutefois, je pense qu'en changeant aussi souvent qu'ils le font leurs procédés administratifs , les habitants des Etats-Unis compromettent l'avenir du gouvernement républicain.

Gênés sans cesse dans leurs projets par la versalité continuelle de la législation , il est à craindre que les hommes ne finissent par considérer la république comme une façon incommode de vivre en société; le mal résultant de l'instabilité des lois secondaires ferait alors mettre en question

l'existende des lois fondamentales, et amènerait indirectement une révolution; mais cette époque est encore bien loin de nous.

Cequ'on peut prévoir dès à présent^ c'est qu'en sortant de la république, les Américains passeraient rapidement au despotisme, sans s'arrêter très-longtemps dans la monarchie. Montesquieu a dit qu'il n'y avait rien de plus absolu que l'autorité d'un prince qui succède à la république , les pouvoirs indéfinis qu'on avait livrés sans crainte à un magistrat électif se trouvant alors remis dans les mains d'un chef héréditaire. Ceci est généralement vrai , mais particulièrement applicable à une république démocratique. Aux Etats- Unis, les magistrats ne sont j)as élus par une classe particulière de citoyens , mais par la majorité de la nation; ilsreprésentent immédiatement les passions de la multitude, et dépendent entièrement de ses volontés , ils n'inspirent donc ni

haine ni crainte ; anssi j'ai fait remarquer le peu de soin qu'on avait prb de limiter leur pouvoir en traçant des bornes à son action, et quelle part immense en avait laissée à leur arbitraire. Cet ordre de choses a créé des habitudes qui lui survivraient. Le magistrat américain garderait *sa puissance indéfinie en cessant d'être responsable, et il est impossible de dire où s'arrêterait alors la tyrannie.

Il y a des gens parmi nous qui s'attendent à voir

Taristocratie naître en Amérique, et qui prévoient

dëjà avec eiaclitude Tëpoque oà elle doit s'emparer du pouTOir,

J'ai déjà dit, et je répète qae le mouvement ac« tuel de la société américaine me semble de plus en plus démocratique.

Cependant je ne prétends point qu'un jour les Américains n'arrivent pas à restreindre chez eux le cercle des droits politiques , ou à confisquer ces mêmes droits au profit d'un homme ; mais je ne puis croire qu'ils en confient jamais l'usage exclusif à-une classe particulière de citoyens, on, en d'autres termes, qu'ils fondent une aristocratie.

Un corps aristocratique se compose d'un certain nombre de citoyens qui, sans être placés très-loin de la foule, s'élèvent cependant d'une manière permanente au-dessus d'elle ; qu'on touche et qu'on ne peut frapper ; auxquels on se mêle chaque jour, et avec lesquels on ne saurait se confondre.

Il est impossible de rien imaginer de plus contraire à la nature et aux instincts secrets du cœur humain, qu'une sujétion de cette espèce ; livrés à eux-mêmes , les hommes préféreront toujours le

pouvoir arbitraire d'un roi à l'administration régulière des nobles.

Une aristocratie, pour durer, a besoin de fonder l'inégalité en principe, de la légaliser d'avance, et de l'introduire dans la famille en même temps qu'elle la répand dans la société) toutes choses

qui répugnent si fortement a l'équité naturelle , qu'on ne saurait les obtenir des hommes que par la contrainte.

Depuis que les sociétés humaines existent, je ne crois pas qu'on puisse citer l'exemple d'un seul peuple qui, livré à lui-même, et par ses propres efforts , ait créé une aristocratie daas son sein : toutes les aristocraties du moyen-âge sont filles de la conquête ; le vainqueur était le noble , le vaincu le serf. La force imposait alors l'inégalité qui, une fois entrée dans les mœurs , se maintenait d'elle-même et passait naturellement dans les lois.

On a vu des sociétés qui , par suite d'événements antérieurs à leur existence, sont, pour ainsi dire, nées aristoaratiques , et que chaque siècle ramenait ensuite vers la démocratie. Tel fut le sort des Romains et celui des barbares qui s'établirent après eux. Mais un peuple qui, parti de la civilisation et de la démocratie, se rapprocherait par degrés de l'inégalité des conditions et finirait par établir dans son sein des privilèges inviolables et des catégories exclusives : voilà ce qui serait nouveau dans le monde.

Rien n'indique que l'Amérique soit destinée à donner la première qn pareil spectacle.

qVEtqVES COMSIDERATlOIfS 8DB LES CAUSES DB LA GBAN' DEUB COMMERCIALE DES ETATS-UNIS.

Les Américains sont appelés, par la nature, à être un grand peuple maritime. — Etendue de leurs rivages. — Profondeur des ports. — Grandeur des fleuyes. — Ce sont bien moins cependant à des causes physiques qu*à des causes intellectuelles et morales qu^on doit attribuer la supériorité commerciale des A nglo-Américains. •— Raison de cette opinion.. — Avenir des Anglo-Américains comme peuple commerçant. — La ruine de TUnion n^arréterait point l'essor maritime des peuples quilaoomposent. — Pourquoi.— Les Anglo-Américains sont naturellement appelés à servir les besoins des habitants de TAmérique du Sud. — Ils deviendront, comme les Anglais^ les facteurs d*une grande partie du monde.

Depuis la baie de Fondy jusqu'^à la rivière Sabine dans le golfe du Mexique, la côte des États- Unis s'étend sur une longueur de 900 lieues à peu près.

Ces rivages forment une seule ligne non interrompue ; ils sont tous placés sous la même domination*

Il n'y a pas de peuple au monde qui puisse offrir au commerce des ports plus profonds, plus vastes et plus sûrs que les Américains.

Les habitants des Etats-Unis composent une grande nation civilisée que la fortune a placée au milieu des déserts, à 1,200 lieues du foyer principal de la civilisation» L'Amérique a donc un besoin journalier de l'Europe. Avec Je temps» lea

Américains parviendront sans doute a produire ou à fabriquer chez eux la plupart des objets qui leur sont néceinaires , mais jamais les deux continents ne pourront vivre entièrement indépen-

dants Fun de l'autre : il existe trop de liens naturels entre leurs besoins, leurs idées, leurs habitudes et leurs mœurs.

L'Union a des productions qui nous sont deveiHes nécessaires, et que notre sol se refuse entièrement à fournir, ou ne peut donner qu'à grands frais. Les Américains ne consomment qu'une trèspetite partie de ces produits, ils nous vendent le ^l^e.

îi'Europjl est donc le marché de l'Amérique, comme l'Amérique est le marché de l'Europe ; et le coiàmerce maritime est aussi nécessaire aux habitants des États-Unis pour amener leurs matières premières dans nos ports, que pour transporter chez eux nos objets manufacturés.

Les États-Unis devaient donc fournir un grand aliment à l'industrie des peuples maritimes, s'ils renonçaient eux-mêmes au commerce , comme l'ont fait jusqu'à présent les Espagnols du Mexique ; ou devenir une des premières puissances maritimes du globe : cette alternative était inévitable.

Les Anglo-Américains ont, de tout temps, montré un goût décidé pour la mer. L'indépendance, en brisant les liens commerciaux qui les unissaient à l'Angleterre , donna à leur génie maritime un

nouTel et paissant essor. Depuis celte ëpoque, le nombre des vaisseaux de TUnion s'est accru dans une progression presque aussi rapide que le nombre de ses habitants. Aujourd'hui ce sont les Américains eux-mêmes qui transportent chez eux les neuf dixièmes des produits de l'Europe (1). Ce sont encore des Américains qui apportent aux consommateurs d'Europe les trois quarts des exportations du Nouveau'Monde (2). m

Les vaisseaux des États-Unis remplissent le port du Havre et celui de Liverpool. On ne voit qu'un petit nombre de bâtiments anglais ou français dans le port de New- York (S).

(1) La valeur totale des impocUtioas de Tannée, finissant au 30 septembre 1832, a été de 101,139,266 dollars. Led importations faites sur navires étrangers ne figurent que pour une somme de 10,731,030 dollars, à peu près un dixième.

(2) La valeur totale des exportations , pendant la même année, a été de 87,176,943 dollars; la valeur exportée sur vaisseaux étrangers a été de 21,036,183 dollars, ou à peu près le quart. JVillianCa regiater, 1833, pag.98.

(3) Pendant les années 1829 , 1850 et 1831 , il est entré dans les ports de TUnion des navires jaugeant ensemble 3,307,719 tonneaux. Les navires étrangers ne fournissent à ce total que 544,571 tonneaux. Us étaient donc dans la proportion de 16 à 100 à peu près. National calendar, 1833, pag. 304.

Durant les annés 1820, 1826 et 1831 , les vaisseaux anglais entrés dans les ports de Londres , Liverpool et IIuU , ont jaugé 443,800 tonneaux. Les vaisseaux étrangers, entrés dans les même ports pendant les mêmes années , jaugeaient

Ainsi, non-sealement le commerçant américain brave la concurrence sur son propre sol , mais il combat encore avec avantage les étrangers sur le leur.

Ceci s'explique aisément : de tous les vaisseaux du monde, ce sont les navires des États-Unis qui traversent les mers au meilleur marché. Tant que la marine marchande des États-Unis conservera sur les autres cet avantage , non-seulement elle gar-

dera ce qu'elle a conquis , mais elle augmentera chaque jour ses conquêtes.

C'est un problème difficile à résoudre que celui de savoir pourquoi les Américains naviguent à plus bas prix que les autres hommes : on est tenté d'abord d'attribuer cette supériorité à quelques avantages matériels que la nature aurait mis à leur seule portée ; mais il n'en est point ainsi.

Les vaisseaux américains coûtent presque aussi cher à bâtir que les nôtres (1) : ils ne sont pas mieux construits et durent en général moins longtemps.

159,451 tonneaux. Le rapport entre eux était donc comme 56 est à 100 à peu près. Compati» io the altnanac , 1854, pag. 169.

Dans Tannée 1852,1e rapport des bâtiments étrangers et des bâtiments anglais entrés dans les ports do la Grande- Bretagne était comme 29 à 100.

(1) Les matières premières, en général, coûtent moins cher en Amérique <|u*en Europe ; mais le prix de la main-d^œu* ▼re y est beaucoup plus élevé. o -

Le salaire du matelot américain est plus élevé que celui du matelot d'Europe ; ce qui le prouve, ^est le grand nombre d'Européens qu'on rencontre dans la marine marchande des États-Unis.

D'où vient donc que les Américains naviguent à meilleur marché que nous?

Je pense qu'on chercherait vainement les causes de cette supériorité dans des avantages matériels ; elle tient à des qualités

purement intellectuelles et morales.

Voici une comparaison qui éclaircira ma pensée :

Pendant les guerres de la révolution, les Français introduisirent dans l'art militaire une tactique nouvelle qui troubla les plus vieux généraux et faillit détruire les plus anciennes monarchies de l'Europe. Ils entreprirent, pour la première fois, de se passer d'une foule de choses qu'on avait jusqu'alors jugées indispensables à la guerre ; ils exigèrent de leurs soldats des efforts nouveaux que les nations policées n'avaient jamais demandés aux leurs ; on les vit tout faire en courant, et risquer, sans hésiter, la vie des hommes , en vue du résultat à obtenir.

Les Français étaient moins nombreux et moins riches que leurs ennemis; ils possédaient infiniment moins de ressources ; cependant ils furent constamment victorieux , jusqu'à ce que ces derniers eussent pris le parti de les imiter. _

Les Américains ont introduit quelque chose d'analogue dans le commerce. Ce que les Français faisaient pour la victoire , ils le font pour le bon marché.

Le navigateur européen ne s'aventure qu'avec prudence sur les mers ; il ne part que quand le temps l'y convie ; s'il survient un accident imprévu, il rentre au port ; la nuit il serre une partie de ses voiles, et, lorsqu'il voit l'Océan blanchir à l'approche des terres, il ralentit sa course et interroge le soleil.

L'Américain néglige ces précautions et brave ces dangers. Il part tandis que la tempête gronde encore ; la nuit comme le jour il abandonne au vent toutes ses voiles ; il répare , en marchant, son navire fatigué par l'orage ; et, lorsqu'il approche enfin du

terme de sa course, il continue a voler vers le rivage, comme si déjà il apercevait le port. * ^

L'Américain fait souvent naufrage; mais il n'y a pas de navigateur qui traverse les mers aussi rapidement que lui. Faisant les mêmes choses qu'un autre en moins de temps, il peut les faire à moins de frais.

Avant de parvenir au terme d'un voyage de long cours, le navigateur d'Europe croit devoir aborder plusieurs fois sur son chemin. Il perd un temps précieux à chercher le port de relâche pu à attendre l'occasion d'en sortir, et il paye chaque jour le droit d'y rester. gtized byGoo^ _

Le navigateur américain part de Boston pour aller acheter du thé à la Chine. Il arrive à Canton, y reste quelques jours et revient. Il a parcouru en moins de deux ans la circonférence entière du glohe, et il n'a vu la terre qu'une seule fois. Durant une traversée de huit ou dix mois, il a hu de Teau saumâtre et a vécutle viande salée ; il a lutté sans cesse contre la mer, contre la roalaïAe, contrQ l'ennui ; mais, à son retour, il peut vendre la livre de thé un sou de moins que le marchand anglais : le hut est atteint.

Je ne saurais mieux exprimer ma pensée, qu'en disant que les Américains mettent une sorte d'héroïsme dans leur manière de faire le commerce.

Il sera toujours très-difficile, au commerçant d'Europe, de suivre dans la même carrière son concurrent d'Amérique. L'Américain, en agissant de la manière que j'ai décrite plus haut , ne suit pas seulement un calcul, il obéi| à'sa nature.

L'habitant des États-Unis éprouve tous les besoins et tous les désirs qu'une civilisation avancée fait naître, et ne trouve pas autour de lui, comme en Europe, une société savamment organisée pour y satbfairej il est donc souvent obligé de se procurer par lui-même les objets divers que son éducation et ses habitudes lui ont rendus nécessaires. En Amérique, il arrive quelquefois que le même homme laboure son champ, bâtit sa demeure, fabrique ses outils, fait ses souliers et tisse de ses mains l'étoffe grossière qui doit le couvrir. Ceci

nuit au perfectionnement de l'industrie, mais sert puissamment à développer Fintelligence de l'ouvrier. Il n'y a rien qui tende plus que la grande division du travail à matérialiser l'homme , et à ôter de ses œuvres jusqu'à la trace de l'âme. Dans un pays comme l'Amérique , où les hommes spéciaux sont si rares, on ne saurait exiger un long apprentissage de chacun de ceux qui embrassent une profession. Les Américains trouvent donc une grande facilité à changer d'état, et ils en profitent, suivant les besoins du moment. On en rencontre qui ont été successivement avocats, agriculteurs, commerçants, ministres évangéliques, médecins. Si l'Américain est moins habile que l'Européen dans chac^. industrie, il n'y -en a presque point qui lui sorerit entièrement étrangères. Sa capacité est plus générale, le cercle de sou intelligence est plus étendu. L'habitant des Etats-Unis n'est donc jamais arrêté par aucun axiome d'état; il échappe à tous les préjugés de profession ; il n'est pas plus attaché à un système d'opérations qu'à un autre; il ne se sent pas plus lié à une méthode ancienne ' qu'à une nouvelle ; il ne s'est créé aucune habitude, et il se soustrait aisément à l'empire que les habitudes étrangères pourraient exercer sur son esprit ; car il sait que son

pays ne ressemble à aucun autre, et que sa situation est nouvelle dans le monde.

L'Américain habite une terre de prodiges; autour de lui tout se remue san^ ce^J^c? ^} ^^^^^

moaveEDent semble un progrès. L'idëe'du nouveau se lie donc intimement dans son esprit à Fidée du mieux. Nulle part il n'aperçoit la borne que la nature peut avoir mise aux. efforts de Thommc; à ses yeux, ce qui n'est pas est ce qui n'a point encore été tenté.

Ce mouvement universel qui règne aux Etats- Unis, ces retours fréquents de la fortune, ce déplacement imprévu des richesses publiques et privées, tout se réunit pour entretenir l'âme dans une sorte d'agitation fébrile qui la dispose admi* rablement à tous les efforts, et la maintient, pour ainsi dire, au-dessus du niveau commun de Thumanîté. Pour un Américain, la vie entière se passe comme une partie de jeu, un temps de réFolution, un jour de bataille.

Ces mêmes causes, opérant en même temps sur tous les individus , finissent par imprimer une impulsion irrésistible au caractère national. L'Américain, pris au hasard, doit donc être un hpmme ardent dans ses désirs, eutreprenant, aventureux, surtout novateur. Cet esprit se retrouve, en effet, dans toutes ses œuvres: il l'introduit dans ses lois politiques , dans ses doctrines religieuses , dans ses théories d'économie sociale, dans son industrie privée; il le porte partout avec lui, au fond des bois comme au sein des villes. C'est ce même esprit qui, appliqué au commerce maritime,' fait naviguer l'Amérique plus vite et à meilleur marché que tous les commerçants du monde.

Aussi longtemps qae les marins des États-Unis garderont ces avantages intellectuels et la supériorité pratique qui en dérive, non-seulement ils continueront à pourvoir eux-mêmes aux besoins des producteurs et des consommateurs de leur pays, mais ils tendront de plus en plus à devenir, comme les Anglais (1) , les facteurs des autres peuples.

Ceci commence à se réaliser sous nos jeux. Déjà nous voyons les navigateurs américains s'introduire comme agents intermédiaires dans le commerce de plusieurs nations de l'Europe (2) ; l'Amérique leur offre un avenir plus grand encore.

Les Espagnols et les Portugais ont fondé dans l'Amérique du Sud de grandes colonies qui sont devenues depuis des empires. La guerre civile et le despotisme désolent aujourd'hui ces vastes contrées. Le mouvement de la population s'y arrête, «t le petit nombre d'hommes qui les habitent ,

(1) Il ne faut pas croire que les vaisseaux anglais soient uniquement occupés à transporter en Angleterre les produits étrangers, ou à transporter chez les étrangers les produis anglais; de nos jours la marine marchande d'Angleterre forme comme une grande entreprise de yoitures publiques, prêtes à servir tous les producteurs du monde, et à faire communiquer tous les peuples entre eux. Le génie maritime des Américains les porte à élever une entreprise rivale de celle des Anglais.

(2) Une partie du commerce de la Méditerranée se fait déjà sur des vaisseaux américains. ^ "^' byC^OO^

absorbé dans le soin de se défendre , éprouve à peine le besoin d'améliorer spn sort.

Mais il ne saurait en être toujours ainsi. L'Europe, livrée à elle-même, est parvenue par ses propres efforts à percer les ténèbres du moyen* âge; FAmérique du Sud est c);irétienne comme nous; elle a nos lois, nos usages; elle renferme tous le& germes de civilisation qui se sont développés au sein des nations européennes et de leur» rejetons; l'Amérique du Sud a de plus que nous notre exemple : pourquoi resterait-elle toujours barbare?

Il ne s'agit évidemment ici que d'une question de temps : une époque plus ou moins éloignée viendra sans doute où les Américains du Sud formeront des nations florissantes et éclairées.

Mais lorsque les Espagnols et les Portugais de l'Amérique méridionale commenceront à éprouver les besoins des peuples policés, ils seront encore loin de pouvoir y satisfaire eux-mêmes; derniers nés de la civilisation, ils subiront la supériorité déjà acquise par leurs aines. Ils seront agriculteurs longtemps avant d'être manufacturiers et commerçants, et ils auront besdfn de l'entremise des étrangers pour aller vendre leurs produits au-delà des mers, et se procurer ^i écbange les objets dont la nécessité nouvelle se fera sentir.

On ne saurait douter que les Américains du Nord de l'Amérique ne soient appelés à pourvoir

Un jour aux besoins des Américains da Sud. La nature les a placés près d'eux. Elle leur a ainsi fourni de grandes facilités pour

connaître et ap« précier les besoins des premiers, pour lier avec cespeuples des relations permanentes, et s'emparer graduellement de leur marché. Le commerçant des Etats-Unis ne pourrait perdre ces avantagés naturels, que s'il était fort inférieur au commerçant de rijurope, et il lui est au contraire supérieur eh plusieurs points. Les Américains des Etats-Unis exercent déjà une grande influence morale sur tous les peuples du Nouveau-Monde. C'est d'eux que part la lumière. Toutes les nations qui habitent sur le même continent sont déjà habituées à les considérer comme les rejetons les plus éclairés, les plus puissants et les plus riches de la grande famille américaine. Ils tournent donc sans cesse vers l'Union des regards ; et ils s'assimilent, autant que cela est en leur pouvoir, aux peuples qui la composent. Chaque jour ils viennent puiser aux Etats-Unis des doctrines politiques et y emprunter des lois.

Les Américains des Etats-Unis se trouvent visà-vis des peuples dé l'Amérique du Sud précisément dans la même situation que leurs pères, les Anglais, vis-à-vis des Italiens, des Espagnols, des Portugais et détoi|s ceux des peuples de l'Europe, qui, étant moins avancés en civilisation et en industrie, reçoivent de leurs mains la plupart des objets de consommation. o

L'Angleterre est aujourd'hui le foyer naturel da commerce de presque toutes les nations qui l'approchent; rUnion américaine est appelée à remplir le même rôle dans Tautre hémisphère. Chaque peuple qui nait ou qui grandit dans le NouTeaa- Monde y nait donc et y grandit en quelque sorte au profit des Anglo-Américains.

Si l'Union venait à se dissoudre , le commerce des État^ qui l'ont formée serait sans doute retardé quelque temps dans son es-

sor, moins toutefois qu'on ne le pense. Il est évident que, quoi qu'il arrive, les Etats commerçants resteront unis. Ils se touchent tous ; il y a entre eux identité parfaite d'opiniçns , d'intérêts et de mœurs , et seuls ils peuvent composer une très-grande puissance maritime. Alors même que le Sud de l'Union deviendrait indépendant du Nord, il n'en résulterait pas qu'il pût se passer de lui. J'ai dit que le Sud n'est pas commerçant, rien n'indiquéencore qu'il doive le devenir. Les Américains du Sud des États-Unis seront donc obligés, pendant longtemps, d'avoir recours aux étrangers, pour exporter leurs produits et apporter chez eux les objets qui sont nécessaires à leurs besoins. Or, de tous les intermédiaires qu'ils peuvent prendre , letxrs voisins du Nord sont à coup sûr ceux qui peuvent les servir à meilleur marché. Ils les serviront donc ; car le bon marché est la loi suprême du commerce. II n'y a pas de volonté souveraine , ni de préjugés nationaux qui puissent lutter longtemps contre le

bon marché. On ne saurait Toir de haine pins envenimée que celle qui existe entre les Américains des Etats-Unis et les Anglais. En dépit de ces sen« timents hostiles, les Anglais fournissent cependant aux Américains la plupart des ohjets manufacturés, par la seule raison qu'il les font payer moins cher que les autres peuples. La prospérité crois-* santé de l'Amérique tourne ainsi, malgré le désir des Américains, au profit de l'industrie manufacturière de l'Angleterre. La raison indique et l'expérience prouve qu'il n'y a pas de grandeur commerciale qui soit durable, si elle ne peut s'unir, an besoin, à une puissance militaire.

Cette vérité est aussi bien comprise aux États- Unis que partout ailleurs. Les Américains sont déjà en état de faire respecter leur pavillon ; bientôt ils pourront le faire craindre.

Je suis convaincu que le démembrement de l'Union , loin de diminuer les forces navales des Américains, tendrait fortement à les augmenter. Aujourd'hui, les États commerçants sont liés à ceux qui ne le sont pas, et ces derniers ne se prêtent souvent qu'à regret à accroître une puissance maritime dont ils ne profitent qu'indirectement. *

Si au contraire tous les États commerçants de l'Union ne formaient qu'un seul et même peuple, le commerce deviendrait pour eux un intérêt national du premier ordre ; ils seraient donc disposés à faire de très-grands sacrifices pour protéger

leurs vaisseaux, et rien ne les empêcherait de suivre sur ce point leurs désirs.

Je pense que les nations , comme les hommes , indiquent presque toujours , dès leur jeune âge , les principaux traits de leur destinée. Quand je vois de quel esprit les Anglo-Américains mèneat le commerce, les facilités qu'ils trouvent à le faire, les succès qu'ils y obtiennent, je ne puis m'empècher de croire qu'ils deviendront un jour la première puissance maritime du globe. Ils sont poussés à s'emparer des mers, comme les Romains à conquérir le monde.

CONCLUSION

Voici que j'approche du terme. Jusqu'à présent, en parlant de la destinée future des États-Unis, je me suis efforcé de diviser mon siljeten diverses parties, afin d'étudier avec pi us de soin chacuned'el les.

Je voudrais maintenant les réunir toutes dans un seul point de vue. Ce que je dirai sera moins détaillé, mais plus sûr. J'aperce- vrai moins dis* tinctement chaque objet ; j'embrasserai avec plus de certitude les faits généraux. Je serai comme le voyageur qui, en sortant des murs d'une vaste cité, gravit la colline prochaine. A mesure qu'il s'éloigne, les hommes qu'il vient de quitter dis-t paraissent à ses yeux : leurs demeures se confon-r dent, il ne voit plus les places publiques ; il discerne avec peine la trace des rues , mais son œil suit plus aisément les contours de la lille, et,

{K>nr la première fois, il en saisit la forme. Il me semble qae je découvre de même devant moi l'avenir entier de la race anglaise dans le Nouyean-Monde. Les détails de cet immense tableau .sont restés dans l'ombre; mais mon regard en comprend l'ensemble, et je conçois unje idée claire du tout.

Le territoire occupé ou possédé de nos jours par les États-Unis d'Amérique forme à peu près la vingtième partie des terres habitées.

Quelque étendues que soient ces limites , on aurait tort de croire que la race an glo- américaine s'y renfermera toujours; elle s'étend déjà bien au»delà.

Il fut un temps où nous aussi nous pouvions créer dans les déserts américains une grande nation française, et balancer avec les Anglais les destinées du Nouveau-Monde. La France a possédé autrefois, dans l'Amérique du Nord^ un territoire presque aussi vaste que l'Europe entière. Les trois plus grands fleuves du continent coulaient alors tout entiers sous nos lois. Les nations indiennes, qui habitent depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'au Delta du Mississipi, n'entendaient parler que notre

langue; tous les éfablisseraents européens répandus sur cet immense espace rappelaient le souvenir de la patrie. C'étaient Louisbourg , Montmorency, Duquesne, Saint-Louis, Vincennes, la Nouvelle-Orléans : tous noms chers A la France et familiers à nos oreilles.

Mais un concours de circonstances' qu il serait

trop long d'énumérer (1) nous a privés de ce magnifique héritage. Partout où les Français étaient peu nombreux et mal établis , ils ont dispara. Le reste s*est aggloméré sur un petit espace , et a passé sous d'autres lois. Les quatre cent mille Français du Bas-Canada forment aujourd'hui comme le débris d'un peuple ancien , perdu au milieu des flots d'unç nation nouvelle. Autour d'eux la population étrangère grandit sans cesse; elle s'étend de tous côtés; elle pénètre jusque dans les rangs des anciens maîtres du sol, domine dans leurs villes , et dénature leur langue. Cette population • est identique à celle des États-Unis. J'ai donc raison de dire que la race anglaise ne s^arrête point aux limites de l'Union , mais s'avance bien au delà vers le Nord-Est.

Au Nord-Ouest , on ne rencontre que quelques établissements russes sans importance ; maïs au Sud-Ouest, le Mexique se présente devant les pas des Anglo- Américains comme une barrière.

Ainsi donc , il n'y a plus , à vrai dire , que deux ^aces rivales qui se partagent aujourd'hui le Nouveau-Monde : les Espagnols et les Anglais.

Les limites qui doivent séparer ces deux races ont été fixées par un traité. Mais ^ quelque favorable que soit ce traité aux Anglo-Américains , je ne doute point qu'ils ne viennent bientôt à l'enfreindre.

Au delà des frontières de l'Union s'étendent , du côté du Mexique, de vastes provinces qui manquent encore d'habitants. Les hommes des États- Unis pénétreront dans ces solitudes avant ceux mêmes qui ont droit à les occuper. Ils s'en approprieront le sol , ils s'y établiront en société , et quand le légitime propriétaire se présentera enfin , il trouvera le désert fertilisé et des étrangers tranquillement assis dans son héritage.

La terre dû Nouveau-Monde appartient au premier occupant, et l'empire y est le prix de la course.

Les pays déjà peuplés auront eux-mêmes de la peine à se garantir de l'invasion.

J'ai déjà parlé précédemment de ce qui se passe dans la province du Texas. Chaque jour , les habitants des Etats-Unis s'introduisent peu à peu dans le Texas ; ils y acquièrent des terres, et, tout en se soumettant aux lois du pays , ils y fondent l'empire de leur langue et de leurs mœurs. La province du Texas est encore sous la domination du Mexique ; mais bientôt on n'y trouvera , pour ainsi dire, plus de Mexicains. Pareille chose arrive sur tous les point où les Anglo- Américains entrent en contact avec des populations d'une autre origine.

On ne peut âe difisimuler qaé la racé Hnglaîse n'ait acqais une immense prépondérance sur toutes les autres races européennes du Nouveaa- Monde. Elle leur est très-supériei|re en civilisation, en industrie et en puissanoe* Tant qu'elle n*aura deyant elle que des pays déserts «u peu habités , tant qu'elle ne rencoiitrera pas sur son chemin dei populations agglomérées, à travers lesquelles il lui soit impossible de se frayer an passage , on la verra s'étendre sans cesse. Elle ne s'arrêtera pas aux lignes tracées dans

les traités; mais elle débordera de toutes parts au-dessus de ces dignes imaginaires.

Ce qui £j|cilite encore merveilleusement ce développement rapide de la race anglaise dan» le Nouveau-Monde , c'est la position géographique (ju'eitfai y occupe.

Lorsqu'on s'élève vers le Nord au-dessus de ses frontières septentrionales , on rencontre les glaces claires ; et , lorsqu'on descend de quelques degrés au-dessous de ses limites méridionales , on entre au milieu des feux de l'équateur. Les Anglais d'Amérique sont donc placés dans la zone la plus tempérée et la portion la plus habi* table du continent.

On se figure que le mouvement prodigieux qui sériait remarquer dans l'accroissement de la population aux Etats-Unis ne date que de l'indépendance : c'est une erreur. La population croissait aussi vite sous le système colonial que de nos

jours ; elle doublait de luônie à peu près en Tîngt* deux ans. Mais on opérait alors sur des milliers d'habitants, on opère maintenant sur des mil» lions. Le même fait, qui passait inaperçu, il y a un siècle , frappe aujourd'hui tous les esprits.

Les Anglais du Canada , qui obéissent à un roi , augment(&nt de nombre et s'étendent presque aussi vite que le^ Anglais des États-Unis , qui vivent sous un gouvernement républicain.

Pendant les huit années qu'a duré la guerf^ de l'imlépendance , la population n'a cessé de s'accroître suivant le rapport précédemment indiqué.

Quoiqu'il existât alors, sur les frontières de l'Ouest, de grandes nations indiennes liguées avec les Anglais , le mouvement de

l'émigration vers VOccident ne s'est, pour ainsi dire, jamais ralenti. Pendant que l'ennemi ravageait les côtes de l'Atlantique, le Kentucky, les districts occidentaux de la Pensylvanie, l'État de Yermont et celui du Maine, se remplissaient d'habitants. Le désordre qvLÏ suivit la guerre n'empêcha point non plus la population de croître, et n'arrêta point sa marche progressive dans le désert. Ainsi, la différence des lois, l'état de paix ou l'état de guerre, l'ordre ou l'anarchie, n'ont influé que d'une manière in** «ensible sur le développement successif des Anglo- Américains.

Ceci se comprend sans peine : il n'existe pas de causes assez générales pour se faire sentir à la

fois sur tous les points d'un si immense territoire. Ainsi, il 7 a toujours une grande portion du pays où Ton est assuré de trouver un abri contre. les calamités qui frappent l'autre, et quelque grands que soient les maux, le remède offert est toujours plus grand encore.

Il ne faut donc pas croire qu'il soit possible d'arrêter l'essor de la race anglaise du Nouveau- Monde. Le démembrement de l'Union , en amenant la guerre sur le continent ; l'abolition de la république, en y introduisant la tyrannie , peuvent retarder ses développements, mais non l'em* pêcber d'atteindre le complément nécessaire de sa destinée. Il n'y a pas de pouvoir sur la terre qui puisse fermer, devant les pas des émigrants, ces fertiles déserts ouverts de toutes parts à l'industrie, et qui présentent un asile à toutes les misères. Les événements futurs , quels qu'ils soient, n'enlèveront aux Américains, ni leur climat, ni leurs mers intérieures, ni leurs grands fleuves, ni la fertilité de leur sol. Les mauvaises lois, les révolutions et l'anarchie ne sauraient détruire parmi eux le goût du bien-être et l'esprit d'entreprise qui semble

le caractère distinctif de leur race, ni éteindre tout-à-fait les lumières qui les éclairent.

Ainsi, au milieu de l'incertitude de l'avenir, il y a du moins un événement qui est certain. A une époque que nous pouvons dire prochaine, puisqu'il s'agit ici de la vie des peuples, les Anglo-

Américains coavriront seuls tout l'immense espace compris entre les g;laces polaires et les tropiques ; ils se répandront des grèves de l'Océan Atlantique jusqu'aux rivages de la mer du Sud. ^ Je pense que le territoire sur lequel la race anglo-américaine doit un jour s'étendre, égale les trois quarts de l'Europe (1). Le climat de l'Union est, à tout prendre, préférable à celui de l'Europe; ses avantages naturels sont aussi grands; il est évident que sa population ne saurait manquer d'être un jour proportionnelle à la nôtre.

L'Europe, divisée entre tant de peuples divers, l'Europe, à travers les guerres sans cesse renaissantes et la barbarie du moyen-âge, est parvenue à avoir quatre cent dix habitants (2) par lieue carrée» Quelle cause si puissante pourrait empêcher les États-Unis d'en avoir autant un jour?

Il se passera bien des siècles avant que les divers rejetons de la race anglaise d'Amérique cessent de présenter une physionomie commune. On ne peut prévoir l'époque où l'homme pourra établir dans le Nouveau -Monde l'inégalité permanente des conditions.

Quelles que soient donc les différences que la paix ou la guerre, la liberté ou la tyrannie, la

(1) Les États-Unis seuls couvrent déjà un espace égal à la moitié de TEurope. La superficie de TEurope est de 500,000 lieues carrées ; sa population de 205,000,000 d'habitants. Malte-Brun, liv. 114, v. 6, pag. 4.

(^yy oyei Malte.Brun, liv. 116, vol. 6, pag. 9?.

nu _,^„26_^gle

prospérité ou la misère mettent un jour dans la destinée des divers rejetons de la grande famille anglo-américaine, ils conserveront tous da moins un état social analogue , et auront de oommun les usages et les idées qui découlent de l'état social.

Le seul lien de la religion a suffi au moyen-âge pour réunir, dans «ne même civilisation , les races diverses qui peuplèrent TEurope. Les Anglais du Nouveau-Monde ont entre eux mille autres liens , et ils vivent dans un siècle où tout cherche à s'égaliser parmi les hommes.

Le moyen-âge était une époque de fractionnement. Chaque peuple, chaque province, chaque citéy chaque famille, tendaient alors lEbrtement à s'individualiser. De nos jours, nn mouvemeni contraire se fait sentir; les peuples semblent marcher vers l'unité. Des liens intellectuels unissent entre elles les parties les plus éloignées de la terre, et les hommes ne sauraient rester un seul jour étrangers les uns aux autres, ou ignorants de ce qui se passe dans un coin quelconque de l'univers. Aussi remarque-t-on aujourd'hui moins de différence entre les Européens et leurs descendants du JVouveau-Monde , malgré l'Océan qui les divise , qu'entre certaines villes du troisième siècle, qui n'étaient séparées que par une rivière.

Si ce mouvement d'assimilation rapproche des peuples étrangers, il s'oppose, à plus forte raison,

à ce qae les rejetoos du même peupU étrangers les uns aux autres.

Il arrivent donc on temps où Ton pourra voir dans l'Amérique du Nord cent cinquante millions d'hommes (1) égaux entre eux , qui tous appartiendront à la même famille, qui auront le même point de départ, la même civilisation , la même langue, la même religion , les mêmes habitudes , les mêmes mœurs, et à travers lesquels la pensée circulera sous la même forme, et se peindra des mêmes couleurs. Tout le reste est douteux ; mais ceci est certain. Or, voici un fait entièrement nouveau dans le monde, et dont l'imagination elle-même ne saurait saisir la portée.

Il y a aujourd'hui sur la terre deux grands peuples qui, partis de points différents, semblent s^avancer vers le même but : ce sont les Russes et les Anglo-Américains.

Tons deux ont grandi dans l'obscurité ; et tandis que les regards des hommes étaient occupés ailleurs, ils se sont placés tout-à-coup au premier rang des nations, et le monde a appris presque en même temps leur naissance et leur grandeur.

Tous les autres peuples paraissent avoir atteint à peu près les limites qu'a tracées la nature y et n'avoir plus qu'à conserver; mais eux sont en

(1) C'est la population proportionnelle à celle derEorope, en prenant la moyenne de 410 hommes par lieue carrée. _

croissance (1), toua les autres sont arrêtés ou n'avancent qu'avec mille efforts ; eux seuls marchent d'un pas aisé et rapide

dans une carrière dont l'œil ne saurait encore apercevoir la borne.

L'Américain lutte contre les obstacles que lui

oppose la nature. Le Russe est aux prises a^ ec les

hommes : l'un combat le désert et la barbarie ,

l'autre la civilisation revêtue de toutes ses armes.

Aussi les conquêtes de l'Américain se font-elles

avec le soc du laboureur, celles du Russe avec

l'épée du soldat.

\ P.our atteindre son but, le premier s'en repose

/ • sur l'intérêt personnel, et laisse agir, sans les di-

/ riger, la force et la raison des individus.

La seconde concentre , en quelque sorte , dans un homme, toute la puissance de la société.

L'un a pour principal moyen d'action la liberté, l'autre la servitude.

Leur point de départ est différent, leurs voies sont diverses; néanmoins chacun d'eux semble appelé par un dessein secret de la Providence à tenir un jour dans ses mains les destinées de la moitié du monde.

(1) La Russie est de toutes les nations de rAncien-Honde, celle dont la population augmente le plus rapidement, proportion gardée.

NOTES

A) PAGE

Pour être électeur des comtés (ceux qui représentent la propriété territoriale) avant le biil de la réforme , passé en 1832 , il fallait avoir en toute propriété ou en bail à vie , un fonds de terre rapportant net 40 shillings de revenu. Cette loi fut faite sous Henri YI vers 1460. Il a été calculé que 40 shillings du temps de Henri VI pouvaient équivaloir à 30 livres sterling de nos jours. Cependant o^ a laissé subsister jusqu^en 1832 cette base adoptée dans le XV" siècle, ce qui prouve combien Irconstitution anglaise devenait démocratique avec le temps, même en paraissant immobile. Voyez Delolm$, liv. I« chap. IV ; voyez aussi Bktkstone, liv. I, chap. iv.

Des jurés anglais sont choisis par le shériff du comté {Delolme, tom. I, chap. xii). Le shériff est en général jan homme considérable du comté ; il remplit des fonctions judiciaires et admi;iistratives ; il représente le roi , et est nommé par lui tous les ans (Blakstone, liv. I , chap. ix). Sa position le place audessus du soupçon de corruption de la part des parties j d^aillenrs, si son impartialité est mise en doute,

Jigitized by VjOO _

ROTIS

on peut récuser en masse le jury qu^il a nommé , et alors un antre officier est chargé de choisir de nouveaux jurés. Voyez Blakstone, liv. III, chap. xxiii.

Pour avoir le droit d^être juré, il faut être possesseur d'un fonds de terre de la valeur de 10 shillings au moins de revenu {Blakstone, liv. III , chap. xxiu)-. On remarquera que celte condition fut imposée sous le règne de Guillaume et Marie, c'est-à-dire vers 1700, époque où le prix de l'argent était infiniment plus élevé que de nos jours. On voit que les Anglais ont fondé leur système du jury non sur la capacité , mais sur la propriété foncière , comàae toutes leurs autres institutions politiques.

On a fini par admettre les fermiers au jury, mais on a exigé que leurs baux fussent très-longs, et qu'ils se fissent un revenu net de 20 shillings , indépendamment de la rente (Blakstone, idem).

B) PAGE

La constitution fédérale a introduit le jury dans les tribunaux de l'Union de la même manière que les États l'avaient introduit eux-mêmes dans leurs cours particulières ; de plus* elle n'a pas établi de règles qui lui sont propres pour le choix des jurés. Les cours fédérales puisent dans la liste ordinaire des jurés que chaque £tat a dressée pour son usage. Ce sont donc les lois des Etats qu'il faut examiner pour connaître la théorie de la composition du jury en

Amérique. Voy. Story's commentaries on the constitution, liv. m, chdp^ XXXVIII, p. 664-669. Sergeant's

constliutional laiv, p. 165. Voyez aussi les lois fé raies de 1789, 1800 et 1802, sur la matière.

Pour faire bien connaître les principes des A: rîcains dans ce qui regarde la composition du ji j^ai puisé dans les lois d^Ëtats éloignés les uns autres. Voici les idées générales qu^on peut ret: . de cet examen.

En Amérique , tous les citoyens qui sont électeurs pnt le droit d^être jurés. Le grand État de Neiv-York a cependant établi une légère différence entre les deux capacités \ maïs c^est dans un sens contraire à nos lois ; cVst-à-dire qu^il y a moins de jurés dans rÉtat de New- York que d^électeurs. En général on peut d'ire qu^aux Etats-Unis le droit de faire partie d^un jury, comme le droit d^élire des députés, s^étend à tout le monde ; mais Texercice de ce droit nVst pas indistinctement remis entre toutes les mains.

Chaque année un corps de magistrats municipaux ou cantonnaux, appelés select-men dans la Nouvelle- Angleterre, supervisors dans l'Etat de New-York, trustées dans TOhio , sheriffs de la paroisse dans la Louisiane, font cboix pour chaque canton d'un certain nombre de citoyens ayant droit d'être jurés, et auxquels ils supposent la capacité de l'être. Ces magistrats , étant eux-mêmes électifs , n'excitent point de défiance; leurs pouvoirs sont très-étendus et fort arbitraires comme ceux en général des magistrats républicains, et ils en usent souvent, dit-on, surtout dans

la Nouvelle-Angleterre , pour écarter les jurés indignes ou incapables.

Les noms des jurés ainsi choisis sont transmis à la cour du comté , et , sur la totalité de ces noms ,

ROTIS

on tire aa sorlle jury qui doit prononcer dans chaque affaire.

Du reste, les Américains ont cherché, par tous lès moyens possibles , à mettre le jury à la portée du peuple, et à le rendre aussi peu à charge que possible. Les jurés étant très-nombreux , le tour de chacun ne revient guère que tous les trois ans. Les sessions se tiennent au chef-lieu deiehaque comté ; le comté répond à peu près à notre SBc^ondissement. Ainsi le tribunal vient se placer près du jury, au lieu d^attirer le jury près de lui , comme en France* enfin les jurés sont indemnisés , soit par TÉtat, soit par les parties, lis reçoivent en général un dollar, 5 francs 43 centimes par jour, indépendamment des frais de voyage. En Amérique , le jury est encore regardé comme une charge, mais cVst une charge facile à port^, et à laquelle on se soumet sans peine.

Voyez Brevard*s Dîgest of the public statute law of Smith Carolina, vol. 2, p. 538 ; îd., vol. 1, p. 454 et 456; /^., vol. 2, p. 318.

•Voyez The gênerai knvs of MasécuihusetU revised endpublished by authorîly ofthe législature, vol. 2, p. 331, 187.

Voyez The revised statutes of the slate of New- York, vol. 2, p. 720, 411 , 717, 643.

Voyez The statute law of the state of Tennessee, vol. 1, p. 209.

Voyez jicts ofthe state of Ohîo, p. 96 et 210.

Voyez Digeste général des actes de la législature de la Louisiane, vol. 2, p. 55.

C) PA«B

Lorsqu^on examine de près la constîtadon du j cÎTÎl parmi les Anglais, on découvre aisément qu(jurés n^échappent jamais au contrôle du ja^«

Il est vrai que le verdict du jury, au civil coc . . |u eriainel , co««)prend en général , dans une sin énonciation, le fait et le droit ; exemple : Une ma) est réclamée par Pierre comme Payant acheti voici le fait. Son adversaire lui oppose Pincapa du vendeur : voici le droit. Le jury se borne à c que la maison sera rémise entre les mains Pierre ; il décide ainsi le fait et le droit. En introc sant le jury en matière civile, les Anglais n^ont conservé à Topinion des jurés Finfaillibilité quMls accordent en matière criminelle, quand le verdict favorable.

Si le juge pense que le verdict a fait une fau • application de la loi, il peut refuser de le recevc et renvoyer les jurés délibérer.

Si le juge laisse passer le verdict sans observatic le procès n^est pas encore entièrement vidé. Il plusieurs voies de recours ouvertes contre Parr La principale consiste à demander à la justice q le verdict soit annulé , et qu^un nouveau jury s assemblé. Il est vrai de dire qu\ine pareille demandé est rarement accordée ,

et ne Test jamais plus de deux fois ; néanmoins j*ai vu le cas arriver sous mes yeux.

Voyez Blakstone, liv. III, cbap. xxiv; id.y liv. III, chap, XXV.

TABLE DES MATIERES

coutenves dans le troisièiie tolvhe.

, / Cbap. I. —-De ce qui tempère, tux États-Unis, la tyrannie de lamajorité. — Absence de centralisation administrative. 5

De Pesprit légiste aux États-Unis , et comment il sert de contre-poids à la dén^ocratie. 8

"Un jury aux États-Unis considéré comme institution politique. 22

Cbap. II. — Des causes principales qui tendent à maintenir la république démocratique aux États-Unis. 35

Causes accidentelles ou providentielles qui contribuent au maintien »e la république démocratique aux États-Unis. 36

De Tinfluence des lois sur le maintien de la république démocratique aux États -Unis . 55

"/De la religion considérée comme institution politique , et comment elle sert puissamment au maintien de ^ la république démocratique cbez les Américains. 57

Infiuenee indirecte qu'exercent les croyances religieuses sur la société politique aux États-Unis. 65

Des principales causes qui rendent la religion puissante en Amérique. 72

Comment les lumières , les habitudes, et Texpérience pratique des Américains, contribuent au succès des institutions démocratiques. 85

Que les.loit serven^lus au maintien de la république démocratique', aux État-Unis ^ue les causes physiques , les mœurs plus que les lois. ^ t 93

_ .18 ^ . TABLÇ DES HATIÈBES.

Ces lois et les nM|||»'4Kiffii*aient-eIles pour maintenir les iastilutions Xhaocratiques autre part qu*en Amérique? lOÇ

Importance de ce qui précède par rapport à l'Eu- * rope. 106

Ghap. m. — Quelques considérations sur Tétat actuel et l'avenir probable des trois races qui habitent le territoire des États-Unis. 114

État actuel et avenir probable de tribus indiennes qui habitent le territoire possédé par l'Union. 124

Position qu'occupe la race noire aux États-Unis. — Dangers que sa présence fait courir aux blancs. 162

Quelles sont les chances de durée de l'Union américaine. — Quels dangers la meixacent. " 310

Des institutions républicaines aux États-Unis. — Quelles sont leurs chances de durée. S7â

Quelques consid<érations sur les causes de la grandeur commerciale de» États-Unis. 284

Conclusion. 398

Notes. 315

Sources et licence

Texte : https://archive.org/details/delademocratieee01tocqgoog. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.